

Maître d'ouvrage :

**Syndicat Intercommunal d'Aménagement Rural (SIAR)  
du canton de Blaye  
33 390 Berson**

Programme de restauration et d'entretien  
régulier du réseau hydrographique sous  
compétence du SIAR du canton de Blaye :  
Etude globale et déclaration d'intérêt général

Date de réalisation

**Février 2010**

Chargé d'études

**SARL RIVIERE-ENVIRONNEMENT**

32 rue du Prêche

33 130 Bègles

Tel : 05.56.49.59.78 / Fax : 05.56.49.68.39





## SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE .....	8
1.1 Identification du maître d'ouvrage .....	8
1.2 Localisation du territoire de compétence du SIAR du canton de Blaye.....	8
1.3 Contexte de l'opération .....	10
2. PRESENTATION DU TERRITOIRE.....	11
2.1 Contexte général .....	11
2.2 Contexte administratif relatif à la gestion des cours d'eau .....	11
2.3 Contexte climatique .....	14
2.4 Relief.....	14
2.5 Contexte pédologique et géologique .....	14
2.6 Contexte hydrogéologique .....	16
2.7 Occupation du sol et contexte agricole .....	16
3. CONTEXTE REGLEMENTAIRE .....	23
3.1 Catégories piscicoles .....	23
3.2 Police de l'eau et de la pêche .....	23
3.3 La Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE) .....	23
3.4 Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour Garonne (SDAGE) .....	24
3.5 Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Estuaire de la Gironde et milieux associés » en cours d'élaboration.....	26
3.6 Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Nappes profondes de la Gironde » .....	26
3.7 La Zone de Répartition des Eaux (ZRE) des nappes profondes de l'Eocène, de l'Oligocène et du Crétacé et leurs zones d'alimentation dans les départements de la Gironde, de la Dordogne et de Lot-et-Garonne.....	26
3.8 Le Plan de Prévention du Risque Inondation Estuaire de la Gironde secteur du Blayais (PPRI).....	26
4. CONTEXTE HYDROLOGIQUE.....	28
4.1 Régime hydraulique.....	28
4.1.1 Données générales .....	28
4.1.2 Données hydrologiques .....	28
4.1.3 Inondations ( <i>Cf. le dossier relatif aux inondations joint en annexe</i> ) .....	29
4.2 Prélèvements.....	30
4.2.1 Prélèvements dans les eaux souterraines.....	30

<b>5. QUALITE DU MILIEU AQUATIQUE .....</b>	<b>32</b>
5.1 Qualité des eaux.....	32
5.2 Qualité piscicole .....	34
5.2.1 Contexte écologique et réglementaire.....	34
5.2.2 Peuplement piscicole.....	34
5.2.3 Franchissabilité piscicole.....	35
5.3 Sources de pollution potentielles .....	42
5.3.1 Origine domestique.....	42
5.3.2 Origine industrielle et viticole.....	43
5.3.3 Les eaux de ruissellement.....	44
<b>6. PATRIMOINE NATUREL.....</b>	<b>46</b>
6.1 Le site Natura 2000 FR7200677 « Estuaire de la Gironde » .....	46
6.2 Le site Natura 2000 FR7212014 « Estuaire de la Gironde : Marais du Blayais » .....	47
6.3 Le site Natura 2000 FR7200685 « vallée et les palus du Moron» .....	47
6.4 Les zones humides.....	48
6.5 Intérêt de la nature dite ordinaire.....	48
6.6 Zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ZPENS) et espaces naturels sensibles (ENS).....	49
6.7 Patrimoine paysager .....	49
<b>7. USAGES ET ACTIVITES DE LOISIRS.....</b>	<b>51</b>
7.1 La pêche.....	51
7.2 La chasse.....	51
7.3 La randonnée.....	51
<b>8. ETAT DES COURS D'EAU.....</b>	<b>53</b>
8.1 Méthodologie.....	53
8.1.1 Diagnostic de terrain.....	53
8.1.2 Consultation des acteurs locaux .....	54
8.1.3 Classification des cours d'eau et des fossés.....	54
8.2 Etat des cours d'eau.....	56
8.2.1. Bassin versant du Canal de Ceinture (Carte 10).....	56
8.2.2. Bassin Versant du Brias (Carte 11).....	83
8.2.3. Bassin versant du Saugeron (Carte 12).....	89
8.2.4. Bassin versant du Gadeau (Carte 13).....	96
8.2.5. Bassin versant du Brouillon (Carte 14).....	100
8.2.5. Bassin versant du Brouillon (Carte 14).....	101
8.2.6. Bassin versant du Grillet / Bourdillot / Barbefer (Carte 15).....	115
8.2.7. Bassin versant du Courtebotte (Carte 16, 17 et 18).....	126
8.2.8. Bassin versant des Martinettes (Carte 18).....	157
8.3 Cartographie du réseau hydrographique.....	162

<b>9. BILAN .....</b>	<b>171</b>
9.1 Eléments importants révélés par le diagnostic.....	171
9.1.1. Rappels sur la consistance du réseau hydrographique sur lequel le Siar exerce sa compétence .....	171
9.2. Bilan de l'état des lieux et hiérarchisation des actions à mener.....	179
9.2.1. Bilan de l'état des lieux.....	179
9.3 Bilan des points forts et points faibles révélés .....	181
9.4 Les enjeux et objectifs d'actions dégagés sur le réseau hydrographique du SIAR.....	182
9.4.1 Les enjeux globaux .....	182
9.4.2 Les objectifs globaux .....	183
<b>10. PROGRAMME D'INTERVENTION .....</b>	<b>184</b>
10.1 Hiérarchisation des actions à mener.....	184
10.1.1. Actions urgentes à mettre en œuvre : sécurité des personnes et des biens.....	184
10.1.2. Actions à mettre en œuvre à court et moyen terme : gestion du réseau hydrographique et information des riverains.....	197
10.1.3 Programmation relative à l'entretien régulier sur 5 ans.....	198
10.1.4 Programmation relative à l'entretien régulier à partir de 2015. ....	203
10.2 Evaluation financière pour une programmation quinquennale des interventions.....	205
10.3 Modalités d'intervention.....	209
10.3.1. Méthodes d'intervention.....	209
10.3.2 Périodes d'intervention.....	210
10.3.3 Démarche auprès des riverains .....	210
10.3.4 Destination des bois coupés .....	210
10.3.5 Remise en état des parcelles .....	210
10.3.6 Organisation et suivi du chantier .....	210
<b>11. JUSTIFICATION DE L'INTERET GENERAL .....</b>	<b>211</b>
11.1 Rappel des interventions passées du SIAR du canton de Blaye.....	211
11.2 Justification de l'intérêt général.....	212
11.2.1 Cadre général .....	212
11.2.2 Explications de certains enjeux transversaux .....	213
11.2.3 Cadre juridique de la procédure de DIG.....	214
11.2.4 Justification et contenu de la demande de DIG.....	215
<b>12. CADRE JURIDIQUE A RESPECTER DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS .....</b>	<b>216</b>
12.1 Droit et devoirs des propriétaires riverains .....	216
12.1.1 Les droits du propriétaire riverain .....	216
12.1.2 Les devoirs du propriétaire riverain .....	217
12.2 Conformité du programme d'actions avec les dispositions relatives à la police des eaux .....	217
12.3 Compatibilité du programme d'actions avec le SDAGE Adour Garonne.....	219
12.4 Compatibilité du programme d'actions avec l'article L414-4 du code de l'environnement.....	222
12.5 Compatibilité du programme d'actions avec les dispositions légales issues du Grenelle de l'environnement .....	223

## LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation du territoire d'étude.....	9
Carte 2 : Présentation du réseau hydrographique du SIAR.....	12
Carte 3 : Présentation du contexte administratif de gestion des cours d'eau .....	13
Carte 4 : Présentation des formations géologiques du canton de Blaye.....	15
Carte 5 : Occupation du sol sur le canton de Blaye.....	20
Carte 6 : Population sur le canton de Blaye .....	22
Carte 7: PPRI du Blayais : zonage réglementaire sur le canton de Blaye .....	27
Carte 8 : Localisation des ouvrages hydrauliques présents sur le territoire de compétence du SIAR .....	37
Carte 9 : Zones d'intérêt environnemental particulier sur ou à proximité du territoire de compétence du SIAR .....	50
Carte 10 : Bassin versant du canal de ceinture.....	162
Carte 11 : Bassin versant du ruisseau des Brias.....	163
Carte 12 : Bassin versant du Saugeron .....	164
Carte 13 : Bassin versant du Gadeau.....	165
Carte 14 : Bassin versant du Brouillon.....	166
Carte 15 : Bassin versant du Grillet, Bourdillot, Barbefer.....	167
Carte 16 : Bassin versant du Courtebotte (secteur amont).....	168
Carte 17 : Bassin versant du Courtebotte (secteur aval intermédiaire) .....	169
Carte 18 : Bassin versant du Courtebotte (aval) et du ruisseau des Martinettes .....	170
Carte 19 : Détail du réseau hydrographique sous compétence du SIAR .....	178
Carte 20 : Localisation des phénomènes d'érosion sur le secteur de compétence du SIAR du canton de Blaye .....	185
Carte 21 : Schématisation du programme pluriannuel de travaux 2010-2014.....	202

# INTRODUCTION

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Rural (SIAR) du Canton de Blaye dispose de la compétence restauration et entretien du réseau hydrographique et s'est engagé dans une démarche de gestion et de valorisation des cours d'eau et fossés drainant son territoire.

L'objectif poursuivi est de garantir le bon fonctionnement hydraulique du réseau hydrographique, tout en préservant les milieux aquatiques et leurs milieux associés et en conciliant les différents usages et activités riveraines.

Le SIAR du canton de Blaye disposait jusqu'en 2008 d'une déclaration d'intérêt général (DIG) approuvée par arrêté préfectoral pour l'entretien des cours d'eau et fossés du territoire qui résultait d'une étude préalable réalisée en 2003.

Cette DIG étant arrivée à échéance, le syndicat se dote d'un nouveau programme de travaux d'entretien du réseau hydrographique de cinq ans pour la période 2010-2014.

La demande locale de curage des fossés et petits cours d'eau a guidé la politique de gestion du réseau hydrographique du SIAR pendant un certain temps. La police de l'eau a demandé en 2006 un radical changement de logique d'entretien conformément aux dispositions de la loi sur l'eau.

En outre, les problèmes d'inondation s'étant aggravés (liés en partie à l'artificialisation des sols sur le bassin versant), il y a lieu de réfléchir à une gestion nouvelle réellement basée sur une gestion intégrée du bassin versant.

Cette réactualisation de l'étude globale ayant précédé la précédente DIG sera donc placée sous le signe d'une gestion raisonnée, différenciée du réseau hydrographique (cours d'eau/fossés) et adaptée aux problématiques écologiques et hydrauliques des cours d'eau et émissaires pluviaux conformément aux objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'eau dont le principal objectif affiché est de parvenir au bon état (écologique et chimique) des cours d'eau en 2015.

La récente entrée en vigueur du nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour Garonne (SDAGE), outil de mise en œuvre des objectifs de la DCE, coïncide avec la mise en application de la nouvelle DIG sur le canton de Blaye qui se doit donc de prévoir un programme de travaux tendant à une amélioration de la qualité écologique du réseau hydrographique.

La mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau sous compétence du SIAR sur laquelle doit déboucher l'étude globale est soumise aux articles L 211-7 et R. 214-88 et suivants du Code de l'Environnement relatifs aux procédures de déclaration d'intérêt général. Conformément à la législation en vigueur, le dossier d'enquête publique devra notamment :

1. Justifier l'intérêt général ou l'urgence de l'opération.
2. Expliquer de façon détaillée l'estimation des investissements par catégorie de travaux, les modalités d'entretien ou d'exploitation du milieu ainsi qu'une estimation des dépenses correspondantes.
3. Présenter un calendrier prévisionnel de réalisation des travaux.

Le périmètre d'étude correspond essentiellement aux limites administratives du SIAR du canton de Blaye. Nous avons toutefois élargi l'étude de certaines problématiques à l'échelle des sous bassins versants lorsque cela était possible. S'il fut un temps évoqué la possibilité de modifier les limites du SIAR pour les faire correspondre à une logique de bassin versant, il s'est rapidement avéré que cette démarche était prématurée quant à la politique locale de gestion des cours d'eau (réticence de certains syndicats limitrophes).

Ce dossier a été rédigé par :

La Sarl Rivière-Environnement  
32 rue du Prêche 33130 Bègles  
Tél. 05.56.49.59.78 ; Fax. 05.56.49.68.39  
Mel : [francoise.gross@wanadoo.fr](mailto:francoise.gross@wanadoo.fr)

à partir des données bibliographiques existantes, des expertises de terrain réalisées, de la concertation locale menée et de l'expérience du bureau d'études en matière de programmation de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau.

# 1. PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE

## 1.1 Identification du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage et déclarant de la présente demande de déclaration d'intérêt général est représenté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Rural (SIAR) du canton de Blaye.

Il regroupe les 13 communes du Canton de Blaye dans le Nord Ouest du département de la Gironde en rive droite de l'estuaire.

Les communes adhérentes au SIAR sont les suivantes :

Berson, Blaye, Campugnan, Cars, Cartelègue, Fours, Mazion, Plassac, Saint Androny, Saint Genes de Blaye, saint Martin Lacaussade, Saint Paul, Saint Seurin de Coursac.

Créé en 1979, le Syndicat siège à la mairie de Berson (33 390) et a en charge la gestion de cours non domaniaux.

Il se substitue aux propriétaires riverains des cours d'eau et fossés sous sa compétence afin d'assurer les travaux de curage et d'aménagement revêtant un caractère d'intérêt général (extrait des statuts du 7 juin 2002).

Coordonnées du maître d'ouvrage :

**SIAR du canton de Blaye**

Maire de Berson

13 avenue de la Libération

33390 BERSON

Tel : 05-57-64-23-71

Fax : 05-57-64-24-36

## 1.2 Localisation du territoire de compétence du SIAR du canton de Blaye

Une particularité du Syndicat vient du fait que le territoire sous sa compétence ne répond pas à une logique de bassin versant, mais à une logique de découpage administratif (le périmètre du SIAR s'appuie sur les limites administratives du canton).

Le SIAR gère un réseau hydrographique de 100 kml pour un territoire total sous sa compétence de 105 km<sup>2</sup> qui s'étend de St Androny et Cartelègue au Nord jusqu'à Plassac et Berson au Sud.

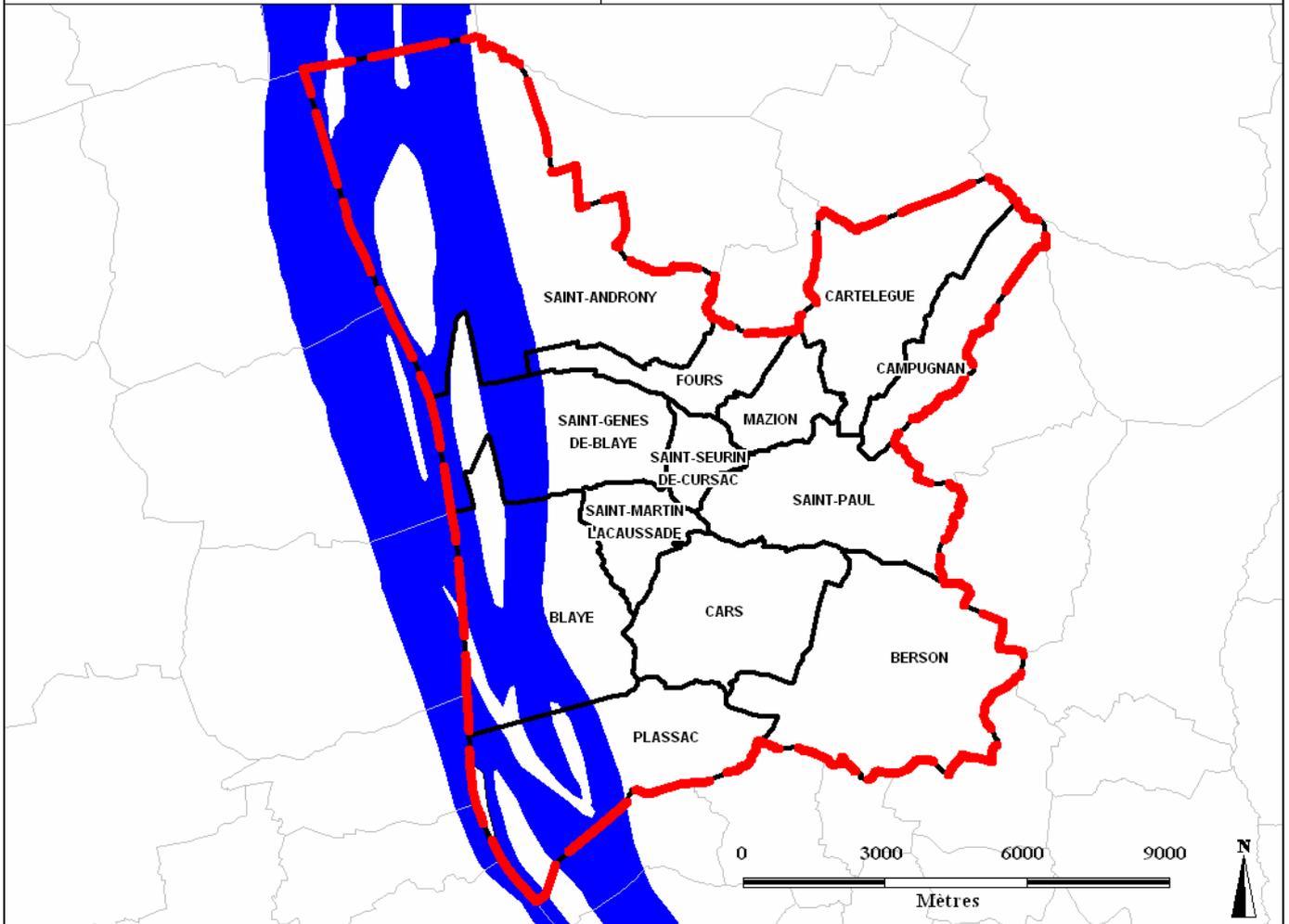
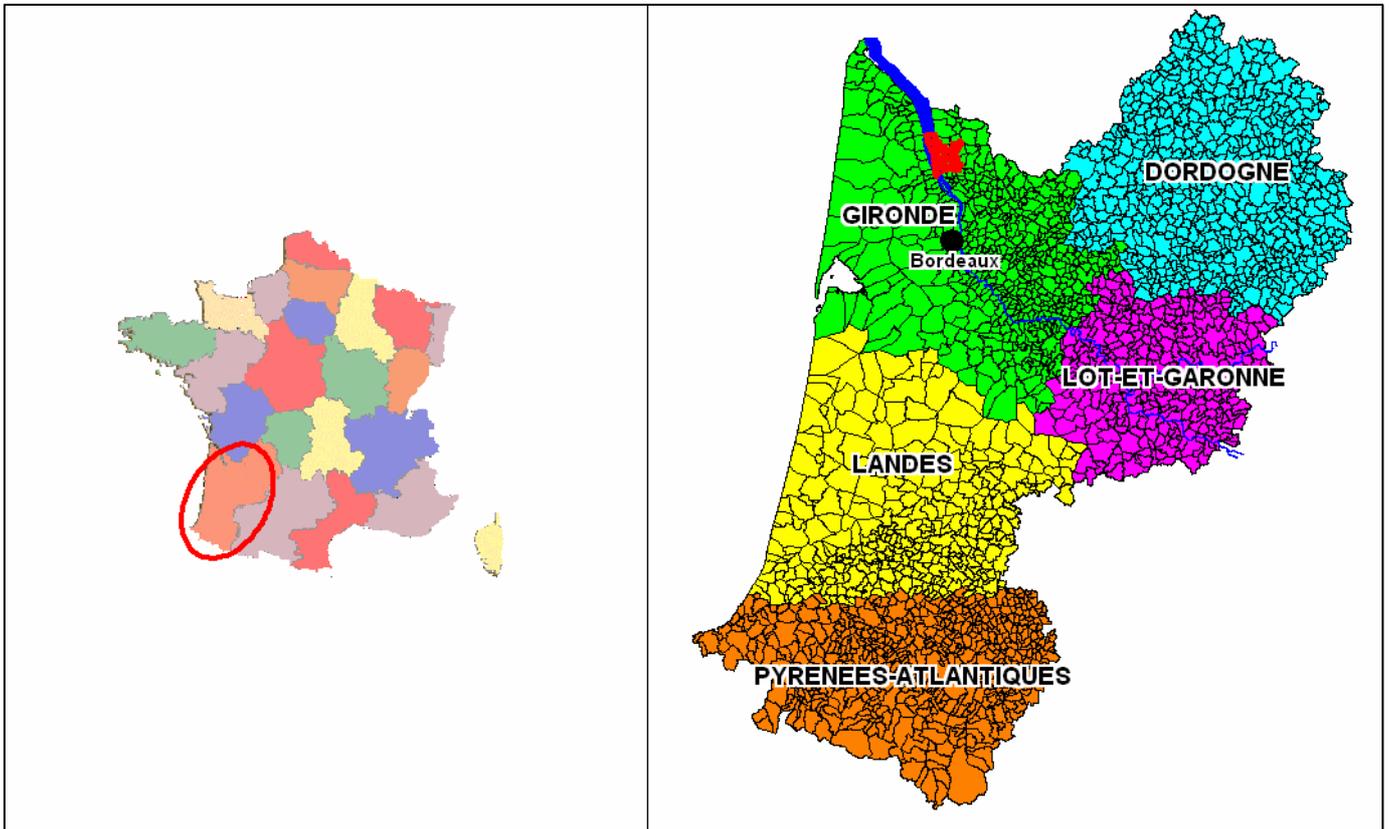
Le Syndicat gère des cours d'eau ou des portions de cours d'eau qui font partie de trois grands bassins versants :

- Bassin versant de la Livenne (au Nord – canton de Saint Ciers sur Gironde)
- Bassin versant du Moron (au Sud-est)
- Bassin versant des marais estuariens, qui regroupe l'ensemble du réseau qui draine les terrains marécageux du Sud-ouest du canton et qui se jette soit directement dans l'estuaire, soit dans le canal de ceinture.

Le réseau hydrographique du SIAR est essentiellement composé de fossés et de petits ruisseaux. Il fait partie du bassin versant de la Gironde. Le territoire d'étude correspond à la zone de compétence du SIAR.

La typologie des terrains riverains est variée puisque les ruisseaux cheminent aussi bien en bord de cultures, dans des zones de viticulture, qu'en pleine forêt ou encore à proximité immédiate de zones habitées ou de routes.

Carte 1 : Localisation du territoire d'étude



- Localisation du périmètre d'étude : Limite de Canton et de compétence du SIAR
- Limite de commune appartenant au SIAR
- Estuaire de la Gironde



### 1.3 Contexte de l'opération

Le Syndicat a fait réaliser une étude préalable en 2003-2004 qui a permis d'établir un diagnostic sur l'état des cours d'eau et de proposer une programmation pluriannuelle de travaux de restauration et d'entretien du lit et des berges déclarée d'intérêt général par arrêté préfectoral.

Les travaux menés depuis la création du SIAR, même après l'adoption de la DIG en 2005, ont toutefois globalement répondu à la demande locale de curage des fossés et petits cours d'eau dans un but de drainage des parcelles viticoles.

Les services de la police de l'eau ont demandé en 2006 un radical changement de logique d'entretien conformément aux dispositions de la loi sur l'eau.

De ce fait, le SIAR s'est doté d'un nouveau maître d'œuvre en 2007, la Sarl Rivière-Environnement, et s'est alors engagé dans une démarche nouvelle de gestion plus raisonnée de son réseau hydrographique.

La DIG précédente étant arrivée à terme, le SIAR s'engage dans la définition d'un nouveau programme pluriannuel de travaux d'entretien du réseau hydrographique pour la période 2010-2015.

Cette étude doit donc permettre d'établir un état des lieux :

- du réseau hydrographique relevant de la définition de cours d'eau pour lequel une gestion raisonnée nouvelle basée sur le respect et la restauration des fonctionnalités écologiques doit être engagée conformément aux objectifs affichés par la Directive Cadre Européenne sur l'eau ;
- du réseau hydrographique relevant de la définition de fossé pour lequel une gestion axée principalement sur l'hydraulique peut perdurer tout en adaptant les modes d'interventions.

## 2. PRESENTATION DU TERRITOIRE

### 2.1 Contexte général

Les 100 km de réseau hydrographique sous gestion du SIAR se composent d'une multitude de petits cours d'eau et fossés de drainage des terres agricoles souvent inférieurs à 1 km.

Les fossés et cours d'eau (dont la définition juridique sera précisée dans la suite du document) ont pendant longtemps été gérés de la même manière suivant une logique de curage visant à faciliter le drainage et l'évacuation des eaux vers l'aval.

Des cours d'eau se retrouvent aujourd'hui totalement modifiés (recalibrage, enfoncement du lit, déconnexion du lit majeur,...) et ont perdu toute fonctionnalité écologique. Ils présentent un faciès de fossé (lit rectiligne, absence d'habitats piscicoles, écoulements temporaires, absence de ripisylve,...).

Les problèmes d'inondation se sont également aggravés au cours des dernières années (sur les communes de Plassac, St Martin Lacaussade et Blaye) en raison notamment de l'artificialisation des sols sur le bassin versant.

Il y a donc également lieu de réfléchir à une gestion nouvelle basée réellement sur une gestion intégrée du bassin versant.

### 2.2 Contexte administratif relatif à la gestion des cours d'eau

Le contexte administratif du territoire est complexe.

Trois associations syndicales autorisées gèrent les marais situées en bordure d'estuaire au nord du périmètre du SIAR (ASA des marais de la Vergne, ASA des marais de St Louis et Simon, ASA du petit marais de Blaye, toutes trois adhérentes au syndicat de bassin versant de la Livenne).

Sur le territoire cantonal (territoire de compétence du SIAR), la gestion du réseau hydrographique est partagée avec deux autres syndicats intercommunaux, le syndicat intercommunal du bassin versant du Moron et le syndicat intercommunal du bassin versant de la Livenne.

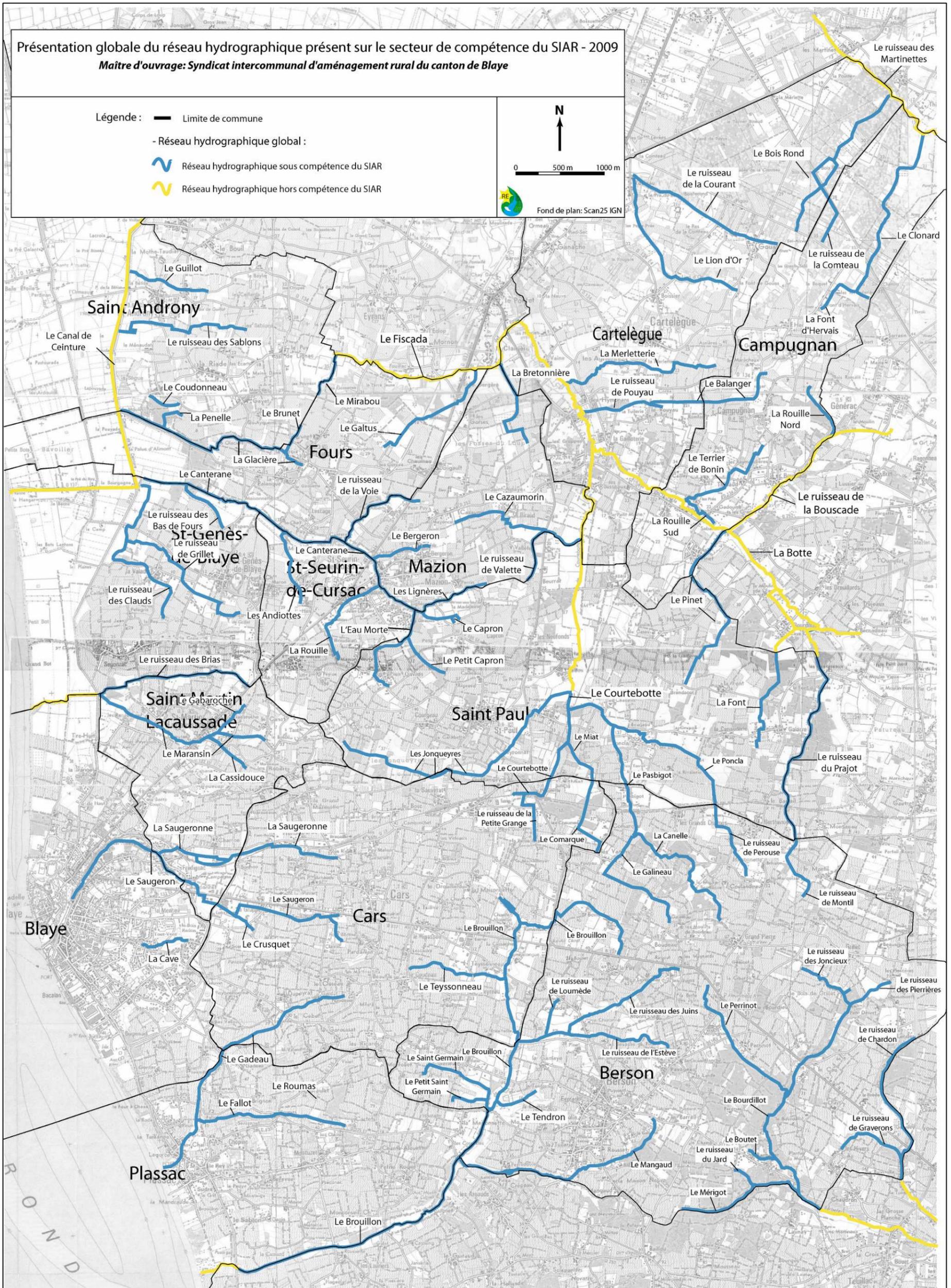
Le territoire de compétences du syndicat intercommunal du bassin versant du Moron se superpose à celui du SIAR du canton de Blaye sur la commune de Berson (extrémité sud Est du canton de Blaye).

Le territoire de compétences du syndicat intercommunal du bassin versant de la Livenne se superpose quant à lui à celui du SIAR du canton de Blaye sur la moitié nord du Canton (commune de St Paul, Mazion, Cartelègure, Campugnan, Fours, St Androny).

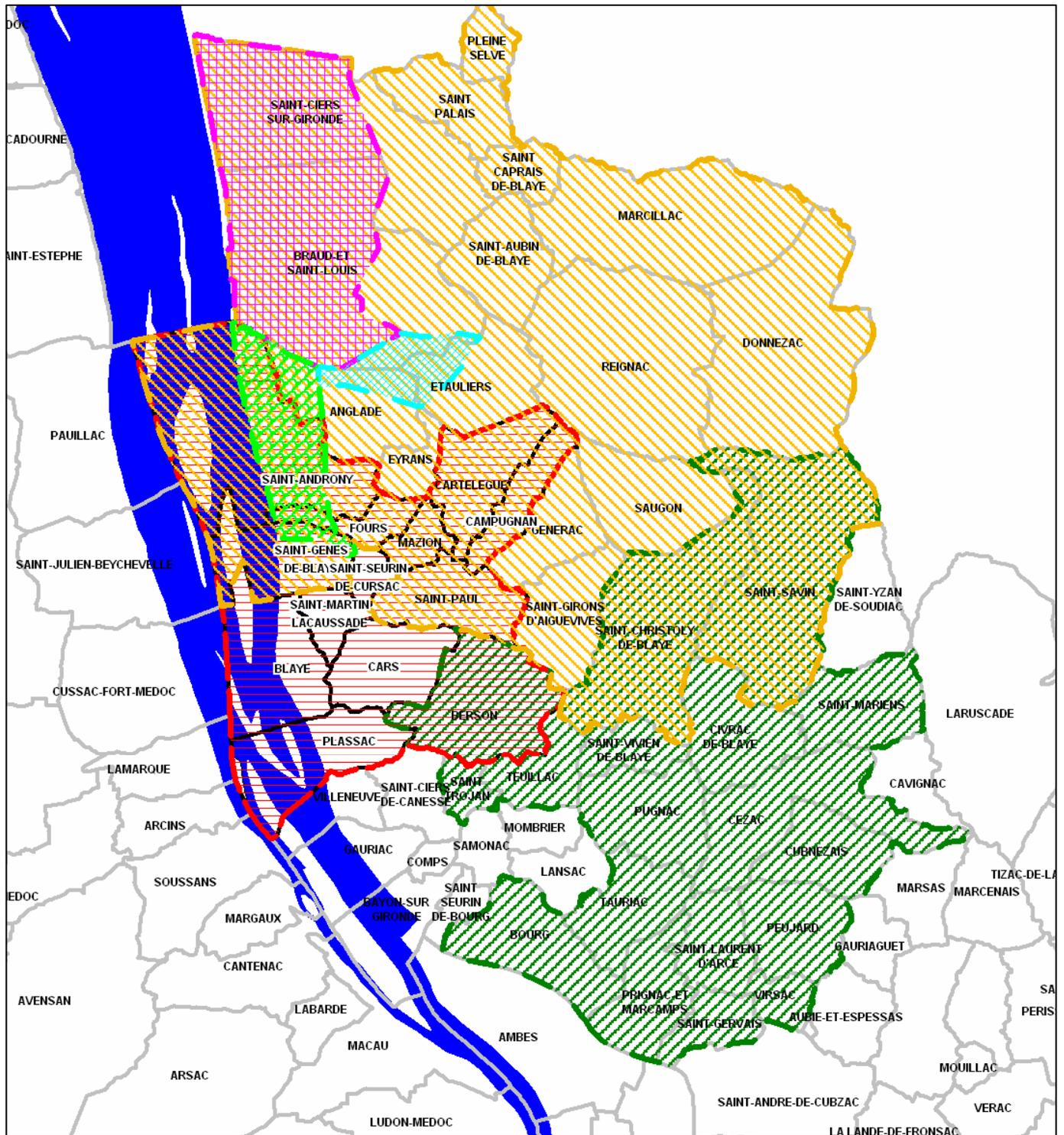
Ce découpage administratif ne correspond pas à une logique de gestion par bassin versant. Il ne permet pas dans la situation actuelle de mener une gestion intégrée amont/aval du réseau hydrographique.

Notons toutefois que des les syndicats intercommunaux du canton de Blaye et du bassin versant du Moron mènent une gestion concertée réciproque de leur réseau hydrographique permettant d'assurer une logique dans la gestion de l'entretien régulier des cours d'eau.

Carte 2 : Présentation du réseau hydrographique du SIAR



Carte 3: Présentation du contexte administratif de gestion des cours d'eau



**Syndicats :**

-  Syndicat Intercommunal d'Aménagement Rural du Canton de Blaye
-  Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant du Moron
-  Syndicat Intercommunal du bassin versant de la Livenne

**Associations Syndicales Autorisées des Marais estuarien :**

-  Association Syndicale Autorisée des marais de Saint Louis et Saint Simon
-  Association Syndicale Autorisée des Marais de la Vergne
-  Association Syndicale Autorisée du Petit Marais de BLAYE

**Limite de commune :**

-  Commune appartenant au SIAR
-  Commune hors SIAR

**Autre :**

-  Estuaire de la Gironde



Document émis par Rivière Environnement - 33130 Bègles - Décembre 2009 - (source : Forum des Marais Atlantique)

## 2.3 Contexte climatique

Les données de ce chapitre sont issues des éléments fournis par Météo France pour la station météorologique de Bordeaux-Mérignac.

La zone d'étude est sous influence du climat océanique aquitain : des hivers doux, des températures estivales plutôt chaudes et des pluies fréquentes en toutes saisons.

Les précipitations sont relativement élevées sur le secteur, mais rarement violentes. La moyenne annuelle des précipitations est environ de 900 mm à la station de Mérignac, certainement un peu plus faible dans le Blayais, l'est Gironde étant moins pluvieux que la frange océanique. L'automne et l'hiver sont plus arrosés que le reste de l'année où le minimum des précipitations est observé en Juillet. La hauteur maximale des pluies relevées en 24 heures est de 87,6mm.

Les températures moyennes varient entre 5° et 7° en Janvier et entre 19° et 21° en Juillet / Août. Les gelées se manifestent en moyenne trente jours chaque année et les températures maximales atteignent ou dépassent les 30° quinze à vingt jours par an.

Les vents océaniques soufflent du Nord Ouest au Sud Ouest (vent dominant) accentués par la présence de l'estuaire. Le deuxième secteur est de Sud Ouest, plus marqué dans la partie orientale du département.

## 2.4 Relief

Le territoire du canton de Blaye présente un relief relativement plat et régulier. Le plateau viticole varie généralement entre 30 et 50 m NGF.

La frange estuarienne présente en revanche un niveau NGF de 0 à 5 m sur la basse vallée alluviale (zone de palus). Large de quelques centaines de mètres au sud du canton (Plassac, Blaye, St Genès de Blaye), la basse vallée estuarienne s'élargit (environ 1 km de large) en remontant vers le nord (communes de St Martin Laccaussade et Fours).

La cassure du relief entre cette basse vallée et les coteaux est matérialisée par la route départementale 255 reliant Blaye à St Ciers sur Gironde.

## 2.5 Contexte pédologique et géologique

Le Blayais est un secteur relativement humide qui comprend de nombreuses zones marécageuses ainsi que des ressources importantes en eau dans le sous-sol.

En effet, il comprend tout un système de nappes successives, libres ou captives, qui se superposent.

L'ensemble des terrains superficiels qui bordent l'estuaire comporte des formations alluvionnaires de type argileuses et sableuses (Alluvions sub-actuelles et dépôts flandriens de l'estuaire).

Tous ces terrains qui forment la « côte » estuarienne se caractérisent par une topographie uniformément plate, souvent marécageuse (sols hydromorphes). La mise en place de réseaux de drainage et de gestion des eaux a été nécessaire pour permettre de valoriser ces terrains souvent destinés à la culture et à l'élevage.

La région comporte également des formations calcaires, que l'on retrouve plus à l'intérieur des terres : Formation de Blaye, dite du calcaire de Blaye (Matheron, 1867). (Éocène, Lutétien), calcaires « de Plassac notamment.

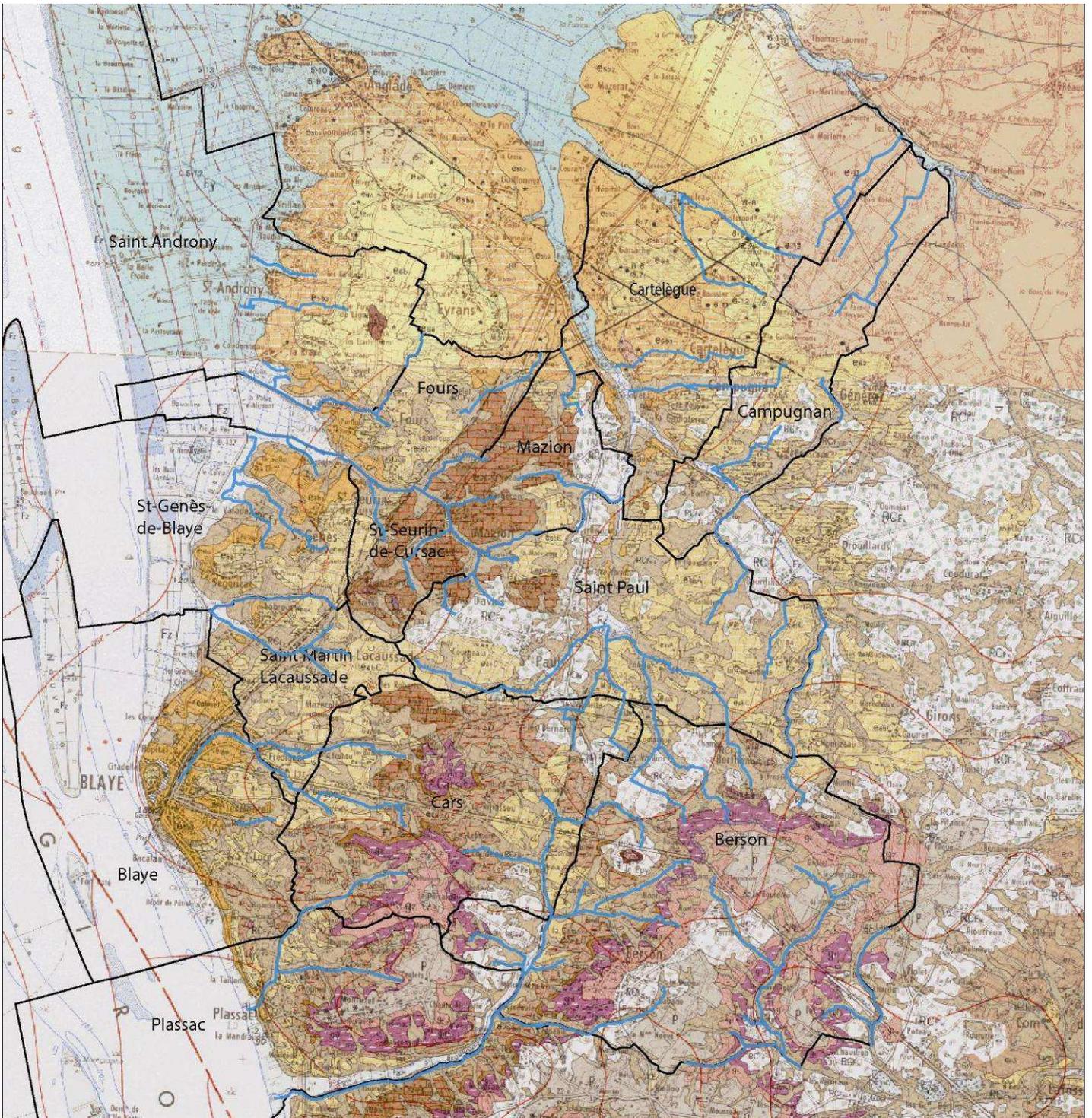
Il s'agit de formations de l'Éocène et de l'Oligocène qui s'étendent au-delà de la corniche estuarienne.

On retrouve sur ces formations un paysage vallonné qui correspond à une ancienne plateforme océanique, aujourd'hui émergée. Ces terrains se caractérisent par des alternances argilo-calcaires (Éocène supérieur), exploités par les viticulteurs.

Les argiles à *Ostrea cucullaris* apparaissent peu à peu par place au-dessus du niveau supérieur du calcaire de Blaye, de même qu'elles sont progressivement remplacées, vers le haut, par des assises à caractères de plus en plus fluviolacustres. C'est une formation où ce fossile caractéristique peut être absent. C'est dans les environs de Blaye et de Plassac qu'elle est le mieux individualisée et pour cela conservée comme repère cartographique.

Les fonds de vallées entaillant ces formations calcaires se caractérisent par un fond plat et marécageux.

Carte 4 : Présentation des formations géologiques du canton de Blaye



-  Réseau hydrographique
-  Limite de commune

**Formations Quaternaire et Formations Superficielles :**

-  RCF<sub>ys</sub> Remaniement colluvionnaire würmien et subactuel (0,5 à 2m)
-  RCF<sub>el</sub> Colluvions sableuses et produits de remaniement hydro-éolien, souvent podzolisés
-  RCF<sub>sa</sub> Colluvions alimentées par le Pliocène et les terrains tertiaires
-  F<sub>z</sub> Alluvions subactuelles et dépôts flandriens de l'estuaire (1 à 20m) : sables et argiles
-  F<sub>y</sub> Alluvions subactuelles : argiles

**Formations Tertiaire :**

-  P Sables et graviers à stratifications entrecroisées et obliques (10 à 15m)
-  e-g "Sables du Périgord"
-  g: Calcaire à Astéries (5 à 20m)

**Formations Tertiaire :**

-  "g'" "Molasse du Fronsadais" : Faciès de bourrelets de crues et de plaine d'inondation
-  e<sub>1a</sub> Faciès lagunaires et estuariens à Anomies et Mollusques divers
-  e<sub>1a2</sub> Faciès marins : Calcarénites et calcaires gréseux à débris fossiles divers dits de St Estèphe
-  e<sub>1a3</sub> Faciès lagunaires et estuariens : Marnes à Sismondia au sommet et à Ostrea bersonensis à la base
-  e<sub>1a4</sub> Calcaire "de Plassac", faciès de plaine lacustre
-  e<sub>1a5</sub> Faciès de plaine d'inondation contemporains du dépôt du calcaire de Plassac
-  e<sub>1a6</sub> Calcaire de Plassac, faciès continentaux
-  e<sub>1a7</sub> Argiles à Ostrea cucullaris, faciès lagunaires et estuariens
-  e<sub>1a8</sub> Formation de Blaye, faciès marins à calcaires
-  e<sub>1a9</sub> Faciès marins sableux et argileux

0 Km 0,5 Km 1 Km 1,5 Km 2 Km



Document émis par Rivière Environnement - 33130 Bègles - (Sources : Carte BRGM n°779, Blaye et n°755, Montendre; Echelle : 1/50000)

## 2.6 Contexte hydrogéologique

Le périmètre d'étude est concerné par la présence de six masses d'eau souterraines disposées en couches successives.

La masse d'eau FR5026 des alluvions récentes de la Gironde localisée à l'Ouest du territoire du SIAR le long de la Gironde est la seule masse d'eau alluviale du territoire. Il s'agit d'une nappe superficielle qui se caractérise par des écoulements libre et captif associés majoritairement captifs. Elle représente une superficie totale de 231 km<sup>2</sup>. Elle est localisée au niveau de la basse vallée de l'estuaire de la Gironde.

Les cinq autres aquifères souterrains présents sur le territoire du SIAR constituent des nappes profondes à dominante sédimentaire. Ils présentent un type d'écoulement à dominante captive ou de type captif. Ils s'étendent sur l'ensemble du bassin alluvial de l'Adour, de la Garonne, de la Dordogne, de la Charente et des cours d'eau côtiers charentais et aquitains.

Il s'agit :

- des calcaires du sommet du crétacé supérieur captif nord-aquitain Ecoulement (masse d'eau FR5072)
- des sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG (masse d'eau FR5071)
- des calcaires et sables du turonien coniacien captif nord-aquitain (masse d'eau FR5073)
- des calcaires, grès et sables de l'infra-cénomaniens/cénomaniens captif nord-aquitain (masse d'eau FR5075)
- des calcaires du jurassique moyen et supérieur (masse d'eau FR5080).

## 2.7 Occupation du sol et contexte agricole

Le tableau ci-dessous résume les diverses formes d'occupation du sol représentées en 2006 sur le canton de Blaye.

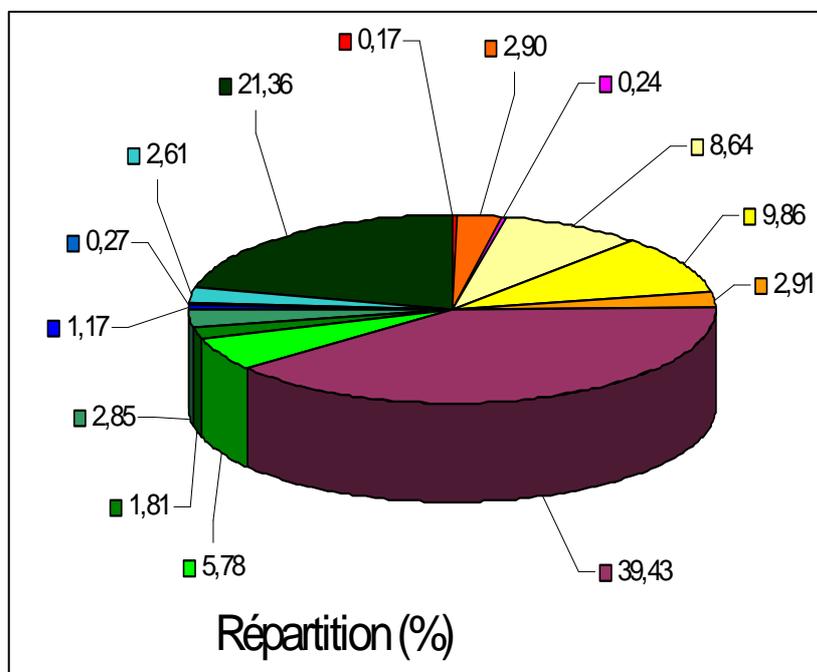
Catégorie	Surface (km <sup>2</sup> )	Répartition (%)
tissu urbain continu	0,26	0,17
tissu urbain discontinu	4,48	2,90
zones industrielles ou commerciales	0,37	0,24
Terres arables hors périmètres d'irrigation	13,35	8,64
systèmes culturaux et parcellaires complexes	15,23	9,86
surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	4,49	2,91
vignes	60,9	39,43
prairies	8,93	5,78
forêt de feuillus	2,8	1,81
forêt mélangées	4,41	2,85
cours et voies d'eau	1,8	1,17
marais maritimes	0,42	0,27
zones intertidales	4,03	2,61
estuaires	33	21,36
Total	154,47	100,00

Source : Corine Land Cover, 2006

Le Canton de Blaye se caractérise par une dominante rurale tournée vers la viticulture (68% de la SAU (2000) et 40% de la superficie cantonale (2006)).

Les surfaces agricoles représentent (en 2006) 72% du territoire du SIAR.

Blaye constitue le principal pôle urbain du territoire. Sur le reste du territoire d'étude, l'habitat est globalement dispersé ou regroupé autour de bourgs et hameaux. Les zones urbanisées couvrent 3,5% du territoire d'études.



- tissu urbain continu
- tissu urbain discontinu
- zones industrielles ou commerciales
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- systèmes culturaux et parcellaires complexes
- surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- vignes
- prairies
- forêt de feuillus
- forêt mélangées
- cours et voies d'eau
- marais maritimes
- zones intertidales
- estuaires

Source : Corine Land Cover, 2006

L'usage des terres agricoles, principalement tourné vers la viticulture, se traduit par des impacts sur le réseau hydrographique en terme de ruissellement, de gestion des effluents de vinification, de traitement phytosanitaire et de drainage des parcelles.

Notons que pour évacuer les eaux pluviales, les rangs de vignes sont traditionnellement plantés parallèlement au sens d'écoulement des eaux et les parcelles drainées par un réseau de fossés.

En dehors des surfaces de vigne qui caractérisent l'occupation du sol sur les secteurs de coteaux, les terres labourables et prairies complètent le panel de type d'occupation du sol agricole avec respectivement 8,64 et 5,78 % du territoire cantonal (20 et 11% de la surface agricole utilisée en 2000 lors du dernier recensement agricole).

La commune de St Genès de Blaye possède la plus forte représentativité de terres labourables sur son territoire (43% de la SAU en 2000). Elles se concentrent sur les zones de palus aux terres fertiles de l'estuaire de la Gironde.

L'élevage bovin est peu représenté sur le territoire du canton de Blaye, il subsiste notamment sur les communes de Cartelègue et Saint Paul. Les communes de Cartelègue et Campugnan ont conservé des surfaces prairiales plus élevées que la moyenne cantonale (11% lors du dernier recensement agricole en 2000).

Selon le dernier recensement agricole réalisé en 1998 et publié en 2000 (source Agreste), la surface agricole utilisée du canton de Blaye se composait comme suit :

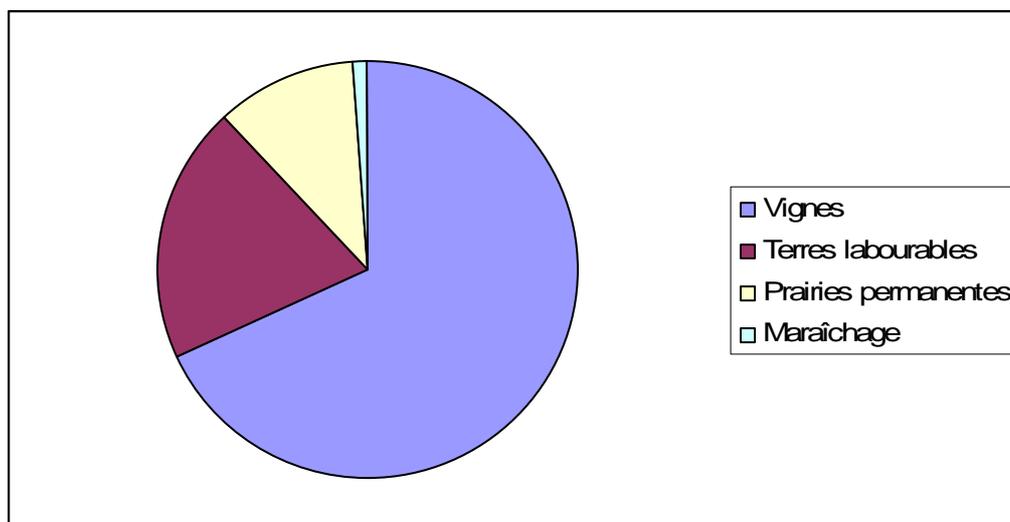
- 68% de vignes
- 20% de terres labourables
- 11% de prairies permanentes
- 1% de maraîchage.

Les communes adhérentes au SIAR ont perdu 20% de leurs surfaces agricoles en l'espace de vingt ans (source Agreste ; évolution de 1979 à 2000).

Cette évolution diffère en fonction des communes. Les environs du pôle urbain de Blaye (communes de Blaye, St Seurin de Cursac, St Martin Lacaussade, Plassac) ont connu le recul le plus marqué > à 25%, certainement au profit de l'urbanisation.

À contrario, la commune de Cars a connu une augmentation de sa surface agricole de près de 10% entre 1979 et 2000 malgré la perte de près e 10% également entre 1988 et 2000.

La vigne est la seule production à avoir connu une augmentation de ses surfaces au détriment des prairies et terres labourables dont les surfaces ont connu un recul notable.

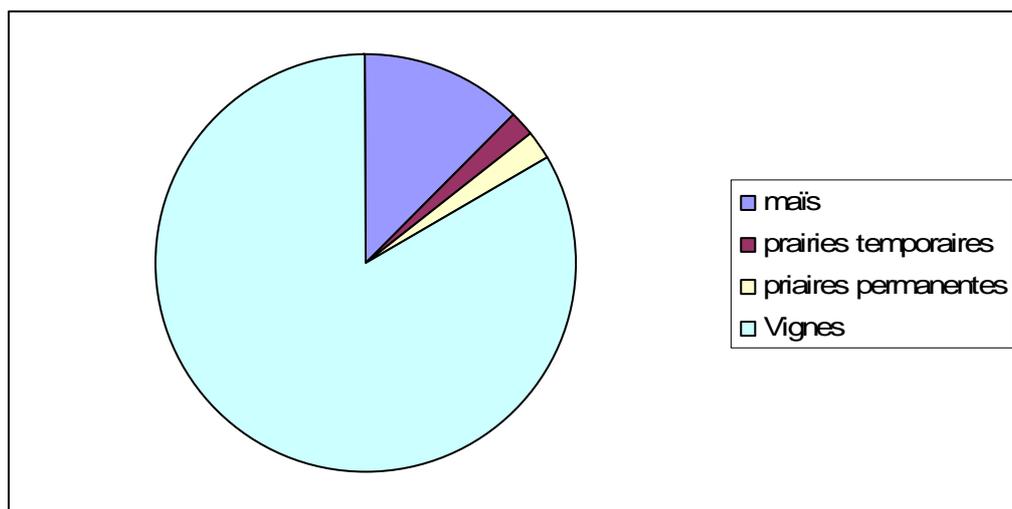


**Systèmes cultureux en 2000 sur le territoire du SIAR du canton de Blaye (Source Agreste)**

En 2007, les terres déclarées à la PAC et enregistrées au casier viticole informatisé (CVI) sur le canton de Blaye étaient composées comme suit :

- 1 276 ha de terres arables dont :
  - 618 ha de cultures de maïs
  - 95 ha de prairies temporaires ;
- 114 ha de prairies permanentes ;
- 4 137 ha de vignes.

Le graphique suivant illustre la répartition des parcelles agricoles soumises à la PAC ou déclarées au casier viticole informatisé (CVI) en 2007 sur le canton de Blaye.



Source : AGRESTE

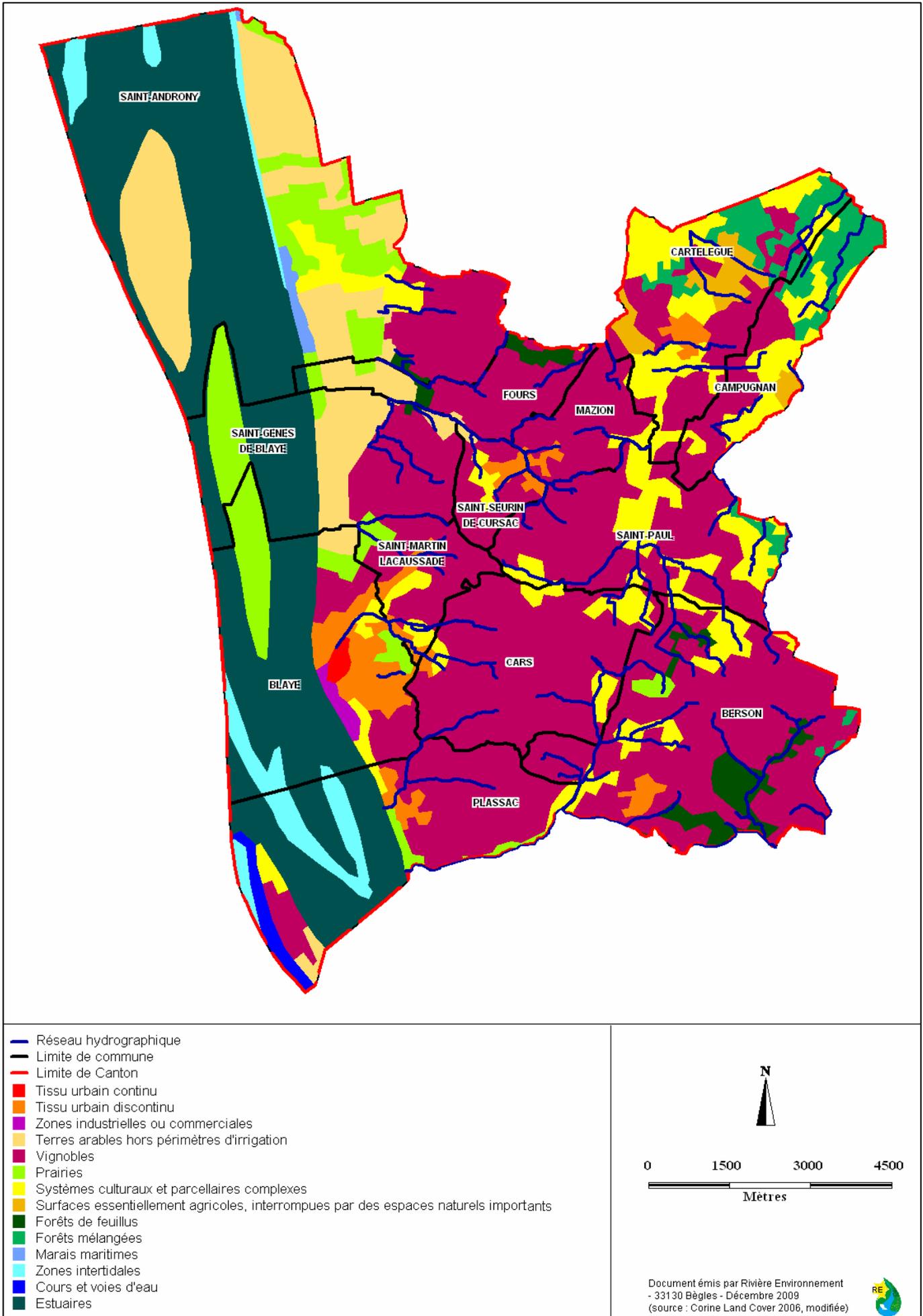
Les boisements pour leurs parts sont peu représentés (près de 5% de la superficie du territoire) et de taille réduite. Il s'agit principalement de bosquets ou de bois de feuillus. De rares haies bocagères subsistent. Les boisements appartiennent à des propriétaires privés et ne sont pas soumis au régime du code forestier. L'aménagement des terres au profit de la viticulture n'a pas laissé beaucoup de places aux boisements et haies bocagères quasiment disparues. L'ouest du territoire du SIAR du Canton de Blaye est quasiment dépourvu de boisements.

Les zones boisées se concentrent à l'est du canton de Blaye où débute le massif forestier de Bussac sur les communes de Campugnan, Cartelègue, Berson (secteur amont du Barbefer). Fours au nord ouest fait également partie des communes les plus boisées du territoire. Ces boisements sont constitués principalement de pins maritimes mélangés à des feuillus

Sur le reste du territoire, les bois et bosquets sont constitués principalement de feuillus (chênes, châtaigniers, charmes, ...).

On trouve sur quelques secteurs des boisements humides patrimoniaux de bord de cours d'eau de type aulnaie et aulnaie frênaie comme sur le Canterane, sur le Tendron à Berson, le Comarque (affluent du Courtebotte) à Cars.

Carte 5 : Occupation du sol sur le canton de Blaye



## 2.8 Population

Les communes du canton sont de petites communes rurales ne dépassant pas 2 000 habitants, à l'exception de Blaye qui constitue le cœur urbain du canton avec une population de 4900 habitants, représentant une densité de 766,5 habitants/km.

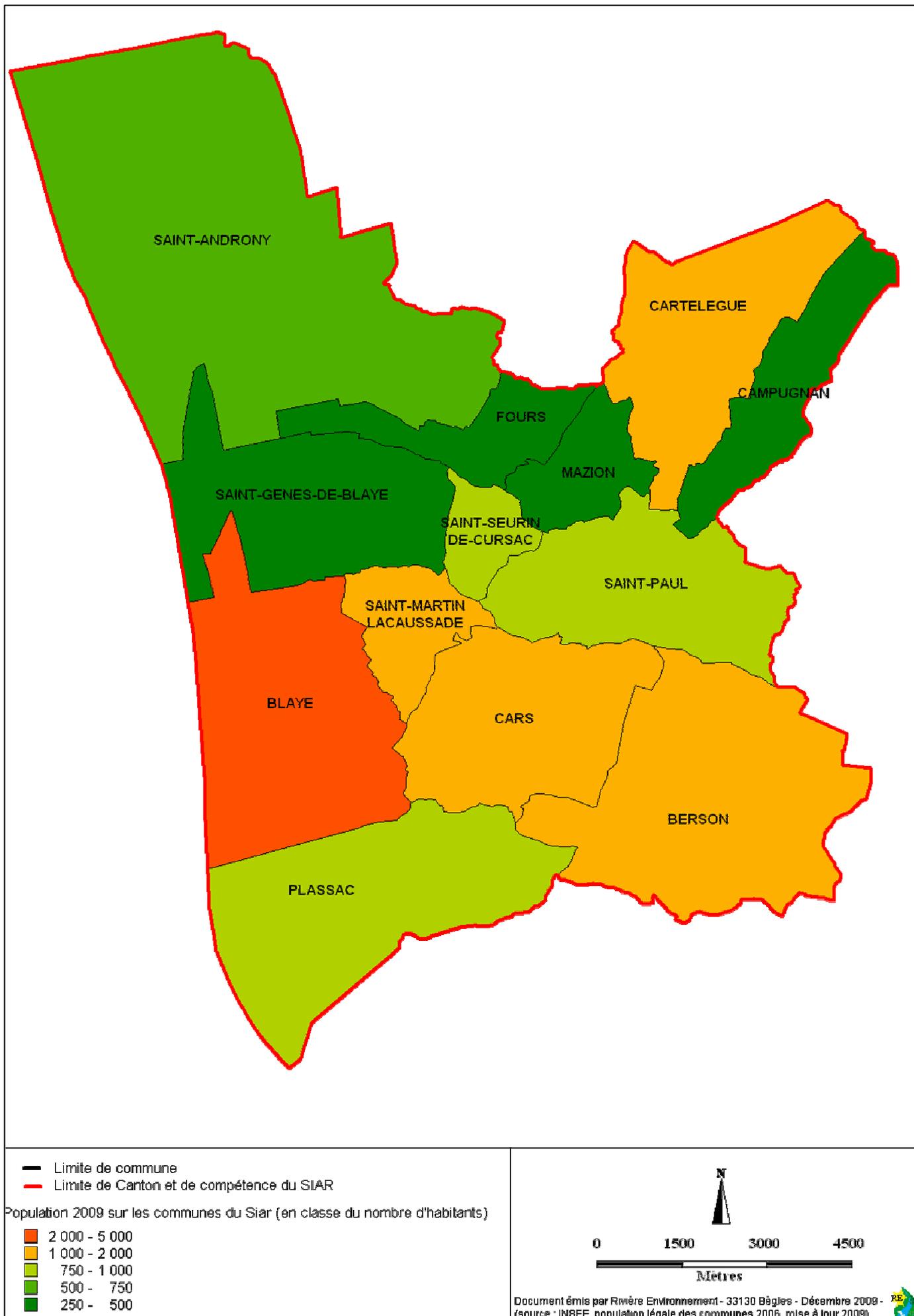
Selon les données de l'INSEE, la population cantonale s'élevait en 2006 à 14 889 habitants pour une densité de 142 habitants au km<sup>2</sup>, ce qui dénote un territoire rural où l'habitat tient une place prépondérante.

On note une augmentation de population de près de 10% sur la période 1999-2006. Il s'agit d'un mouvement continu, le territoire augmentant régulièrement sa population. Le rythme de croissance de population a très certainement du notablement diminué depuis 2006, la crise immobilière ayant fait brutalement baisser le rythme des constructions neuves.

Le tableau ci-dessous fait état de la population cantonale par commune en 2006 (source INSEE).

Communes	Population (nombre d'habitants)	Densité de population au km <sup>2</sup>
Campugnan	458	73,5
Cars	1206	108,5
Fours	293	97,6
Mazion	476	119
Berson	1713	95
Blaye	4920	766,5
St Androny	588	50,5
Plassac	979	137,5
Cartelegate	1016	88,5
St Paul	897	82,5
St Martin Laccaussade	1113	282,5
St Seurin de Cursac	773	327,5
St Genès de Blaye	457	61,5
<b>Total</b>	<b>14 889</b>	<b>142</b>

Carte 6 : Population sur sur le canton de Blaye



## 3. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

### 3.1 Catégories piscicoles

L'ensemble des cours d'eau du territoire d'étude est classé en seconde catégorie piscicole du domaine privé. Les populations piscicoles présentes sont composées de cyprinidés.

### 3.2 Police de l'eau et de la pêche

La police de l'eau vise à assurer la protection, la mise en valeur et le développement de la ressource en eau dans le respect des équilibres naturels. Il s'agit d'une police administrative spéciale.

La Police de la Pêche vise à la préservation des milieux aquatiques et à la protection du patrimoine piscicole.

Ces polices sont assurées sur le territoire d'étude par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (DDTM 33) et par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA).

### 3.3 La Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE)

Adoptée le 23 octobre 2000 la directive 2000/60/CEE, dite Directive Cadre sur l'Eau (DCE), vise à apporter une vision d'ensemble à la politique européenne de gestion de l'eau et à établir un cadre européen pour la protection des eaux continentales, souterraines et côtières.

La mise en oeuvre de la DCE repose sur un calendrier prévoyant notamment l'élaboration dès 2009 de plans de gestion et de programmes de mesures qui, pour chaque district, définiront les objectifs à atteindre pour 2015 et les actions à mettre en oeuvre ; ces documents seront révisés en 2015 puis tous les 6 ans ; en France, ils consistent en une modification des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

La Directive attribue par masse d'eau des objectifs de préservation ou de restauration de la qualité des eaux superficielles repris par le nouveau SDAGE qui doit entrer en vigueur en 2010 (cf. paragraphe suivant).

*Note importante sur la définition du bon état écologique des eaux de surface :*

Pour les eaux de surface, le bon état s'évalue à partir de deux ensembles d'éléments différents : caractéristiques chimiques de l'eau d'une part, fonctionnement écologique de l'autre. Ainsi, on dira qu'une masse d'eau de surface est en bon état au sens de la directive cadre sur l'eau si elle est à la fois en bon état chimique et en bon état écologique.

L'objectif de bon état chimique consiste à respecter des seuils de concentration – les normes de qualités environnementales – pour les 41 substances visées par la directive cadre sur l'eau (notamment certains métaux, pesticides, hydrocarbures, solvants etc.) Ces seuils sont les mêmes pour tous les types de cours d'eau. Le bon état écologique correspond au respect de valeurs de référence pour des paramètres biologiques et des paramètres physico-chimiques qui ont un impact sur la biologie.

Concernant la biologie, on s'intéresse aux organismes aquatiques présents dans la masse d'eau considérée : algues, invertébrés (insectes, mollusques, crustacés ...) et poissons.

Pour la physico-chimie, les paramètres pris en compte sont notamment l'acidité de l'eau, la quantité d'oxygène dissous, la salinité et la concentration en nutriments (azote et phosphore). Contrairement à l'état chimique, l'état écologique s'apprécie en fonction du type de masse d'eau considéré, les valeurs seuils pour les paramètres biologiques notamment varient d'un type de cours d'eau à un autre. Ainsi, lorsqu'on parle d'écologie, les valeurs du bon état ne sont pas les mêmes pour un fleuve de plaine ou pour un torrent de montagne. Pour chaque type de masse d'eau, des sites de référence qu'on considère de bonne qualité ont été identifiés et servent d'étalon pour définir les seuils du bon état. Pour certaines masses d'eau qui ont subi des modifications importantes de leurs caractéristiques naturelles du fait de leur utilisation par l'homme, le bon état écologique qui serait celui de la masse d'eau si elle n'avait pas été transformée ne peut pas être atteint. Pour ces masses d'eau – qu'on qualifie de masses d'eau fortement modifiées –, les valeurs de références biologiques sont adaptées pour tenir compte des modifications physiques du milieu et on parle alors d'objectif de bon potentiel écologique. Cette terminologie s'applique également aux masses d'eau artificielles comme les canaux.

### 3.4 Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour Garonne (SDAGE)

Cet outil de gestion à l'échelle du Bassin Adour Garonne est doté d'une portée juridique. Les décisions et programmes dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec ses dispositions. Le programme de travaux présenté dans le présent dossier devra donc être compatible avec le SDAGE. Elaboré par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le nouveau SDAGE dont le programme d'actions court de 2010 à 2015 a été approuvé en fin d'année 2009.

Il établit une planification cohérente et territorialisée de la ressource en eau et des milieux aquatiques au niveau d'un bassin. Il se compose d'un recueil de mesures et de dispositions avec obligation de compatibilité ou de prise en compte de recommandations.

Le nouveau SDAGE met en œuvre la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Le SDAGE est un document d'orientation stratégique pour la gestion des eaux entre 2010 et 2015.

Il prend en compte l'ensemble des milieux aquatiques superficiels (cours d'eau, canaux, plans d'eau, eaux côtières et saumâtres) et souterrains (aquifères libres et captifs) du bassin Adour Garonne.

Il décrit les organisations et dispositifs de gestion à mettre en œuvre pour atteindre en 2015 les objectifs environnementaux communautaires et ceux spécifiques au bassin (gestion des débits en période d'étiage, limitation des risques d'inondation ou restauration des zones humides).

Il résume les caractéristiques du bassin, les pressions de toute nature affectant l'état des milieux aquatiques et le programme de mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.

Les six orientations fondamentales du SDAGE 2010-2015 sont les suivantes :

- Créer les conditions favorables à une bonne gouvernance
- Réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques
- Gérer durablement les eaux souterraines et préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides
- Une eau de qualité pour assurer activités et usages
- Maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique
- Privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire.

Le SDAGE attribue un objectif de qualité par masse d'eau dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'eau. Une masse d'eau est une portion de cours d'eau, de canal, de littoral, de nappe, ... qui présente une relative homogénéité quant à ses caractéristiques environnementales naturelles et aux pressions humaines qu'elle subit.

Les principaux cours d'eau composant le réseau hydrographique du SIAR du canton de Blaye sont répertoriés en tant que très petites masses d'eau.

Le tableau suivant détaille les très petites masses d'eau et leurs objectifs de qualités recensés sur le territoire du canton de Blaye et sous compétence du Syndicat.

Masses d'eau	Cours d'eau	Masse d'eau principale de rattachement	Objectif global SDAGE	Objectif écologique	Objectif chimique
FR555-1	Le Bardefer	Le Moron du confluent du Soptier à la Gironde (FR 555)	Bon état en 2021	Bon état en 2021	Bon état en 2015
FR287-1	Les Martinettes (ou Le Cap d'Avias)	La Livenne du confluent des Martinette à la Gironde (FR287)	Bon état en 2015	Bon état en 2015	Bon état en 2015
FR287-2	La Moulinade (ou ruisseau du Moulin)	La Livenne du confluent des Martinette à la Gironde (FR287)	Bon état en 2015	Bon état en 2015	Bon état en 2015
FR35-2	le Brouillon	Gironde amont (FT35)	Bon état en 2021	Bon état en 2021	Bon état en 2015

**Source : SDAGE Adour Garonne (annexe 3 du chapitre 4)  
Agence de l'eau Adour Garonne**

Le territoire d'études est en outre concerné par deux masses d'eau principales (inscrites à l'annexe 6.6 du SDAGE Adour Garonne) relatives à l'estuaire de la Gironde qui, si elles se trouvent sur le canton de Blaye, sont hors compétence du SIAR :

Masses d'eau	Cours d'eau	Objectif global SDAGE	Objectif écologique	Objectif chimique
FT35	Gironde amont	Bon état en 2027	Bon état en 2021	Bon état en 2027
FT04	Gironde centrale	Bon état en 2027	Bon état en 2015	Bon état en 2027

**Source : SDAGE Adour Garonne (annexe 3 du chapitre 4)  
Agence de l'eau Adour Garonne**

Enfin, pour information, nous pouvons noter les objectifs attribués par le SDAGE aux masses d'eau principales de type rivière localisées à proximité de la zone de compétence du SIAR.

Masses d'eau	Cours d'eau	Objectif global SDAGE	Objectif écologique	Objectif chimique
R645	La Livenne de sa source au confluent des Martinettes	Bon état en 2015	Bon état en 2015	Bon état en 2015
R287	La Livenne du confluent des Martinette à la Gironde	Bon état en 2015	Bon état en 2015	Bon état en 2015
R556	Le Moron de sa source au confluent du Soptier	Bon état en 2027	Bon état en 2027	Bon état en 2015
R555	Le Moron du confluent du Soptier à la Gironde	Bon état en 2027	Bon état en 2027	Bon état en 2015

**Source : SDAGE Adour Garonne (annexe 3 du chapitre 4)  
Agence de l'eau Adour Garonne**

### **3.5 Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Estuaire de la Gironde et milieux associés » en cours d'élaboration**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification dans le domaine de l'eau qui décline les objectifs du SDAGE à l'échelle d'un bassin hydrographique plus réduit. Il est doté de la même portée juridique que le SDAGE à savoir que les décisions et programmes dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec ses dispositions. A l'échelle de l'Estuaire de la Gironde, un SAGE est en cours d'élaboration. Les grands enjeux sont les suivants :

- Amélioration de la qualité des eaux et des écosystèmes (zones humides notamment) ;
- Sécurisation des biens et des personnes par rapport au risque inondation ;
- Gestion durable des milieux naturels.

### **3.6 Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Nappes profondes de la Gironde »**

Les objectifs du SDAGE Adour-Garonne sont en partie déclinés dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Nappes profondes de la Gironde » pour ce qui concerne les masses d'eau souterraines et plus précisément les nappes profondes Miocène, Oligocène, Eocène, Crétacé.

Le SAGE « Nappes profondes de la Gironde » qui couvre tout le département girondin met en œuvre au plan local des enjeux de gestion équilibrée de la ressource en eau souterraine fixés par le SDAGE Adour-Garonne que sont notamment :

- l'alimentation en eau potable
- les économies d'eau et maîtrise des consommations
- la lutte contre la surexploitation des nappes profondes de l'Eocène, du Crétacé supérieur et de l'Oligocène.

Le SAGE prévoit ainsi d'économiser 30 millions de m<sup>3</sup>/an d'ici 2013. Le PLU devra également être compatible avec les principes édictés par le SAGE Nappes profondes de la Gironde.

Nous citons le SAGE Nappes profondes à titre informatif, ce dernier n'ayant pas d'effet direct sur la définition du programme de travaux qui sera mis en œuvre à l'échelle du réseau hydrographique du SIAR

### **3.7 La Zone de Répartition des Eaux (ZRE) des nappes profondes de l'Eocène, de l'Oligocène et du Crétacé et leurs zones d'alimentation dans les départements de la Gironde, de la Dordogne et de Lot-et-Garonne**

Les zones de répartition des eaux sont des zones comprenant des bassins, sous-bassins, fractions de sous-bassins hydrographiques ou des systèmes aquifères, caractérisées par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins. Créée en 2003, la ZRE 0503 concerne les nappes profondes de l'Eocène, de l'Oligocène et du Crétacé et leurs zones d'alimentation dans les départements de la Gironde, de la Dordogne et de Lot-et-Garonne. Les prélèvements d'eau non domestiques (>1000 m<sup>3</sup>/an) réalisés dans ces aquifères nécessitent conformément à l'article R 214-1 du code de l'environnement (rubrique 1.3.1.0 de la nomenclature eau) :

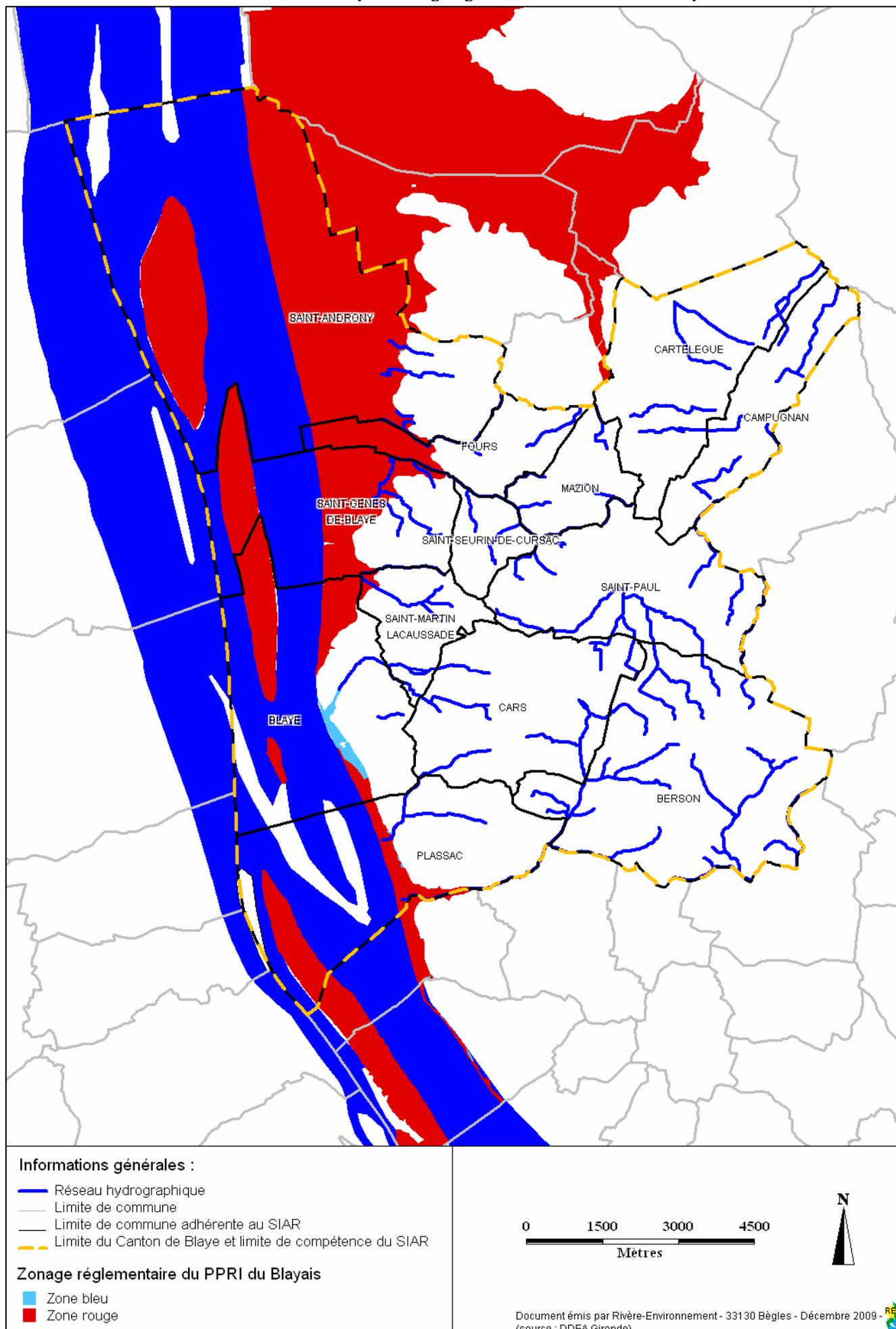
- une déclaration au titre de la loi sur l'eau s'ils ne dépassent pas 8 m<sup>3</sup>/j.
- une autorisation au titre de la loi sur l'eau au-delà de 8 m<sup>3</sup>/j.

### **3.8 Le Plan de Prévention du Risque Inondation Estuaire de la Gironde secteur du Blayais (PPRI)**

Approuvé par arrêté préfectoral le 17 décembre 2001, le PPRI Estuaire de la Gironde secteur du Blayais regroupe 13 communes en bordure d'estuaire. Sur le territoire du SIAR, les communes riveraines de l'estuaire sont concernées : Blaye, St Genès de Blaye, Plassac, St Androny, St Martin Laccaussade. Le PPRI vaut servitude d'utilité publique. Il rend inconstructibilité des zones inondables sous plus d'un mètre d'eau (zone rouge ; cf. carte en page suivante), ce qui permet de préserver le lit majeur de l'estuaire de l'urbanisation et de tout aménagement lourd (remblai, constructions,...).

La zone dite bleue est la zone inondable sous moins de 1 m d'eau. Sur celle-ci, certaines constructions sont possibles à des conditions précises.

Carte 7 : PPRI du Blayais : zonage réglementaire sur le canton de Blaye



## 4. CONTEXTE HYDROLOGIQUE

### 4.1 Régime hydraulique

#### 4.1.1 Donnés générales

Le réseau hydrographique d'étude est localisé sur le bassin versant de l'estuaire de la Gironde. Nous avons vu précédemment que le réseau hydrographique sous compétence du SIAR du Canton de Blaye était rattaché à trois sous bassins versants :

- Le bassin versant de la Livenne au Nord Est (auquel est notamment rattaché le réseau hydrographique du Courtebotte) : cours d'eau sableux de 42 kml aux fortes potentialités écologiques inondant les marais de la Vergne (masses d'eau FR 645 La Livenne de sa source au confluent des Martinettes et FR 287 La Livenne du confluent des Martinette à la Gironde).
- Le bassin versant du Moron à l'extrême sud est auquel est rattaché le réseau hydrographique du Barbefer : cours d'eau sableux de 24 kml affluent de la Dordogne (masse d'eau FR556 Le Moron de sa source au confluent du Soptier et FR555 Le Moron du confluent du Soptier à la Gironde).
- Le bassin versant estuarien à l'ouest (masse d'eau FT35 Gironde amont) pour le Brouillon, le Gadeau, le Saugeron, le Canteranne,...

#### 4.1.2 Données hydrologiques

Aucune station hydrométrique ne permet de nous renseigner sur le régime hydraulique des cours d'eau présents sur le territoire du SIAR selon les informations recueillies auprès de l'Agence de l'eau.

Une station de mesure était en service jusqu'en 1990 sur le Moron sur la commune de St Christoly de Blaye en amont linéaire sous compétence du SIAR. Elle est aujourd'hui abandonnée et n'a pas été remplacée (station hydrologique P9414010 placée au droit d'un bassin versant de 31,5 km<sup>2</sup>).

Le tableau ci-dessous résume les débits caractéristiques déterminés sur la période de fonctionnement de la station (1972-1990).

Débits (en m <sup>3</sup> /s)	Q <sub>moyen</sub>	Q <sub>MNA5</sub>	V <sub>CN3</sub>	V <sub>CN10</sub>	Q <sub>inst max</sub>	Q <sub>journalier max</sub>
		0,291	0,006	0,003	0,003	9,2

Source : Banque Hydro

Une autre station était également en service sur le Barbefer à Pugnac sur le territoire de compétence du SIAR du canton de Blaye jusqu'en 2001 (station hydrologique P9435110 placée au droit d'un bassin versant de 25 km<sup>2</sup>).

Le tableau ci-dessous résume les débits caractéristiques déterminés sur la période de fonctionnement de la station (1972-2001).

	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Module
<b>Débits (m<sup>3</sup>/s)</b>	0.424	0.430	0.304	0.281	0.165	0.084	0.032	0.014	0.027	0.106	0.236	0.391	0.206
<b>Qsp (l/s/km<sup>2</sup>)</b>	16.9	17.1	12.1	11.2	6.6	3.3	1.3	0.5	1.1	4.2	9.4	15.6	8.2

Source : Banque Hydro

fréquence	quinquennale sèche	médiane	quinquennale humide
débits (m <sup>3</sup> /s)	0.150 [0.120;0.170]	0.210 [0.160;0.290]	0.260 [0.240;0.290]

Source : Banque Hydro

Les valeurs entre crochets représentent les bornes de l'intervalle de confiance dans lequel la valeur exacte du paramètre estimé a 95% de chance de se trouver.

Le Barbefer est un cours d'eau représentatif du réseau hydrographique permanent du canton de Blaye.

#### 4.1.3 Inondations (Cf. le dossier relatif aux inondations joint en annexe)

Les témoignages locaux et observations de terrain démontrent des problèmes d'inondation en zone urbaine sur les communes de Plassac, St Martin Laccaussade, Blaye et St Genès de Blaye connaissent des problèmes importants d'inondation.

➤ Sur la commune de Plassac, le ruisseau le Gadeau déborde lors de chaque gros orage au niveau du pont de la départementale et au niveau du restaurant dans le bourg même. Des événements graves ont eu lieu notamment en 1988 avec 1,50m dans les maisons en rive droite et en mai 2008 avec 1,20m au niveau du terrain de sport en rive gauche. La sécurité humaine est en jeu avec dix maisons et un commerce (restaurant) en rive droite qui sont régulièrement touchés. En juin 2008, c'était la neuvième fois que le restaurant était impacté par la montée des eaux.

Ces inondations peuvent en partie s'expliquer par le fait que le cours aval du Gadeau est influencé par les mouvements de marées de la Gironde qui limitent l'évacuation des eaux à marée montante.

➤ Sur les communes de St Martin Laccaussade et de Cars, le Saugeron et la Saugeronne sont l'objet de débordements et provoquent des inondations en période de fortes pluies. L'artificialisation des sols alentours et du cours d'eau en lui-même, associé à des apports d'eau pluviale provenant de multiples ouvrages hydrauliques (buses) expliquent ces montées des eaux.

Un bassin d'étalement de 12 000 m<sup>3</sup> (bassin des Charrons) a été réalisé sur la Saugeronne (St Martin Laccaussade).

Un autre bassin d'étalement (le bassin de Campagne) a été aménagé sur le Saugeron sur la commune de St Martin Laccaussade le long de la RD 937 à l'al des zones commerciales (capacité est de 7 500 m<sup>3</sup>). Le bassin de Campagne joue son rôle de stockage ; mais il reste peu de marge pour stocker d'éventuels volumes d'eau supplémentaires qui pourraient provenir des zones amont de plus en plus imperméabilisées au niveau des zones commerciales de l'autre côté de la départementale. Par ailleurs, ce dispositif de stockage n'empêche des maisons à l'aval d'être inondées.

L'eau arrive donc très vite et en quantité sur les quartiers de Chardonnet et Frédignac, d'autant plus que l'écoulement du Saugeron est soumis aux niveaux d'eau dans l'estuaire et le pont de Paris provoque également des freins à l'écoulement, ce qui rend encore plus vulnérable le quartier de Frédignac. La sécurité humaine est en jeu.

Les bassins du Crusquet et de Groupe à Cars complètent le dispositif anti crue sur le Saugeron (capacités respectives de 700 et 1200 m<sup>3</sup>).

➤ A Blaye, les problèmes d'inondation sont liés à une forte imperméabilisation des sols sans que soient pris en compte les problèmes liés à la gestion des eaux pluviales ; réalisation de nombreux aménagements sans qu'il y ait une appréciation globale des impacts. Le busage du ruisseau la Cave sous la ville et les rejets d'eau pluviale qu'il reçoit entraînent des débordements et la saturation du réseau pluvial sous dimensionné.

Le ruissellement emprunte la voirie et conflue vers les points bas que représente le tracé du ruisseau de la Cave, en s'engouffrant par le biais de collecteurs, placés des deux côtés des voies, pour rejoindre la partie busée du ruisseau. (remontée du tout à l'égout jusqu'au quartier Tauzin). A ces phénomènes peuvent s'ajouter celui de la marée, créant un frein à l'écoulement naturel des eaux au niveau de l'exutoire.

➤ Sur St Genès de Blaye, les inondations concernent sur la commune le ruisseau des Clauds de manière générale et plus précisément le secteur compris entre la voie communale 103 et la voie communale 7. Lors d'épisode pluvieux de forte intensité, les eaux ruissellent vers le point bas que constitue le ruisseau des Clauds, provoquant le débordement sur les routes (voies communales 103 et 102) et la montée de celles-ci au niveau du quartier la Valade et de ses habitations. On notera la présence sur le ruisseau d'un busage de 400 mm et d'un bassin (plan d'eau) rétrécissant la section d'écoulement au niveau de propriétés privées.

Ces cas concrets illustrent la nécessité de réfléchir globalement à une politique intégrée de gestion au des bassins versants afin de gérer les écoulements et les problèmes d'inondation. La gestion amont/aval d'un cours d'eau doit ainsi être réfléchi à l'échelle de son lit majeur. L'étude devra également avoir pour but de faire clairement apparaître cette logique ainsi que les dysfonctionnements constatés à l'échelle des bassins versants pour tenter d'y remédier.

## 4.2 Prélèvements

### 4.2.1 Prélèvements dans les eaux souterraines

Les informations ci-dessous retranscrites sont issues principalement du portail des données sur l'eau du bassin versant Adour Garonne. Les prélèvements dans les eaux souterraines sont réalisés dans le cadre de deux usages, la consommation d'eau potable et l'irrigation.

#### ➤ *Prélèvements destinés à l'eau potable*

Il existe trois points de captage d'eau potable sur les communes adhérentes au SIAR :

- Le forage de Berson prélevant 495 587 m<sup>3</sup>/an (en 2007) à 158 m de profondeur dans la nappe captive.
- Les forages de Blaye prélevant dans la nappe captive à 185 m de profondeur un volume annuel de 389 524 m<sup>3</sup> (en 2007).

Communes	Nom du prélèvement	Nappe captée	Usage	Débit autorisé (données 2003*)
Berson	Pinet Charonne	Eocène moyen	Eau potable	1990 m <sup>3</sup> /j
Blaye	Aux allées	Eocène moyen	Eau potable	90 m <sup>3</sup> /j
Blaye	Tout Vent	Eocène moyen	Eau potable	1350 m <sup>3</sup> /j

**Tableau récapitulatif des prélèvements d'eau potables sur le territoire du SIAR du Canton de Blaye**

*\*Les débits prélevés autorisés sont repris de l'étude préalable réalisée par GERA en 2003 pour le SIAR du Canton de Blaye à partir des informations fournies par l'Agence de l'eau, la DDAF et la DDASS.*

#### ➤ *Prélèvements destinés à l'irrigation*

Le canton de Blaye est un territoire rural agricole. Bien que principalement tourné vers la viticulture, l'agriculture nécessite toutefois des besoins en eau dont une partie est issue des forages décrits ci-dessous répertoriés sur le territoire cantonal :

- Le forage de Montplaisir sur la commune de Cars prélevant 50 830 m<sup>3</sup>/an (en 2003) en nappe phréatique ;
- Les forages de Saint Androny (forages de l'île de Patiras, de Puy de Lignac, de l'Hopital, de Lassale, de la Forgette) prélevant dans la nappe captive 79 768 m<sup>3</sup>/an (en 2007).
- Les forages localisés sur la commune de St Paul prélevant respectivement 7 990 m<sup>3</sup>/an en nappe captive et 9972 m<sup>3</sup>/an en nappe phréatique pour un cumul de 17962 m<sup>3</sup>/an (en 2007).
- Les forages (X7) de Segonzac, Prés du Roy, Espangles, les Planes,... à St Genès de Blaye prélevant un cumul de 28 957 m<sup>3</sup>/an (en 2007) dans la nappe captive. Deux forages prélèvent de l'eau en nappe captive, tandis que cinq autres pompent dans la nappe phréatique. Nous ne disposons pas des volumes prélevés dans la nappe phréatique.

Nous reproduisons ci-dessous le tableau de l'étude préalable réalisée en 2003 par le GERA illustrant les prélèvements recensés dans les nappes souterraines sur le territoire à partir des informations fournies par l'Agence de l'eau, la DDAF et la DDASS.

Communes	Nbre. de prélèvement	Nappe captée	Usage	Débit prélevé
Cars	1 forage	Eocène moyen	Agricole	50 830 m <sup>3</sup> /an
St Androny	5 forages	Eocène inférieur à moyen	Agricole	79 768 m <sup>3</sup> /an
St Genès de Blaye	5 forages	Eocène inférieur à moyen	Agricole	?
St Genès de Blaye	2 forages	Plio-quaternaire	Agricole	28 957 m <sup>3</sup> /an
St Paul	2 forages	Eocène inférieur à moyen	Agricole	17962 m <sup>3</sup> /an

**Tableau récapitulatif des prélèvements agricoles recensés sur le territoire du SIAR du Canton de Blaye**

### ➤ Prélèvements destinés à l'industrie

Un seul prélèvement industrie est recensé sur le territoire du canton de Blaye. Il s'agit de l'entreprise SCREG implantée à Blaye sur la zone portuaire.

Communes	Nom du prélèvement	Nappe captée	Usage	Débit autorisé*
Blaye	SCREG Sud Ouest SA	Eocène moyen	Industriel	240 m3/j

**Tableau récapitulatif des prélèvements industriels recensés sur le territoire du SIAR du Canton de Blaye**

*\*Les débits prélevés autorisés sont repris de l'étude préalable réalisée par GERE A en 2003 pour le SIAR du Canton de Blaye à partir des informations fournies par l'Agence de l'eau, la DDAF et la DDASS.*

#### 4.2.2 Prélèvements dans les eaux superficielles

Les prospections de terrain ont permis de recenser plusieurs prises d'eau aménagées sur les cours d'eau par des propriétaires riverains à usage d'irrigation (jardins ou cultures).

Il semblerait qu'aucune de ces prises d'eau ne soient officiellement autorisée par les services de la police de l'eau.

Rappelons que la loi sur l'eau (article R 214-1 du code de l'environnement) soumet à procédure réglementaire (déclaration ou autorisation préalables) les prélèvements réalisés dans un cours d'eau ou sa nappe d'accompagnement (directement ou en dérivation) supérieurs à 400 m3/heure ou à 2% du débit du cours d'eau.

Environ une demi douzaine de prélèvements à usage privé ont été observés et localisés (sur le Capron à St Seurin de Cursac, sur le Fallot à Plassac, sur le Teyssoneau à Cars, le ruisseau de Juins et le Perrinot à Berson, le ruisseau de la Valette à Mazion). Il n'est toutefois pas possible de déterminer même approximativement quels sont les volumes prélevés.

Il s'agit de pompages temporaires réalisés sur des secteurs aménagés à cet effet. Nous avons souvent relevé que le lit était creusé sur une surface de quelques mètres carrés pour permettre la mise en place d'une pompe hydraulique et la concentration d'un volume d'eau suffisant permettant un pompage quelques soient les conditions hydrologiques (possible remontée de la nappe superficielle dans ces excavations). De petits seuils peuvent également être aménagés pour rehausser le niveau d'eau sur la zone de pompage. Ces aménagements occasionnent fréquemment des altérations en berge.



**Aménagements par creusement du lit à fins de pompage sur le ruisseau des Juins et le Canterane**

## 5. QUALITE DU MILIEU AQUATIQUE

### 5.1 Qualité des eaux

Aucun suivi régulier de la qualité des eaux n'est recensé sur le bassin versant.

Des mesures de la qualité des eaux ont cependant été effectuées, de façon ponctuelle, dans le cadre de différentes études sur des cours d'eau sous compétence du SIAR ou des cours d'eau situés en aval du bassin versant sous compétence du SIAR :

1. Le Schéma Départemental de Vocation Piscicole de la Gironde (SDVP) approuvé par le préfet de Gironde en 2004 classe le bassin versant du Moron (dont la partie amont est intégrée au périmètre sous compétence du SIAR) en première urgence d'intervention pour la résorption des pollutions domestiques et des pollutions viticoles sans fournir plus de détails.

2. Dans le cadre de l'étude préalable à l'ancienne DIG réalisée en 2004 par GEREa, des mesures physico chimiques avaient été réalisées sur le Brouillon et le Canteranne (mesures réalisées en décembre 2003), principaux cours d'eau du réseau hydrographique sous compétence du SIAR. Ces mesures ponctuelles ne peuvent être considérées comme reflétant un état global de la qualité des eaux. Elles sont toutefois intéressantes en l'absence d'autres données disponibles. Elles sont résumées dans le tableau suivant.

Cours d'eau	Localisation de la station	Temp.	pH	DBO5 (mg/l)	DCO (mg/l)	MES (mg/l)	NO3 (mg/l)	NH4 (mg/l)	Oxygène		P total (mg/l)
									mg/l	%sat	
Brouillon	La Braulterie à Berson	5,09	8,02	0,7	<30	6	8,6	0,1	11,39	91,5	<0,1
Brouillon	Ricault à Berson (aval rejet STEP)	6,4	8,08	0,8	<30	3	9,45	0,15	11,8	95,2	0,50
Brouillon	Rousselle à Plassac	6,4	8,05	0,7	<30	6	8,75	0,05	11,25	90,2	0,65
Canteranne	Moulin de Canteranne à St Seurin de Coursac	8,4	7,89	6	<30	9	10,25	1,40	12,1	97,2	2,15
Canteranne	Salle Château à St Genès de Blaye	7,3	7,96	2,1	<30	6	8,45	0,30	/	87,7	0,80

Tableau de correspondance des paramètres relevés en 2003 avec les classes de qualité définies par le SEQ eau  
(Source : GereA, étude préalable à l'aménagement et à l'entretien du réseau hydrographique)

Très bonne	
Bonne	
Moyenne	
Médiocre	
Mauvaise	

Correspondance des couleurs et des classes d'aptitude du SEQ-Eau

La qualité du Brouillon est assez bonne à l'exception d'une forte teneur en phosphore notamment à l'aval du cours d'eau probablement liée à la station d'épuration de Berson.

Le Canteranne est caractérisé par des teneurs en matières organiques, azotées et phosphorées plus importantes que sur le Brouillon. Les teneurs les plus fortes sont obtenues en amont du cours d'eau probablement dues à une pollution d'origine domestique (rejets d'effluents)

3. Le Sage estuaire de la Gironde et milieux associés a évalué la qualité des cours d'eau affluents de l'estuaire par un indicateur de dilution basé sur la connaissance des débits d'étiage et des rejets de pollution organique(modèle Pegase) basé sur la connaissance des débits d'étiage et des rejets de pollutions organiques.

Cet indicateur permet de qualifier le niveau de pression (faible, moyenne, forte) et d'identifier l'origine du rejet. L'indicateur prend en compte les projets de station d'épuration et de traitement des effluents vinicoles. Les sources de données mesurées ou modélisées sont analysées sur la base du Seq Eau, qui remplace aujourd'hui les concepts de classes de qualité. Le principe de cet outil est d'évaluer une eau selon sa qualité physico-chimique ou selon l'aptitude de l'eau aux usages ainsi qu'à la biologie.

- Les travaux du SAGE estuaire nous renseignent sur la qualité d'eau du bassin versant du Brouillon. Les tableaux suivants présentent les indicateurs de pression de pollution sur le bassin versant du Brouillon.

Rejets actuels en Equivalents Habitants (EH)									
Cours d'eau	Débit étiage	Industries	Eaux traitées de STEP	Eaux non traitées des agglomérations	Assainissement non collectif	Rejet caves coopératives	Rejet des chais particuliers	Total en EH	Indicateur actuel
Grenet Brouillon Fallot Saugeron	9 l/s	7%	0%	7%	1%	4%	81%	18 996	2072

Source : SAGE estuaire de la Gironde,  
Compte-rendu de réunion des bassins versants « Livenne, Moron,Brouillon du 22 mai 2007

Projets identifiés						
Cours d'eau	Débit étiage	Réduction des rejets des chais particuliers	Réduction des rejets des STEP	Indicateur futur	Enjeu pour le SAGE	Indicateur futur sans chais
Grenet Brouillon Fallot Saugeron	9 l/s	28%	70%	1500	Effluents vinicoles	298

Source : SAGE estuaire de la Gironde,  
Compte-rendu de réunion des bassins versants « Livenne, Moron,Brouillon du 22 mai 2007

Les cours d'eau du bassin versant du Brouillon sont donc concernés par une classe de qualité médiocre.

➤ Le Moron est relativement préservé des pressions de pollution sauf en ce qui concerne les rejets de matières organiques et l'hydromorphologie, paramètres pour lesquels la pression est qualifiée de forte. Il passe aux abords de 4 agglomérations de petite taille pour une pression cumulée d'environ 4 100 EH nets. Il a également l'avantage de disposer d'un débit d'étiage relativement élevé (0.82 m3/s). La qualité de l'eau du Moron est donc bonne, ce qui ne veut pas dire que des efforts sur l'assainissement ne sont pas à entreprendre, étant donné qu'une zone de marais de grande valeur écologique se trouve à l'aval de ce cours d'eau.

Le SAGE qualifie également les pressions subies par le Brouillon de fortes concernant les matières organiques, les produits phytosanitaires et les métaux

➤ La qualité des eaux de la Livenne est globalement bonne, mais elle est fortement impactée par les rejets de la distillerie vinicole du Blayais (12 000 EH nets). Les faibles débits d'étiage sur le deux cours d'eau renforcent leur sensibilité aux pressions. La pression exercée sur le bassin versant de la Livenne est quant à elle qualifiée de faible en dehors du problème de la distillerie.

Masse d'eau	Débit exutoire juillet 2002 (m3/s)	Pression cumulée prise en compte dans PEGASE (EH)	Indice (pression EH/débit journalier)	Qualité simulée PEGASE
Livenne	0,14	18 882	1,56	Mauvais (aval rejet)
Moron	0,82	4 124	0,06	Bon

Source : état des lieux du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive cadre européenne, la Livenne de sa source au confluent des Martinettes (masse d'eau R645) et du confluent des Martinette à la Gironde (masse d'eau R287) se voit assigner un objectif de bon état écologique et chimique en 2015.

Le Moron de sa source au confluent du Soptier (masse d'eau R556) et du confluent du Soptier à la Gironde (masse d'eau R555) est répertorié en risque de non atteinte du bon état en 2015. L'objectif de bon état chimique est fixé pour l'échéance 2015 et à 2027 pour le bon état écologique.

Pour le reste du réseau hydrographique sous compétence du SIAR, si nous ne disposons pas de données de qualité, il faut relever la présence de plusieurs stations d'épuration (cf. paragraphe consacré aux rejets) et de rejets vinicoles, ces derniers se traduisant notamment par la diffusion brutale dans les cours d'eau de matières organiques.

Notons enfin concernant l'enjeu qualité des eaux superficielles et bon état écologique des sous bassins versants que le SAGE Estuaire poursuit un objectif (pour la période 2011-2021) de Réduction rejets métaux et effluents vinicoles sur le bassin versant du Brouillon et de réduction des rejets de matières organiques sur le bassin versant du Moron.

## 5.2 Qualité piscicole

### 5.2.1 Contexte écologique et réglementaire

L'ensemble du réseau est rattaché à la seconde catégorie piscicole du fait de son contexte cyprinicole.

Les conditions écologiques du réseau hydrographique (substrats sablo limoneux, température de l'eau, débits, habitats aquatiques,...) ne correspondent pas aux exigences des salmonidés.

Aucun cours d'eau du périmètre n'est répertorié par le SDAGE en cours d'eau prioritaire pour les poissons migrateurs. Aucun cours d'eau n'est donc classé au titre de l'article L. 432-6 du code de l'environnement pour lesquels un dispositif de franchissement piscicole doit obligatoirement être installé au niveau de chaque ouvrage implanté dans le lit du cours d'eau.

Le réseau hydrographique drainant le territoire du canton de Blaye est essentiellement composé de fossés et de ruisseaux temporaires pour la plupart ont été fortement artificialisés (recalibrage, curage, ...). Les travaux réalisés ont modifiés les potentialités d'accueil du milieu vis-à-vis de la faune aquatique (faune benthétique, poissons, batraciens). En outre, de nombreux cours d'eau (certains à la typologie de fossés) sont à sec une partie de l'année.

L'intérêt piscicole de la plupart de cours d'eau est donc faible voir inexistant.

Malgré ce constat, des potentialités demeurent sur les principaux cours d'eau du territoire du SIAR.

### 5.2.2 Peuplement piscicole

Nous ne disposons pas de données de suivi détaillées relative aux peuplements piscicoles présents sur le bassin d'étude. Le Plan de Gestion Piscicole de la Gironde (PDGP) réalisé par la fédération de pêche de la Gironde voué à remplacer l'ancien Schéma départemental de vocation piscicole était en cours d'élaboration lors de la rédaction de l'étude. Nous n'avons donc pas pu nous servir des données qu'il contenait, si ce n'est de quelques rares éléments.

La concertation et les reconnaissances de terrain ont permis de constater une très faible densité et diversité piscicole. Les seules espèces présentes s'accommodent d'un habitat partiellement dégradé. Seuls les principaux cours d'eau (Brouillon, Canteranne, Bourdillot, Gadeau) semblent présenter des potentialités d'accueil piscicole : écoulements constants, substrats relativement diversifiés en amont, caches. L'écrevisse de Louisiane *Procambarus clarkii*, espèce invasive et nuisible, est bien représentée sur le réseau hydrographique du SIAR.

Les travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du SAGE estuaire de la Gironde et milieux associés ont étudié l'intérêt des principaux certains affluents de l'estuaire pour les espèces migratrices dont la restauration des populations est un des objectifs de ce document de planification (L'Union Européenne a notamment élaboré dernièrement un plan d'action communautaire de préservation de l'anguille).

Sur le périmètre d'étude, seul le Brouillon est concerné par le SAGE. L'intérêt du Brouillon, comme les autres cours d'eau du périmètre d'étude, en l'état actuel peut être qualifié de faible pour les migrateurs amphihalins (voir nul pour le réseau hydrographique secondaire du SIAR composé de fossés de drainage) qui ont pour la plupart besoin de substrats graveleux pour frayer (aloses, lamproie marine,...). L'habitat pour l'anguille, espèce dont la restauration est érigée au rang des priorités du SAGE et des plans d'actions nationaux et communautaires, est jugé moyen et le potentiel du Bouillon pour cette espèce est de classe 3 (sur une échelle de 1 à 3 : potentiel fort, moyen, moindre). L'enjeu du cours d'eau vis-à-vis du brochet, espèce repère dans le contexte cyprinicole dans le PDPG est également jugé moindre (classe 3).

Le Moron, situé hors périmètre d'étude, mais exutoire du Barbefier et de ses affluents localisés sur le territoire du SIAR, présente un intérêt piscicole plus important. Son intérêt et son potentiel pour l'anguille sont jugés moyens, mais le SAGE le présente comme un cours d'eau à fort enjeu pour le brochet.

### 5.2.3 Franchissabilité piscicole

En prospectant le linéaire des cours d'eau, nous avons recensé les obstacles à la libre circulation piscicole. Bien que le potentiel piscicole de la majeure partie du réseau hydrographique étudié soit faible, nous pensons nécessaire d'analyser les problèmes de franchissement piscicole sur la partie aval des cours d'eau les plus propices à la vie piscicole, l'amont du réseau hydrographique étant composé de fossés aux écoulements temporaires.

Cela va notamment dans le sens des objectifs du SAGE estuaire de la Gironde.

Il s'agit ici d'une analyse succincte réalisée sur la base des observations de terrain et des connaissances actuelles relatives à la franchissabilité d'obstacles par les différentes espèces (nous n'avons pas procédé à des relevés de hauteurs d'eau en amont et en aval des ouvrages).

Au niveau de chaque obstacle, ont été relevés les paramètres susceptibles d'influer sur le niveau de franchissabilité : type d'ouvrage, hauteur approximative, pente approximative, rugosité, topographie des berges... Une expertise sommaire de la franchissabilité piscicole a ensuite été réalisée à partir des différents paramètres relevés selon 4 classes de franchissabilité :

- franchissable : qui ne pose pas de problèmes particuliers de franchissement (exemple : hauteur assez faible, pente douce, parement rugueux, ou possibilité de franchissement par les berges...).
- difficilement franchissable : qui sera franchissable sous certaines conditions hydrologiques ou par une part relativement importante de la population (exemple : hauteur un peu plus élevée que précédemment, la pente plus forte, le parement plus lisse...).
- très difficilement franchissable : qui empêche la migration de la majorité des individus.
- infranchissable : qui empêche la migration de la totalité des individus (hauteur élevée, parement vertical et lisse, pas de possibilité de franchissement par berges pour l'anguille...)<sup>1</sup>.

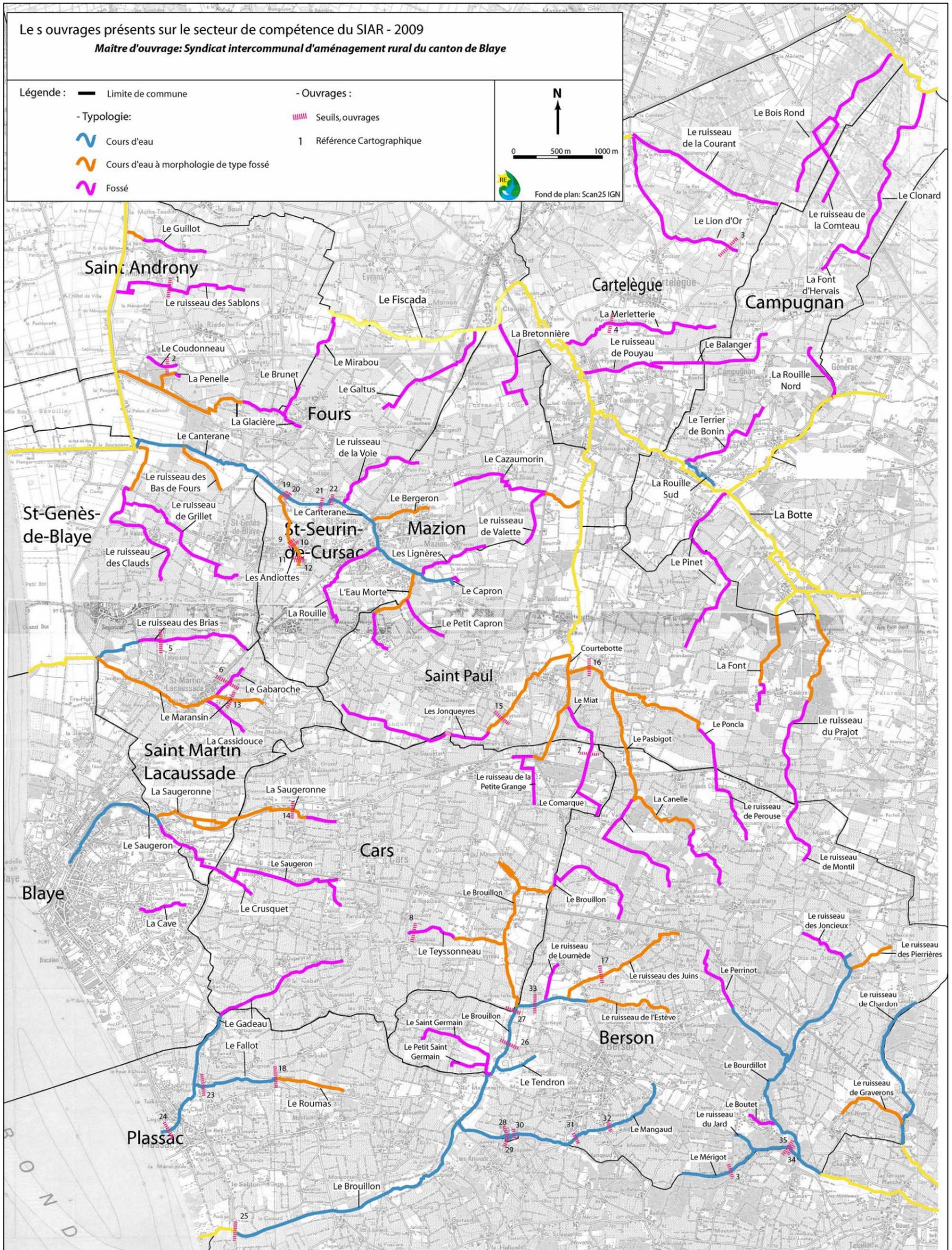
---

<sup>1</sup> MIGADO dans ses travaux sur la libre circulation de l'anguille sur le bassin Garonne Dordogne a utilisé 4 classes de franchissabilité : franchissable, difficilement franchissable, très difficilement franchissable et infranchissable. Nous reprenons ici la même classification afin d'adapter nos analyses aux réalités de terrain et aux faibles potentialités piscicoles du réseau hydrographique en présence.

Tableau : Inventaire et caractéristiques des ouvrages hydrauliques présents sur le territoire de compétence du SIAR.

Référence Cartographique	Toponymie du réseau hydrographique	Typologie du secteur concerné	Caractéristique de l'ouvrage	Localisation
1	Les Sablons	fossé	seuil en bois de 60 cm formant barrage	quartier Saint Androny
2	Le Coudonneau	fossé	seuil en blocs calcaire de 80 cm	quartier "Coudonneau"
3	Le Lion d'Or	fossé	Seuil de 40 cm	aval immédiat de plan d'eau
4	Merletterie	fossé	seuil de 40 cm	amont immédiat du rejet de STEP
5	Les Brias	fossé	seuil de 40 cm formé par buse	chemin de Sainte Luce
6	Le Gabaroché	fossé	seuil de 50 cm	pont buse du chemin rural de gaba roche
7	Le Comarque / Le Miat	fossé	Ouvrage en pierre calcaire avec ouverture et déversoir à 70 cm	amont de la RD 22
8	Le Teyssonneau	fossé	Seuil d'alimentation d'un étang	secteur amont quartier "font Boudaut"
9	Les Andiottes	Cours d'eau à morphologie de type fossé	Seuil de 60 cm	pont débouchant sur vigne en aval du chemin rural
10	Les Andiottes	Cours d'eau à morphologie de type fossé	seuil de 20 cm	en sortie de buse chez particulier en aval de la RD 137
11	Les Andiottes	Cours d'eau à morphologie de type fossé	Ouvrage avec déversoir en pierre	Aval immédiat de la source
12	Les Andiottes	Cours d'eau à morphologie de type fossé	Ouvrage avec déversoir en pierre	Aval immédiat de la source
13	Le Maranssin	Cours d'eau à morphologie de type fossé	Seuil avec chute > 80 cm	Pont buse de la piste cyclable
14	La Saugeronne	Cours d'eau à morphologie de type fossé	Seuil de 50 cm	Aval de la source au quartier "le Bedou"
15	Les Jonqueyres	Cours d'eau à morphologie de type fossé	Seuil de 50 cm	pont buse de la route de Peyronnat
16	La Perouse / le Poncla	Cours d'eau à morphologie de type fossé	Pelle à crémaillère servant de vanne de dérivation	entre la confluence avec le Pasbigot et celle avec le Courtebotte
17	Ruisseau des Juins	Cours d'eau à morphologie de type fossé	Seuil de 40 cm	Pont buse au quartier "la Charonne" en amont de la RD 251
18	Le Roumas	Cours d'eau à morphologie de type fossé	Seuil > à 50 cm	pont du croisement de la RD 135 E3
19	Le Canterane	Cours d'eau	seuils bétons de 5 et 30 cm	En amont de la confluence avec les Andiottes et en aval d'un étang
20	Le Canterane	Cours d'eau	pèle à crémaillère avec surverse à 130 cm	En amont de la confluence avec les Andiottes et en aval d'un étang
21	Le Canterane	Cours d'eau	seuil de 40 cm avec blocs de pierre en lit mineur	Pont Voie communale n°9
22	Le Canterane	Cours d'eau	seuil de 15 cm	Pont Piste cyclable
23	Le Fallot	Cours d'eau	Seuil de dérivation en bois de 40 cm	en amont du pont de l'ancienne voie ferrée
24	Le Gadeau	Cours d'eau	Pelle à crémaillère de 80 x 120 cm avec déversoirs à 235 cm environs	Au port de Plassac
25	Le Brouillon	Cours d'eau	seuil de 20 cm	Pont de la RD 669
26	Le Brouillon	Cours d'eau	seuil de 20 cm	Pont de la RD 135
27	Le Brouillon	Cours d'eau	Seuil de 70 cm avec fort affouillement	Pont de la Braulterie
28	Le Mangaud	Cours d'eau	Ouvrage en pierre avec chute de 280 cm au cumulé	Quartier Peyredoule
29	Le Mangaud	Cours d'eau	Ouvrage en pierre avec chute de 280 cm au cumulé	Quartier Peyredoule
30	Le Mangaud	Cours d'eau	Ouvrage en pierre avec chute de 100 cm	Quartier Peyredoule
31	Le Mangaud	Cours d'eau	Seuil en pierre de 30 cm	Amont de la route du quartier "Tuileries" au niveau de la confluence avec la Tuilerie
32	Le Mangaud	Cours d'eau	Seuil béton de 50 cm	Amont de la RD 251
33	Ruisseau de l'Estève	Cours d'eau	Seuil de 50 cm	Pont buse entre la confluence avec le Loumède et celle avec le Brouillon
34	Le Mérigot	Cours d'eau	Seuil de 30 cm	450 mètres en amont de la confluence avec le Barbefer
35	Le Mérigot	Cours d'eau	Ouvrage formant chute de 200 cm	500 mètres en amont de la confluence avec le Barbefer
36	Le Mérigot	Cours d'eau	Seuil de 70 cm	Pont buse de la voie communale

Carte 8 : Localisation des ouvrages hydrauliques présents sur le territoire de compétence du SIAR



Suite au référencement des ouvrages hydrauliques sur le territoire de compétence du SIAR, une analyse de leur franchissabilité a été engagée sur les cours d'eau à morphologie de type fossé ainsi que sur les cours d'eau.

En premier lieu est présentée ci-dessous l'étude de franchissabilité de MIGADO réalisée sur le Brouillon en Juin 2007 pour les espèces amphihalines.

Tableau : Expertise de la franchissabilité effectuée par MIGADO sur le Brouillon en Juin 2007.

Référence cartographique	Cours d'eau	Ouvrage	Localisation	Anguille	Lamproie Marine / Lamproie fluviatile	Mulets et flets
25	Le Brouillon	seuil de 20 cm	Pont D669	Franchissable	Franchissable	Difficile à impossible
26	Le Brouillon	seuil de 20 cm	Pont D135	Franchissable	Difficilement franchissable	Difficile à impossible
27	Le Brouillon	Seuil de 70 cm	Pont de la Braulterie	Très difficilement franchissable	Très difficilement franchissable	Infranchissable

Source : MIGADO

Aux vues des données recueillies auprès de l'ONEMA, de la Fédération de pêche de Gironde et de MIGADO, il s'avère qu'aucun inventaire piscicole n'a été effectué sur le secteur.

Du fait de la méconnaissance du peuplement piscicole présent sur le réseau hydrographique concerné et du faible potentiel de recrutement pour les autres espèces amphihalines observé sur ces mêmes secteurs, notre analyse concernant la continuité écologique se concentrera sur les critères de franchissabilité propres à l'anguille.

Aussi les résultats présentés ci-dessous sont à considérer comme une analyse préliminaire de l'impact de ces ouvrages sur la continuité écologique. Une fois que le peuplement piscicole aura été inventorié et qu'une étude plus poussée sur la potentialité piscicole du site sera réalisée, une étude ultérieure sera nécessaire pour préciser l'impact réel de ces ouvrages sur la migration des espèces réellement présentes et susceptibles d'être accueillies sur le réseau hydrographique.

Les résultats de l'évaluation de la franchissabilité pour l'anguille ainsi que des illustrations des différentes classes de franchissement sont présentés ci-dessous.

Tableau : Evaluation de la franchissabilité des ouvrages présents sur les cours d'eau et cours d'eau à morphologie de type fossé, par l'anguille

Référence Cartographique	Toponymie du réseau hydrographique	Typologie du secteur concerné	Caractéristique de l'ouvrage	Localisation	Franchissabilité
9	Les Andiottes	Cours d'eau à morphologie de type fossé	Seuil de 60 cm	pont débouchant sur vigne en aval du chemin rural	<b>Difficilement franchissable ?</b>
10	Les Andiottes	Cours d'eau à morphologie de type fossé	seuil de 20 cm	en sortie de buse chez particulier en aval de la RD 137	<b>Franchissable</b>
11	Les Andiottes	Cours d'eau à morphologie de type fossé	Ouvrage avec déversoir en pierre	Aval immédiat de la source	<b>Franchissable</b>
12	Les Andiottes	Cours d'eau à morphologie de type fossé	Ouvrage avec déversoir en pierre	Aval immédiat de la source	<b>Franchissable</b>
13	Le Maranssin	Cours d'eau à morphologie de type fossé	Seuil avec chute > 80 cm	Pont buse de la piste cyclable	<b>Très difficilement franchissable ?</b>
14	La Saugeronne	Cours d'eau à morphologie de type fossé	Seuil de 50 cm	Aval de la source au quartier "le Bedou"	<b>Franchissable par contournement</b>
15	Les Jonqueyres	Cours d'eau à morphologie de type fossé	Seuil de 50 cm	pont buse de la route de Peyronnat	<b>Difficilement franchissable</b>
16	La Perouse / le Poncla	Cours d'eau à morphologie de type fossé	Pelle à crémaillère servant de vanne de dérivation	entre la confluence avec le Pasbigot et celle avec le Courtebotte	<b>Franchissable lors de l'ouverture de la pelle</b>
17	Ruisseau des Juins	Cours d'eau à morphologie de type fossé	Seuil de 40 cm	Pont buse au quartier "la Charonne" en amont de la RD 251	<b>Franchissable</b>
18	Le Roumas	Cours d'eau à morphologie de type fossé	Seuil > à 50 cm	pont du croisement de la RD 135 E3	<b>Très difficilement franchissable ?</b>
19	Le Canterane	Cours d'eau	seuils bétons de 5 et 30 cm	En amont de la confluence avec les Andiottes et en aval d'un étang	<b>Franchissable</b>
20	Le Canterane	Cours d'eau	pèle à crémaillère avec surverse à 130 cm	En amont de la confluence avec les Andiottes et en aval d'un étang	<b>infranchissable</b>
21	Le Canterane	Cours d'eau	seuil de 40 cm avec blocs de pierre en lit mineur	Pont Voie communale n°9	<b>Franchissable par le biais des enrochements</b>
22	Le Canterane	Cours d'eau	seuil de 15 cm	Pont Piste cyclable	<b>Franchissable</b>
23	Le Fallot	Cours d'eau	Seuil de dérivation en bois de 40 cm	en amont du pont de l'ancienne voie ferrée	<b>Franchissable</b>
24	Le Gadeau	Cours d'eau	Pelle à crémaillère de 80 x 120 cm avec déversoirs à 235 cm environs	Au port de Plassac	<b>Franchissable lors de l'ouverture de la pelle</b>
25	Le Brouillon	Cours d'eau	seuil de 20 cm	Pont de la RD 669	<b>Franchissable</b>
26	Le Brouillon	Cours d'eau	seuil de 20 cm	Pont de la RD 135	<b>Franchissable</b>
27	Le Brouillon	Cours d'eau	Seuil de 70 cm avec fort affouillement	Pont de la Braulterie	<b>Très difficilement franchissable</b>
28	Le Mangaud	Cours d'eau	Ouvrage en pierre avec chute de 280 cm au cumulé	Quartier Peyredoule	<b>infranchissable</b>
29	Le Mangaud	Cours d'eau	Ouvrage en pierre avec chute de 280 cm au cumulé	Quartier Peyredoule	<b>infranchissable</b>
30	Le Mangaud	Cours d'eau	Ouvrage en pierre avec chute de 100 cm	Quartier Peyredoule	<b>Très difficilement franchissable</b>
31	Le Mangaud	Cours d'eau	Seuil en pierre de 30 cm	Amont de la route du quartier "Tuileries" au niveau de la confluence avec la Tuilerie	<b>Franchissable</b>
32	Le Mangaud	Cours d'eau	Seuil béton de 50 cm	Amont de la RD 251	<b>Difficilement franchissable</b>
33	Ruisseau de l'Estève	Cours d'eau	Seuil de 50 cm	Pont buse entre la confluence avec le Loumède et celle avec le Brouillon	<b>Franchissable</b>
34	Le Mérigot	Cours d'eau	Seuil de 30 cm	450 mètres en amont de la confluence avec le Barbefer	<b>Franchissable</b>
35	Le Mérigot	Cours d'eau	Ouvrage formant chute de 200 cm	500 mètres en amont de la confluence avec le Barbefer	<b>infranchissable</b>
36	Le Mérigot	Cours d'eau	Seuil de 70 cm	Pont buse de la voie communale	<b>Franchissable</b>

*Remarque : le sigle "?" signifie que l'évaluation demeure difficile de part l'inaccessibilité à l'ouvrage*

## Ouvrage franchissable



L'Andiottes : seuil de 20 cm  
chez particulier



Canterane : seuil avec  
blocs en lit mineur



Le Mangaud : seuil de 30 centimètres  
au quartier "Tuileries"

## Ouvrage difficilement franchissable



Les Jonqueyres: buse au quartier Peyronnat



Le Mangaud : seuil béton de 50 centimètres  
en amont de RD 251

## Ouvrage très difficilement franchissable



Le Mangaud : ouvrage en pierre  
avec chute de 1 mètre



Le Brouillon : seuil de 70 centimètre  
au pont de la Braulterie

## Ouvrage infranchissable



**Le Canterane : pelle à crémaillère en amont de la confluence avec les Andiottes**



**Le Mangaud : Ouvrage en pierre au quartier Peyredoule**



**Le Mérigot : Ouvrage en pierre en amont de la confluence avec le Grillet / Bourdillot / Barbefer**

## 5.3 Sources de pollution potentielles

### 5.3.1 Origine domestique

Sur le canton de Blaye, l'assainissement est principalement de type collectif. Les effluents sont collectés dans le réseau public et acheminés vers des stations d'épuration. Nous avons recensé sept stations d'épuration sur le canton de Blaye. Leur fonctionnement est résumé ans les tableaux ci-dessous.

Code Sandre	Nom step	Capa (EH)	Charge traitée (Kg/j)					
			MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	PT
0533047V001	BERSON (INTERC ST CIERS)	1 200	27	26	65	0,0	2,1	0,9
0533058V003	BLAYE	7 000	246	219	629	55,3	55,3	8,4
0533101V001	CARTELEGUE (EDF-COMMUNALE)	640	16	15	38	4,7	2,4	0,7
0533325V001	PLASSAC	400	13	14	42	4,6	4,6	0,8
0533441V001	ST MARTIN LACAUSSE	1 200						
0533458V001	ST PAUL	900						
0533477V002	ST SEURIN DE CURSAC (Les Martins)	1 200	38	36	104	9,6	6,4	1,6

Source : Agence de l'eau Adour Garonne (données 2007)

Code Sandre	Nom step	Capa (EH)	Rendement					
			MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	PT
0533047V001	BERSON (INTERC ST CIERS)	1 200	0,77	0,93	0,78	0,00	1,00	0,33
0533058V003	BLAYE	7 000	0,98	0,99	0,96	0,81	0,80	0,28
0533101V001	CARTELEGUE (EDF-COMMUNALE)	640	0,92	0,98	0,91	0,96	0,36	0,86
0533325V001	PLASSAC	400	0,59	0,91	0,80	0,65	0,65	0,56
0533441V001	ST MARTIN LACAUSSE	1 200						
0533458V001	ST PAUL	900						
0533477V002	ST SEURIN DE CURSAC (Les Martins)	1 200	0,74	0,93	0,79	0,90	0,58	0,65

Source : Agence de l'eau Adour Garonne (données 2007)

Code Sandre	Nom step	Capa (EH)	Charge rejetée (Kg/j)					
			MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	PT
0533047V001	BERSON (INTERC ST CIERS)	1 200	6	2	14	0,0	0,0	0,6
0533058V003	BLAYE	7 000	4	3	28	10,6	10,9	6,1
0533101V001	CARTELEGUE (EDF-COMMUNALE)	640	1	0	4	0,2	1,5	0,1
0533325V001	PLASSAC	400	5	1	8	1,6	1,6	0,4
0533441V001	ST MARTIN LACAUSSE	1 200						
0533458V001	ST PAUL	900						
0533477V002	ST SEURIN DE CURSAC (Les Martins)	1 200	10	2	22	1,0	2,7	0,5

Source : Agence de l'eau Adour Garonne (données 2007)

La plupart des STEP sont de petites unités de traitement inférieures à 1200 EH. Elles sont principalement de type boues activées. La STEP de Blaye, d'une capacité de 7000 EH, évacue ses rejets dans la Gironde.

La STEP de Cartelègue rejette ses eaux traitées dans la Merleterrie (affluent ruisseau du moulin), celle de Berson dans le Brouillon. Nous n'avons pas d'information pour les autres stations d'épuration.

### 5.3.2 Origine industrielle et viticole.

Les pollutions nettes, exprimées en flux journalier du mois d'activité maximale, sont déterminées le plus souvent à partir des informations de production déclarées annuellement par les établissements.

Sur le secteur d'études, outre les rejets domestiques, la principale problématique en rapport avec la qualité des eaux concerne les rejets d'effluents viticoles qui se concentrent essentiellement sur les périodes de vendange (septembre/octobre), époque où les débits des cours d'eau sont généralement faibles (étiage).

La nature des pollutions générées par les eaux de lavage des chais est organique et particulière (rejet de matières en suspension). Les rejets en période de basses eaux favorisent d'autant plus les phénomènes d'asphyxie et d'eutrophisation du milieu aquatique pouvant avoir des effets considérables sur la vie d'un cours d'eau par la brutalité de la pollution.

La demande chimique en oxygène (DCO) qui traduit la concentration en oxygène nécessaire à la dégradation des matières organiques oxydables est très fortement accrue lors de rejets vinicoles dans le milieu naturel, ce qui peut engendrer une asphyxie d'un cours d'eau détruisant la faune et la flore aquatique.

C'est notamment pour cette raison que les chais viticoles sont soumis à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement dès lors que la production est supérieure à 500 hl/an (rubrique 2251 de la nomenclature ICPE codifiée à l'article R. 511-9 du code de l'environnement).

Le tableau suivant présente les rejets des établissements industriels recensés par l'Agence de l'eau Adour Garonne sur le territoire du SIAR du canton de Blaye.

Etablissement	Site	Activité	Mode épuratoire des rejets	AOX Nette Kg/an	DBO5 Nette Kg/an	DCO Nette Kg/an	MES Nette Kg/an	METOX Nette KMetox/an	MI Nette KEquitox /an	NR Nette Kg/an	P Nette Kg/an
<b>Perolo SA</b>	Blaye	Mécanique et traitement de surface	STEP Blaye	0	498	4381	51	119	2	6	14
<b>Centre hospitalier de Blaye</b>	Blaye	Services	STEP Blaye	7	37	447	59	14	123	10	70
<b>Cave coopérative du Blayais</b>	Cars	Viticulture	STEP individuel	0	2110	4800	950	0	0	84	0

Source : Agence de l'eau Adour Garonne

#### **Légende :**

*AOX : matières antioxydantes*

*DBO5 : Dmande biologique en oxygène*

*DCO : Demande chimique en oxygène*

*METOX : métaux et métalloïdes*

*MI : matières inhibitrices*

*NR : Azote réduit*

*P : Phosphore*

Si nous ne disposons pas de données précises sur la nature et l'existence de rejet, nous avons également recensés la présence sur le canton de Blaye d'établissements viticoles et industriels potentiellement polluants.

- Concernant les exploitations viticoles :

<b>Etablissements</b>	SA Sabourin Frères	SCEA des Vignobles Bossuet Hubert	Carreau Georges et fils	EARL Dartier et fils	SCEA des vignobles Louis Mariier	Château Plassac	Château Pérenne
<b>Communes</b>	Cars	Cars	Cars	Mazion	Berson	Plassac	St Genès de Blaye

- Concernant les établissements industriels répertoriés en tant qu'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à autorisation et contrôlées par la DRIRE Aquitaine :

<b>Etablissements</b>	Bouscade Automobile	Magnen entreprise père et fils	Grelier	SCREG Sud-Ouest SA	Semabla	EPHREM	GDE
<b>Secteurs d'activités</b>	Stockage, récupération de métaux	Stockage, récupération de métaux	Carrière (25000 t/an)	Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel	Stockage de céréales	Dépôt de ferraille	Déchets et traitement
<b>Communes</b>	Campugnan	Berson	Berson	Blaye (zone portuaire)	Blaye (zone portuaire)	Plassac	St Paul

Source : DRIRE Aquitaine

### 5.3.3 Les eaux de ruissellement

Une source importante de pollution de l'eau est due aux eaux pluviales de ruissellement collectées par les cours d'eau que ce soit en milieu urbain ou agricole.

En milieu urbain ou périurbain, les eaux pluviales qui ruissellent sur les surfaces artificialisées se chargent des polluants collectées sur les voiries et autres surfaces imperméabilisées.

L'imperméabilisation des sols entraîne une augmentation des débits ruisselés (principale cause des phénomènes d'inondation) et ainsi proportionnellement des polluants acheminés vers les cours d'eau.

Pour cette raison, la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature eau codifiée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement soumet les rejets d'eaux pluviales dans les eaux superficielles, la superficie totale desservie étant supérieur à 1ha

La pollution a pour origine principale la circulation automobile et les matériaux de voiries.

Les principaux éléments contenus dans les eaux de ruissellement issues de voiries et parkings sont les suivants :

- Les matières en suspension : l'effet peut être différé ou immédiat (colmatage progressif ou brutal du substrat du cours d'eau).
- Les matières organiques : leur apport se traduit par un effet immédiat sur le milieu récepteur en raison de l'appauvrissement en oxygène qu'elles occasionnent (DBO et DCO).
- Les toxiques (hydrocarbures et métaux lourds dont le plomb) : leur effet se fait ressentir à long terme, suite à un effet cumulatif. Il est noter que la majeure partie de ces polluants est fixée sur les MES.

Le tableau suivant montre les masses de polluants rejetés annuellement dans les eaux de ruissellement en kg/ha de surface imperméabilisée.

Type de polluant	Rejets pluviaux (en kg/ha /an) de type lotissement-parking-ZAC
MES	660
DCO (demande chimique en oxygène)	630
DBO5	90
Hc (hydrocarbures totaux)	15

Source : Les eaux pluviales dans les projets d'aménagement, DDAF, DIREN, DDE, 2004

Sur la zone d'étude principalement rurale, la pollution par les eaux de ruissellement des surfaces imperméabilisées est peu notable. Seul le secteur urbain et périurbain de Blaye connaît ce type de pollutions sans qu'il soit vraiment possible d'estimer les quantités de polluants rejetés.

En milieu agricole dominé par la viticulture, la problématique des eaux de ruissellement est également fortement présente. Le développement de la viticulture participe à l'augmentation des phénomènes d'inondation noté sur certaines communes du SIAR (Plassac, Blaye, St Genès de Blaye et Cars et St Martin Laccaussade).

Les plants de vignes sont généralement plantés dans le sens d'écoulement de la pente accentuant ainsi les ruissellements. Le développement de la vigne sur le territoire s'est également réalisé au détriment des éléments naturels jouant un rôle de frein hydraulique tels que haies, bosquets, talus.

Les rangs de vigne sont souvent laissés en terre nue, même s'il arrive que certaines parcelles soient enherbées un rang sur deux. Le même constat que lors de l'étude préalable à la DIG réalisée en 2004 peut être fait, à savoir que l'enherbement des surfaces en vigne est insuffisant pour permettre une limitation notable du ruissellement des eaux en cas de pluie et une filtration des polluants transportés par ces eaux.

Ainsi, les eaux ruisselant sur les surfaces agricoles affectent périodiquement la qualité des cours d'eau par la dévalaison de matières en suspension et de polluants chimiques.

- Les matières en suspension sont des particules solides (terre, sable) arrachées aux terres agricoles lors des phénomènes pluvieux qui augmentent la turbidité de l'eau, se déposent sur le fond du lit des cours d'eau risquant ainsi de colmater les substrats, ce qui diminue grandement la capacité d'accueil du milieu pour la faune aquatique (microfaune et faune piscicole).

- Les polluants chimiques utilisés pour les traitements agricoles rejoignent également les cours d'eau par lessivage des terres. Les résidus de fongicides, insecticides et herbicides issus des traitements de la vigne sont ainsi acheminés dans les cours d'eau et altèrent la qualité chimique du milieu.

La culture du maïs, fortement impactante pour la qualité des milieux aquatiques, est peu représentée sur le secteur d'études. On note toutefois la présence de parcelles cultivées en maïs sur le bassin versant du Canteranne, ce qui explique certainement que les mesures de qualité chimique réalisées en 2003 sur ce cours d'eau aient fait apparaître un déclassement de qualité des eaux par le paramètre nitrates (classe moyenne selon le SEQ eau).

### **Conclusion.**

Il nous semble que les conclusions émises en 2004 par Gereas dans le cadre de l'étude préalable à la DIG réalisée sur le canton du SIAR puissent être reprises dans la présente étude, le constat réalisé à l'époque n'ayant que peu évolué en 2009.

La source majeure de pollution des cours d'eau sous compétence du SIAR serait liée à l'activité vitivinicole qui se traduit par une altération périodique en période de vendange et de vinification par un apport important de matières organiques au milieu en période de basses eaux pouvant entraîner une asphyxie des cours d'eau.

En période pluvieuse, le ruissellement des eaux sur les parcelles de vigne entraîne la dévalaison de matériaux solides vers les cours d'eau qui dégradent leur qualité écologique et participent à la diminution de la capacité d'évacuation hydraulique des cours d'eau par comblement.

## 6. PATRIMOINE NATUREL

L'inventaire bibliographique réalisé sur le territoire du SIAR fait apparaître la présence de deux sites Natura 2000 sur le périmètre d'études également répertoriés en ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) et en ZICO (zone d'importance pour la conservation des oiseaux), correspondant tous deux à des inventaires écologiques.

Aucun autre instrument juridique de protection de la nature ne trouve à s'appliquer sur le territoire du SIAR du Canton de Blaye (réserve naturelle, arrêté de protection de biotope, site classé, ...).

Nous ne parlerons pas ici des classements ZNIEFF des îles de l'estuaire (île Pâté, Ile Bouchaud,...) non concernée par la problématique de l'étude d'entretien du réseau hydrographique.

Pour rappel, les ZNIEFF et les ZICO sont des inventaires écologiques qui révèlent l'intérêt environnemental de certains secteurs. Il s'agit d'outils d'aide à la prise de décision dépourvus de portée juridique.

Ces inventaires sont traditionnellement repris dans les zonages Natura 2000 pourvus pour leur part d'effet juridique en vertu des articles L. 414-1 et suivants du Code de l'environnement. La législation prévoit ainsi la mise en place d'un plan de gestion pluriannuel appelé document d'objectifs (DOCOB) piloté par les acteurs locaux prévoyant des actions de conservation et restauration basées sur le volontariat des acteurs locaux (mise en place contractuelle des actions financée par des fonds publics). En outre, un volet préventif accompagne cette gestion active par contrats : tout projet soumis à autorisation administrative sur un site Natura 2000 ou à proximité d'un site Natura 2000 et de nature à affecter un site Natura 2000 nécessite une étude d'incidences spécifique aux habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire. Les conclusions conditionnent la faisabilité du projet.

Nous nous attacherons donc dans cette partie à décrire plus particulièrement les sites Natura 2000, leurs périmètres incluant ceux des inventaires ZNIEFF et ZICO.

### 6.1 Le site Natura 2000 FR7200677 « Estuaire de la Gironde »

Bien que ce site ne concerne pas directement la zone d'étude mais l'estuaire de la Gironde du Bec d'Ambès jusqu'à l'embouchure, il semble important d'aborder sa description en tant qu'exutoire naturel des cours d'eau sous compétence du SIAR du canton de Blaye.

Désigné en tant que zone spéciale de conservation au titre de la Directive « Habitats » de 1992 (ZSC), ce site couvre 61000 ha. Il est également répertorié en tant que ZNIEFF de type II.

L'estuaire de la Gironde est un site fondamental pour les poissons migrateurs qui remontent se reproduire vers les têtes de bassin versant. Il s'agit d'un axe de migration pour l'ensemble des espèces amphihalines présentes sur le bassin Adour-Garonne (les espèces amphihalines ont un cycle de vie en milieu marin et en eau douce). Parmi ces espèces, six sont d'intérêt communautaire et justifient le classement Natura 2000 du site :

- L'Esturgeon (*Acipenser sturio*), espèce prioritaire : l'estuaire de la Gironde étant le dernier site de présence de l'espèce à l'état naturel
- L'aloise feinte (*Alosa fallax*)
- Grande Alose (*Alosa alosa*)
- Le Saumon Atlantique (*Salmo salar*)
- La Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)
- La Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*).

On peut également ajouter à cette liste l'Anguille européenne *Anguilla anguilla*, espèce particulièrement menacée pas encore classée parmi les espèces d'intérêt communautaire de la directive habitats, mais bénéficiant d'un plan de restauration au niveau de l'Union européenne. Contrairement aux autres espèces migratrices, l'anguille se reproduit en mer des Sargasses et revient grossir en eau douce.

L'estuaire est également un habitat pour une plante endémique d'intérêt communautaire, l'Angélique à fruits variables (*Angelica heterocarpa*) dont la conservation est également jugée d'intérêt communautaire par la directive Habitats.

L'estuaire de la Gironde est aujourd'hui le mieux conservé des grands estuaires d'Europe en matière de paysages naturels et d'environnement, restant notamment le seul à abriter une population sauvage d'Esturgeon.

Bien que pour le moment dépourvu de document d'objectifs validé (DOCOB), on peut présager de l'objectif assigné dans le cadre de la mise en œuvre de Natura 2000 relatif à la conservation des fonctionnalités écologiques de l'estuaire et notamment des conditions propices à la migration des espèces amphihalines.

Pour les autres espèces piscicoles qu'il abrite, l'estuaire constitue une zone de frayère et d'alimentation. Outre le fait d'abriter une faune piscicole très riche, l'estuaire constitue une zone de repos et d'alimentation pour un grand nombre d'oiseaux d'eau migrateurs.

## **6.2 Le site Natura 2000 FR7212014 « Estuaire de la Gironde : Marais du Blayais »**

Classé zone de protection spéciale (ZPS) en mars 2006 au titre de la Directive « Oiseaux » de 1979 et décrit comme une vaste zone humide en connexion avec l'Estuaire de la Gironde poldérisée à trois types de marais (marais mouillé boisé bocager, marais à prairies humides et marais à grandes cultures), le site des marais du Blayais couvre une superficie de 6870 ha. Il concerne les communes de St Genès de Blaye, Fours et Blaye en limite nord ouest du Canton de Blaye et n'intègre que la zone de marais inondable. La limite sud du site Natura 2000 est localisée sur la limite administrative des communes de Blaye et St Genès de Blaye.

Les marais du Blayais sont également répertoriés en Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) AN 24 « Estuaire de la Gironde : Marais du Blayais dont le marais de la Vergne » (rapaces, échassiers, anatidés, limicoles, passereaux).

Ici aussi, les objectifs de la mise en œuvre de Natura 2000 vont certainement être centralisés sur la conservation des fonctionnalités écologiques des marais, sur la conservation des milieux ouverts et des superficies de prairies humides (menacées par la mise en culture pour la production de maïs), sur la gestion de l'inondabilité des marais, sur la qualité de l'eau. Le site ne bénéficie pas pour le moment de DOCOB validé.

La diversité et l'étendue des milieux humides que présente cette zone du site marais située sur l'axe principal de migration des oiseaux d'eau du paléantarctique occidental en fait un secteur d'intérêt environnemental fort. Les milieux humides sont synonymes de forte productivité et diversité végétale.

Les prairies humides, boisements humides, roselières, jonçaias, mégaphorbiaies (...) abritent également des espèces de mammifères, de batraciens, de reptiles, d'insectes et de poissons d'intérêt patrimonial fort telles que le Vison d'Europe ou la loutre.

Les marais de Braud St Louis et de la Vergne qui représentent une partie du site FR7212014 « Estuaire de la Gironde : Marais du Blayais » sont ainsi répertoriés en ZNIEFF de type II.

## **6.3 Le site Natura 2000 FR7200685 « vallée et les palus du Moron »**

La vallée et les palus du Moron situées à l'est et au sud en dehors des limites du canton de Blaye sont également intégrés au réseau Natura 2000 au titre de la directive « Habitats » (site FR7200685 d'une superficie provisoire de 1050 ha). Ce site est décrit comme fréquenté par la loutre et Vison d'Europe, espèces protégées et d'intérêt communautaire. Ce site présente une mosaïque de marais, prairies humides et boisements inondables le long du cours d'eau.

Les marais constituent la partie aval de la rivière Moron. Régulièrement inondés, en hiver et au printemps, les palus du Moron offrent un paysage à la végétation dense, variée et luxuriante. Les boisements de frênes, saules et peupliers, les roselières de roseaux phragmite et de marisques et les prairies de fauche, composent une mosaïque végétale qui abrite de nombreuses espèces remarquables. Les oiseaux, migrateurs et sédentaires sont bien représentés. La Rousserolle effarvatte, la Fauvette à tête noire, le Rossignol philomèle, le Héron cendré, l'Aigrette garzette, le Milan noir, ... s'y établissent selon les cas pour nicher, faire escale en période de migration et/ou hiverner.

Ce site ne dispose pas encore d'un document d'objectifs validé.

## 6.4 Les zones humides

Les zones humides sont définies par l'article L 211-1 du code de l'environnement comme des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. Un arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 est venu préciser les critères de définition des zones humides.

Les zones humides en forte régression au plan national et international présentent un intérêt patrimonial fort. Elles servent d'habitat naturel à une faune et une flore très variées et sont de ce fait réservoir de biodiversité (lieu de reproduction, de nourrissage et de repos pour la faune), elles retiennent les eaux de crue en cas de débordement, elles filtrent les eaux d'une partie de leurs polluants par phytoépuration, ...

Elles font l'objet d'un régime juridique protecteur. Leur destruction ou altération nécessitent une déclaration ou une demande d'autorisation préalable au titre de la loi sur l'eau (article L 214-1 et suivants du code de l'environnement).

Des zones humides de superficie limitée sont présentes sur le périmètre d'étude en bordure des cours d'eau. Il s'agit de boisements alluviaux de type aulnaie et aulnaie frênaie comme sur le Canteranne, sur le Tendron à Berson, le Comarque (affluent du Courtebotte) à Cars<sup>2</sup>.

L'aulnaie frênaie (code Eur 91E0) est un habitat naturel d'intérêt communautaire au sens de la directive habitats faune flore du 21 mai 1992 instituant le réseau Natura 2000.



**Boisement alluvial sur le Barbefer**



**Bras mort sur le Mangaud**

## 6.5 Intérêt de la nature dite ordinaire

En dehors de l'estuaire et des zones de marais incluses dans Natura 2000 et répertoriées en ZNIEFF et ZICO, le territoire d'étude ne regorge pas d'espaces naturels d'intérêt patrimonial particulier du fait de l'omniprésence de la vigne.

Les boisements, les haies, les bosquets, espaces prairiaux, mares, ..., milieux autrefois communs constitutifs d'une nature qualifiée d'ordinaire méritent toutefois une attention particulière du fait de leur rareté sur le canton de Blaye et de leur recul au profit des surfaces agricoles et de l'urbanisation.

Ces milieux jouent un rôle important de maillage du territoire. Ils sont des lieux d'accueil et de transit de la biodiversité et jouent également un rôle important en tant qu'éléments de rétention des eaux de ruissellement et en tant que fixateurs des polluants drainés par les eaux pluviales.

---

<sup>2</sup> Nous n'avons pas mené d'inventaires précis des zones humides correspondant au protocole de définition et de délimitation des zones humides prévu par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié et notre analyse est donc certainement non exhaustive. Nous avons toutefois relevé lors de nos observations de terrain les habitats naturels les plus caractéristiques des zones humides.

Ils ont donc un rôle à jouer dans le cadre de la restauration de la qualité écologique et chimique des cours d'eau, restauration qui ne peut être envisagée qu'à l'échelle du bassin versant, une action limitée aux cours d'eau étant insuffisante pour influencer sur l'ensemble des paramètres influents.

Les ripisylves des cours d'eau présentent un intérêt patrimonial certain quant à leur rôle de maintien des berges des cours d'eau, de filtres à polluants (limitant ainsi la sédimentation entraînée par l'érosion des sols et des berges), de corridor écologique (trames bleues), et d'habitat naturel pour de nombreuses espèces (oiseaux, mammifères, insectes, ...).

Il s'agit des boisements linéaires et formations végétales riverains des cours d'eau (bandes enherbées, ...). Ces ripisylves sont plutôt rares sur le territoire du canton, victimes des opérations de recalibrage d'une partie du réseau hydrographique en présence.

## **6.6 Zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ZPENS) et espaces naturels sensibles (ENS)**

Il n'existe pas de zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles et d'espaces naturels sensibles sur le territoire du SIAR du Canton de Blaye.

Les ZPENS les plus proches sont situées sur le bassin versant de la Livenne au nord du périmètre du SIAR du canton de Blaye.

## **6.7 Patrimoine paysager**

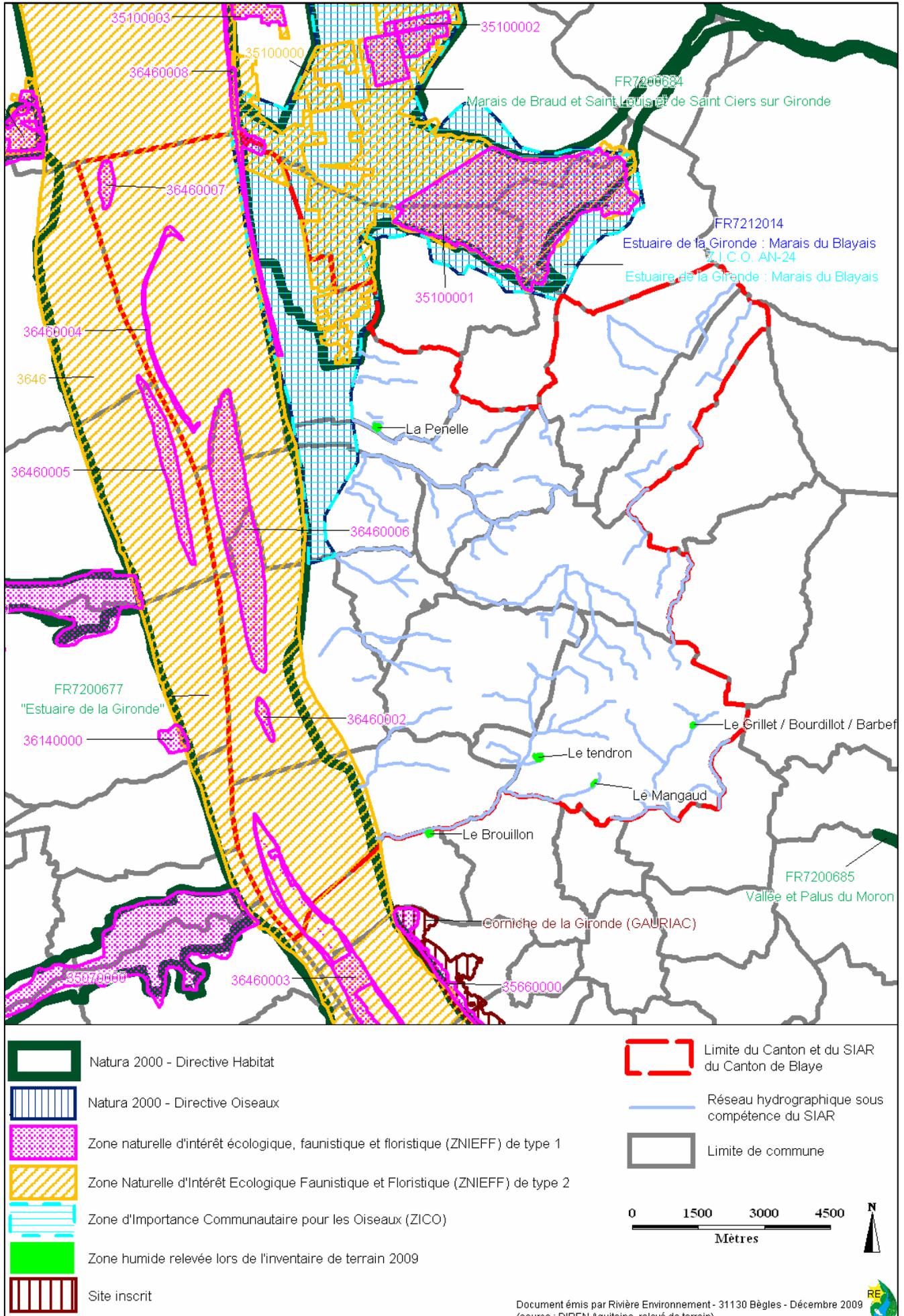
L'identité paysagère du canton de Blaye est caractérisée par les coteaux viticoles plus ou moins vallonnés du territoire parsemés de petits boisements, de bourgs, hameaux et habitat diffus.

Ces coteaux offrent une vue généreuse sur l'estuaire de la Gironde et ses zones de marais bocager et cultivés au nord de Blaye qui marquent l'identité de la franche Est de l'Estuaire de Blaye à Mortagne sur Gironde en Charente-Maritime.

Le bourg et la citadelle de Blaye sont les fleurons du patrimoine urbain et historique local.

Le patrimoine local est également composé d'un terroir lié aux nombreuses productions locales : vins de renommée mondiale, asperge, lamproie et anguille (également pineau et cognac à proximité) sont connues et reconnues et font la renommée de la gastronomie locale.

Carte 9 : Zones d'intérêt environnemental particulier sur ou à proximité du territoire de compétence du SIAR



## 7. USAGES ET ACTIVITES DE LOISIRS

### 7.1 La pêche

Il n'existe pas d'association de pêche (AAPPMA) sur le territoire du SIAR.

Les AAPPMA les plus proches ont celles de St Christoly de Blaye (500 adhérents) et de St Aubin de Blaye. L'intérêt halieutique du territoire du SIAR est fortement limité par la nature du réseau hydrographique composé de fossés et petits cours d'eau dont certains ne sont que temporaires.

Nos observations visuelles des cours d'eau sous compétence du SIAR du canton de Blaye n'ont d'ailleurs pas permis de mettre en évidence la présence de poissons.

La fréquentation par les pêcheurs est essentiellement notée sur les canaux des marais (canal de ceinture) fréquentés par les cyprinidés et l'anguille et sur le Moron et la Livenne, rivières plus importantes aux potentialités piscicoles reconnues (brochets, anguilles, goujons, cyprinidés,..).

### 7.2 La chasse

La chasse est certainement l'activité de loisirs de pleine nature la plus pratiquée sur le canton de Blaye. L'activité chasse est organisée par commune par les associations communales de chasse agréées (ACCA).

La chasse traditionnelle au gibier d'eau (à la tonne) est fortement présente dans les marais du Blayais et sur les îles de l'estuaire. L'association spécialisée des sauvaginaires du Blayais regroupe les chasseurs de gibier d'eau.

Ailleurs, sur les coteaux viticoles, la chasse du petit gibier sédentaire, du gibier migrateur, mais également du gros gibier sont pratiquées.

Notons que la restauration des ripisylves des cours d'eau et fossés (boisements linéaires, strates herbacées et arbustives) est favorable aux populations de gibier qui y trouvent des zones de refuge, de nourrissage et de corridor écologique.

### 7.3 La randonnée

De nombreux sentiers de randonnée maillent le territoire du SIAR du canton de Blaye. Ils permettent de découvrir le patrimoine local naturel, paysager, culturel bâti entre estuaire et coteaux viticoles.

Les cours d'eau du secteur ne sont pas des sites de découverte en eux-même, ils sont franchis par les chemins et longés à de rares occasions sur des linéaires limités.

Une piste cyclable qui rejoint Blaye à Etauliers traverse ou longe également les cours d'eau (par exemple le Canteranne à St Seurin de Cursac et la Moulinade à Cartelègue).

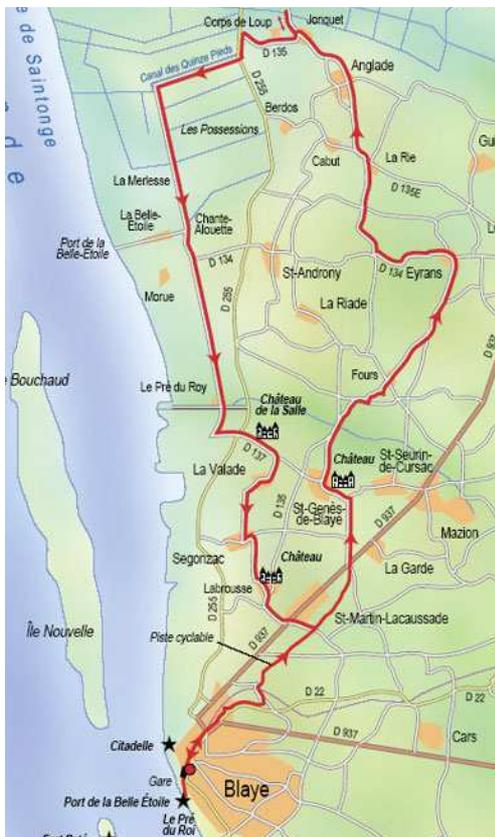
Le SMIDDEST (Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde) a développé un projet de parcours touristique cycliste empruntant les pistes cyclables et les axes routiers existants du « chemin des oiseaux » reliant des « sites nature » d'intérêt autour des marais estuariens dans les départements de la Gironde et de la Charente-Maritime.

Ce concept a été appuyé par la LPO et la fédération départementale de chasse destiné à stimuler l'itinérance des visiteurs sur le territoire de l'estuaire de la Gironde autour de la pratique d'observation des oiseaux sauvages.

Ces acteurs se sont unis sur ce projet pour vous permettre de découvrir, dans la quiétude de paysages de marais, les oiseaux de l'estuaire et les grands sites patrimoniaux et naturels du territoire (citadelle de Blaye, pôle nature de Vitrezay, marais de la Vergne, réserve ornithologique de Braud et St Louis, vallée du Moron,...).

Sur le canton de Blaye, les communes de Fours, St Martin Laccaussade, St Genès de Blaye, Blaye et Plassac sont concernées par un circuit de découverte.

Le public recherché dans ce projet concerne à la fois une clientèle spécialisée dans l'observation des oiseaux, une clientèle avertie sans pour autant être spécialisée et une clientèle plus familiale pour laquelle la découverte de la réserve ornithologique pourrait faire office de promenade dominicale. Sont concernés non seulement les habitants du canton, mais également des visiteurs extérieurs venant des départements de Gironde, Charente et Charente-Maritime, ainsi que des touristes venant de plus loin pour une découverte de l'estuaire de la Gironde.



Circuit de découverte de Blaye



Ensemble des circuits proposés dans le cadre du chemin des oiseaux

Si nous ne disposons pas de chiffre précis de fréquentation, il semblerait que le chemin des oiseaux commence à acquérir une certaine notoriété locale.

## 8. ETAT DES COURS D'EAU

### 8.1 Méthodologie

#### 8.1.1 Diagnostic de terrain

L'ensemble du linéaire du réseau hydrographique a été arpenté pour déterminer son état physique et les linéaires relevant de la définition de cours d'eau et ceux relevant de la définition de fossés nécessitant une gestion différenciée.

Les reconnaissances de terrain effectuées durant l'été et l'automne 2009 ont permis de compléter et vérifier la première analyse faite du réseau hydrographique par l'exploitation des cartes IGN et de photographies aériennes qui avait permis de dresser un premier état des lieux de l'occupation des sols .

L'exploitation de la carte IGN et de photographies aériennes a permis de réaliser une première cartographie de la végétation rivulaire (ripisylve) et de l'occupation du sol riveraine.

Les cours d'eau ont été découpés en secteurs homogènes en fonction des caractéristiques morphologiques, des potentialités et / ou des dysfonctionnements relevés.

Ainsi l'inventaire de terrain s'est plus particulièrement recentré sur les critères suivants, permettant notamment de faire la distinction entre cours d'eau et fossé :

- La présence d'une source (alimentation amont).
- La présence d'un écoulement permanent ou temporaire : débit suffisant, une majeure partie de l'année, appréciée en fonction des données hydrologiques et climatiques locales.
- Le caractère naturel du cours d'eau : continuité morphologique du lit mineur (augmentation de la section d'écoulement d'amont en aval), non artificialisation (recalibrage, rectification, busage, ...) et affectation à l'écoulement normal des eaux.
- La présence de berges ainsi que leur stabilité.
- La présence de végétation rivulaire développée et variée, appelée ripisylve, permettant la stabilisation des berges, la rétention des sédiments et matières polluantes, la création de niches écologiques et évitant l'explosion de la végétation basse par ombrage.
- La présence d'un substrat différencié
- La présence de vie aquatique : invertébrés, poissons

Suivant ces critères, la classification suivante sera retenue. On distinguera :

- Les fossés : souvent rectiligne, peu végétalisé, à écoulement temporaire et dont le rôle principal demeure être la collecte des eaux de ruissellement.
- Les cours d'eau : dont le potentiel et l'intérêt biologique ont été conservés par la présence d'une ripisylve et d'un tracé au caractère naturel.
- Les cours d'eau à morphologie de type fossé : dont l'état initial a largement été dégradé par une banalisation et artificialisation du tracé (recalibrage, rectification, busage, dégradation de la ripisylve, ...) mais dont le potentiel, actuellement limité, peut être retrouvé à condition d'un changement radical des pratiques actuelles d'entretien.

Le résultat des investigations a été cartographié et reporté sur fond SCAN 25. Pour chaque secteur homogène identifié, une fiche descriptive a été établie et un bilan permet de traduire l'état général du milieu (état du lit, des berges, de la végétation rivulaire, des zones humides adjacentes et des ouvrages hydrauliques) et de caractériser le niveau d'enjeux.

### 8.1.2 Consultation des acteurs locaux

Afin de compléter le diagnostic de terrain, d'intégrer les acteurs locaux à la démarche et d'écouter leur souhait, une série de réunions de concertation a été réalisée par regroupement de communes.

Elle a permis de :

- préciser les dénominations attribuées aux différents cours d'eau et fossés constituant le réseau hydrographique sous compétence du SIAR ;
- préciser le réseau hydrographique pouvant être classé dans la catégorie fossé et dans la catégorie cours d'eau ;
- recenser les principaux problèmes inhérents aux cours d'eau et aux ouvrages ;
- compléter le diagnostic sur l'état des cours d'eau ;
- faire un point sur les modes d'entretien actuels et passés ;
- recenser les projets ou souhaits de restauration et de valorisation.

Une série de réunions a également porté spécifiquement sur les problèmes d'inondation rencontrés sur la zone aval du réseau hydrographique à Plassac, St Martin Laccaussade, Blaye et St Genès de Blaye

### 8.1.3 Classification des cours d'eau et des fossés

#### ➤ Intérêt de la distinction

Afin d'instaurer une nouvelle gestion différenciée sur les cours d'eau et fossés du territoire, il est important de déterminer si un écoulement peut être juridiquement qualifié de cours d'eau, puisque certaines dispositions de la loi sur l'eau reposent sur cette notion.

Rappelons en outre que si les travaux de restauration de végétation et d'entretien de cours d'eau sont subventionnables par les fonds publics, ils ne le sont pas lorsqu'il s'agit de fossés.

Certaines rubriques de la nomenclature eau codifiée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement sont également applicables qu'aux seuls cours d'eau.

La seule présence d'un cours d'eau entraîne donc application de la police de l'eau notamment par rapport à des problématiques telles que la préservation du champ d'expansion des crues ou de la continuité écologique.

La qualification juridique de cours d'eau n'enlève rien à la nécessité légale de protéger les eaux superficielles des pollutions diverses. Ainsi, même en l'absence de cours d'eau, il est interdit de rejeter des substances polluantes dans le milieu naturel via fossé, rigole,...

#### ➤ Définition juridique d'un cours d'eau

La législation française ne définit pas la notion de cours d'eau.

C'est la raison pour laquelle la qualification de cours d'eau relève de l'appréciation souveraine des juges. La définition du cours d'eau s'est donc construite de façon pragmatique sur la base de la jurisprudence.

La circulaire du 2 mars 2005 non publiée au Journal Officiel relative à la définition de la notion de cours d'eau fait reposer cette notion principalement sur deux critères :

- la présence et la permanence d'un lit naturel à l'origine ;
- la permanence d'un débit suffisant une majeure partie de l'année apprécié au cas par cas par le juge en fonction des données climatiques et hydrologiques locales et à partir de présomptions au nombre desquelles par exemple l'indication du « cours d'eau » sur une carte IGN ou la mention de sa dénomination sur le cadastre.

Dans un arrêt du 2 décembre 1959 (Bijon), le Conseil d'Etat a conditionné l'existence d'un cours d'eau à la présence de trois critères cumulatifs :

- la permanence du lit,
- le caractère naturel du cours d'eau ou son affectation à l'écoulement normal des eaux,
- un débit en eau suffisant, apprécié au cas par cas en fonction des données climatiques et hydrauliques locales.

Cette notion de débit suffisant prête à interprétation. C'est pourquoi d'autres informations peuvent être retenues par la doctrine et la jurisprudence : la présence de vie dans le fond des cours d'eau ou de poissons, les mentions portées en trait continu sur les cartes IGN, les actes administratifs ou notariés peuvent également être des débuts de preuves.

Des scientifiques dont ceux de l'ONEMA ont tenté de préciser les critères tels que la présence de talweg, de végétation et d'invertébrés aquatiques, de poissons, d'une alimentation en amont, de berges et de substrats différenciés.

L'agence de l'eau Loire Bretagne a déterminé quatre paramètres identifiés par comme prépondérants dans la caractérisation des cours d'eau sur le terrain :

- l'écoulement,
- la présence de berges,
- la présence d'un substrat différencié,
- la présence d'invertébrés aquatiques.

Pour exemple, on pourra encore citer la définition donnée par le SDAGE Rhône Méditerranée Corse adopté fin 1996 inspiré largement de la jurisprudence :

*« L'existence d'un cours d'eau est juridiquement caractérisée par : la permanence du lit, le caractère naturel du cours d'eau ou son affectation à l'écoulement normal des eaux (ex : canal offrant à la rivière, dans un intérêt collectif, un débouché supplémentaire ou remplaçant le lit naturel) et une alimentation suffisante, ne se limitant pas à des rejets ou des eaux de pluies (l'existence d'une source est nécessaire) ».*

La Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, dans un arrêt du 16 mars 2000 Préfet du Tarn et M. et Mme Puech, a ainsi également jugé que ne constituait pas un cours d'eau « les parcelles (...) qui ne reçoivent l'eau d'aucune source mais seulement, de façon intermittente, les eaux pluviales du bassin versant ».

La permanence d'un écoulement n'est pas obligatoire pour caractériser un cours d'eau. Un cours d'eau peut exister tout en étant temporaire en fonction des conditions climatiques locales à prendre en compte.

#### ➤ Application au cas d'espèce

Nous avons appliqué ces principes d'identification au cas par cas sur le terrain pour distinguer les cours d'eau des fossés. Globalement, le réseau hydrographique dépourvu de potentialités écologiques car à sec une grande partie de l'année et souvent recalibré a été classé en fossé.

#### Remarque importante :

La caractérisation d'un cours d'eau relève d'une appréciation in concreto à partir d'éléments définis par la jurisprudence et les scientifiques.

Les critères de définition évoqués n'ont pas besoin de tous se retrouver sur le terrain. L'effet cumulatif de quelques uns d'entre eux suffit parfois à caractériser la présence d'un cours d'eau.

## 8.2 Etat des cours d'eau

Ce rapport présente, l'état des lieux actuel de l'ensemble du réseau hydrographique sous compétence du Siar et ce, à l'échelle des bassins versants présents sur le territoire, afin de respecter une certaine cohérence quant aux futures mesures de gestion à mettre en place, Ce bilan est illustré d'un atlas cartographique et de photographies de chaque cours d'eau. En synthèse sont présentés un bilan de l'état actuel du réseau hydrographique ainsi que les grands enjeux identifiés.

### 8.2.1. Bassin versant du Canal de Ceinture (Carte 10).

#### 8.2.1.1. Ruisseau de Guillot : affluent du Canal de Ceinture (Carte 10).

1er tronçon : Du quartier Guillot jusqu'à 300 mètres avant la jonction avec le canal de ceinture : fossé de drainage (680 mL).

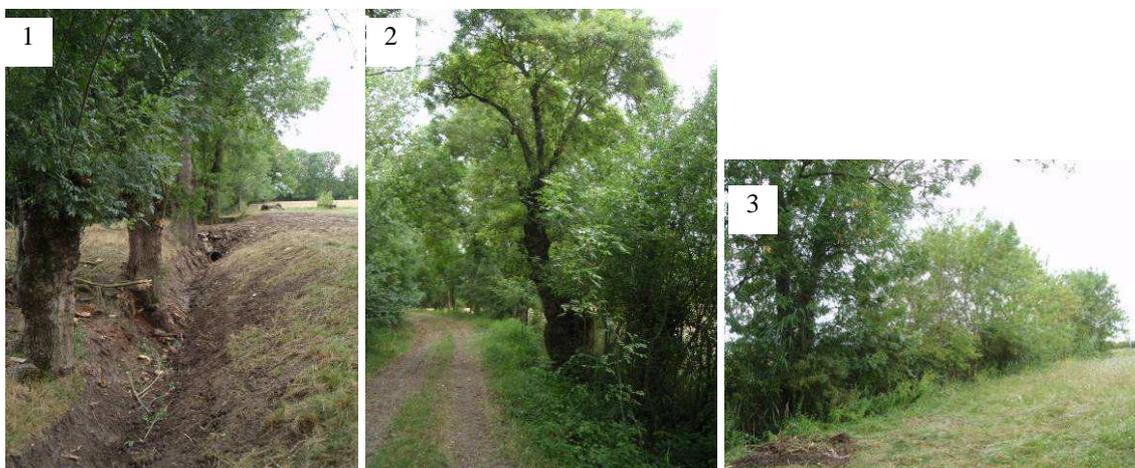
Lit mineur	Largeur : 40 à 80 centimètres en moyenne, avec variations brutales de la section d'écoulement : discontinuité morphologique. Traverse prairies et zones de cultures : vigne Fortement perturbé et artificialisé (recalibrage et rectification du lit mineur) de manière générale par le biais des pratiques agricoles. Alternance entre zones colonisées par les herbacées (liseron, graminées), zones rases et zones totalement nues (sans végétation) avec des secteurs comblés par des herbes de fauches ou de la terre effondrée des berges.
Berges	Hauteur : 30 à 70 centimètres en moyenne. Nombreux secteurs d'effondrement (risque de comblement)
Ripisylve :	Inexistante, elle se limite à une strate herbacée rase ou haute rarement agrémentée de quelques jeunes saules (en aval de la voie communale 5).



Ruisseau de Guillot : Tronçon avec une ripisylve inexistante, se limitant à une strate herbacée rase ou haute (photos 1 à 3) rarement agrémentée de quelques jeunes saules (photo 3).

2ème tronçon : Les 300 derniers mètres avant la jonction avec le canal de ceinture : cours d'eau à morphologie de type fossé (300 mL).

Lit mineur	<p>Largeur : 100 centimètres en moyenne (50 centimètres au niveau des secteurs curés cette année).</p> <p>Traverse zone boisée naturelle et prairies.</p> <p>Fortement perturbé en amont suite aux curages successifs réalisés.</p> <p>Alternance entre zones colonisées par les iris et graminées et les zones à nues.</p> <p>Deux nouvelles buses posées sur ce tronçon.</p>
Berges	<p>Hauteur : 50 centimètres en moyenne (100 centimètres au niveau des secteurs curés cette année).</p> <p>Bonne tenue au niveau des secteurs non curés.</p>
Ripisylve :	<p>Discontinue et présente le plus souvent sur une seule des deux rives elle se limite à un cordon arboré composé essentiellement de frêne.</p> <p>On notera la présence de nombreux systèmes racinaires endommagés suite au curage du lit mineur.</p>



**Ruisseau de Guillot : Tronçon ayant subi un curage sur l'amont (photo 1) et dont la ripisylve, sous forme de cordon, se limite à l'une des deux rives et se compose d'individus isolés ou répartis de manière discontinue (photos 1 à 3).**

### 8.2.1.2. Ruisseau des Sablons : affluent du Canal de Ceinture (Carte 10).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier les Sablons jusqu'à la jonction avec le canal de ceinture : fossé de drainage (1780 mL).

Lit mineur	<p>Largeur : 50 à 150 centimètres en moyenne (jusqu'à 250 centimètres en aval de la voie communale 5) avec variations brutales de la section d'écoulement : discontinuité morphologique.</p> <p>Traverse zones de cultures (vigne), longue route et propriétés.</p> <p>Tracé fortement perturbé par recalibrage et rectification, notamment en amont de la voie communale 5 (conséquence des pratiques agricoles).</p> <p>Alternance entre zones colonisées par les herbacées (prêles, joncs et roseaux plus particulièrement en aval de la voie communale 5), zones rases et zones totalement nues (sans végétation) avec des secteurs comblés par des herbes de fauches ou de la terre effondrée des berges.</p> <p>On notera une colonisation par la jussie sur les 200 derniers mètres, plante exotique envahissante, remplaçant peu à peu toutes les espèces autochtones en banalisant le milieu (perte de diversité).</p> <p>Présence d'un barrage de 60 centimètres au milieu du lit mineur empêchant la libre circulation des eaux, des sédiments et des poissons.</p>
Berges	<p>Hauteur : 50 à 80 centimètres en moyenne.</p> <p>Nombreux secteurs soumis à érosion</p>
Ripisylve :	<p>Inexistante, elle se limite à une strate herbacée rase ou haute rarement agrémentée de quelques jeunes saules (en aval de la voie communale 5). On notera sur l'amont la présence d'une haie continue composée de saules, chênes et frênes.</p>



**Ruisseau des Sablons : Tronçon avec ripisylve se limitant à une strate herbacée rase ou haute (photos 1, 2, 4 et 6) parfois agrémentée de quelques arbres isolés ou regroupés en haie (photo 5), sur lequel on observe un envahissement par la jussie (photo 6) ainsi qu'un barrage (photo 3).**

### 8.2.1.3. Le Coudonneau : affluent du Canal de Ceinture (Carte 10).

1<sup>er</sup> tronçon : Quartier Coudonneau : fossé de drainage (450 mL).

Lit mineur	Pas de source, non connecté au Canal de ceinture Artificialisé par recalibrage et rectification. Largeur : 60 à 130 centimètres en moyenne, avec variations brutales de la section d'écoulement : discontinuité morphologique. Ponctuellement colonisé par graminées, ronces et orties. Présence d'un enrochement en pierre calcaire sur la rive droite, suivi d'un barrage constitué des mêmes pierres. Fin du tracé matérialisé par un barrage en terre. Présence en amont immédiat du barrage en pierre d'un secteur colonisé par la jussie, plante exotique envahissante, remplaçant peu à peu toutes les espèces autochtones en banalisant le milieu (perte de diversité). Nombreux branchages ou arbres en travers du tracé, non gênants pour l'écoulement naturel des eaux.
Berges	Hauteur : 70 centimètres en moyenne. Bonne tenue de manière générale
Ripisylve :	Alternance entre zones à strate herbacée de type ronce, prêle et graminées parfois agrémentée de grands saules et de zones pluristratifiées et variées composées de frênes, saules, aubépines et arbousiers disposés de manière discontinue ou continue. Présence sur l'ensemble du linéaire de secteurs envahis par les ronces, le liseron, le lierre, les prêles et les orties.



**Le Coudonneau : Tronçon avec une ripisylve alternant entre zones à strate unique herbacée (photo 1) et zones à végétation pluristratifiée et variée (photos 2 et 5), avec au niveau du lit mineur la présence d'un barrage (photo 4), d'une zone envahie par la jussie (photo 3) et de nombreux branchages et arbres couchés (photo 5).**

#### 8.2.1.4. La Glacière et ses affluents : affluent du Canal de Ceinture (Carte 10).

##### 8.2.1.4.1. Le Brunet : affluent de la Glacière.

1<sup>er</sup> tronçon : ensemble du linéaire : fossé de drainage (290 mL).

Lit mineur	Largeur : 60 centimètres en moyenne. Traverse vignes. Busé sur 20 mètres en aval de la route. Colonisation par graminées.
Berges	Hauteur : 50 centimètres en moyenne. Bonne tenue de manière générale, avec quelques secteurs soumis à érosion de part le manque de végétation en berge.
Ripisylve :	Inexistante, elle se limite à une strate herbacée rase.



**Le Brunet : Tronçon avec une ripisylve inexistante, se limitant à une strate herbacée rase (photos 2 et 3), un lit mineur colonisé par les graminées (photo 1) et des berges parfois soumises à érosion de part l'absence de végétation (photo3).**

#### 8.2.1.4.2. La Penelle : affluent de la Glacière (Carte 1).

1<sup>er</sup> tronçon : Les 150 premiers mètres : fossé de drainage (150 mL).

Lit mineur	Largeur : 50 (amont) à 150 centimètres (aval) en moyenne, avec variations brutales de la section d'écoulement : discontinuité morphologique. Traverse vignes et potager particulier. Présence d'herbe fauchée et de buses déposées dans le lit mineur su l'amont. Colonisation par prêles et graminées.
Berges	Hauteur : 40 centimètres en moyenne. Bonne tenue de manière générale
Ripisylve :	Se limite à une strate herbacée rase complétée vers l'aval par les prêles et graminées, ainsi que deux arbres : un saule et un frêne.



**La Penelle : Tronçon avec une ripisylve majoritairement herbacée (photos 1 à 3), avec présence au niveau du lit mineur de buses déposées (photo 2).**

2ème tronçon : Les 350 derniers mètres avant la confluence avec la Glacière : cours d'eau à morphologie de type fossé (350 mL).

Lit mineur	<p>Largeur : 170 centimètres en moyenne.          Traverse milieu boisé.          Présence d'une diversité en habitat correcte de part la présence d'abris en berges (systèmes racinaires et affouillement).          Présence de nombreux arbres couchés en travers du lit mineur ainsi que de petits embâcles (amas de petits branchages), non gênants pour la circulation naturelle des eaux et augmentant la capacité d'accueil du milieu pour le vivant.          Présence sur l'aval et en rive gauche d'une zone d'étalement (zone humide) fortement envahie par les roseaux et la jussie, plante exotique envahissante, remplaçant peu à peu toutes les espèces autochtones en banalisant le milieu (perte de diversité).</p>
Berges	<p>Hauteur : 40 centimètres en moyenne.          Bonne tenue de manière générale.</p>
Ripisylve :	<p>Pluristratifiée et variée de manière générale, elle se compose de frênes, chênes, aulnes et acacias ponctuellement associés à la présence de prêles et de ronces.</p>



**La Penelle : Tronçon avec une ripisylve pluristratifiée et variée (photo 1), dont le lit mineur est marqué par la présence de nombreux embâcles (photo 2) et est bordé en rive gauche par une zone d'étalement envahie par la jussie et les roseaux (photo 3).**

### 8.2.1.4.3. La Glacière : affluent du Canal de Ceinture (Carte 10).

1er tronçon : Du quartier Lafont jusqu'à la route départementale 135 : fossé de drainage (830 mL).

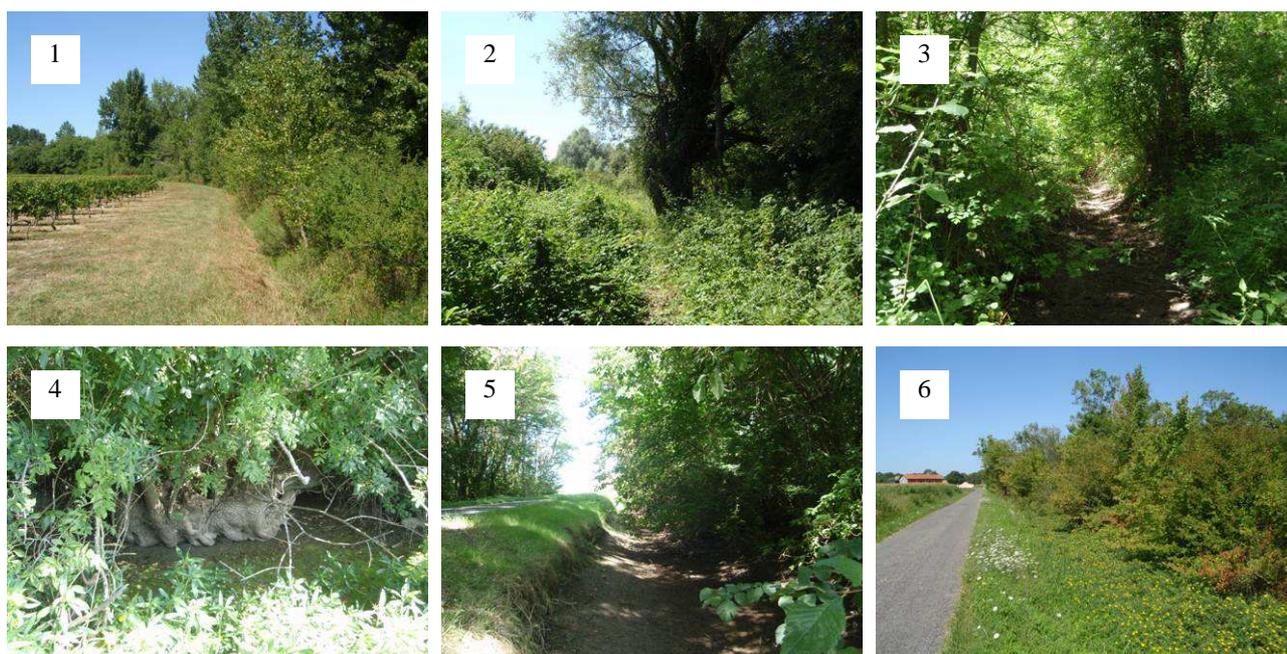
Lit mineur	Alimenté par une source. Largeur : 20 à 100 centimètres en moyenne, avec variations brutales de la section d'écoulement : discontinuité morphologique (conséquence des activités agricoles). Traverse zones de culture : vigne et maïs. Alternance entre un lit mineur à nu (sans végétation) sur le secteur amont et un lit colonisé par les graminées, les ronces, les prêles et la menthe aquatique, sur le secteur aval.
Berges	Hauteur : 50 à 100 centimètres en moyenne. Bonne tenue de manière générale.
Ripisylve :	Alternance entre un secteur amont marqué par une ripisylve inexistante, herbacée rase et un secteur aval caractérisé par la présence d'une strate herbacée haute accompagnée de quelques arbustes.



**La Glacière : Tronçon avec une ripisylve tantôt herbacée rase (photo 1), tantôt herbacée haute accompagnée de quelques arbustes (photo 2) et dont le lit mineur est parfois envahie par les graminées, ronces, prêles et menthe aquatique (photos 2 et 3).**

2ème tronçon : De la route départementale 135 jusqu'à la confluence avec le canal de Ceinture : cours d'eau à morphologie de type fossé (1620 mL).

Lit mineur	<p>Largeur : 120 (amont) à 250 (aval) centimètres en moyenne.</p> <p>Traverse zones de culture (vigne en amont et maïs en aval), milieu naturel boisé et longue bordure de route.</p> <p>Lit mineur colonisé par végétation au niveau des zones ouvertes à fortes luminosités. Ainsi, sur l'extrême amont (bordure de vigne), on retrouve surtout les graminées associées à l'oenanthe aquatique et la menthe aquatique. De même, au niveau de la zone intermédiaire boisée et récemment nettoyée, on observe un fort développement des roseaux et de la menthe aquatique. Enfin, sur l'extrême aval (bordure de route), on remarque un fort envahissement par la jussie (plante exotique envahissante, remplaçant peu à peu toutes les espèces autochtones en banalisant le milieu : perte de diversité) aux dépens des roseaux et des joncs.</p> <p>Présence sur l'ensemble du linéaire de nombreuses zones d'affouillement et de systèmes racinaires augmentant la diversité en habitat du milieu.</p> <p>Présence de gambusie sur l'extrême aval, là où la colonne d'eau du canal de ceinture remonte dans la glacière.</p>
Berges	<p>Hauteur : 50 à 100 centimètres en moyenne.</p> <p>Bonne tenue de manière générale.</p>
Ripisylve :	<p>Sur l'extrême amont et l'extrême aval on retrouve une ripisylve étagée et variée présente sur au moins l'une des deux rives (rive droite) et constituée essentiellement de frênes, chênes, aubépines, sureaux et quelques peupliers, principalement disposés au niveau du talus.</p> <p>Au niveau du secteur boisé, récemment nettoyé, la ripisylve, se limite à la présence de ronces et orties, associée à la présence ponctuelle ou regroupée de grands arbres type saules et frênes.</p>



**La Glacière : Tronçon avec une ripisylve tantôt variée et étagée sur au moins l'une des deux rives (photos 1, 3 et 5) et tantôt herbacée, de type orties et ronces, accompagnée de quelques arbres (photo 2); et dont le lit mineur, présente une bonne diversité d'habitat (photo 4) et est fortement colonisé par la jussie sur l'extrême aval (photo 6).**

### 8.2.1.5. Le Capron / La Magdeleine / Le Canterane et ses affluents : affluent du Canal de Ceinture (Carte 10).

#### 8.2.1.5.1. Les Lignères : affluent du Capron / de la Magdeleine / du Canterane (Carte10).

1<sup>er</sup> tronçon : De l'Est du quartier Beurat jusqu'à la route départementale 135 E2 : fossé de drainage (500 mL).

Lit mineur	Largeur : 50 à 100 centimètres en moyenne, avec variations brutales de la section d'écoulement : discontinuité morphologique. Traverse milieu de culture (maïs et vignes) et longe bord de route. Colonisé par les herbacées de type ronces sur l'extrême amont et de type roseaux et graminées sur le reste du linéaire. La traversée de la RD 135 E2 par le biais de la buse est rendue impossible du fait de l'existence d'une pente naturelle à contre sens de celle de l'écoulement des eaux du lit mineur provenant de l'amont de cette route : buse située à une altitude supérieure de celle du talweg.
Berges	Hauteur : 40 à 80 centimètres en moyenne. Présence de nombreuses zones d'effondrement aux abords des parcelles viticoles (risque de comblement).
Ripisylve :	Strate herbacée majoritaire sur les deux rives complétée par de jeunes saules sur l'extrême amont et l'aval, et par quelques arbres (frênes et chênes) regroupés en bosquet (en sortie de route au droit du quartier Perrin) ou répartis en cordon discontinu (sur l'extrême aval).



**Les Lignères : Tronçon avec une ripisylve herbacée majoritaire (photos 2 et 3) complétée par de jeunes saules sur l'extrême amont (photo 1) et par des frênes disposés en cordon discontinu sur l'extrême aval (photo 4).**

2ème tronçon : De la RD 135 E2 jusqu'à la jonction avec le Capron (la Magdeleine / le Canterane) : fossé de drainage (240 mL).

Lit mineur	Largeur : 120 centimètres en moyenne. Traverse terrain privé puis zones naturelles boisées. Colonisation forte par les graminées en amont et les ronces sur le reste du linéaire (conséquence d'une forte luminosité).
Berges	Hauteur : 100 centimètres en moyenne. Bonne tenue de manière générale
Ripisylve :	Strate herbacée complétée par de nombreux arbustes de type saule et frêne ainsi que quelques grands arbres répartis de manière discontinue sur l'extrême amont.



Les Lignères : Tronçon avec une ripisylve herbacée agrémentée de nombreux arbustes sur l'ensemble du linéaire et de quelques arbres sur l'extrême aval (photos 1 à 3).

## 8.2.1.5.2. L'Eau morte et son affluent : affluents du Capron / de la Magdeleine / du Canterane (Carte 10).

### 8.2.1.5.2.1. Petit Capron : affluent de l'Eau morte (Carte 10).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier les Davids jusqu'à la confluence avec l'Eau Morte : fossé de drainage (610 mL).

Lit mineur	Largeur : 60 à 80 centimètres en moyenne. Traverse milieu de culture (vignes) et longe bord de route. Forte perturbation due aux pratiques agricoles. Colonisé par strate herbacée de type ronces, graminées ou roseaux. Certains secteurs bordant les vignes sont bouchés par herbes de fauche ou terre. Présence d'une buse bouchée au $\frac{3}{4}$ et d'une buse enterrée sur sa partie aval.
Berges	Hauteur : 50 à 100 centimètres en moyenne. Présence de nombreuses zones d'effondrement aux abords des parcelles viticoles (risque de comblement).
Ripisylve :	Strate herbacée (graminées, joncs, prèles) majoritaire sur les deux rives complétée par la présence de chênes, acacias et aubépines regroupés sous forme de deux bosquets situés en rive droite sur l'extrême amont et en rive gauche sur l'extrême aval.



**Le petit Capron : Ripisylve herbacée majoritaire (photos 2 et 3) complétée par la présence de chênes, acacias et aubépines regroupés sous forme de bosquets sur l'extrême amont (photo 1) et sur l'extrême aval (photo 3).**



**Le petit Capron : Secteurs d'effondrement des berges (photo 4) et de comblement du lit mineur en amont immédiat de la buse (photo 5).**

### 8.2.1.5.2.2. L'Eau Morte : affluent du Capron / de la Magdeleine / du Canterane (Carte 10).

1er tronçon : Du quartier les Davids jusqu'à la route départementale 137 : fossé de drainage (510 mL).

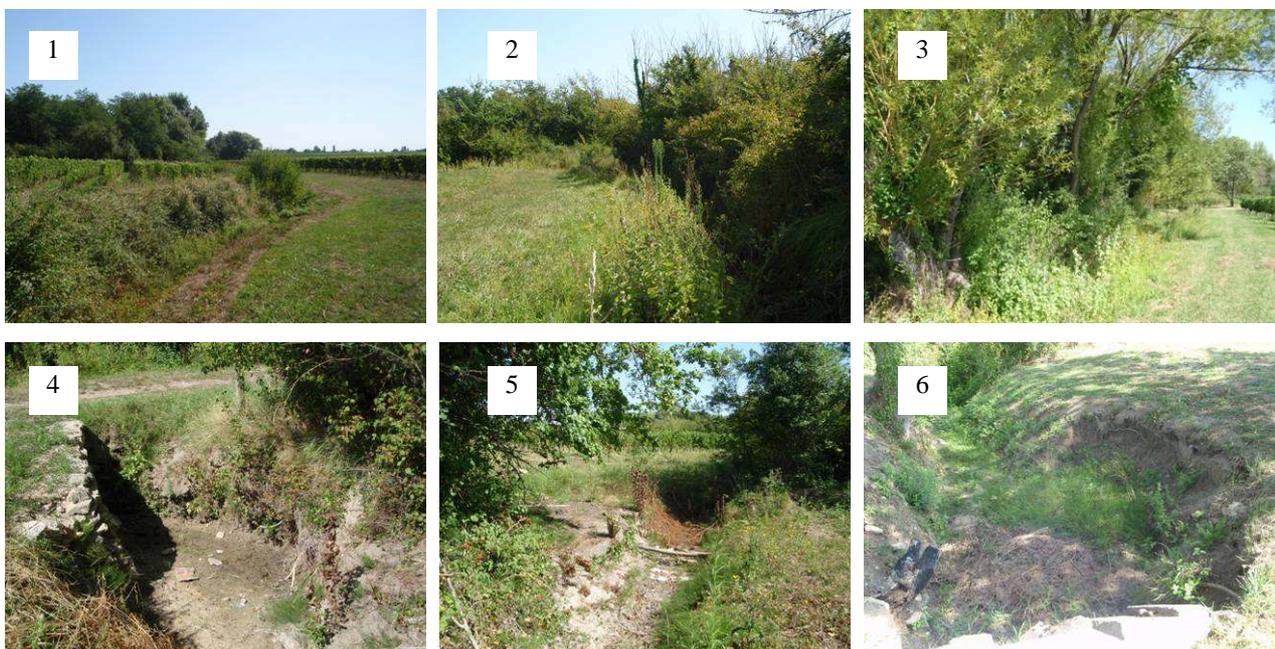
Lit mineur	Alimenté par une fontaine. Largeur : 60 à 120 centimètres en moyenne, avec variations brutales de la section d'écoulement : discontinuité morphologique. Traverse jardins clos et maisons avec un secteur cloisonné entre deux murs béton. Alternance entre les zones à nue (sans végétation) et les zones colonisées par les ronciers. Présence de gravier, cailloux et blocs sur certains secteurs augmentant la diversité du substrat.
Berges	Hauteur : 50 à 80 centimètres en moyenne. Présence de nombreuses zones d'effondrement aux niveaux des secteurs à nu (risque de comblement du lit).
Ripisylve :	Alternance sur les deux rives entre zones à nu, zones herbacées rases et zones herbacées hautes de type ronciers, très rarement associées à la présence d'arbres. On notera sur l'extrême amont la présence de frênes en cordon sur 100 mètres suivis par un secteur composé de châtaigniers et de bambous.



L'Eau morte : Tronçon sur lequel la ripisylve et le lit mineur connaissent une alternance entre des zones à nue (photos 1 et 4), des zones herbacées rases (photo 5) et des zones envahies par les ronces (photo 2), avec une portion artificialisée (photo 3).

2ème tronçon : De la route départementale 137 jusqu'à la confluence avec le Capron / la Magdeleine / le Canterane : cours d'eau à morphologie de type fossé (700 mL).

Lit mineur	Largeur : 70 à 100 centimètres en moyenne. Traverse des zones de cultures et borde des habitations. Alternance entre les zones à nue (sans végétation) et les zones colonisées par graminées, menthes aquatiques, oenantes, roseaux ou ronces.
Berges	Hauteur : 50 à 80 centimètres en moyenne. Présence de nombreuses zones d'effondrement au niveau des secteurs à nu et au niveau des sorties de buses à cause de la mauvaise orientation des ces dernières (sortie de buse dirigée directement sur l'une des deux berges) (risque de comblement du lit).
Ripisylve :	Alternance sur les deux rives entre zones herbacées rases majoritaires et zones où la ripisylve s'agrémente de quelques chênes, frênes et surtout de saules (arbusitifs ou arborescents), répartis soit de façon discontinue soit sous forme de petits bosquets (surtout sur l'amont du tronçon), souvent associés à un fort développement des ronces.



**L'Eau morte : Tronçon sur lequel la ripisylve connaît sur les deux rives une alternance entre les zones herbacées (photos 1 et 2) et les zones où elle s'agrémente de quelques arbustes et arbres discontinus ou regroupés en bosquet (photo 3) et où les berges sont fortement soumises à érosion (photos 4 à 6).**

### 8.2.1.5.3. La Rouille : affluents du Capron / de la Magdeleine / du Canterane (Carte 10).

1er tronçon : Du quartier la Maison neuve jusqu'à la confluence avec le Capron / la Magdeleine / le Canterane : fossé de drainage (1200 mL).

Lit mineur	Tracé recalibré et rectifié par rapport à l'origine : la source n'est plus connectée. Largeur : 100 centimètres en moyenne. Traverse milieu de culture (vignes) et jardins. Présence de nombreux secteurs à nu alternant avec quelques secteurs envahis par une strate herbacée haute (graminées) associée au développement de jeunes saules sur le secteur amont. Présence d'une buse en bon état avec son socle cassé. Nombreux secteurs busés sur de longs linéaires.
Berges	Hauteur : 50 à 100 centimètres en moyenne, abrupte sur le tronçon aval. Nombreux secteurs soumis à érosion. Présence d'une zone de dépôt sauvage sur l'extrême amont.
Ripisylve :	Quasi - inexistante, elle se limite à une strate herbacée rase, très rarement complétée par quelques chênes. Sur l'amont on retrouve sur 20 mètres une ripisylve étagée composée de saules et d'acacias.



**La Rouille : tronçon avec une ripisylve herbacée rase (photo 1), très rarement complétée par la présence de jeunes saules (photo 2, secteur amont), avec un lit mineur souvent à nu sur lequel se trouve une buse endommagée (photo 5) et des berges fortement soumises à érosion (photo 3) sur lesquelles on retrouve des dépôts sauvages (photo 4)**

#### 8.2.1.5.4. Le Bergeron : affluent du Capron / de la Magdeleine / du Canterane (Carte10).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier Bergeron jusqu'à la confluence avec le Capron / la Magdeleine / le Canterane : cours d'eau à morphologie de type fossé (670 mL).

Lit mineur	Largeur : 70 à 100 centimètres en moyenne (350 centimètres sur l'extrême amont). Traverse jardin clos et milieu de culture (vignes). Présence d'un développement algal signe d'un enrichissement trophique du milieu. Colonne d'eau de 5 centimètres en moyenne (70 centimètres sur l'extrême amont). Colonisation de manière générale par graminée et plus particulièrement par iris, prêle, menthe aquatique et roseaux. Présence de gambusie.
Berges	Hauteur : 50 à 100 centimètres en moyenne. Bonne tenue de manière générale.
Ripisylve :	Strate herbacée majoritaire sur l'ensemble du tronçon et sur les deux rives (graminées, joncs, prèles, roseaux) complétée par la présence ponctuelle de quelques arbustes type saules et aulnes associés à un chêne et un érable.



**Le Bergeron : Ripisylve herbacée majoritaire complétée par la présence d'arbuste type saule et aulne (photos 1 et 3) avec un lit mineur colonisé par graminée et roseaux (photo 2).**

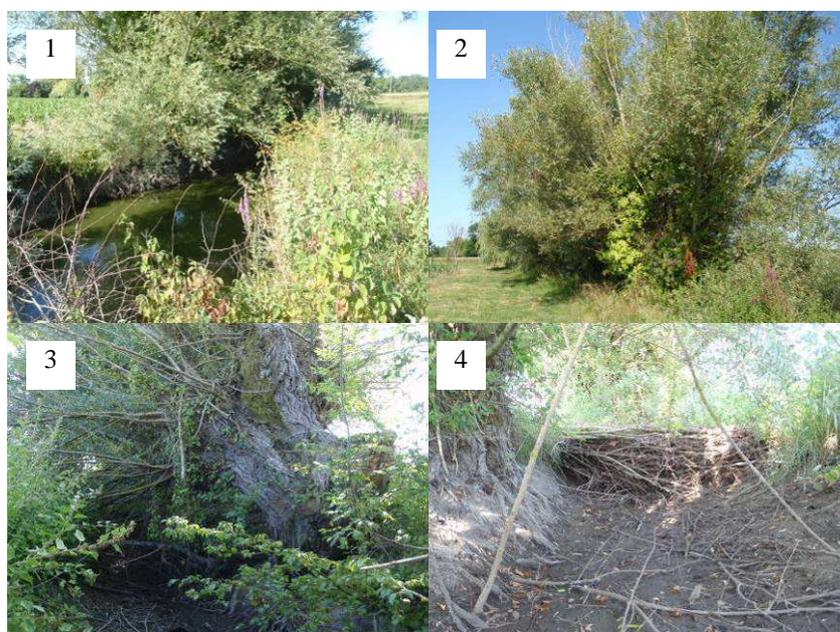


**Le Bergeron : développement algal signe d'une pollution trophique du milieu (photo 4)**

**8.2.1.5.5. Le ruisseau de la Voie : affluent du Capron / de la Magdeleine / du Canterane (Carte 10).**

1<sup>er</sup> tronçon : De la source (Mazion) jusqu'à la route départementale 937 : fossé de drainage (100 mL).

Lit mineur	Alimenté par source naturelle (résurgence de nappe) Largeur : 200 centimètres en moyenne. Colonne d'eau : 5 centimètres. Traverse milieu de culture (vignes) et prairie. Présence d'un barrage, fabriqué à l'aide de branches et de troncs et empêchant l'écoulement naturel des eaux, auquel s'ajoute 2 embâcles. Le premier constitué d'un gros saule tombé et reposant sur un autre, le second constitué d'un plus petit se trouvant également en travers du lit mineur. On trouve également de nombreux branchages sur l'ensemble de ce tronçon.
Berges	Hauteur : 70 à 100 centimètres en moyenne. Soumises à forte érosion de part la présence d'embâcles (le contournement de ces derniers par l'eau provoque l'effondrement des berges) (risque de comblement).
Ripisylve :	Diversifiée et pluristratifiée, elle se compose essentiellement de jeunes et grands saules surtout présents sur la rive gauche.



**Le ruisseau de la Voie : tronçon avec source entourée de saule (photos 1 et 2) et dont le lit mineur est encombré par des embâcles artificiels (photo 4) ou naturels (photo 3).**

2ème tronçon : De la route départementale 937 jusqu'à la confluence avec le Capron / la Magdeleine / le Canteranne : fossé de drainage (1200 mL).

Lit mineur	Recalibré et rectifié, il ne suit plus son tracé d'origine. Largeur : 30 à 100 centimètres en moyenne, avec variation brutale de la section d'écoulement : discontinuité morphologique. Traverse milieu de culture (vignes) et prairie. Alternance entre les zones où le lit est comblé par des herbes de fauches (là où la ripisylve est herbacée rase) et les zones où le lit est colonisé par les graminées, la menthe aquatique, quelques roseaux et des ronces (là où la ripisylve prend l'apparence de bosquets ou d'arbustes espacés)
Berges	Hauteur : 70 à 100 centimètres en moyenne. Bonne tenue de manière générale avec quelques secteurs soumis à érosion (conséquence de l'activité agricole).
Ripisylve :	Majoritairement herbacée rase, elle se complète sur certains secteurs par la présence d'une strate arbustive (arbres à baie) ou arborée (bosquet de frênes et chênes), toutes deux limitées à une seule des deux rives. A l'extrême aval avant de rejoindre le Canterane, la ripisylve s'apparente à une zone boisée.



**Le ruisseau de la Voie : tronçon avec ripisylve majoritairement herbacée rase (photo 2), complétée par la présence d'une strate arbustive (photo 1) ou arborée (photo 3), toutes deux limitées à une seule des deux rives.**

### 8.2.1.5.6. Les Andiottes : affluent du Capron / de la Magdeleine / du Canterane (Carte10).

1er tronçon : De la source jusqu'à la confluence avec le Capron / la Magdeleine / le Canterane : cours d'eau à morphologie de type fossé (1020 mL).

Lit mineur	<p>Alimenté par une source principale (résurgence de nappe), située au niveau d'un bosquet composé d'aulnes, de chênes et de saules et par une source secondaire (lavoir), située au droit de la route départementale 137.</p> <p>Largeur : 120 centimètres en moyenne.</p> <p>Traverse prairie, zones de culture (vigne, maïs) et habitations.</p> <p>Est rejoint, sur l'extrême amont, par un fossé de drainage en rive droite, comblé par les herbes de fauche et dont les berges sont herbacées rases.</p> <p>Colonne d'eau : 3 centimètres, écoulement lentique.</p> <p>Colonisé de manière générale par les graminées, les prêles, la menthe aquatique, les roseaux et l'oenanthe aquatique (fort ensoleillement) et plus particulièrement envahi par les ronces et le liseron de la source principale jusqu'aux abords de la route départementale 137, et à la sortie du pont traversant l'ancienne voie ferrée.</p> <p>Substrat sablo limoneux ponctuellement enrichi par des plages de graviers.</p> <p>Nombreux embâcles au niveau de la source principale non gênant pour l'écoulement et créant de nombreuses zones d'habitats. Présence d'un gros tronc tombé dans le lit mineur à l'aval de la source principale.</p> <p>Présence de plusieurs ouvrages créant un frein à la circulation naturelle des eaux, des sédiments et des poissons. En premier lieu, on retrouve deux murets en pierres, au niveau de la source principale, équipés d'une fente d'écoulement, de quelques centimètres, colmatées par des feuilles et branchages. En second lieu, à la sortie du pont traversant l'ancienne voie ferrée, on observe une chute de 50 centimètres au moins.</p>
Berges	<p>Hauteur : 150 centimètres en moyenne, souvent abrupte.</p> <p>Bonne tenue de manière générale.</p>
Ripisylve :	<p>Alternance entre zones colonisées par une ripisylve étagée et variée sur au moins l'une des deux rives composée essentiellement d'aulnes, de chênes, de saules et de peupliers et de zones colonisées par des herbacées hautes associées au développement de jeunes arbustes. On notera la présence de bambou sur l'aval au niveau d'une habitation.</p>



**Les Andiottes : source principale située en secteur boisé (photo 1), formant de nombreuses zones d'abris (photo 2) sur laquelle se situe en aval immédiat deux murets en pierre équipés d'une fente de quelques centimètres colmatées par la végétation (photo 3) et empêchant la libre circulation des eaux, sédiments et poissons.**



**Les Andiottes : alternance entre secteurs avec une ripisylve étagée, variée et composée essentiellement d'aulnes, de chênes, de saules et de peupliers, présents sur au moins l'une des deux rives (photos 1 et 3) et de zones colonisées par des herbacées hautes associées au développement de jeunes arbustes (Photos 2, 4 et 5).**

### 8.2.1.5.7. Ruisseau des Bas de Fours : affluent du Capron / de la Magdeleine / du Canterane (Carte 10).

1er tronçon : De l'Est du quartier Espangles jusqu'à la confluence avec le Capron / la Magdeleine / le Canterane : cours d'eau à morphologie de type fossé (720 mL).

Lit mineur	<p>Largeur : 120 centimètres en moyenne.</p> <p>Traverse zones de culture (vigne et maïs), long chemin rural et milieu boisé.</p> <p>Colonne d'eau : 6 centimètres en moyenne, stagnante avec fort développement algal, conséquence d'un enrichissement du milieu par les matières azotées et phosphatées issues des activités agricoles annexes.</p> <p>Alternance entre secteurs non colonisés et secteurs colonisés par les graminées, les prêles, les roseaux et les joncs.</p> <p>Substrat sablo limoneux avec fort colmatage du lit mineur sur l'aval.</p> <p>Présence ponctuelle d'atterrissement signe du comblement progressif du lit.</p> <p>Présence de quelques abris sous berges sur l'aval (racinaires et affouillement) créant une diversité d'habitat correcte.</p> <p>Présence de petits embâcles non gênants pour la circulation naturelle des eaux et augmentant la capacité d'accueil du milieu pour le vivant.</p>
Berges	<p>Hauteur : 100 centimètres en moyenne, souvent abrupte en rive droite.</p> <p>Bonne tenue de manière générale.</p>
Ripisylve :	<p>Elle se limite à une strate herbacée sur les deux rives souvent composée de prêles, de roseaux et de graminées, qui s'enrichit de deux grands saules. En rive droite sur l'extrême aval, on retrouve une zone forestière essentiellement composée de saules, aulnes, chênes et acacias.</p>



**Ruisseau des Bas de Fours : tronçon défini par une ripisylve essentiellement herbacée (photos 1 et 3) qui s'enrichit sur l'aval d'arbres sous forme de boisé continu (photos 4 et 6) constituant des secteurs d'abris (photo 5) et qui est marqué sur l'amont par un développement algal témoin d'une pollution aux nitrates et phosphates (photos 2 et 3).**

### 8.2.1.5.8. Le Ruisseau des Clauds et son affluent : affluent du Capron / de la Magdeleine / du Canterane (Carte 10).

#### 8.2.1.5.8.1. Le Grillet : affluent du ruisseau des Clauds (Carte 10).

1<sup>er</sup> tronçon : Du lieu dit "source de Grillet" jusqu'à la confluence avec le ruisseau des Clauds : fossé de drainage (1450 mL).

Lit mineur	Alimenté par une source envahie par les ronces, l'agrostis et l'oenanthe. Traverse zones de cultures (vignes, maïs) et long bord de route. Largeur : 30 à 200 centimètres en moyenne, avec variations brutales de la section d'écoulement : discontinuité morphologique. Colonne d'eau de 5 centimètres au niveau de la source qui disparaît ensuite suite au comblement du lit mineur par la terre et les herbes de fauche. On observe dans cette eau stagnante, un développement algal témoin d'une pollution aux nitrates et phosphates. Présence de buses bouchées ou mal callées par rapport au fond du lit mineur. Colonisation sur l'extrême aval par la menthe aquatique et les roseaux. Présence ponctuelle de petits embâcles sur le secteur aval non gênants pour la libre circulation des eaux.
Berges	Hauteur : 30 à 200 centimètres en moyenne, avec variation brutale, conséquence des curages successifs exécutés sur cette portion. Bonne tenue de manière générale.
Ripisylve :	Elle se limite sur tout l'amont à une strate herbacée rase et s'agrémente sur l'extrême aval de chênes, saules, aulnes et aubépines principalement disposés en rive gauche et auxquels s'ajoute de jeunes arbustes souvent disposés en bas de talus ou dans le lit mineur.



**Le Grillet : tronçon, alimenté par une source fortement envahie par les ronces (photo 1) et marqué par une pollution des eaux (photo 2), sur lequel on trouve de nombreuses buses partiellement bouchées ou mal calées (photo 3) et dont la ripisylve est largement dominée par une strate herbacée (photos 4 et 5), et s'agrémente sur l'extrême amont d'une zone boisée en rive gauche (photo 6).**

### 8.2.1.5.8.2. Ruisseau des Clauds : affluent du Capron / de la Magdeleine / du Canterane (Carte 10).

1<sup>er</sup> tronçon : Du Nord du quartier La Croix jusqu'à la route départementale 134 : fossé de drainage (1750 mL).

Lit mineur	Présence d'une source totalement asséchée. Largeur : 50 (amont) à 150 (aval) centimètres en moyenne. Traverse zones de cultures, prairies, jardins privés et longe bord de route. Substrat sablo limoneux. Présence de nombreux secteurs busés en zones de cultures et en zones d'habitations (busé sur 30 mètres). Sur ces zones d'habitations, le lit mineur se trouve fortement artificialisé (berges bétonnées ou avec enrochement et mare présente sur le tracé). Présence d'un bassin d'étalement en secteur amont. Alternance entre les secteurs à nu (sans végétation) surtout présents sur l'amont et les secteurs colonisés par les graminées, la menthe aquatique et les roseaux surtout sur l'aval. On note ponctuellement la présence de jussie, plante exotique envahissante, remplaçant peu à peu toutes les espèces autochtones en banalisant le milieu (perte de diversité).
Berges	Hauteur : 60 (amont) à 120 (aval) centimètres en moyenne. Présence de nombreux secteurs d'érosion sur l'aval, à mettre en relation avec l'activité agricole attenante et la présence de nombreux drains.
Ripisylve :	Elle se limite à une strate herbacée rase majoritaire agrémentée sur un secteur de saules, aulnes, chênes et aubépines regroupés sous forme de forêt formant une ripisylve étagée et variée.



**Ruisseau des Clauds : tronçon défini par une ripisylve herbacée largement dominante sur le linéaire (photo 1), agrémentée par une zone boisée en rive droite (photo 4) et marquée par la présence de secteurs artificialisés (photos 2 et 3), de zones à fortes érosion (photo 4) et de zones envahies par la jussie (photos 5 et 6)**

2ème tronçon : De la route départementale 134 jusqu'à la confluence avec le Capron / la Magdeleine / le Canterane : cours d'eau à morphologie de type fossé (650 mL).

Lit mineur	Largeur : 150 centimètres en moyenne. Traverse zones de cultures : vignes, maïs. Fort envahissement du lit mineur soit par les ronces soit par les roseaux. La buse passant sous la route départementale 134 est envasée au $\frac{3}{4}$ .
Berges	Hauteur : 200 centimètres en moyenne, abrupte Bonne tenue de manière générale
Ripisylve :	Variée et étagée, elle se compose essentiellement de nombreux arbustes, souvent encrés en bas de talus voire dans le lit mineur, associés à de grands arbres type saules, aulnes et chênes, disposés de manière discontinue.

5

6



**Ruisseau des Clauds : tronçon défini par une ripisylve majoritairement arbustive et agrémentée de grands arbres (photos 1 et 3), sur lequel on observe un fort envahissement du lit mineur par les ronces et les roseaux (photo 2).**

### 8.2.1.5.9. Le Capron / La Magdeleine / Le Canterane (Carte 10).

1<sup>er</sup> tronçon : De la route départementale 135 E2 jusqu'à la confluence avec le deuxième bras du Capron : fossé de drainage (150 mL).

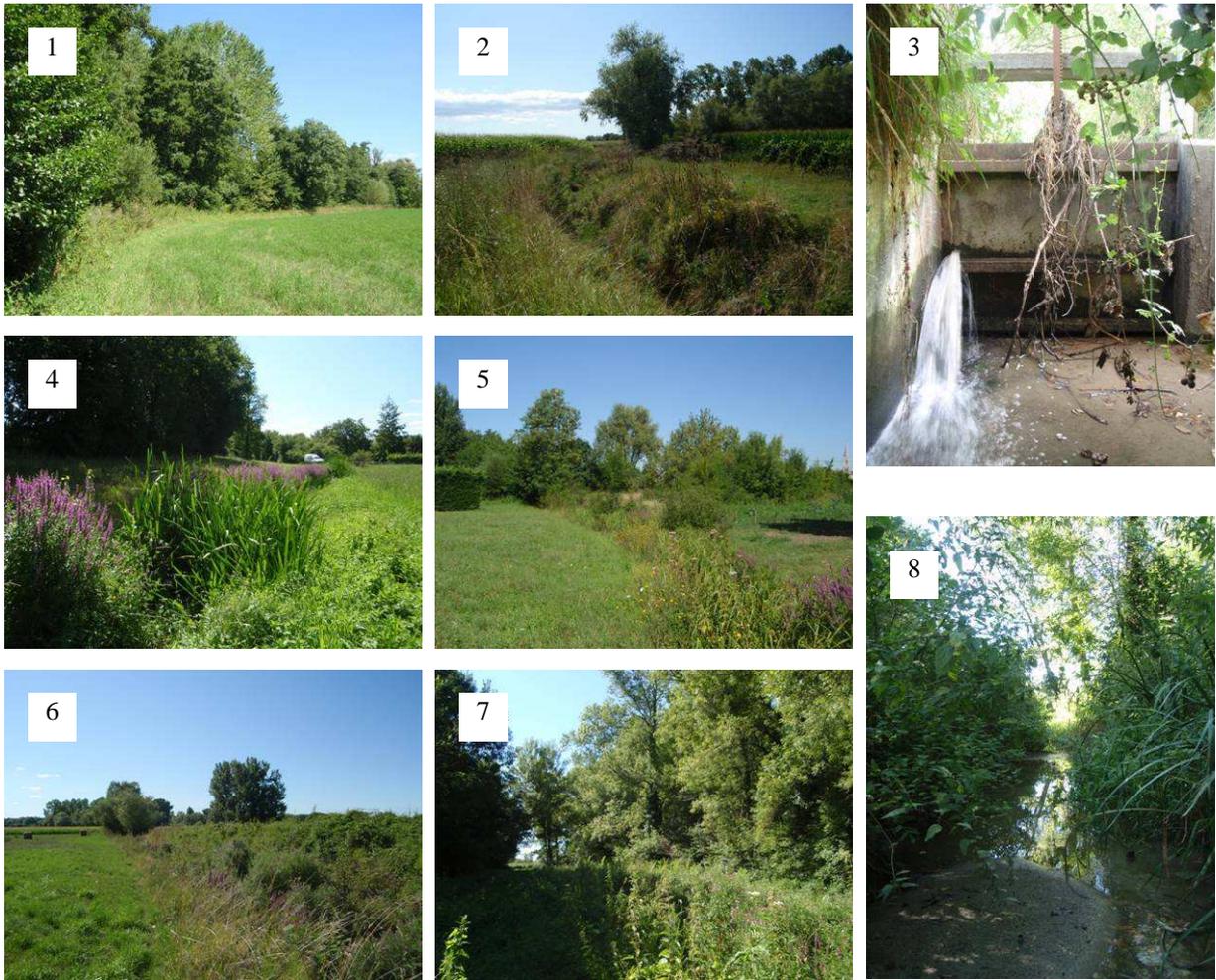
Lit mineur	Traverse culture (vigne) et prairie. Largeur : 60 centimètres en moyenne. Colonisation par les graminées, la menthe aquatique, les roseaux, les joncs et quelques jeunes saules.
Berges	Hauteur : 50 centimètres. Bonne tenue de manière générale.
Ripisylve :	Principalement herbacée en la présence de graminées, joncs et roseaux elle est complétée par la présence de jeunes saules.



**Le Capron / La Magdeleine / Le Canterane : tronçon défini par une ripisylve majoritairement herbacée (photo 1) complétée par la présence de jeunes saules (photo 2).**

2ème tronçon : Du Sud Ouest du quartier la Madeleine jusqu'à la route départementale 255 : cours d'eau (4285 mL).

Lit mineur	<p>Alimenté par une source entourée d'un bosquet.          Traverse culture (vigne, maïs), prairies, milieux naturels boisés et jardins clos.          Largeur : 100 à 150 centimètres en moyenne.          Colonne d'eau : 15 centimètres en moyenne avec alternance des faciès d'écoulement : plat, chute et fosse principalement.          Substrat majoritairement sablo limoneux complété par la présence de quelques plages de graviers et galets.          Présence de nombreux atterrissements végétalisés ou non (signe de comblement du lit mineur) et de nombreuses zones avec fort dépôt de sable (colmatage du lit mineur) notamment de part la présence d'un ouvrage au niveau de la confluence avec les Andiottes bloquant la libre circulation des eaux et des sédiments.          Présence de quelques secteurs artificialisés : mur bétonné au niveau de certaines habitations et enrochement au droit du pont de la voie communale 9          Présence de quelques seuils naturels auxquels s'ajoute la présence d'amont en aval de : un seuil de 10 centimètres au niveau du pont de la piste cyclable (1), un seuil de 50 centimètres au droit du pont de la voie communale 9 (2), un ouvrage sur le lit mineur constitué d'une pelle avec surverse formant une chute de 130 centimètres et sur lequel un très faible débit est assuré par la présence d'un trou dans la pelle (3), deux seuils de 10 et 30 centimètres à quelques mètres de l'ouvrage (4). Ces derniers ouvrages (2 et 3) créer un obstacle à la libre circulation des eaux, du vivant et des sédiments, plus particulièrement marqué par la présence d'une eau stagnante et de nombreux atterrissements an amont de l'ouvrage.          Alternance entre secteurs non végétalisés à la traversée des zones à forts ombrages, secteurs colonisés par les graminées, la menthe aquatique, les roseaux, les joncs et quelques jeunes saules, secteurs avec petits herbiers à callitriche et les secteurs envahis par les ronces et orties provenant de la végétation rivulaire.          Présence d'un trou creusé dans le lit mineur dans le but de faire remonter la nappe afin de constituer un réservoir de pompage.          Présence au niveau du rejet de la station d'épuration d'un développement algal, témoin d'une pollution aux nitrates et phosphates.          Présence de quelques embâcles de type arbres en travers ou dans le lit mineur, pouvant augmenter l'érodabilité des berges et donc le comblement du lit mineur.</p>
Berges	<p>Hauteur : 50 à 300 centimètres.          Présence de nombreux secteurs d'érosion localisés au niveau des secteurs à méandre, des zones de cultures dénuées de végétation en berge (résultat d'un entretien trop drastique) et de quelques habitations.</p>
Ripisylve :	<p>Globalement très discontinue et vieillissante, elle est constituée de chênes, frênes, saules, aulnes, acacias et peupliers, qui alternent avec des secteurs dénudés fortement envahis par les ronces, orties et liserons (plutôt en zone de culture) et des secteurs jardinés (plutôt au niveau des habitations) complétés par des arbres isolés.</p>



**Le Capron / La Magdeleine / Le Canterane : tronçon défini par une ripisylve globalement très discontinue et vieillissante (photos 1 et 7), alternant avec des secteurs dénudés fortement envahis par les ronces, orties et liserons complétés par des arbres isolés (photos 2, 4, 5 et 6), sur lequel on observe de nombreux atterrissements (photo 8) et un ouvrage important (photo 3).**

## 8.2.2. Bassin Versant du Brias (Carte 11).

### 8.2.2.1. Le Maranssin et ses affluents : affluent des Brias (Carte 11).

#### 8.2.2.1.1. Cassidouze : affluent du Maranssin (Carte 11).

1er tronçon : Du lavoir jusqu'à la confluence avec le Maranssin : fossé de drainage (550 mL).

Lit mineur	Traverse culture (vigne, maïs) et longe route et habitations Largeur : 30 à 100 centimètres en moyenne, avec variation brutales de la section d'écoulement : discontinuité morphologique. Substrat essentiellement sablo limoneux. Forte colonisation par les ronces, orties, typha, menthe aquatique et oenanthe aquatique; comblement par les herbes fauchées et la terre. Présence d'un arbre mort sur pied gênant l'écoulement. Busé au niveau du cimetière jusqu'à la confluence avec le Maranssin avec fort dépôt diminuant la section d'écoulement.
Berges	Hauteur : 50 centimètres. Nombreuses zones d'effondrement participant au comblement du lit mineur.
Ripisylve :	Quasi inexistante sur le linéaire en se limitant à une strate herbacée rase majoritaire, on notera tout de même sur l'amont la présence de jeunes saules et aulnes ainsi qu'un secteur boisé composé d'essences de type marronnier, châtaignier et frêne.



La Cassidouze : tronçon avec ripisylve herbacée majoritaire photos (2 et 3) agrémentée de jeunes saules et complétée par la présence d'un bosquet sur l'extrême amont (photo 1).

### 8.2.2.1.2. Le Gabaroche : affluent du Maranssin (Carte 11).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier Le Tremble jusqu'à la confluence avec le Maranssin : fossé de drainage (350 mL).

Lit mineur	Largeur : 1,20 mètre en moyenne. Traverse de nombreuses propriétés privées (jardins) marquées par une alternance entre des zones colonisées par plantes aquatiques (roseaux, menthe aquatique et jonc) et des zones à nu. Substrat essentiellement sablo limoneux. Colonne d'eau : 2 à 3 centimètres. Présence d'un seuil de 50 cm au niveau du pont du chemin rural du lieu dit "Gabaroche" pouvant nuire à la migration de certaines espèces
Berges	Hauteur : 120 centimètres Problème d'érosion au niveau des secteurs à nu (absence de végétation)
Ripisylve :	Alternance entre des zones avec une ripisylve diversifiée et épaisse et des zones complètement dénudées ou jardinées.



**Le Gabaroche : alternance entre secteurs soumis à érosion par manque de végétation sur le talus ou les berges (photos 1 et 2) et secteurs à ripisylve diversifiée et étagée avec lit mineur végétalisé (photos 3 et 4)**

### 8.2.2.1.3. Le Maranssin : affluent des Brias (Carte 11).

1<sup>er</sup> tronçon : De la source jusqu'à la confluence avec les Brias : Cours d'eau à morphologie de type fossé (2250 mL).

Lit mineur	<p>Alimenté par une source</p> <p>Traverse parcelle agricole : vigne et jardins clos.</p> <p>A subi un recalibrage du tracé, mais retrouve une certaine sinuosité naturelle.</p> <p>Largeur : 50 à 150 centimètres en moyenne (300 centimètres à l'aval immédiat de la piste cyclable).</p> <p>Substrat sablo limoneux avec colmatage important notamment au niveau du bief du moulin.</p> <p>Colonne d'eau : 2 à 5 centimètres (20 centimètres au bief du Moulin) avec faciès d'écoulement lentique avec quelques zones de plat courant sur l'aval.</p> <p>Présence d'un développement algal témoignant d'une pollution aux nitrates et phosphates.</p> <p>Alternance entre secteurs à nu ou peu végétalisés et secteurs colonisés par les graminées, la menthe aquatique, les roseaux et le bambou (fort envahissement par ronce à l'aval immédiat de la piste cyclable).</p> <p>Présence rare d'herbiers à callitriche augmentant la diversité en habitat.</p> <p>Présence d'une chute en sortie de buse de la piste cyclable créant un frein à la migration piscicole (hauteur indéterminée).</p> <p>Busage de l'aval immédiat de la piste cyclable jusqu'à la sortie du lotissement en aval de la confluence avec le Gabaroche.</p> <p>Présence d'une zone de dépôt sauvage en aval de l'école.</p> <p>On note la présence d'une branche de saule dans le lit mineur non gênante pour la libre circulation des eaux.</p>
Berges	<p>Hauteur : 100 à 250 centimètres, souvent abrupte.</p> <p>Présence de nombreux secteurs d'érosion et de zones d'effondrement sur les secteurs marqués par une absence de végétation (conséquence des pratiques agricoles augmentant le comblement du lit mineur) et à l'aval du pont de la route départementale 135.</p> <p>Présence sur 100 mètres de remblais en rive droite au niveau de la station d'épuration de la Saure.</p>
Ripisylve :	<p>Souvent inexistante et limitée à une strate herbacée rase associée ou non à la présence de grands arbres (Saule, Aulne ou Peuplier), elle alterne avec des zones à dominante arborée plutôt discontinue. On note en traversée de propriété privée et sur l'extrême amont la présence d'une ripisylve étagée et diversifiée composée de saules, aulnes et chênes, parfois associés à un fort développement de ronces et orties.</p>



**Le Maranssin : Alternance entre parties peu végétalisées, sensibles à l'érosion (Photos 1, 4 et 7), présentant parfois des signes de pollution (photo 2) et partie à ripisylve variée et discontinue sous forme de bosquet (photos 5 et 6) ou sous forme de haies (photos 3 et 8). On note la présence de remblais en berge (photo 7) et d'un retour à une certaine sinuosité de l'écoulement (photo 4).**

### 8.2.2.2. Les Brias (Carte11).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier Au Tremble jusqu'à la voie communale 201 : fossé de drainage (1350 mL).

Lit mineur	Largeur : 30 à 100 centimètres en moyenne, avec variations brutales de la section d'écoulement : discontinuité morphologique. Traverse parcelle agricole : vigne Alternance entre secteurs à nu (sans végétation) et secteurs colonisés par les roseaux, les joncs et la menthe aquatique. Présence de secteurs comblés par les herbes de fauche. Présence d'un décrochement de 50 centimètres par rapport au fond du lit mineur au niveau de la buse de la voie communale 106.
Berges	Hauteur : 50 à 100 centimètres, souvent abrupte Présence de nombreux secteurs d'érosion et de zones d'effondrement au niveau des secteurs non végétalisés participant au comblement du lit mineur (conséquence des pratiques agricoles).
Ripisylve :	Inexistante et limitée à une strate herbacée rase.



Les Brias : tronçon avec une ripisylve inexistante, limitée à une strate herbacée rase (photos 1 à 3), dont les berges sont soumises à forte érosion au niveau des zones non végétalisées (photo 2) et sur lequel le lit mineur est colonisé par les roseaux, la menthe aquatique et les joncs (photo 1).

2<sup>ème</sup> tronçon : De la voie communale 201 jusqu'à la route départementale 255 : cours d'eau (550 mL).

Lit mineur	<p>Largeur : 30 (amont) à 200 (aval) centimètres en moyenne.          Traverse parcelle agricole (vigne) et secteur naturel boisé.          Colonne d'eau : 2 centimètres en amont à 10 centimètres en aval.          Substrat sablo limoneux avec fort colmatage du lit mineur.          Alternance entre un secteur colonisé par les graminées et quelques menthes aquatiques (secteur ouvert en amont de la zone boisée) et un secteur non colonisé (secteur aval à fort ombrage empêchant tout développement végétal).          Présence de nombreux systèmes racinaires et zones d'affouillement créant une diversité d'habitat correcte.          Présence de quelques embâcles au niveau du tronçon boisé ne gênants pas l'écoulement naturel des eaux et constituant de nombreux abris pour le vivant.          Présence d'une buse cassée au niveau de la voie communale 201.</p>
Berges	<p>Hauteur : 50 à 100 centimètres, pente douce.          Bonne tenue de manière générale.</p>
Ripisylve :	<p>Présence sur au moins l'une des deux rives d'une ripisylve variée et étagée constituée de saules, aulnes, aubépines et chênes, associés au développement de ronciers sur le secteur amont.</p>



**Les Brias : tronçon avec une ripisylve bien développée sur au moins l'une des deux rives (photos 1 et 3), créant un fort ombrage, et dont les systèmes racinaires et les zones d'affouillement, participent à l'augmentation de la richesse en habitat du milieu (photo 3).**

### 8.2.3. Bassin versant du Saugeron (Carte 12).

#### 8.2.3.1. Le Crusquet : affluent du Saugeron (Carte 12).

1<sup>er</sup> tronçon : De la voie communale n°8 jusqu'à la confluence avec le Saugeron : fossé de drainage (300 mL).

Lit mineur :	Traverse parcelle agricole (vigne), prairie, longue propriété et passe sous le parking du centre commercial. Largeur : 40 à 100 centimètres en moyenne avec variations brutales de la section d'écoulement : discontinuité morphologique. Le lit mineur s'ouvre sur un bassin d'étalement constituant un réservoir intéressant de biodiversité de par la présence de nombreux saules associés à la présence d'agrostis, de joncs et de roseaux. Très artificialisé, de part la présence de nombreuses buses sur son linéaire Totalement envahi par les graminées, le liseron et plus rarement par la menthe aquatique. Le lit est pratiquement comblé par des apports de terre à l'approche du centre commercial de la Gruppe.
Berges :	Hauteur : 70 à 100 centimètres. Bonne tenue de manière générale.
Ripisylve :	Ripisylve se limitant à une strate herbacée, souvent rase, associée à la présence de très rares arbres de type saules et peupliers.

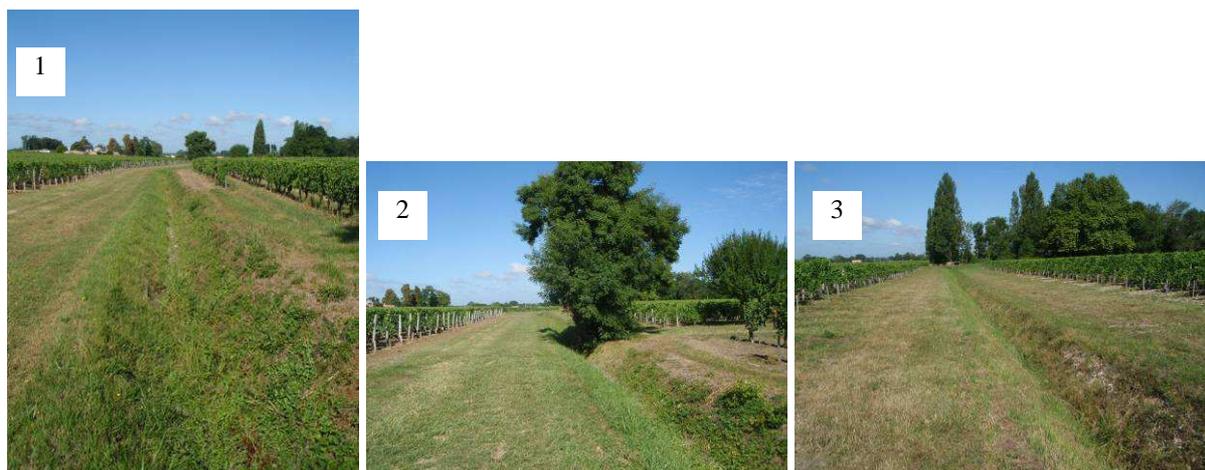


**Le Crusquet : tronçon artificialisé, associé à une ripisylve herbacée rase associée à la présence de rares arbres (photos 1 et 2), sur lequel on trouve un bassin d'étalement constituant un réservoir intéressant de biodiversité (photo 3).**

### 8.2.3.2. La Saugeronne : affluent du Saugeron (Carte 12).

1<sup>er</sup> tronçon : De la route départementale 133 jusqu'à la voie communale n°121 : fossé de drainage (360 mL).

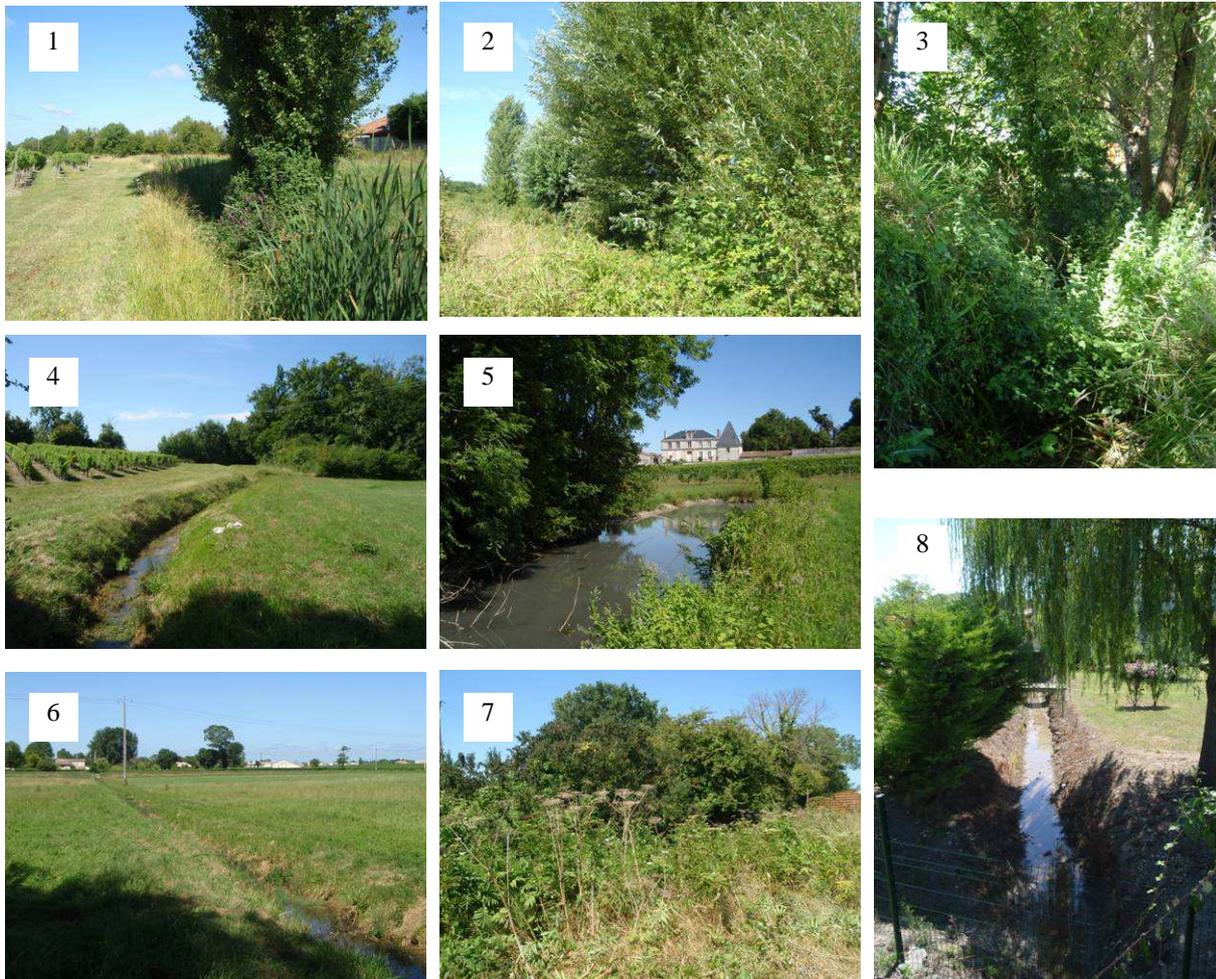
Lit mineur :	Traverse parcelle agricole (vigne). Largeur : 50 centimètres en moyenne. Ponctuellement colonisé par les graminées auxquelles s'ajoute plus rarement la menthe aquatique.
Berges :	Hauteur : 100 centimètres en moyenne. Bonne tenue de manière générale
Ripisylve :	Ripisylve se limitant à une strate herbacée rase associée à la présence d'un grand chêne.



**La Saugeronne : tronçon avec une ripisylve se limitant à une strate herbacée rase (photos 1 et 3) associée à la présence d'un grand chêne (photo 2).**

2<sup>ème</sup> tronçon : De la route communale 121 jusqu'à la confluence avec le Saugeron : cours d'eau à morphologie de type fossé (2010 mL).

Lit mineur :	<p>Alimenté par une source naturelle.          Traverse parcelle agricole (vigne), prairie et jardins clos.          Largeur : 80 à 120 centimètres en moyenne.          Colonne d'eau de 5 centimètres en moyenne.          Substrat sablo limoneux.          Alternance entre secteurs peu végétalisés majoritaires et secteurs colonisés par les graminées, la menthe aquatique, les roseaux, les joncs et l'oenanthe aquatique, beaucoup plus rares.          Problème hydraulique au niveau de la buse permettant le passage sous la voie ferrée : cette dernière assure un débit insuffisant provoquant la stagnation des eaux situées en amont.          Présence d'un développement algal en secteur amont, témoin d'une pollution aux nitrates et phosphates.          Présence d'un étang sur le tracé du lit mineur.          Présence d'un bassin d'étalement fonctionnel sur lequel les berges du lit mineur sont dépourvues de végétation et de très faibles hauteurs.          Présence d'un seuil constituant un réservoir de stockage en eau.</p>
Berges :	<p>Hauteur : 60 à 120 centimètres.          Présence de secteurs d'érosion au niveau des parcelles viticoles et de quelques jardins clos, suite à un entretien trop drastique empêchant le développement de la végétation rivulaire.</p>
Ripisylve :	<p>Ripisylve herbacée majoritaire, souvent rase, associée à la présence d'arbres (frênes, saules, pruniers, thuyas et peupliers) disposés de manière discontinue sous forme de haies, bosquets et d'individus isolés. On observe un fort envahissement par les ronces sur l'extrême aval.</p>



**La Saugeronne : tronçon avec une ripisylve herbacée majoritaire, souvent rase (photos 4 et 6), associée à la présence d'arbres disposés de manière discontinue sous forme de haies (photos 2 et 3), bosquets (photo 5) et d'individus isolés (photos 1), sur lequel on trouve un bassin d'étalement fonctionnel (photo 6) et un étang sur le tracé du lit mineur (photo 5).**

### 8.2.3.3. La Cave : affluent du Saugeron (Carte 12).

1<sup>er</sup> tronçon : Du lieu dit "Cassidouce Boiredon Sud" jusqu'à la confluence avec le Saugeron : fossé de drainage (550 mL).

Lit mineur :	Traverse lotissement puis se retrouve busé sur le reste de son linéaire (artificialisation du tracé). Largeur : 100 centimètres en moyenne. Ponctuellement envahi par les graminées et le liseron.
Berges :	Hauteur : 80 à 120 centimètres, plutôt abrupte. Erosion de certains secteurs due au manque de végétation en berge. Présence d'un bassin d'étalement non fonctionnel.
Ripisylve :	Ripisylve à strate herbacée rase, associée à la présence de très rares frênes.



La Cave : tronçon artificialisé, associé à une ripisylve herbacée rase (photo 1) ponctuée de rares frênes (photos 2 et 3).

#### 8.2.3.4. Le Saugeron (Carte 12).

1<sup>er</sup> tronçon : Du lieu dit Clairac jusqu'à la route départementale 22 : fossé de drainage (2450 mL).

Lit mineur :	Traverse vignes, jardins clos, prairies, se retrouve busé sous le centre commercial en empruntant le lit du Crusquet et longe la route. Largeur : 100 centimètres en moyenne avec variations brutales de la section d'écoulement : discontinuité morphologique. Majoritairement peu végétalisé, certains secteurs (jardins clos ou passage entre maisons) sont envahis par les ronces et graminées. Deux secteurs présentent une artificialisation sous forme de protection de berges : muret bétonné et pieux. Présence de deux bassins d'étalement fonctionnels.
Berges :	Hauteur : 80 à 100 centimètres, plutôt abrupte. Erosion de certains secteurs due au manque de végétation en berge (entretien trop drastique augmentant le phénomène de comblement du lit mineur).
Ripisylve :	Ripisylve à strate herbacée rase, associée à la présence de très rares arbres (frênes et chênes principalement) souvent isolés et parfois regroupés sous forme de tronçon boisé.



**Le Saugeron : tronçon avec une ripisylve à strate herbacée rase majoritaire (photos 2 et 5), associée à la présence de très rares arbres souvent isolés (photo 6) et parfois regroupés sous forme de tronçon boisé (photo 1) et sur lequel on trouve certains secteurs artificialisés (photo 4) ou avec des protections de berges artisanales (photo 3).**

2<sup>ème</sup> tronçon : De la route départementale 22 jusqu'à l'estuaire : cours d'eau (1400 mL).

Lit mineur :	Traverse jardins clos, milieux naturels boisés puis se retrouve busé sur le reste de son linéaire (artificialisation du tracé). Largeur : 100 centimètres en moyenne. Colonne d'eau : 10 centimètres en moyenne. Substrat sablo limoneux. Présence ponctuelle de menthe aquatique et de roseaux associés à un fort envahissement par les ronces et orties sur la majeure partie du linéaire. Présence ponctuelle d'abris sous berges en la présence de zones d'affouillements et de systèmes racinaires apparents. Présence de quelques secteurs avec des protections de berges de type muret bétonné ou pieux.
Berges :	Hauteur : 100 à 200 centimètres, souvent abrupte. Bonne tenue de manière générale.
Ripisylve :	Ripisylve associée à la présence de saules, frênes, aulnes, chênes et acacias sous forme d'individus isolés, de haies et de zones boisées discontinues. Sur ces deux derniers cas de figures, ces arbres sont associés à la présence de pyracanthas, aubépines, orties et ronces.



**Le Saugeron : tronçon artificialisé sur certains secteurs par la présence de protection de berges (photos 1 et 6) sur lequel la ripisylve est définie par la présence d'arbres sous forme d'individus isolés (photos 2 et 4), de haies et de zones boisées discontinues (photos 3) associées à un fort développement de ronces (photo 5).**

## 8.2.4. Bassin versant du Gadeau (Carte 13).

### 8.2.4.1. Le Roumas / Fallot : affluent du Gadeau (Carte 13).

1<sup>er</sup> tronçon : De la source jusqu'à la route départementale 135 : cours d'eau à morphologie de type fossé (850 mL).

Lit mineur	Alimenté par une source au niveau d'une Chênaie. Busé sur environ 200 mètres à partir de la source. Traverse parcelle agricole : vigne Largeur : 100 centimètres en moyenne. Substrat sablo limoneux. Forte envahissement par les ronces, le liseron et les graminées de manière générale auxquelles s'ajoute sur l'aval les prêles et la menthe aquatique. Colonne d'eau : 2 à 3 centimètres, écoulement lentique avec nombreux seuils naturels.
Berges	Hauteur : 70 à 100 centimètres. Bonne tenue de manière générale.
Ripisylve :	Souvent limitée à une strate herbacée rase (sur le tronçon busé) puis haute (graminées, liseron, ronce, jonc, préle), elle est complétée par la présence ponctuelle de jeunes saules auxquels s'ajoute sur l'amont et en rive gauche quelques grands arbres de type saule, chêne et peuplier répartis de manière discontinue.



**Le Roumas : Secteur amont du tronçon avec une ripisylve herbacée rase au niveau du passage busé (photo 1) puis haute parfois complétée par de jeunes saules et dont le lit mineur est fortement envahie par les ronces et le liseron sur le reste du linéaire (photos 2 et 3).**



**Le Roumas : secteur aval du tronçon avec une ripisylve essentiellement composée d'arbustes associées à quelques grands arbres (photos 4 et 5) présentant tout de même quelques secteurs ouverts sans arbres (photo 6).**

2<sup>ème</sup> tronçon : De la route départementale 135 jusqu'à la confluence avec le Gadeau : cours d'eau (1100 mL).

Lit mineur	<p>Largeur : 250 centimètres en moyenne (atteint jusqu'à 5 mètres sur certains secteurs).          Traverse bosquets et milieu de culture : vigne.          Colonne d'eau : 5 centimètres en moyenne, écoulement lentique.          Substrat sablo limoneux enrichi de graviers, galets et blocs.          Milieu souvent ombragé, comprenant de nombreux abris sous berges et racinaires.          Quelques arbres morts en travers du lit mineur ne présentant aucune gêne pour l'écoulement naturel des eaux.          Présence de nombreux atterrissement sur l'ensemble du secteur témoin du comblement progressif du lit mineur.          Présence d'un seuil de 40 centimètres en sortie de buse pouvant créer un frein à la migration piscicole (amont).          Présence d'un seuil de 40 centimètres alimentant un pompage (aval).</p>
Berges	<p>Hauteur : 300 à 400 centimètres, souvent abruptes.          Quelques secteurs soumis à érosion.</p>
Ripisylve :	<p>Présence sur l'une des deux rives ou les deux d'une ripisylve pluristratifiée et étagée plutôt vieillissante, composée de chênes, acacias, aulnes, noisetiers et sureaux avec présence de nombreux ronciers recouvrant la section du lit mineur. Sur le secteur amont, en rive droite, celle-ci se limite à une strate herbacée composée de prêle et de liseron.</p>



**Le Fallot : Secteur avec une ripisylve pluristratifiée, étagée et plutôt vieillissante, présente sur au moins l'une des deux rives (photos 2 et 4), avec un lit mineur présentant de nombreuses zones d'affouillement et d'abris racinaires (photo 1) associé à un substrat différencié de type sable limon, graviers, galets et blocs (photo 3).**

### 8.2.4.2. Le Gadeau (Carte 13).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier Gardut jusqu'à la route départementale 135 : fossé de drainage (1600 mL).

Lit mineur	Largeur : 100 centimètres en moyenne avec présence de variations brutales de la section d'écoulement : discontinuité morphologique, conséquence des activités agricoles avoisinantes. Traverse milieu de culture : vigne. Colonisé par les herbacées, la menthe aquatique, l'oenanthe aquatique, la prêle, les roseaux et plus ponctuellement par quelques saules. Quelques dépôts de gravas et de tuiles.
Berges	Hauteur : 100 centimètres en moyenne. Quelques secteurs soumis à érosion suite aux pratiques agricoles, pouvant entraîner le comblement du lit mineur.
Ripisylve :	Pauvre et peu diversifiée, elle se limite souvent à une strate herbacée rase complétée de prêle et s'agrémente parfois d'arbres (aulnes et saules), le plus souvent sous la forme d'individus isolés ou sous la forme d'un petit bosquet.



**Le Gadeau : Ripisylve inexistante et limitée à une strate herbacée rase (photo 1) ponctuellement complétée par de rares arbres (photo 2).**

2<sup>ème</sup> tronçon : De la route départementale 135 jusqu'à la confluence avec le Fallot/Roumas : cours d'eau (830 mL).

Lit mineur	<p>Largeur : 150 centimètres en moyenne.          Traverse bosquets et milieu de culture : vigne.          Fortement colonisé au niveau des secteurs ouverts par les herbacées, la menthe aquatique et les roseaux et plus particulièrement recouvert par le liseron, les ronces et orties aux abords des bosquets.          Substrat sablo limoneux ponctué de graviers, galets et blocs.          Présence de nombreux abris sous berges (racinaires, affouillement).</p>
Berges	<p>Hauteur : 250 centimètres en moyenne, abrupte de manière générale          Quelques secteurs soumis à érosion notamment à cause des pratiques agricoles.</p>
Ripisylve :	<p>Discontinue, plutôt vieillissante sur l'ensemble du linéaire et au moins présente sur l'une des deux berges, elle est essentiellement composée de frênes, chênes, acacias et peupliers avec des secteurs plus denses, conservés au niveau de petits bosquets et principalement localisés entre la Bigarderie et la Lande. Sur ce linéaire, certaines zones (bosquet de la bigarderie) présente une strate herbacée associée à la présence de liseron, ronce, orties, préle créant un fort recouvrement du lit mineur. On notera la présence sur l'ensemble du tronçon de jeunes aulnes.</p>



**Le Gadeau : Ripisylve conservées sous forme de bosquets, présentant un fort développement des ronces recouvrant le lit mineur (photos 1 et 3) associée à la présence d'un substrat différencié (photo 2).**



**Le Gadeau : Tronçon à ripisylve discontinue présente sur au moins l'une des deux rives (photos 4 et 5) et associée à la présence de jeunes aulnes (photo 6), avec un lit mineur fortement envahi (photo 6).**

3<sup>ème</sup> tronçon : De la confluence avec le Fallot/Roumas jusqu'au port de Plassac : cours d'eau (520 mL).

Lit mineur	<p>Largeur : 150 centimètres en moyenne jusqu'à 10 mètres à l'estuaire.          Longe propriété et traverse le bourg de Plassac.          Fortement perturbé et artificialisé de manière générale sur ce tronçon et plus particulièrement au niveau du bourg, l'écoulement est contraint sur une ou les deux rives par la présence de protections de berge (pieux ou blocs béton)          Colonisé par les herbacées, la menthe aquatique et les iris, de part la présence d'un fort ensoleillement.          Forte tendance à l'envasement sur l'extrême aval.          Présence ponctuelle au niveau du substrat sablo limoneux de blocs.          Présence d'une pelle sous dimensionnée au niveau du port.</p>
Berges	<p>Hauteur : 150 centimètres en moyenne, jusqu'à près de 300 centimètres à l'estuaire.          Soumises à une forte érosion sous l'influence de la marée sur l'aval du tronçon et suite à un entretien trop drastique sur l'amont du tronçon.          Artificialisées au niveau du Bourg.</p>
Ripisylve :	<p>Souvent limitée à une strate herbacée rase elle se complète par de très rares arbres. On notera la présence de nombreux jeunes aulnes souvent disposés en milieu de talus et surtout présent au niveau du tronçon longeant l'aire de jeu.</p>



**Le Gadeau : Tronçon avec ripisylve majoritairement herbacée, agrémentée de quelques arbres et de nombreux jeunes aulnes (photos 1 et 2), avec des berges soumises à érosion (photos 4 et 5), une forte artificialisation au niveau du bourg (photo 3) et un ouvrage sous dimensionné limitant la libre circulation des eaux (photo 6).**

## 8.2.5. Bassin versant du Brouillon (Carte 14).

### 8.2.5.1. Le Teyssonneau : affluent du Brouillon (Carte 14).

1<sup>er</sup> tronçon : De la voie communale 114, quartier Coudeau, jusqu'à l'étang : fossé de drainage (590 mL).

Lit mineur	Alimenté par une source : fontaine. Largeur : 20 à 70 centimètres en moyenne avec présence de variations brutales de la section d'écoulement : discontinuité morphologie (conséquence de l'activité agricole). Traverse milieu de culture (vigne) et prairie et se déverse dans un étang. Présence d'une dérivation (barrage) servant à alimenter un réservoir de stockage en eau. Colonisé par les graminées de manière générale et plus rarement par la menthe aquatique, l'oenanthe aquatique, les joncs et la prêlé. Envahissement par les ronces sur le secteur extrême amont.
Berges	Hauteur : 30 à 100 centimètres en moyenne. Quelques secteurs soumis à érosion suite à un entretien trop drastique des berges, à l'absence de végétation maintenant ces dernières et à la divagation du bétail provoquant leur effondrement (participation au comblement du lit mineur).
Ripisylve :	Pauvre, elle se limite à une strate herbacée rase, présentant ponctuellement quelques arbres.



**Le Teyssonneau : Tronçon avec un ripisylve herbacée rase majoritaire (photos 1 à 3) rarement complété par la présence d'arbre (photo 1) et sur lequel les berges sont soumises à érosion de part à un entretien trop drastique (photo 3).**

2ème tronçon : De l'étang jusqu'à la confluence avec le Brouillon : cours d'eau à morphologie de type fossé (580 mL).

Lit mineur	Alimenté par une source : étang. Largeur : 100 centimètres en moyenne. Traverse un milieu naturel de type forêt et longe jardins clos. Colonne d'eau : 5 centimètres en moyenne. Substrat sablo limoneux majoritaire agrémenté de quelques plages de gravier et galet augmentant la diversité du milieu. Diversité en habitat augmenté par la présence de quelques abris en berges. Présence ponctuelle de protection de berge au niveau des secteurs habités. Rare présence de menthe et d'oenanthe aquatique due à un fort ombrage empêchant leur développement.
Berges	Hauteur : 200 centimètres en moyenne. Bonne tenue de manière générale.
Ripisylve :	Présence sur au moins l'une des deux berges d'une ripisylve diversifiée en terme d'essence, d'âge et de strate formant un couvert végétal dense. Elle se compose essentiellement de châtaigniers, chênes, saules, aulnes, charmes, frênes et acacias auxquels s'ajoute la présence d'aubépines et de ronces sur certains secteurs.



**Le Teyssonneau : Tronçon avec un ripisylve diversifiée et étagée, se limitant au moins à l'une des deux berges (photo 1) et formant un couvert végétal dense limitant le développement de la végétation aquatique (photos 2 et 3).**

## 8.2.5.2. L'Estève et ses affluents : affluent du Brouillon (Carte 14).

### 8.2.5.2.1. Les Juins : affluent de l'Estève (Carte14).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier les Juins jusqu'à la confluence avec l'Estève : cours d'eau à morphologie de type fossé (1600 mL).

Lit mineur	Largeur : 30 à 120 centimètres en moyenne, avec variations brutales de la section d'écoulement : discontinuité morphologique liée à viticulture. Traverse vignes et prairies. Souvent constitué d'une végétation herbacée rase ou rempli d'herbes de fauche ou de terre, les secteurs en amont de l'étang et en aval immédiat du pont de la route départementale 251 sont colonisés par les graminées, les prêles, quelques menthes aquatiques et les roseaux et fortement envahis par les ronces. Présence d'une buse non alignée par rapport au fond du lit mineur : 40 centimètres de décalage de part et d'autre de la buse. Présence d'un secteur creusé à la pelle, sur plus d'un mètre de profond en dessous du fond du lit mineur, afin de faire remonter la nappe et de constituer une réserve de pompage.
Berges	Hauteur : 80 à 150 centimètres en moyenne. Soumises à une forte érosion de manière générale de part l'absence de végétation (entretien trop drastique des berges participant au comblement du lit mineur). On notera une zone d'effondrement au niveau de l'aval immédiat de la route départementale 251.
Ripisylve :	Alternance entre des zones à strates herbacées rases associées à quelques grands chênes, frênes et peupliers et des secteurs pluristratifiés et variés de type haies ou bosquets, présents sur l'une des deux rives et composés essentiellement de sureaux, tilleuls, châtaigniers, chênes, peupliers, frênes et érables champêtres, parfois associés à un fort envahissement par les ronces.



Les Juins : Tronçon amont de la route départementale 251 avec ripisylve tantôt herbacée rase associée à quelques grands arbres (photos 1 et 3), tantôt pluristratifiée et variée de type haies ou bosquets (photo 2) et sur lequel les berges sont soumises à érosion (photo 3) et le lit mineur à été creusé afin de constituer une réserve de pompage (photo 4).



Les Juins : Tronçon aval de la route départementale avec ripisylve à dominante arbustive associée à un fort développement des ronces (photos 6 et 7), sur lequel les berges sont soumises à érosion en aval immédiat du pont de la route départementale 251 (photo 5).

### 8.2.5.2.2. Le Loumède : affluent de l'Estève (Carte 14).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier Loumède jusqu'à la confluence avec l'Estève : fossé de drainage (450 mL).

Lit mineur	Largeur : 100 centimètres en moyenne. Traverse vignes et prairies. Colonisation successive d'amont en aval : sur l'aval le lit est colonisé par quelques graminées et joncs auxquels s'ajoute de nombreuses ronces sur l'amont.
Berges	Hauteur : 100 centimètres en moyenne. Présence de quelques zones d'effondrement sur le secteur amont peu végétalisé.
Ripisylve :	Gradient végétal d'amont en aval : la strate herbacée rase associée à quelques jeunes saules et située sur l'extrême amont s'enrichit d'une strate arbustive composée de buis et pyracanthas, en secteur intermédiaire, pour finir sur l'amont par une zone pluristratifiée et variée composée de saules, frênes, chênes et sureaux.



**Le Loumède : Tronçon caractérisé par une augmentation de la végétation du lit mineur et des berges d'aval en amont : passage d'une ripisylve herbacée rase associée à une faible colonisation du lit mineur sur l'aval (photo 1) à une ripisylve étagée et pluristratifiée associée à un fort envahissement du lit mineur sur l'amont (photo 3).**

### 8.2.5.2.3. L'Estève : affluent du Brouillon (Carte 14).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier L'Estève jusqu'à la route départementale 251 : cours d'eau à morphologie de type fossé (1080 mL).

Lit mineur	Connecté sur l'aval à une source : plan d'eau connecté au lit mineur. Largeur : 40 à 100 centimètres en moyenne, avec variations brutales de section d'écoulement : discontinuité morphologique. Traverse vignes et prairies. Envahissement sur l'extrême amont par les ronces et bambous. Comblé par les herbes de fauche au niveau des secteurs uniquement herbacés. Nombreux branchages dans le lit mineur au niveau du secteur boisé, situé à l'amont immédiat de la route départementale 251, pouvant créer un bouchon par accumulation au niveau du pont de cette même route.
Berges	Hauteur : 70 à 100 centimètres en moyenne, souvent abrupte, avec des secteurs où le haut de talus atteint les 250 centimètres. Présence de nombreuses zones d'effondrement sur les secteurs à végétation rase, participant au comblement du lit mineur.
Ripisylve :	Présence sur l'une des deux rives d'une ripisylve étagée et variée composée de peupliers, aulnes, boulots, sureaux, frênes, chênes, acacias et saules regroupés sous forme de haies ou de bosquets et alternant avec des strates herbacées rases associées au développement de jeunes saules. On notera un envahissement du secteur extrême amont par les bambous.



L'Estève : Tronçon caractérisé par l'alternance entre une ripisylve étagée et variée sous forme de haies (photos 2 et 3) ou de bosquets (photo 1 et 6) et une ripisylve herbacée rase, associée au développement de jeunes saules (photo 5); sur lequel les berges sont souvent soumises à érosion (photo 4).

2ème tronçon : De la route départementale 251 jusqu'à la confluence avec le Brouillon : cours d'eau (860 mL).

Lit mineur	<p>Alimenté en amont du pont de la route départementale 251 par une source : plan d'eau connecté au lit mineur.</p> <p>Largeur : 150 centimètres en moyenne.</p> <p>Traverse prairies et longe bordure de route sur l'amont.</p> <p>Colonne d'eau de 10 centimètres en moyenne avec présence de variations dans les faciès d'écoulement : plat, plat courant et fosse.</p> <p>Substrat diversifié : sable et limon agrémenté de graviers, galets et blocs.</p> <p>Présence d'abris en berges : zones d'affouillement et systèmes racinaire.</p> <p>Présence sur tout le linéaire de nombreuses zones avec branchages morts tombants dans le lit mineur, qui enchevêtrés avec les ronces, participe à la formation de petits embâcles.</p> <p>Présence d'un gros embâcle formé d'un morceau de tronc de peuplier situé sur le haut de berge et associée à un autre morceau coincé en milieu de talus sur un aulne et pouvant augmenter l'érodabilité du secteur.</p> <p>Présence d'un bras de décharge alimentant une petite mare.</p> <p>Présence au niveau du pont d'un décrochement de 40 centimètres par rapport au bas de lit mineur pouvant freiner la migration piscicole.</p>
Berges	<p>Hauteur : 200 centimètres en moyenne, souvent abrupte.</p> <p>Présence de nombreuses zones d'érosion et d'effondrement participant au comblement du lit mineur.</p>
Ripisylve :	<p>Présence d'une ripisylve étagée, variée, plutôt vieillissante, composée de saules, aulnes, frênes, chênes, acacias, châtaigniers et aubépines regroupés sous forme de cordon discontinu souvent présent sur les deux berges.</p>



**L'Estève : Tronçon caractérisé par une ripisylve étagée et variée, sous forme de cordon discontinu le plus souvent présente sur les deux berges (photos 1, 3 et 5) avec un lit mineur souvent envahi par de nombreux branchages (photo 4) et des berges souvent soumises à érosion (photo 2).**

### 8.2.5.3. Le Tendron : affluent du Brouillon (Carte 14).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier Tendron jusqu'à la confluence avec le Brouillon : cours d'eau (520 mL).

Lit mineur	Alimenté par une source : résurgence de nappe. Largeur : 70 centimètres en moyenne. Traverse vignes, prairies et secteurs boisés. Colonisé ponctuellement par les roseaux, la menthe aquatique, les joncs, les prêles et l'oenanthe aquatique. Présence d'une roselière en rive gauche constituant une zone humide. Nombreux systèmes racinaires apparents qui associés aux zones d'affouillements constituent en présence d'eau une bonne diversité d'habitat.
Berges	Hauteur : 20 à 80 centimètres en moyenne. Bonne tenue de manière générale.
Ripisylve :	Ripisylve diversifiée en terme d'essence, d'âge et de strate et principalement composée d'aulnes, saules, chênes et acacias, auxquels s'ajoute une végétation basse de type roseaux ou ronces sur l'amont.



**Le Tendron : Tronçon alimenté par une source (photo 1) et marqué par la présence d'une ripisylve diversifiée et étagée (photo 2) accompagnée sur un secteur d'une zone humide constitué d'une roselière (photo 3).**

#### 8.2.5.4. Le Saint Germain et son affluent : affluent du Brouillon (Carte 14).

##### 8.2.5.4.1. Le Petit Saint Germain : affluent du Saint Germain (Carte 14).

1<sup>er</sup> tronçon : Du Nord Ouest du quartier la Maisonnette jusqu'à la confluence avec le Saint Germain : fossé de drainage (480 mL).

Lit mineur	Alimenté par une source. Largeur : 50 centimètres en moyenne. Traverse milieu de culture : vigne et maïs.
Berges	Hauteur : 70 centimètres en moyenne, abrupte. Présence de nombreuses zones d'effondrement, participant au comblement progressif du lit mineur (entretien trop drastique, conséquence de l'activité viticole)
Ripisylve :	Inexistante, elle se limite à une strate herbacée rase.



**Le Petit Saint Germain : Tronçon alimenté par une source (photo 1) et marqué par une ripisylve inexistante et des berges soumises à érosion et présentant de nombreux secteurs d'effondrement (photos 2 et 3).**

#### 8.2.5.4.2. Le Saint Germain : affluent du Brouillon (Carte 14).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier Saint Germain jusqu'à la confluence avec le Brouillon : fossé de drainage (1250 mL).

Lit mineur	Présence d'une source non connectée au lit mineur. Largeur : 50 à 80 centimètres en moyenne. Traverse milieu de culture (vigne) prairie et longe route. Colonisation par la menthe aquatique, les joncs et les graminées.
Berges	Hauteur : 70 centimètres en moyenne, abrupte. Présence de nombreuses zones d'effondrement sur le secteur amont dépourvu de végétation (conséquence de l'activité viticole) : participation au comblement progressif du lit mineur.
Ripisylve :	Majoritairement de type herbacée rase, ponctuée de quelques chênes (extrême amont et bordure de route), elle s'enrichit sur l'une des deux rives de saules, frênes et chênes formant une ripisylve variée et étagée.

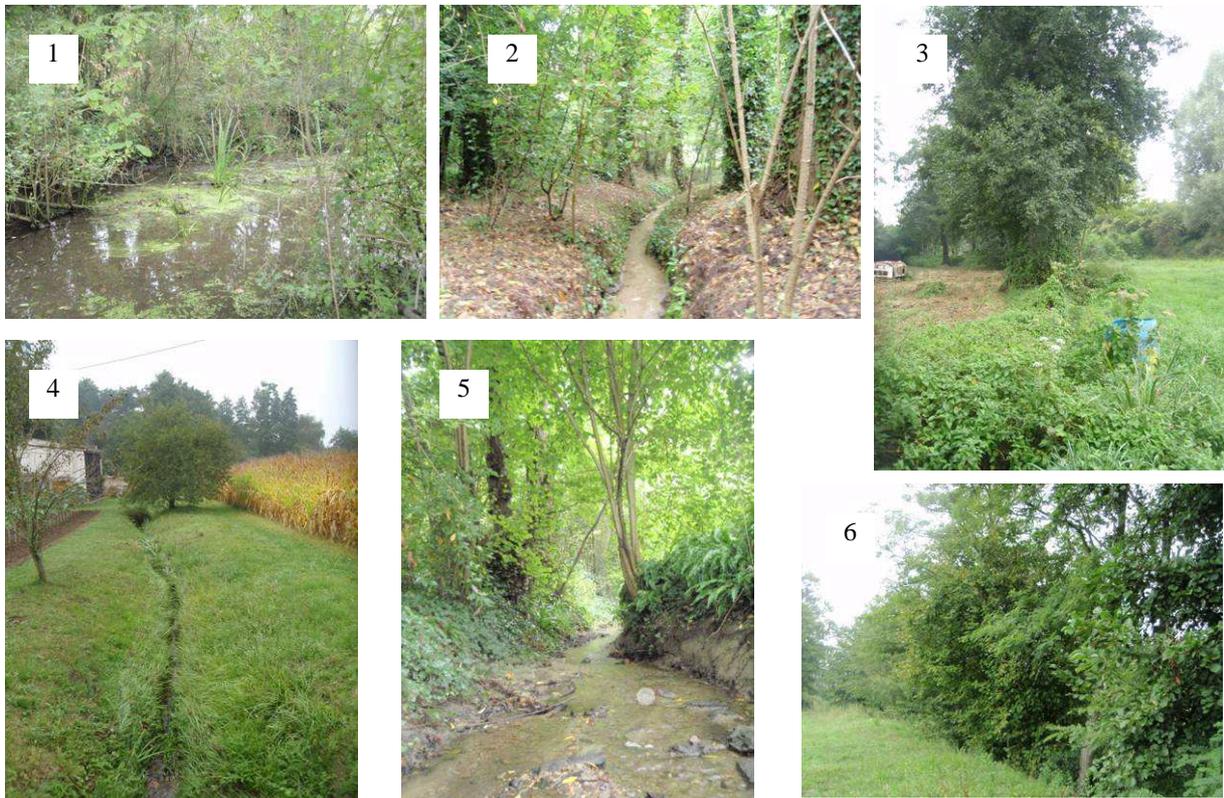


**Le Saint Germain : Tronçon marqué par une ripisylve majoritairement herbacée (photos 1, 2 e 4), souvent associée à un effondrement des berges (photo 1), mais qui présente tout de même une zone plus dense à végétation variée et étagée (photo 3).**

### 8.2.5.5. Le Mangaud : affluent du Brouillon (Carte 14).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier le Barrail jusqu'à la confluence avec le Brouillon : cours d'eau (2800 mL).

Lit mineur	<p>Alimenté par de nombreuses sources : plan d'eau, résurgence de nappe et zone humide.          Traverse milieu naturel boisé, prairie, jardins privés et longe route.          Largeur : 70 (amont) à 120 (aval) centimètres en moyenne.          Tracé méandrique avec forte diversité des faciès d'écoulement : alternance entre zone de plat, plat courant, radier, chute et fosse.          Substrat différencié : sables et limons agrémentés de nombreuses plages de graviers, galets et blocs.          Souvent à nu à la traversée des secteurs boisés et ombragés, le lit mineur est colonisé en secteur ouvert par quelques menthes aquatiques, prèles, roseaux et recouvert par les ronces et le liseron.          Présence d'une bonne diversité d'habitat de part la présence de zone d'affouillement et de nombreux systèmes racinaires apparents.          Nombreux secteurs présentant des atterrissements non végétalisés, témoin d'un fort ensablement et du comblement progressif du lit mineur.          Nombreux seuils naturels formés par le système racinaire des arbres., auxquels s'ajoute des ouvrages artificiels entraînant une rupture dans la continuité écologique naturelle et qui d'amont en aval sont : un seuil béton de 50 centimètres de chute créant par dépôt de sédiment (colmatage du lit) un rétrécissement de la section d'écoulement amont, un petit seuil en pierre de 30 centimètres de chute, un ancien ouvrage en pierre créant une chute de 100 centimètres et deux anciens ouvrages respectivement situés sur les deux bras d'un ancien moulin constituant chacun une chute de 280 centimètres au cumulée.          Quelques embâcles sur l'ensemble du linéaire entraînant des problèmes d'érosion liés au contournement des obstacles qu'ils forment par les eaux.</p>
Berges	<p>Hauteur : 70 (amont) à 200 (aval) centimètres en moyenne, souvent abrupte.          Nombreux secteurs d'érosion et d'effondrement sur l'ensemble du linéaire, participant au phénomène de comblement du lit mineur. Ils sont plus particulièrement localisés sur les secteurs à méandre, les secteurs dénués de végétation rivulaire et l'aval du pont de la route départementale 251.          Présence ponctuelle de protection de berges de type palplanche ou pieux en bois.          Artificialisation au niveau de la portion longeant la route : berge béton.</p>
Ripisylve :	<p>Souvent associée à la présence d'une végétation variée, plutôt vieillissante, présente sur les deux berges de manière discontinue et essentiellement composée de châtaigniers, chênes, aulnes, saules, marronniers, frênes et acacias, elle s'apparente parfois à des secteurs plus ouverts caractérisés par une strate herbacée jardinée ou haute ponctuellement complétée par de grands arbres.</p>



**Le Mangaud : Tronçon alimenté par une source (photo 1) et marqué par une ripisylve majoritairement variée et vieillissante, présente sur les deux berges de manière discontinue (photos 2, 5 et 6) et entrecoupée de zones plus ouvertes plutôt herbacées et associées à la présence ponctuelle d'arbres (photos 3 et 4).**

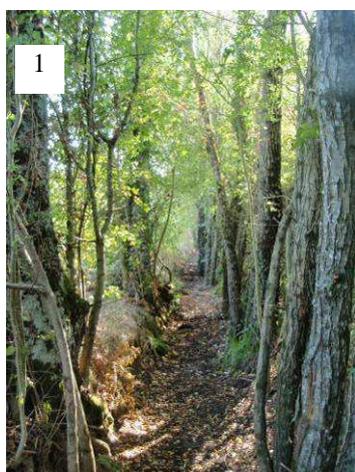


**Le Mangaud : Tronçon marqué par la présence de nombreux atterrissements (photo 7), de seuils naturels (photo 8), d'un ouvrage (photo 9), d'un substrat différencié (photo 10), de quelques embâcles (photo 11) et de nombreux secteurs d'érosion et d'effondrement de berges (photo 12).**

### 8.2.5.6. Le Brouillon (Carte 14).

1<sup>er</sup> tronçon : De la source (route nationale 137) jusqu'à la route nationale 137 : fossé de drainage (1400 mL).

Lit mineur	Alimenté par une source : mare. Traverse milieu naturel boisé, zones de cultures et longe route. Largeur : 40 à 120 centimètres en moyenne avec variations brutales de la section d'écoulement : discontinuité morphologique. Alternance entre zones peu végétalisées en conséquence d'un fort ombrage (amont) et zones remplies d'herbes de fauches (aval).
Berges	Hauteur : 100 à 200 centimètres en moyenne, souvent abrupte. Nombreux secteurs d'érosion sur l'aval, dus principalement à l'absence de végétation rivulaire et participant au comblement du lit mineur.
Ripisylve :	Alternance entre secteurs boisés à ripisylve discontinue constituée de frênes, saules, aubépines, chênes, acacias et peupliers et secteurs à ripisylve herbacée rase.



**Le Brouillon : Tronçon marqué par la présence d'une ripisylve tantôt étagée, variée et discontinue (photos 1 et 2), tantôt herbacée rase à forte érosion (photo 3).**

2<sup>ème</sup> tronçon : Du quartier la Maisonnette et de la route nationale 137 jusqu'à la confluence avec l'Estève : cours d'eau à morphologie de type fossé (2550 mL).

Lit mineur	Alimenté par deux sources au niveau du quartier la Maisonnette : dépression humide associée à la présence de saules, joncs et roseaux et mares boisées. Traverse prairie, zones de culture, milieu naturel boisé et long chemin rural. Largeur : 100 à 150 centimètres en moyenne. Secteur méandrique dégradé sur l'amont. Alternance entre zones envahies par les ronces et branches tombantes provenant de la végétation rivulaires (zones majoritaires), les zones à nu et les zones colonisées par les graminées, la menthe aquatique et les roseaux. Substrat sablo limoneux ponctué de plages de graviers, galets et blocs. Présence d'abris sous berges (zones d'affouillement et système racinaires apparents) augmentant la diversité en habitat du milieu. Présence de nombreux branchages (zones d'abris) et d'un arbre mort dans le lit mineur pouvant gêner la libre circulation des eaux.
Berges	Hauteur : 100 à 150 centimètres en moyenne, souvent abrupte. Nombreux secteurs d'érosion et d'effondrement sur l'ensemble du linéaire, participant au phénomène de comblement progressif du lit mineur. Ils sont plus particulièrement localisés sur les secteurs à méandre, les secteurs dénués de végétation rivulaire et l'aval et amont de la route départementale 937.
Ripisylve :	Ripisylve herbacée majoritaire rase ou haute (liseron, orties, ronces et herbacées) associée à la présence de chênes, frênes, aulnes, saules, châtaigniers, érables champêtres et aubépines plutôt isolés et espacés sur l'amont et plutôt regroupés sous formes de haies discontinues sur l'aval.



**Le Brouillon : Tronçon marqué par la présence d'une ripisylve herbacée majoritaire, rase (photo 1) ou haute (photo 6), associée à la présence d'arbres plutôt isolés et espacés sur l'amont (photo 2) et plutôt regroupés sous formes de haies discontinues sur l'aval (photos 3 et 4) et sur lequel on observe un fort envahissement par les ronces (photos 5 et 6)**

3<sup>ème</sup> tronçon : de la confluence avec l'Estève jusqu'à l'estuaire : cours d'eau (4780 mL).

Lit mineur	<p>Traverse milieu naturel boisé, prairie et zones de cultures.</p> <p>Largeur : 150 (amont) à 300 (aval) centimètres en moyenne.</p> <p>Tracé méandrique avec écoulement lentique et alternance de faciès : plat et fosse.</p> <p>Substrat différencié : sables et limons agrémentés de quelques plages de graviers, galets et blocs.</p> <p>Souvent à nu à la traversée des secteurs boisés et ombragés, le lit mineur est envahi par les ronces et branches tombantes issues de la végétation rivulaires, particulièrement entre le chemin de Lagorce et la départementale 135. Au niveau des secteurs ouverts, il est colonisé par quelques menthes aquatiques, prêles, roseaux et recouvert par les ronces et le liseron.</p> <p>Présence de zones d'affouillement et de nombreux systèmes racinaires augmentant la diversité en habitat du milieu.</p> <p>Nombreux secteurs présentant des atterrissements non végétalisés, témoin du comblement progressif du lit mineur.</p> <p>Nombreux embâcles sur l'ensemble du linéaire plus particulièrement concentrés entre le secteur du Moulin de Cugnet et le chemin de Lagorce. Ces derniers s'apparentent souvent à la présence de gros arbres en travers ou dans le lit mineur, à des amas de branchages accumulés et à des déchets de type baignoire. On notera plus particulièrement la présence de nombreux branchages sur la pile du pont et sous le pont de la Rousselle pouvant entraîner la déstabilisation de l'ouvrage. De manière générale tous ces embâcles entraînent des problèmes d'érosion liés au contournement des obstacles qu'ils forment par les eaux.</p> <p>Présence d'un rejet au niveau de la station d'épuration provoquant la formation de mousse dans le cours d'eau.</p> <p>Présence de quelques zones naturelles d'étalement.</p> <p>Fort envasement et colmatage sur la partie extrême aval.</p>
Berges	<p>Hauteur : 100 à 300 centimètres en moyenne, souvent abrupte.</p> <p>Plusieurs secteurs d'érosion et d'effondrement sur l'ensemble du linéaire participant au phénomène de comblement progressif du lit mineur. Ils sont plus particulièrement localisés sur les secteurs à méandre, les secteurs dénués de végétation rivulaire et le secteur aval de la route de l'Estève.</p>
Ripisylve :	<p>Souvent associée à la présence d'une végétation variée, étagée et plutôt vieillissante, présente sur l'une des deux berges de manière discontinue et essentiellement composée de châtaigner, chênes, aulnes, saules, marronniers, frênes et acacias, elle s'apparente parfois à des secteurs plus ouverts caractérisés par une strate herbacée jardinée ou haute ponctuellement complétée par de grands arbres.</p>



**Le Brouillon : Tronçon marqué par la présence, d'une ripisylve diversifiée, étagée et plutôt vieillissante, le plus souvent discontinue (photos 1 et 4), avec de nombreux abris sous berges (photo 3), un substrat différencié (photo 6), de nombreux embâcles (photo 5), des secteurs d'érosion et d'effondrement de berges (photo 2) et des zones envahies par les ronces et branches tombantes (photo 2).**

## 8.2.6. Bassin versant du Grillet / Bourdillot / Barbefer (Carte 15).

### 8.2.6.1. Le Joncieux : affluent du Grillet / Bourdillot / Barbefer (Carte 15).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier le Joncieux jusqu'à la confluence avec le Grillet / Bourdillot / Barbefer : fossé de drainage (570 mL).

Lit mineur	Alimenté sur l'aval par une source. Largeur : 50 à 100 centimètres en moyenne, avec variation brutale de la section d'écoulement : discontinuité morphologique. Traverse milieu de culture (vigne) et secteur boisé. Colonisation ponctuelle par la menthe aquatique, les joncs, les graminées et les orties. Encombrement ponctuel par les herbes de fauche ou quelques branchages, non gênants pour l'écoulement.
Berges	Hauteur : 70 à 150 centimètres en moyenne. Présence de quelques zones d'effondrement sur le secteur amont dépourvu de végétation (conséquence de l'activité viticole).
Ripisylve :	Majoritairement de type herbacée rase, la ripisylve s'agrémente sur certains secteurs de chênes, aulnes, saules, aubépines, peupliers et frênes isolés ou regroupés sous forme de haie ou de bosquet. On observe sur le linéaire de nombreuses pousses de jeunes saules.



**Les Joncieux : Tronçon marqué par la présence d'une ripisylve majoritairement herbacée ponctuée de quelques jeunes saules (photo 2), agrémentée de quelques arbres isolés (photo 1) ou regroupés sous forme de haies ou de bosquets (photo 3).**

### 8.2.6.2. Les Pierrières : affluent du Grillet / Bourdillot / Barbefer (Carte 15).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier les Pierrières jusqu'à la confluence avec le Grillet / Bourdillot / Barbefer : cours d'eau à morphologie de type fossé (550 mL).

Lit mineur	Alimenté par une source : résurgence de nappe. Largeur : 120 centimètres en moyenne. Traverse prairie et secteur boisé. Fort recouvrement par les ronces, ajoncs et orties sur l'amont. Quelques ronces en secteur boisé. Encombrement ponctuel par quelques branchages, non gênants pour l'écoulement naturel des eaux.
Berges	Hauteur : 70 à 150 centimètres en moyenne. Bonne tenue de manière générale
Ripisylve :	Composée de chênes, d'aulnes, de saules et d'aubépines sous la forme d'une haie discontinue limitée à une seule berge sur l'amont et regroupés sous la forme d'un boisé sur l'aval, elle est associés au développement ponctuel de ronces, orties et ajoncs sur l'ensemble du tronçon.

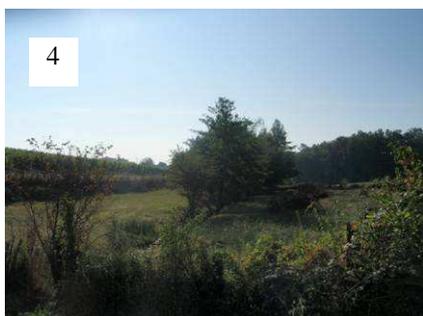


Les Pierrières : Tronçon alimenté par une source (photo 1) et marqué par la présence d'une ripisylve variée et étagée sous la forme d'une haie discontinue (photo 2) ou d'une zone boisée (photo 3).

### 8.2.6.3. Le Perrinot : affluent du Grillet / Bourdillot / Barbefer (Carte 15).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier la Butte des Juins jusqu'à 100 mètres en aval de la route départementale 251 E2 : fossé de drainage (740 mL).

Lit mineur	Largeur : 100 centimètres en moyenne. Traverse vignes et prairies. Alternance entre secteurs colonisés par graminées (amont de la route départementale 251 E1), secteurs fortement encombrés par les ronces (aval de la route départementale 251 E2) et secteurs non végétalisés (entre les deux route). Présence de nombreux branchages et d'un peuplier mort créant un bouchon dans le lit mineur en aval de la route départementale 251 E2. Présence de deux barrières grillagées dans le lit mineur pouvant accumuler des embâcles et ainsi créer un obstacle à l'écoulement naturel des eaux.
Berges	Hauteur : 70 à 150 centimètres en moyenne. Deux secteurs d'effondrements aux abords des ponts buses.
Ripisylve :	Majoritairement herbacée rase, elle s'agrément de chênes, frênes, aulnes et peupliers sous forme d'individus isolés ou regroupés en haie discontinue.



**Le Perrinot : Tronçon à ripisylve majoritairement herbacée rase (photos 1 et 2), qui s'agrémente ponctuellement d'arbres sous forme d'individus isolés ou regroupés en haie discontinue (photos 3 et 4) et sur lequel on observe un effondrement des berges (photo 5) et un embâcle (photo 6).**

2<sup>ème</sup> tronçon : De 100 mètres en aval de la route départementale 251 E2 jusqu'à la confluence avec le Grillet / Bourdillot / Barbefer : cours d'eau (900 mL).

Lit mineur	Alimenté par une source. Largeur : 100 centimètres en moyenne. Traverse zones naturelles boisées et prairies. Colonne d'eau : 5 centimètres en moyenne, écoulement lentique. Substrat sablo limoneux agrémenté de quelques plages de graviers et galets. Certains secteurs fortement envahis par les ronces et orties. Présence de nombreuses zones d'affouillement et de systèmes racinaires apparents créant une bonne diversité en habitat.
Berges	Hauteur : 70 à 150 centimètres en moyenne. Présence ponctuelle de zones d'effondrement, généralement localisées au niveau des secteurs non végétalisés, participant au comblement progressif du lit mineur.
Ripisylve :	Majoritairement variée, étagée et présente de manière discontinue, elle se compose essentiellement de chênes, frênes, noisetiers, aulnes et acacias, auxquels s'ajoute une végétation basse composée de ronces, orties, fougères, prêles et roseaux selon les secteurs. Cette strate herbacée domine souvent les abords du cours d'eau en rive gauche, les arbres se trouvant légèrement en retrait par rapport au lit mineur.

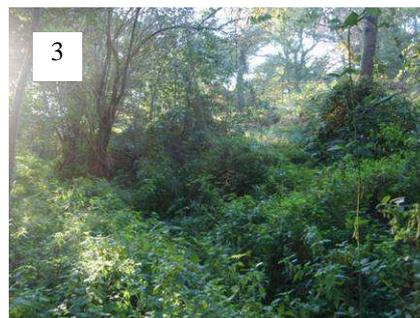


**Le Perrinot : Tronçon avec une ripisylve variée, étagée et discontinue (photos 1 à 3) également associée à la présence d'une végétation basse de type ronce et ortie (photo 4) et sur lequel on observe un substrat différencié (photo 5).**

#### 8.2.6.4. Le Boutet : affluent du Grillet / Bourdillot / Barbefer (Carte 15)

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier Barbefer jusqu'à la confluence avec le Grillet / Bourdillot / Barbefer : fossé de drainage (350 mL).

Lit mineur	Traverse jardins clos et milieu naturel boisé ombragé. Largeur : 100 centimètres en moyenne. Envahi par les ronces sur de nombreux secteurs.
Berges	Hauteur : 70 centimètres en moyenne. Bonne tenue de manière générale.
Ripisylve :	Herbacée majoritaire de type rase ou haute (ronce et ortie), elle est associée à la présence de frênes et chênes, souvent isolés, qui sur l'extrême aval se regroupent en zone boisée discontinue associée à la présence d'aulnes et de bambous.



**Le Boutet : Tronçon à ripisylve de type rase ou haute (ronce, ortie), associée à la présence de frênes et chênes souvent isolés (photos 1 et 2), qui sur l'extrême aval se regroupent en zone boisée discontinue associée à la présence d'aulnes et de bambous (photo 3).**

## 8.2.6.5. Le Mérigot et son affluent : affluent du Grillet / Bourdillot / Barbefer (Carte 15)

### 8.2.6.5.1. Ruisseau du Jard : affluent du Mérigot (Carte 6).

1<sup>er</sup> tronçon : De la voie communale n°107 jusqu'à la confluence avec le Mérigot : cours d'eau (350 mL).

Lit mineur	Alimenté par une source. Traverse milieu naturel boisé ombragé, souvent encaissé. Largeur : 70 centimètres en moyenne. Colonne d'eau : 5 centimètres en moyenne, écoulement lentique. Substrat différencié : sables et limons agrémentés de nombreuses plages de graviers et galets. Envahi par les ronces en aval immédiat de la source.
Berges	Hauteur : 50 à 250 centimètres en moyenne, souvent abrupte. Bonne tenue de manière générale.
Ripisylve :	Souvent associée à la présence d'une végétation variée et étagée présente sur les deux berges de manière discontinue, elle est essentiellement composée de châtaigniers, chênes, noisetiers, aulnes et acacias, auxquels s'ajoute une végétation basse composée de fougères et lierres. La partie extrême amont, au débouché de la source, est particulièrement envahie par les ronces.

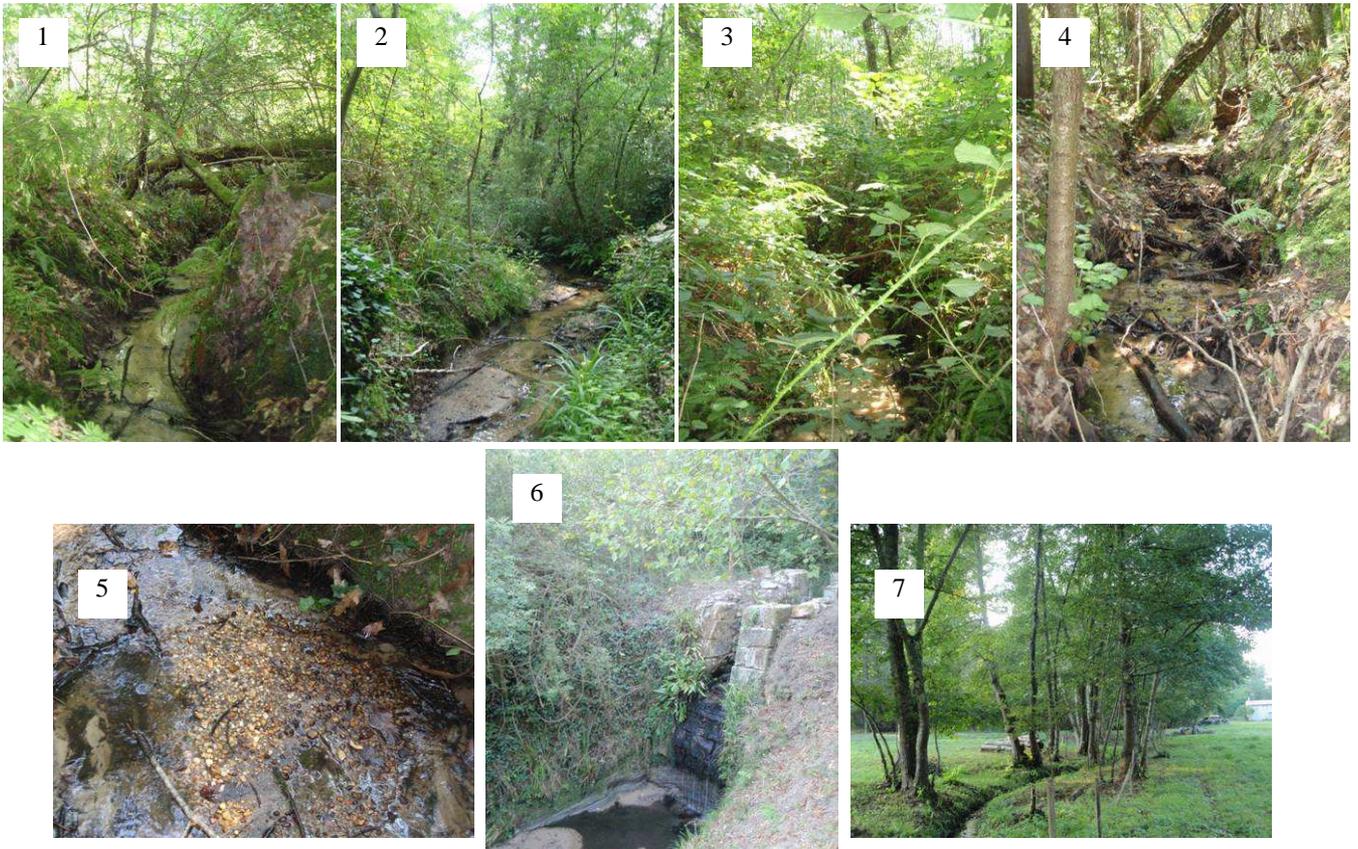


Ruisseau du Jard : Tronçon marqué par la présence d'une ripisylve variée, étagée et discontinue (photos 1 et 3), avec un lit mineur constitué d'un substrat varié (photo 2).

### 8.2.6.5.2. Le Mérigot : affluent du Grillet / Bourdillot / Barbefer (Carte 15)

1<sup>er</sup> tronçon : De la source jusqu'à la confluence avec le Grillet / Bourdillot / Barbefer : cours d'eau (1550 mL).

Lit mineur	<p>Traverse milieu naturel boisé, ombragé et encaissé.          Largeur : 50 à 100 centimètres en moyenne.          Colonne d'eau : 3 centimètres en moyenne.          Tracé méandrique avec forte diversité des faciès d'écoulement : alternance entre zones de plat, radier, chute et fosse.          Nombreux seuils naturels constitués par la roche mère ou les racines d'arbres, auxquels s'ajoute, une buse formant une chute de 70 centimètres et un ouvrage sur l'extrême aval constituant une chute de 200 centimètres. Ces deux derniers créent un frein à la migration piscicole.          Substrat différencié : sables et limons ponctués de quelques plages de graviers, galets et blocs.          Présence ponctuelle d'atterrissements non végétalisés, témoin du comblement progressif du lit mineur.          Quelques embâcles sur l'ensemble du linéaire souvent matérialisés par la présence de troncs traversants le lit mineur et ne gênant pas l'écoulement.          Bonne diversité d'habitat de part la présence de systèmes racinaires apparents et de zones d'affouillement, constituant divers abris pour le vivant.</p>
Berges	<p>Hauteur : 50 à 350 centimètres en moyenne, souvent abrupte.          Bonne tenue de manière générale.</p>
Ripisylve :	<p>Souvent associée à la présence d'une végétation variée et étagée présente sur les deux berges de manière discontinue, elle est essentiellement composée de châtaigniers, chênes, noisetiers, aulnes et acacias, auxquels s'ajoute une végétation basse composée de fougères, lierres et quelques roseaux. La partie en amont de la voie communale n°107 est particulièrement envahie par de nombreuses ronces tombantes dans le lit mineur.</p>



**Le Mérigot : Tronçon encaissé (photo 1), marqué par la présence d'une ripisylve variée, étagée et discontinue (photos 2, 3 et 7) sur lequel on retrouve de nombreux seuils naturels (photo 4), un substrat différencié (photo 5), quelques atterrissements (photo 2), quelques embâcles (photo 1) et un ouvrage constituant une chute de 200 centimètres (photo 6).**

### 8.2.6.6. Le Chardon / Ruisseau des Graves et son affluent : affluent du Grillet / Bourdillot / Barbefer (Carte 15).

#### 8.2.6.6.1. Le Graverons : affluent du Chardon / Ruisseau des Graves (Carte 15).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier les Hivers jusqu'à la route : cours d'eau à morphologie de type fossé (650 mL).

Lit mineur	Alimenté par une source naturelle : résurgence de nappe. Largeur : 60 à 120 centimètres en moyenne. Traverse milieu de culture (vigne) et prairie. Présence ponctuelle de menthes aquatiques, joncs et roseaux.
Berges	Hauteur : 80 centimètres en moyenne. Quelques secteurs soumis à érosion de part un entretien trop drastique des berges, marqué par une absence de végétation maintenant ces dernières.
Ripisylve :	Souvent associée à une strate herbacée rase, elle se complète sur l'amont et l'aval par la présence de frênes, chênes et acacias sous la forme de bosquets continus.



**Le Graverons : Tronçon alimenté par une source (photo 1), marqué par la présence d'une ripisylve herbacée (photo 2) associée à la présence d'arbres sous forme de bosquets (photo 3) et dont le lit mineur est colonisé par une végétation aquatique (photo 2).**

2<sup>ème</sup> tronçon : De la route jusqu'à la confluence avec le Chardon / ruisseau des Graves : cours d'eau (280 mL).

Lit mineur	Largeur : 120 centimètres en moyenne. Traverse milieu naturel boisé. Colonne d'eau : 3 centimètres en moyenne, écoulement lentique. Substrat sablo limoneux. Malgré la présence ponctuelle de joncs et de roseaux, il reste peu végétalisé de part la présence d'un fort ombrage limitant le développement végétal. Présence d'un petit tronç tombé en travers le lit mineur, mais ne gênant pas la circulation naturelle des eaux.
Berges	Hauteur : 120 centimètres en moyenne. Bonne tenue de manière générale.
Ripisylve :	Composée de frênes, chênes, saules et aulnes formant un ripisylve large, discontinue et plutôt vieillissante.



**Le Graverons : Tronçon marqué par la présence d'une ripisylve épaisse, discontinue et plutôt vieillissante constituée de saules, aulnes, frênes et chênes (photos 1 à 3).**

### 8.2.6.6.2. Le Chardon / Ruisseau des Graves : affluent du Grillet / Bourdillot / Barbefer (Carte 15).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier les Landes jusqu'à la limite de commune : cours d'eau (1850 mL).

Lit mineur	Largeur : 120 à 200 centimètres en moyenne. Traverse milieux naturels boisés, zones de culture (vigne) et prairies. Substrat sablo limoneux majoritaire complété par la présence de plages de graviers, galets et blocs. Souvent non végétalisé de par la présence d'un fort ombrage, il est envahi par les ronces sur les secteurs les plus ouverts.
Berges	Hauteur : 100 à 300 centimètres en moyenne. Bonne tenue de manière générale.
Ripisylve :	Composée de frênes, chênes, saules et aulnes sous forme d'arbres isolés, de haies ou bosquets discontinus, la ripisylve est présente sur au moins l'une des deux berges et parfois associée (surtout au niveau des vignes) au fort développement de ronces.

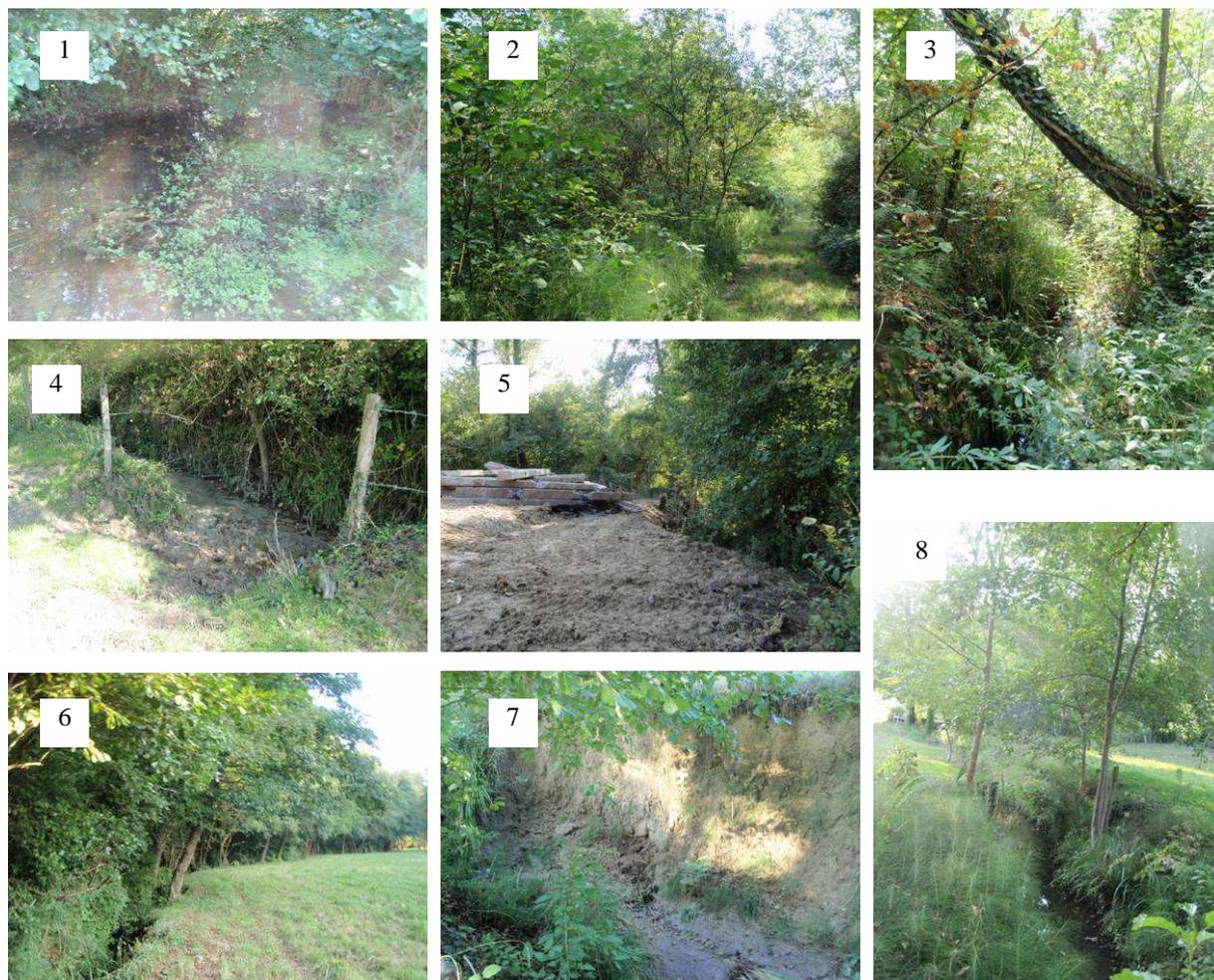


**Le Chardon / Ruisseau des Graves : Tronçon marqué par la présence d'une ripisylve sous forme d'arbres isolés, de haies (photo 2) ou de bosquets discontinus (photo 1) et parfois associée au fort développement de ronces (photo 3).**

### 8.2.6.7. Le Grillet / Bourdillot / Barbefer (Carte 15).

1<sup>er</sup> tronçon : De la source jusqu'à la limite de commune de Berson : cours d'eau (3400 mL).

Lit mineur	Alimenté par une source. Souvent encaissé (surtout sur l'amont), il traverse milieux naturels boisés ombragés et longue prairies, vignes (château bourdillot) et jardins privés. Largeur : 100 à 150 centimètres en moyenne. Colonne d'eau : 10 centimètres en moyenne, écoulement lentique. Substrat sablo limoneux auquel s'ajoute ponctuellement quelques plages de graviers, galets et blocs. Colonisation ponctuelle par les roseaux et les prêles, associée à un fort envahissement sur la majeure partie du linéaire par les ronces, les orties et le liseron provenant des berges ou du talus. Présence de quelques embâcles pouvant causer des désagréments en favorisant l'érosion des berges attenantes.
Berges	Hauteur : 100 à 300 centimètres en moyenne, souvent abrupte. Bonne tenue de manière générale avec quelques secteurs d'effondrement à proximité des prairies (conséquence de la divagation du bétail) et au niveau des jardins privés à strate herbacée rase ou jardinée.
Ripisylve :	Souvent associée à la présence d'une végétation variée et étagée présente sur au moins l'une des deux berges, elle est essentiellement composée de peupliers, chênes, noisetiers, frênes, aulnes et saules, auxquels s'ajoute une végétation basse composée de ronces, prêles, orties, liserons ainsi que quelques fougères au niveau des secteurs boisés et une végétation basse de type jardinées au niveau des jardins privés.



Le Grillet / Bourdillot / Barbefer : Tronçon alimenté par une source (photo 1), marqué par la présence d'une ripisylve variée, étagée et discontinue (photos 2 et 3) entrecoupée de secteurs plus ouverts et herbacés (photos 6 et 8) sur lequel on retrouve quelques embâcles (photo 5) et quelques zones d'effondrement des berges (photos 4 et 7).

## 8.2.7. Bassin versant du Courtebotte (Carte 16, 17 et 18).

### 8.2.7.1. La Petite grange : affluent du Courtebotte (Carte 16).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier la Petite Grange jusqu'à la confluence avec le Courtebotte : fossé de drainage (710 mL).

Lit mineur	Largeur : 60 à 120 centimètres en moyenne. Traverse milieu de culture (vigne) et prairie. Présence ponctuelle de menthe aquatique.
Berges	Hauteur : 120 centimètres en moyenne. Bonne tenue de manière générale.
Ripisylve :	Alternance entre strate herbacée rase dominante et strate arbustive en cordon constituée de sureaux, aubépines, pyracanthas et buis.



**La Petite Grange : Tronçon avec une ripisylve majoritairement herbacée rase (photos 1 et 2) alternant avec certains secteurs constitué d'une strate arbustive de type aubépine, pyracantha, buis et sureau (photo 3).**

### 8.2.7.2. Le Comarque / Le Miat : affluent du Courtebotte (Carte 16).

1er tronçon : Du quartier les Vanlins jusqu'à la confluence avec le Courtebotte : fossé de drainage (1620 mL).

Lit mineur	Largeur : 70 à 110 centimètres en moyenne (présence d'une variation brutale de section d'écoulement en amont d'un pont fortifié en pierre dont l'ouverture bouchée crée un barrage). Traverse milieu de culture (vigne), secteur naturel boisé, prairie et longe route. Colonisé au niveau des secteurs ouverts par graminées, orties, ronces et quelques menthes aquatiques. Présence d'un gros peuplier en travers du fossé sur la partie amont du linéaire.
Berges	Hauteur : 70 à 100 centimètres en moyenne. Bonne tenue de manière générale.
Ripisylve :	Présence sur au moins l'une des deux rives d'une ripisylve variée et étagée composée de peupliers, ormes, saules, aulnes, châtaigniers, chênes, charmes, frênes auxquels s'ajoute en milieu plus ouverts pyracanthas, sureaux et aubépines ponctuellement associés à des ronces et orties; lesquelles sont également présents en secteurs boisés. On notera l'absence de végétation (strate herbacée rase) au niveau des secteurs longeant la route.



**Le Comarque : Alternance entre différents milieux :**

- zones de cultures ou prairies, avec une ripisylve variée et étagée limitée à l'une des deux berges et associée à un envahissement important par les ronces (photos 4 et 6),
- zones naturelles largement boisées avec développement d'orties et de ronces aux abords du lit mineur (photos 1, 2 et 3) et,
- zones de bordures de routes à végétation herbacée (photo 5).

### 8.2.7.3. La Perouse / Le Poncla et ses affluents : affluent du Courtebotte (Carte 16).

#### 8.2.7.3.1. Le Pasbigot et ses affluents : affluent de La Perouse / Le Poncla (Carte 16).

##### 8.2.7.3.1.1. Le Galineau : affluent du Pasbigot (Carte 16).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier Galineau jusqu'à la confluence avec la Canelle : fossé de drainage (1650 mL).

Lit mineur	Largeur : 60 centimètres en moyenne. Tracé rectifié et recalibré. Traverse milieu de culture (vigne), longe route et habitations. Alternance entre secteurs à nus et secteurs colonisés généralement par les graminées et quelque fois par les roseaux (extrême aval)
Berges	Hauteur : 50 à 100 centimètres en moyenne. Bonne tenue de manière générale.
Ripisylve :	Majoritairement herbacée elle s'agrémente sur certains secteurs et sur l'une des deux berges d'une végétation variée et étagée souvent discontinue et composée essentiellement de chênes, saules, peupliers, aubépines et sureaux.



**Le Galineau : ripisylve majoritairement herbacée (photos 1 et 3) qui s'agrémente sur certains secteurs et sur l'une des deux berges d'une végétation variée et étagée souvent discontinue et composée essentiellement de chênes, saules, peupliers, aubépines et sureaux (photos 2 et 4).**

### 8.2.7.3.1.2. La Canelle : affluent du Pasbigot (Carte 16).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier Grand Pierre jusqu'à la route du moulin de Berthenon: fossé de drainage (880 mL).

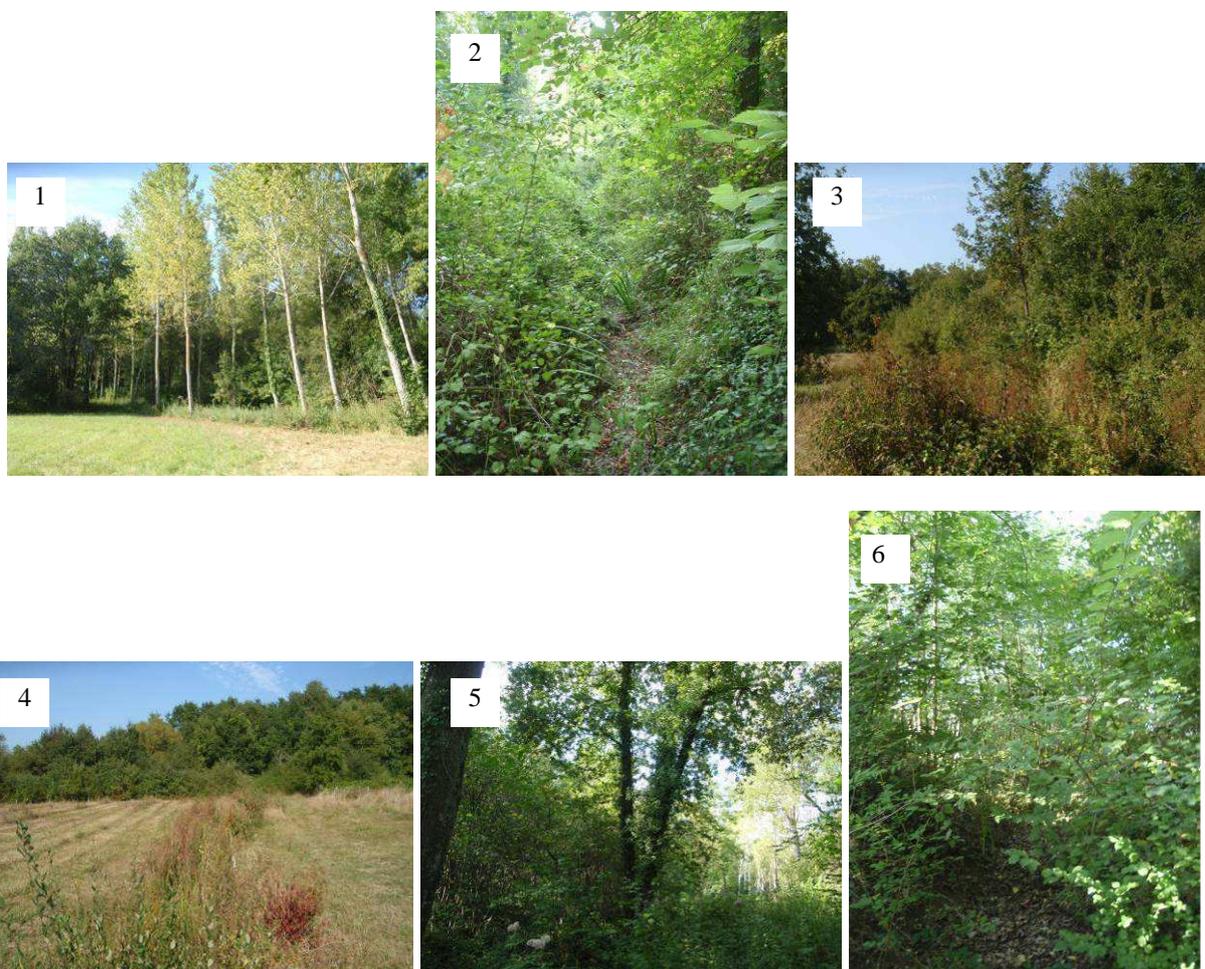
Lit mineur	Largeur : 70 centimètres en moyenne. Tracé rectifié et recalibré. Traverse milieu de culture (vigne), milieu naturel boisé et longe route. Alternance entre secteurs à nus (au niveau des vignes et bords de route) et secteurs envahis par les orties et les ronces (au niveau des zones boisées).
Berges	Hauteur : 50 à 100 centimètres en moyenne. Bonne tenue de manière générale.
Ripisylve :	Alternance entre zones à ripisylve inexistante (herbacée rase), zones à végétation arbustive et arborée présente sur l'une des deux berges (sureaux, aubépines, saules, acacias, peupliers et frênes) et zones boisées totalement envahies par la végétation (mêmes essences que précédemment associées à la présence de ronces et de pyracanthas).



**La Canelle : ripisylve marquée par une alternance entre zones herbacées rases (photos 1 et 5), zones à végétation arbustive et arborée présente sur l'une des deux berges (photos 2 et 4) et zones boisées totalement envahies par la végétation (photo 3).**

2<sup>ème</sup> tronçon : De la route du moulin de Berthenon jusqu'à la confluence avec le Galineau : cours d'eau à morphologie de type fossé (920 mL).

Lit mineur	<p>Largeur : 120 centimètres en moyenne.          Traverse milieu naturel boisé, peupleraies et prairies.          Les secteurs boisés sont marqués par un fort envahissement du lit mineur par les ronces et orties provenant des berges.          Au niveau des secteurs ouverts (prairies principalement et bordure de peupleraie) on observe le développement de graminées associées à la présence de jeunes saules et roseaux.          Quelques amas de branches en secteurs boisés formant de petits embâcles non gênants pour l'écoulement naturel des eaux.</p>
Berges	<p>Hauteur : 50 à 100 centimètres en moyenne.          Bonne tenue de manière générale.</p>
Ripisylve :	<p>Végétation majoritairement arbustive et arborée, présente sur les deux berges (châtaigniers, chênes, peupliers, acacias et frênes) souvent associée à un fort développement des ronces et orties. Ces secteurs sont entrecoupés de zones ouvertes à végétation herbacée associée au développement de jeunes saules.</p>

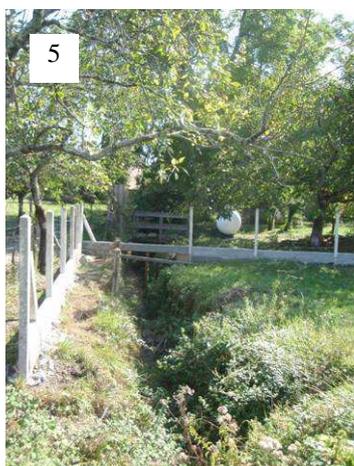


**La Canelle : ripisylve marquée par une végétation majoritairement arbustive et arborée, présente sur les deux berges et souvent associée à un fort développement des ronces et orties (photos 2, 5 et 6), entrecoupée de zones ouvertes à végétation surtout herbacée associée au développement de jeunes saules (photos 1, 3 et 4).**

### 8.2.7.3.1.3. Le Pasbigot (Carte 16).

1<sup>er</sup> tronçon : De la confluence entre le Galineau et la Canelle jusqu'à la confluence avec la Perouse / Le Poncla : cours d'eau à morphologie de type fossé (1300 mL).

Lit mineur	Largeur : 100 à 120 centimètres en moyenne. Traverse milieu de culture (vigne), prairie et longe habitations. Alternance entre secteurs à nus, secteurs colonisés par les graminées, roseaux, menthes aquatiques et prêles et secteurs envahis par les ronces, orties et aubépines.
Berges	Hauteur : 120 à 200 centimètres en moyenne. Nombreuses zones d'érosion dues au manque de végétations rivulaires et à la présence de méandres, augmentant le phénomène de comblement du lit mineur.
Ripisylve :	Herbacée majoritaire sur l'ensemble du tronçon, soit haute et de type ronce, ortie, buis et pyracantha, soit rase et de type jardinée, toutes deux associées à la présence de jeunes arbustes (acacias, saules, frênes et chênes) et de grands individus (érables champêtres, peupliers, aubépines, chênes, frênes, saules, aulnes et sureaux) le plus souvent disposés de façon discontinue et plus rarement regroupés sous forme de bosquets.



**Le Pasbigot : tronçon marqué par une ripisylve majoritairement herbacée, tantôt haute (photo 1), tantôt rase (photo 5), associée à la présence de jeunes arbustes (photo 3 et 4) et de grands individus le plus souvent disposés de façon discontinue (photo 2) et sur lequel les berges sont parfois soumises à érosion (photo 6).**

### 8.2.7.3.2. La Perouse / Le Poncla : affluent du Courtebotte (Carte 16).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier Coulandeau jusqu'au lieu dit "la Rivalerie" (source): fossé de drainage (1550 mL).

Lit mineur	Alimenté par une fontaine. Largeur : 70 à 110 centimètres en moyenne avec présence de variations brutales de la section d'écoulement discontinuité morphologique. Traverse milieu de culture (vigne) et prairie. Alternance entre secteurs à nus, secteurs colonisés par les graminées, roseaux, menthes aquatiques et prêles et secteurs envahis par les ronces et orties. Présence d'une grille en plein milieu du lit mineur pouvant créer un embâcle.
Berges	Hauteur : 70 à 100 centimètres en moyenne. Nombreuses zones d'effondrements dues à un entretien trop drastique (brûlage notamment) et aux manques de végétations rivulaires, augmentant les risques de comblement du lit mineur. Présence ponctuelle de remblais.
Ripisylve :	Alternance entre secteurs à nu (sans végétation), secteurs à végétation herbacée rase et secteurs ponctuellement agrémentés d'arbres ou d'arbustes de type peupliers, chênes, frênes, saules et aubépines. On observe la présence de quelques arbres morts sur pieds augmentant la richesse en habitat du milieu, ainsi que 2 saules avec des branches cassées, tombantes.



**La Perouse / Le Poncla : tronçon marqué, au niveau de la ripisylve, par une alternance entre secteurs à nu (photo 2), secteurs à végétation herbacée rase (photo 5) et secteurs ponctuellement agrémentés d'arbres ou d'arbustes (photos 1, 3, 4 et 6), sur lequel on observe de nombreuses zones d'érosion (photos 2 et 5).**

2<sup>ème</sup> tronçon : Du lieu dit "la rivalerie" (source) jusqu'à la confluence avec le Courtebotte : cours d'eau à morphologie de type fossé (1850 mL).

Lit mineur	<p>Alimenté par source entourée de saules et peupliers : résurgence de nappe.          Largeur : 120 à 200 centimètres en moyenne.          Traverse milieu de culture (vigne), prairie et jardins privés.          Colonne d'eau : 5 centimètres, écoulement lentique.          Tracé méandriforme avec secteurs tantôt non végétalisés (zones à fort ombrage), tantôt colonisés par la menthe aquatique, les roseaux et les graminées.          Substrat essentiellement sablo limoneux avec quelques plages de graviers.          Présence de nombreuses zones d'affouillement et de systèmes racinaires apparents créant une bonne diversité en habitat.          Présence de trois embâcles d'amont en aval : un tronç parallèle à la berge, un petit boulot en travers du lit mineur et deux gros troncs de peuplier tombés dans le lit mineur. Les deux premiers ne gênent pas la circulation des eaux. Par contre le dernier créer un bouchon favorisant l'érosion des berges par contournement.          Présence d'une vanne de décharge permettant d'alimenter un bras secondaire.</p>
Berges	<p>Hauteur : 120 à 200 centimètres en moyenne, souvent abrupte.          Nombreux secteurs d'effondrement et d'érosion, dus à la présence de ragondins et à l'existence de nombreux méandres, participant à augmenter le phénomène de comblement du lit mineur.          Présence d'un dépôt sauvage en zone de méandre.</p>
Ripisylve :	<p>Présence sur au moins l'une des deux rives d'une ripisylve variée et étagée souvent discontinue et composée essentiellement de saules, aulnes, chênes, frênes, érables champêtres, ormes et châtaigniers, avec laquelle alterne secteurs majoritairement herbacés associés à de jeunes arbustes.</p>



**La Perouse / Le Poncla : tronçon alimenté par une source (photo 1), marqué par une ripisylve alternant entre secteurs à végétation pluristratifiée et variée (photos 2 et 3) et secteurs à végétation herbacée rase (photo 4), avec un lit mineur présentant quelques embâcles (photo 5) et la présence de dépôts sauvages (photo 6).**

#### 8.2.7.4. Les Jonqueyres : affluent du Courtebotte (Carte 16).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier la Carelle jusqu'à la voie communale 112 : fossé de drainage 2120 mL).

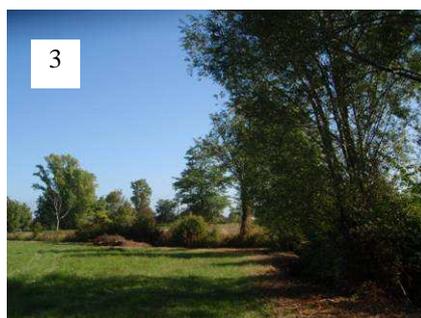
Lit mineur	Largeur : 70 à 110 centimètres en moyenne. Traverse milieu de culture (vigne), secteur naturel boisé et longe route. Fortement envahi par les ronces et la végétation avoisinante au niveau des secteurs boisés. Busé sur près de 100 mètres en amont de la route départementale 137 E1.
Berges	Hauteur : 70 à 120 centimètres en moyenne. Bonne tenue de manière générale, exception faites du secteur extrême amont et du secteur bordant la route, tous deux caractérisés par une strate herbacée rase.
Ripisylve :	Alternance entre une végétation herbacée rase (zone viticole extrême amont et bordure de route) et une végétation arbustive composée de pyracanthas, sureaux, aubépines et buis (végétation non adaptée aux milieux aquatiques), rarement complétée par de jeunes peupliers, acacias, saules, frênes et chênes et parfois limitée à l'une des deux rives (secteurs boisés, zone viticole). On note sur certains secteurs la présence de nombreux arbres morts sur pieds créant une bonne diversité d'habitat.



**Les Jonqueyres : Alternance entre secteurs à végétation herbacée rase (photos 1 et 2) et secteurs à végétation arbustive de type pyracanthas, sureaux, aubépines et buis (photos 3, 4 et 5) associés à la présence d'individus morts sur pied (photo 6).**

2<sup>ème</sup> tronçon : De la voie communale 112 jusqu'à la confluence avec le Courtebotte : cours d'eau à morphologie de type fossé (1390 mL).

Lit mineur	<p>Largeur : 150 centimètres en moyenne.          Traverse milieu de culture (vigne) et prairie.          Colonne d'eau : 2 centimètres, stagnante.          Souvent à nu et fortement envahi par des dépôts de branchages et de troncs issus de l'entretien riverain et pouvant créer un frein à l'écoulement, on observe également, de rares zones colonisées par la menthe aquatique, le liseron, les ronces et les herbacées au niveau des zones où la ripisylve est dense.          Substrat sablo limoneux avec de rares plages de graviers et galets.          Présence d'une buse positionnée à 40 centimètres au dessus du fond du lit mineur et pouvant donc créer un frein à la migration piscicole.</p>
Berges	<p>Hauteur : 150 à 300 centimètres en moyenne, souvent abrupte.          Forte érosion sur une grande partie du linéaire due à un entretien riverain trop drastique (épareuse arrachant les branches des arbres et la végétation herbacée en entraînant l'effondrement des berges et le comblement du lit mineur).</p>
Ripisylve :	<p>Ripisylve souvent limitée à quelques arbres isolés de type peuplier, chêne, saule et frêne très rarement regroupés sous forme de bosquets. La strate herbacée rase largement dominante est parfois remplacée par une végétation de type ronce et ortie.</p>



**Les Jonqueyres** : Tronçon avec une ripisylve souvent limitée à quelques arbres isolés de type peuplier, chêne, saule et frêne (photos 1, 3 et 5) associé à une forte érosion des berges sur certains secteurs (photos 2 et 4) et à un substrat rarement différencié (photo 6).

## 8.2.7.5. Le Ruisseau de la Valette et son affluent : affluent du Courtebotte (Carte 17).

### 8.2.7.5.1. Le Cazaumorin : affluent du ruisseau de la Valette (Carte 17).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier Cazaumorin jusqu'à la confluence avec le ruisseau de la Valette : fossé de drainage (1350 mL).

Lit mineur	Largeur : 60 centimètres en moyenne. Traverse bosquet sur l'extrême amont puis zones de culture : vigne. Tracé rectifié et recalibré, présentant de nombreux secteurs comblés par de la terre et les herbes de fauches (conséquence des activités agricoles avoisinantes). Colonisé de manière générale par les graminées et plus particulièrement par les ronces sur l'aval du tronçon. Présence ponctuelle de protections de berge artisanales de type palplanches. Présence d'un embâcle constitué de petits arbres morts déposés dans le lit mineur.
Berges	Hauteur : 60 centimètres en moyenne. Soumises à érosion sur l'amont : conséquence d'un entretien trop drastique, empêchant tout développement de végétation.
Ripisylve :	Elle se limite à une strate herbacée tantôt rase, tantôt haute, complétée en premier lieu, sur l'extrême amont, par un secteur boisé constituant une ripisylve étagée et variée sur l'une des deux rives (chênes, frênes, saules) et en second lieu, en secteur intermédiaire, par un cordon de chênes et de charmes associé à de jeunes saules. On notera sur l'extrême aval un fort développement de nombreux arbustes, non adaptés aux milieux aquatiques, de type buis, pyracantha et aubépine, associés à un fort envahissement des ronces.



**Le Cazaumorin : Tronçon avec ripisylve majoritairement herbacée (photos 2 et 4) qui s'enrichie sur quelques secteurs par la présence d'arbres disposés en cordon ou regroupés en bosquet (photo 1), sur lequel le lit mineur est parfois marqué par la présence d'embâcle (photo 3), comblé par la présence de terre et d'herbes de fauches (photo 5) ou fortement envahie par une végétation non adaptée : pyracantha, buis (photo 6).**

### 8.2.7.5.2. Ruisseau de la Valette : affluent du Courtebotte (Carte 17).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier Beurrat jusqu'à la route nationale 137 : fossé de drainage (750 mL).

Lit mineur	Alimenté par une source : résurgence de nappe. Largeur : 100 centimètres en moyenne. Traverse zones de culture (vigne), prairie et longe jardins clos et route. Tracé rectifié et recalibré (conséquence des activités agricoles avoisinantes). Colonisé par les graminées, les roseaux et l'agrostis auxquels sont ponctuellement associés la menthe aquatique et les ronces.
Berges	Hauteur : 100 centimètres en moyenne. Soumises à érosion sur l'amont : conséquence d'un entretien trop drastique, en relation directe avec l'activité agricole, participant au comblement du lit mineur.
Ripisylve :	Elle se limite à une strate herbacée plutôt rase, complétée par de très rares arbres (pins et peupliers) répartis en bosquets.



**Le ruisseau de la Valette : Tronçon avec une ripisylve herbacée rase complétée par la présence de bosquet (photo 3), avec un lit mineur colonisé par les roseaux et graminées (photos 1 à 3) et des berges soumises à érosion sur l'amont de part à un entretien trop drastique (photo 2).**

2<sup>ème</sup> tronçon : De la route nationale 137 jusqu'à la confluence avec le Courtebotte : cours d'eau à morphologie de type fossé (500 mL).

Lit mineur	Largeur : 100 centimètres en moyenne. Traverse prairies. Fort envahissement par les ronces et les graminées. Présence d'un trou dans le lit mineur servant de zone de pompage.
Berges	Hauteur : 100 centimètres en moyenne. Bonne tenue de manière générale.
Ripisylve :	Elle se limite à une strate herbacée haute, complétée par une strate arborée discontinue (saule, chêne, frêne et peuplier espacés de 10 à 20 mètres).



**Le ruisseau de la Valette : Tronçon avec une ripisylve herbacée haute complétée par la présence d'arbres répartis de manière discontinue (photos 1 et 3) et dont le lit mineur, fortement envahie par les ronces (photo 3), à été creusé afin de créer un point d'alimentation en eau (photo 2).**

## 8.2.7.6. La Botte et ses affluents : affluent du Courtebotte (Carte 16 et 17)

### 8.2.7.6.1. Montil / Prajot : affluent de la Botte (Carte 16).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier Le Montil jusqu'à la route menant au quartier Galacre : fossé de drainage (2230 mL).

Lit mineur	Largeur : 70 à 120 centimètres en moyenne, avec variations brutales de la section d'écoulement : discontinuité morphologique. Traverse zones de culture (vigne), prairie, peupleraies. Tracé rectifié et recalibré (conséquence des activités avoisinantes). Alternance entre secteurs à nu majoritaires, secteurs colonisés par les graminées, les roseaux, la menthe aquatique et les ronces. Présence d'un bout de tronç sur l'extrême amont, non gênant pour l'écoulement naturel des eaux.
Berges	Hauteur : 100 à 200 centimètres en moyenne. Soumises à érosion sur certains secteurs : conséquence d'un entretien trop drastique due aux 'activités avoisinantes.
Ripisylve :	Herbacée majoritaire, elle est complétée par la présence de saules, chênes, frênes et peupliers, alternant avec aubépines, sureaux et pyracanthas, isolés ou regroupés sous forme de haies et de bosquets. On notera sur l'ensemble du linéaire le développement de jeunes individus (saules notamment).



**Le Montil / Le Prajot : Tronçon avec une ripisylve herbacée majoritaire (photos 1 et 3) complétée par la présence d'arbres isolés (photo 1) ou regroupés en haies (photo 2).**

2<sup>ème</sup> tronçon : De la route menant au quartier Galacre jusqu'à la limite de commune : cours d'eau à morphologie de type fossé (1050 mL).

Lit mineur	Largeur : 150 centimètres en moyenne. Traverse milieux naturels boisés et prairies. Souvent peu végétalisé, il se retrouve sur certains secteurs, colonisé par les roseaux, la menthe aquatique, les prèles et de jeunes saules.
Berges	Hauteur : 150 centimètres en moyenne. Présence de secteurs soumis à érosion au niveau des prairies : conséquence de la divagation du bétail augmentant le phénomène de comblement du lit mineur.
Ripisylve :	Elle est souvent associée à la présence de chênes, frênes et saules présents sur au moins l'une des deux berges, le plus souvent regroupés sous forme de bosquets et plus rarement sous forme d'individus isolés. L'extrême amont du tronçon se trouve particulièrement envahi par les ronces.



**Le Montil / Le Prajot : Tronçon avec une ripisylve pluristratifiée et variée présente sur au moins l'une des deux berges sous forme de bosquets (photos 1 et 2) ou d'individus isolés (photo 3).**

### 8.2.7.6.2. La Font : affluent de la Botte (Carte 7).

1er tronçon : Les 420 premiers mètres à partir du Sud Ouest du quartier Galacre : fossé de drainage (420 mL).

Lit mineur	Largeur : 60 centimètres en moyenne. Longe route et traverse jardins clos. Recalibré et réctifié.
Berges	Hauteur : 60 centimètres en moyenne. Forte érosion due au manque de végétation en berge.
Ripisylve :	Inexistante, elle se limite à une strate herbacée rase voire absente.



**La Font : Tronçon avec une ripisylve inexistante se limitant à une strate herbacée rase ou absente et dont les berges sont soumises à érosion (photos 1 et 2).**

2ème tronçon : Les 870 derniers mètres avant la limite de commune : cours d'eau à morphologie de type fossé (870 mL).

Lit mineur	Largeur : 60 centimètres en moyenne. Traverse prairies et milieu naturel boisé. Souvent non végétalisé de part la présence d'un fort ombrage. Nombreux branchages, ainsi qu'un tronc en travers du lit mineur, au niveau du secteur boisé. Ces embâcles ne présentent pas de gêne au niveau de l'écoulement des eaux. Présence de nombreux arbres ayant poussé dans le lit mineur.
Berges	Hauteur : 60 centimètres en moyenne. Bonne tenue de manière générale.
Ripisylve :	Présence de chênes, frênes, saules, tilleuls et aubépines formant une ripisylve étagée, discontinue et présente sur au moins l'une des deux berges.



**La Font : Tronçon avec une ripisylve variée, étagée et discontinue au moins présente sur l'une des deux berges (photos 1 à 3).**

### 8.2.7.6.3. Le Pinet : affluent de la Botte (Carte 17).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier la Gailloterie jusqu'à la confluence avec la Botte : fossé de drainage (2310 mL).

Lit mineur	Traverse milieu de culture (vigne), prairie et longe jardins clos. Largeur : 20 à 100 centimètres en moyenne avec variations brutales de la section d'écoulement : discontinuité morphologique. Tracé recalibré et rectifié. Alternance entre secteurs à nu (sans végétation), secteurs colonisés par les graminées et secteurs envahis par les ronces.
Berges	Hauteur : 10 à 100 centimètres en moyenne. Forte érosion due, d'une part à un entretien trop drastique des berges empêchant le développement de la végétation et, d'autre part à la divagation du bétail en secteur de prairie. Ces phénomènes participent au comblement progressif du lit mineur.
Ripisylve :	Souvent associée à une strate herbacée rase elle s'agrémente notamment sur l'amont de ronces, pyracanthas et aubépines associés à la présence ponctuelle de grands individus vieillissants de type frênes, peupliers et chênes.



**Le Pinet : tronçon avec une ripisylve herbacée rase, souvent associé à des problèmes d'érosion en berges (photos 1 et 2), qui s'agrémente sur l'amont de ronces, pyracanthas et aubépines associés à la présence ponctuelle de grands individus vieillissants (photo 3).**

#### 8.2.7.6.4. Ruisseau de Bouscade et son affluent : affluent du Courtebotte (Carte 17).

##### 8.2.7.6.4.1. La Rouille Nord : affluent du ruisseau de la Bouscade (Carte 17).

1<sup>er</sup> tronçon : De la proximité de la route départementale 134 jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Bouscade : fossé de drainage (600 mL).

Lit mineur	Largeur : 50 à 150 centimètres en moyenne avec variations brutales de la section d'écoulement : discontinuité morphologique. Traverse secteurs naturels boisés et prairies. Tracé rectifié et recalibré. Présence d'une barrière en bois en travers du lit mineur. Présence de souches et de troncs dans le lit mineur augmentant l'érodabilité des berges mais ne présentant pas d'enjeux majeurs de part la position du tronçon (milieu naturel boisé). Colonisé par les graminées au niveau des secteurs ouverts.
Berges	Hauteur : 70 à 200 centimètres en moyenne. Soumises à érosion, d'une part de part la présence de souche dans le lit mineur participant à la déviation du courant sur les berges et d'autre part de part un manque de végétation sur certains secteurs.
Ripisylve :	Herbacée rase ou haute (ronces et orties) associée à la présence de chênes, acacias et frênes répartis de manière discontinue.



La Rouille Nord : tronçon avec une ripisylve herbacée rase (photo 1) ou haute (photo 3), associé à la présence d'arbres répartis de manière discontinue (photo 2).

##### 8.2.7.6.4.2. Ruisseau de Bouscade : affluent de la Botte (Carte 17).

Ce ruisseau, qui ne fait pas partie du réseau hydrographique sous responsabilité du SIAR, n'a pas été étudié.

### 8.2.7.6.5. La Rouille Sud et son affluent : affluent de la Botte (Carte 17).

#### 8.2.7.6.5.1. Le Terrier de Bonin : affluent de la Rouille Sud (Carte 17).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier la Croix jusqu'à la confluence avec la Rouille Sud : fossé de drainage (1400 mL).

Lit mineur	Largeur : 40 à 100 centimètres en moyenne. Traverse prairies et longe route. Souvent à nu, il est parfois rempli d'herbes de fauche et est colonisé sur l'amont par des graminées et de jeunes saules.
Berges	Hauteur : 100 centimètres en moyenne. Soumises à érosion de part un entretien trop drastique empêchant le développement de la végétation en berge.
Ripisylve :	Elle est majoritairement associée à une strate herbacée plutôt rase, complétée par de très rares arbres (boulots, chênes, frênes et peupliers) souvent isolés et parfois regroupés en haies ou bosquets discontinus. On notera la présence de nombreux jeunes saules au niveau du lieu dit les Raymondières.

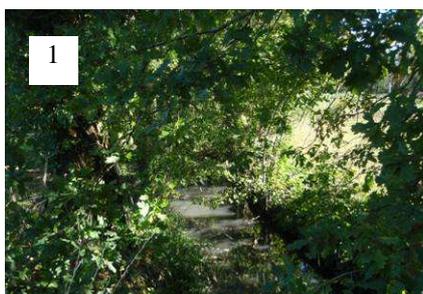


**Le Terrier de Bonin : Tronçon avec une ripisylve herbacée majoritaire (photos 1 et 2) associée à la présence ponctuelle d'arbres isolés (photo 2) ou regroupés en haies discontinues (photo 3).**

### 8.2.7.6.5.2. La Rouille Sud : affluent de la Botte (Carte 17).

1<sup>er</sup> tronçon : Du lieu dit Sabaron jusqu'à la confluence avec la Botte : cours d'eau (500 mL).

Lit mineur	Alimenté par une source naturelle Largeur : 200 centimètres en moyenne. Traverse jardins clos et prairies. Substrat sablo limoneux. Colonne d'eau 20 centimètres en moyenne avec écoulement lentique.
Berges	Hauteur : 40 à 100 centimètres en moyenne. Quelques zones soumises à effondrement et érosion, suite à la divagation du bétail, participant au comblement du lit mineur.
Ripisylve :	Présence de chênes, frênes, aulnes, saules, peupliers et aubépines formant une ripisylve étagée, variée et discontinue, présente sur au moins l'une des deux berges sous formes de haies ou petits bosquets.



La Rouille Sud : Tronçon alimenté par une source (photo 1) et marqué par une ripisylve variée, étagée et discontinue présente sur au moins l'une des deux berges (photos 2 et 3).

## 8.2.7.7. Le Pouyau et son affluent : affluent du Courtebotte (Carte 17).

### 8.2.7.7.1. Le Balanger : affluent du Pouyau (Carte 17).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier Balanger jusqu'à la confluence avec le Pouyau : fossé de drainage (1570 mL).

Lit mineur	Alimenté par un réservoir d'eau DFCI (source) : résurgence de nappe. Largeur : 70 à 120 centimètres en moyenne avec variations brutales de la section d'écoulement : discontinuité morphologique. Traverse zones de culture (vigne) et peupleraie. On notera la présence d'un plan d'eau récemment creusé. Tracé rectifié et recalibré (conséquence des activités agricoles avoisinantes). Souvent à nu et parfois colonisé par les graminées sur Cartelègue, il est fortement envahi par les ronces sur Campugnan.
Berges	Hauteur : 70 centimètres en moyenne. Soumises à érosion de part un entretien trop drastique empêchant le développement de la végétation en berge (conséquence de l'activité viticole).
Ripisylve :	Elle est majoritairement associée une strate herbacée plutôt rase, complétée par de très rares arbres (jeunes saules, frênes, aubépines et peupliers) souvent isolés et parfois regroupés en haies ou bosquets.

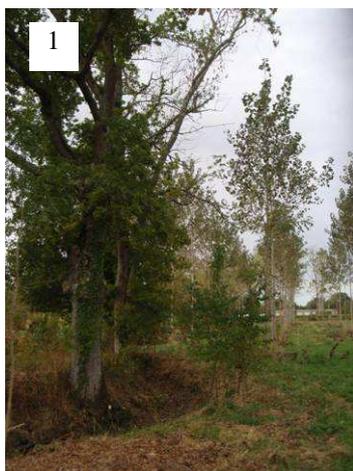


Le Balanger : Tronçon avec une ripisylve herbacée majoritaire (photo 1) associée à la présence ponctuelle d'arbres isolés (photo 2) ou regroupés en haies (photo 3).

### 8.2.7.7.2. Le Pouyau : affluent du Courtebotte (Carte 17).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier le Pouyau jusqu'à la confluence avec le Courtebotte : fossé de drainage (100 mL).

Lit mineur	Largeur : 120 centimètres en moyenne. Traverse zones de culture (vigne), prairie et peupleraie. Tracé rectifié et recalibré (conséquence des activités agricoles avoisinantes). Souvent à nu et parfois colonisé par les graminées, la menthe aquatique et les roseaux.
Berges	Hauteur : 70 à 150 centimètres en moyenne. Soumises à érosion de part un entretien trop drastique empêchant le développement de la végétation en berge.
Ripisylve :	Elle est majoritairement associée à une strate herbacée tantôt rase, tantôt haute, ponctuellement associée à la présence de frênes, saules et peupliers soit isolés, soit regroupés sous forme de haies discontinues.

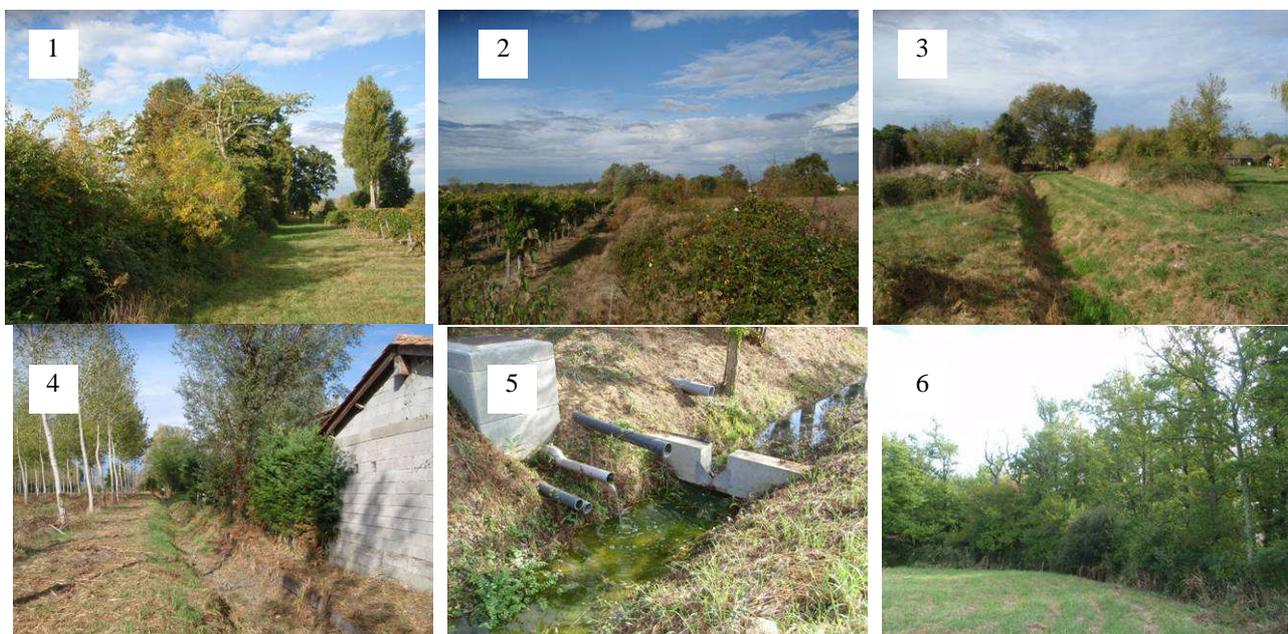


**Le Pouyau : Tronçon avec une ripisylve herbacée majoritaire (photo 2) associée à la présence ponctuelle d'arbres isolés (photo 1) ou regroupés en haies discontinues (photo 3).**

### 8.2.7.8. La Merletterie : affluent du Courtebotte (Carte 17).

1<sup>er</sup> tronçon : De l'Ouest du quartier les Maréchaux jusqu'à la confluence avec le Courtebotte : fossé de drainage (2050 mL).

Lit mineur	Présence d'une source entourée de saules mais non connectée au lit mineur. Largeur : 50 à 150 centimètres en moyenne avec variations brutales de la section d'écoulement : discontinuité morphologique. Traverse vignes, prairies, peupleraies et secteurs boisés. Tracé rectifié et recalibré. Souvent à nu et parfois colonisé par les graminées, la menthe aquatique et les roseaux. On observe un fort envahissement par les ronces sur l'amont du linéaire. On observe au niveau du rejet de la station d'épuration un développement algal synonyme d'une pollution au nitrates et phosphates.
Berges	Hauteur : 50 à 150 centimètres en moyenne. Soumises à érosion sur certains secteurs de part un manque de végétation en berge.
Ripisylve :	Elle est majoritairement associée à une strate herbacée plutôt rase sur l'aval et plutôt haute sur l'amont, associée à la présence de frênes, chênes, acacias, peupliers, saules et aulnes soit isolés, soit regroupés sous forme de haies ou bosquets discontinus.



La Merletterie : Tronçon avec une ripisylve herbacée majoritaire (photos 2, 3 et 4) associée à la présence ponctuelle d'arbres isolés (photos 3 et 4) ou regroupés en haies discontinues (photos 1 et 6) et sur lequel on observe une pollution des eaux au niveau de la station d'épuration (photo 5).

## 8.2.7.9. Le Fiscada et ses affluents : affluent du Courtebotte (Carte 17).

### 8.2.7.9.1. Le Mirabou : affluent du Fiscada (Carte 17).

1<sup>er</sup> tronçon : Du chemin rural n°15 (Chemin des Violettes) jusqu'à la confluence avec le Fiscada : fossé de drainage (430 mL).

Lit mineur	Largeur : 80 centimètres en moyenne. Traverse milieu de culture de type vigne et tournesol. Alternance entre, d'une part, les secteurs colonisés par les graminées et les ronces, ponctuellement associés à la présence de roseaux, menthes aquatiques, joncs et oenanthés aquatiques; et d'autre part, les secteurs comblés par les herbes de fauche et la terre.
Berges	Hauteur : 50 à 100 centimètres en moyenne. Quelques secteurs d'effondrement dus à la présence d'un entretien trop drastique empêchant l'installation de la végétation.
Ripisylve :	Herbacée majoritaire, on trouve ponctuellement saules, chênes, frênes et peupliers sous forme d'individus isolés ou regroupés en bosquet.



Le Mirabou : Tronçon avec une ripisylve herbacée majoritaire (photos 1 et 3) associée à la présence ponctuelle d'arbres isolés (photo 3) ou regroupés en bosquets (photo 2).

### 8.2.7.9.2. Le Galtus : affluent du Fiscada (Carte 17).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier Galtus jusqu'à la confluence avec le Fiscada : fossé de drainage (1550 mL).

Lit mineur	Largeur : 80 à 130 centimètres en moyenne, avec variations brutales de la section d'écoulement. Traverse un secteur boisé de type épineux en amont et des zones de prairies ou de viticultures sur l'aval. Fort envahissement par les graminées de manière générale associées à la présence importantes de ronces en amont et ponctuelle de roseaux, menthes aquatiques, joncs et oenanthes aquatiques sur l'aval.
Berges	Hauteur : 100 centimètres en moyenne. Bonne tenue de manière générale.
Ripisylve :	Le secteur amont plus diversifié est envahi par une strate arbustive discontinue de type aubépine, ajonc et pyracantha associée à un fort développement des ronces et à la présence de jeunes saules. Le secteur aval, lui est caractérisé par la présence d'un ripisylve herbacée rase associée à la présence ponctuelle de jeunes saules.



**Le Galtus : Tronçon avec une ripisylve arbustive discontinue et envahissante sur l'amont (photos 1 et 2) et une ripisylve herbacée rase associée à quelques jeunes saules sur l'aval (photo 3).**

### 8.2.7.9.3. La Bretonnière : affluent du Fiscada (Carte17).

1er tronçon : Du quartier les Fosses du Loup jusqu'à la confluence avec le Fiscada : fossé de drainage (1600 mL).

Lit mineur	Largeur : 70 à 150 centimètres en moyenne, avec variations brutales de la section d'écoulement : discontinuité morphologique. Traverse zones de culture : vignes. Alternance entre secteurs à nu (sans végétation), secteurs colonisés par les graminées, les roseaux, la menthe aquatique et les joncs et secteurs comblés par les herbes de fauches.
Berges	Hauteur : 120 centimètres en moyenne. Présence de nombreux secteurs d'érosion dus à un entretien trop drastique empêchant la végétation de s'implanter.
Ripisylve :	Herbacée rase ou haute de type prêles, roseaux, joncs et ronces associée à la présence ponctuelle de jeunes saules et de grands individus (frênes et chênes).



La Bretonnière : Tronçon avec une ripisylve majoritairement herbacée (photos 1 à 3), sur lequel les berges sont fortement soumises à érosion (photos 2 et 3).

### 8.2.7.9.4. Le Fiscada : affluent du Courtebotte (Carte 17).

Ce linéaire ne fait pas parti de réseau hydrographique sous responsabilité du SIAR. De ce fait, il n'a pas été étudié dans cet état des lieux.

## 8.2.7.10. La Courant et son affluent : affluent du Courtebotte (Carte 18).

### 8.2.7.10.1. Le Lion d'Or : affluent de la Courant (Carte 18).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier la Font de Gouas jusqu'à la confluence avec la Courant : fossé de drainage (2200 mL).

Lit mineur	Alimenté par un réservoir naturel DFCI : résurgence de nappe. Tracé recalibré et rectifié. Traverse vigne, prairie, habitations et longe route. Largeur : 30 à 150 centimètres en moyenne, avec variations brutales de la section d'écoulement : discontinuité morphologique. Présence d'un barrage sur le lit mineur servant à constituer un étang artificiel. Alternance entre secteurs à nu (sans végétation), secteurs comblés par les herbes de fauche et secteurs colonisés de manière générale par les graminées et plus particulièrement par les ronces, les roseaux et la menthe.
Berges	Hauteur : 70 à 120 centimètres en moyenne. Présence de zones d'effondrement et d'érosion due, d'une part à la divagation du bétail et d'autre part, à un entretien trop drastique empêchant tout développement de végétation maintenant les berges. Ces phénomènes participent au comblement progressif du lit mineur.
Ripisylve :	Ripisylve herbacée majoritaire complétée par la présence d'aulnes, ormes, saules, frênes, chênes, peupliers et aubépines, isolés ou regroupés en haies ou bosquets discontinus et associés au développement de buis et pyracanthas.



Le Lion d'Or : Tronçon avec une ripisylve herbacée majoritaire (photos 2 et 5) complétée par la présence d'arbres isolés (photos 4 et 6) ou regroupés en haies (photo 1) ou bosquets discontinus (photo 3).

### 8.2.7.10.2. La Courant : affluent du Courtebotte (Carte 18).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier Gouas jusqu'à la confluence avec le Lion d'Or : fossé de drainage (1850 mL).

Lit mineur	Traverse prairies, jardins et zones boisés. Largeur : 70 à 150 centimètres en moyenne, avec variations brutales de la section d'écoulement : discontinuité morphologique. Fort envahissement sur la quasi-totalité du linéaire par les ronces et orties.
Berges	Hauteur : 70 à 150 centimètres en moyenne, souvent abrupte. Présence de zones d'effondrement et d'érosion due, d'une part à la divagation du bétail et d'autre part, à un entretien trop drastique empêchant tout développement de végétation maintenant les berges. Ces phénomènes participent au comblement progressif du lit mineur. Présence de 2 protections de berges de type barrière girondine et enrochement.
Ripisylve :	Ripisylve herbacée majoritaire. De type rase ou haute (ronces, graminées, orties et liserons), elle est associée à la présence de peupliers, chênes, acacias, frênes et aubépines sous forme d'individus isolés ou sous forme de bosquets.



**La Courant : Tronçon avec une ripisylve herbacée majoritaire (photos 1, 2 et 4) complétée par la présence d'arbres isolés (photo 3) ou regroupés en bosquets (photos 5 et 6) et sur lequel les berges sont souvent soumises à érosion (photos 1 et 4).**

### 8.2.7.11. Le Courtebotte (Carte 16).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier la Pistolette jusqu'à la route nationale 137 : fossé de drainage (150 mL).

Lit mineur	Traverse prairies. Largeur : 50 centimètres en moyenne. Peu végétalisé
Berges	Hauteur : 50 à 70 centimètres en moyenne. Présence de zones d'érosion due à un manque de végétation maintenant les berges (entretien trop drastique).
Ripisylve :	Ripisylve herbacée rase majoritaire à laquelle s'ajoute sur l'amont frênes et saules sous forme de haies continues.



**Le Courtebotte : Tronçon avec une ripisylve herbacée rase majoritaire (photo 1) complétée par la présence de frênes et saules regroupés sous la forme d'une haie continue (photo 2) et sur lequel les berges sont souvent soumises à érosion (photo 1).**

2<sup>ème</sup> tronçon : De la route nationale 137 jusqu'à la confluence avec la Perouse / Le Poncla : cours d'eau à morphologie de type fossé (1220 mL).

Lit mineur	Traverse prairies et zones de culture (vigne). Largeur : 100 à 200 centimètres en moyenne. Alternance entre les secteurs peu végétalisés et les secteurs colonisés par les graminées, la menthe aquatique et les roseaux.
Berges	Hauteur : 100 à 250 centimètres en moyenne. Présence de zones d'érosion due à un manque de végétation maintenant les berges (entretien trop drastique).
Ripisylve :	Présence sur au moins l'une des deux berges et sur la majorité du tronçon de frênes, saules, chênes, aulnes et peupliers, soit sous forme d'individus isolés soit sous forme de haies discontinues ou plus rarement resserrées. On notera la présence d'un secteur à ripisylve uniquement herbacée rase.



**Le Courtebotte : Tronçon avec une ripisylve majoritairement étagée et variée sous forme de haies discontinues (photo 3) ou resserrées (photo 1) sur lequel on retrouve un tronçon à strate herbacée rase (photo 2).**

## 8.2.8. Bassin versant des Martinettes (Carte 18).

### 8.2.8.1. Le Clonard et son affluent : affluent des Martinettes (Carte 18).

#### 8.2.8.1.1. La Font d'Hervais : affluent du Clonard (Carte 18)

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier la Font d'Hervais jusqu'à la confluence avec le Clonard : fossé de drainage (600 mL).

Lit mineur	Traverse prairies et longe habitations. Largeur : 70 centimètres en moyenne. Envahissement ponctuel par les ronces et orties. Présence ponctuelle de jeunes saules.
Berges	Hauteur : 80 centimètres en moyenne. Présence de zones d'effondrement et d'érosion due, d'une part à la divagation du bétail et d'autre part, à la constitution sableuse de ces dernières, associée à l'absence de végétation pour les maintenir.
Ripisylve :	Ripisylve herbacée rase ou haute associée à la présence ponctuelle de jeunes saules implantés dans le talus.



### 8.2.8.1.2. Le Clonard : affluent des Martinettes (Carte 18).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier les Rivauderies jusqu'à la confluence avec les Martinettes : fossé de drainage (2500 mL).

Lit mineur	Traverse peupleraie, milieux naturels boisés, prairies et longe chemin. Largeur : 70 à 150 centimètres en moyenne, avec variations brutales de la section d'écoulement : discontinuité morphologique. Tracé recalibré et rectifié. Envahissement ponctuel par les ronces et orties. Présence d'un tronc dans le lit mineur parallèle à la berge et ne gênant pas l'écoulement naturel des eaux.
Berges	Hauteur : 100 à 160 centimètres en moyenne. Présence de zones d'effondrement et d'érosion due, d'une part à la divagation du bétail et d'autre part, à la constitution sableuse de ces dernières, associée à l'absence de végétation pour les maintenir.
Ripisylve :	Ripisylve herbacée rase (amont) ou haute (ronces, orties, fougères et ajoncs sur l'aval) associée à la présence de peupliers, chênes, châtaigniers, frênes, aulnes, ainsi qu'aubépines et pyracanthas sur l'amont. Ces arbres sont soit isolés, soit regroupés sous forme de haies ou de bosquets discontinus.



**La Font d'Hervais / Le Clonard : Tronçon avec une ripisylve herbacée rase (photos 1 et 2) ou haute (photo 6) associée à la présence d'arbres et d'arbustes isolés (photos 1 et 5), ou regroupés sous forme de haies ou de bosquets discontinus (photos 3 et 4), avec des berges soumises à érosion (photo 5).**

## 8.2.8.2. Le Bois Rond et son affluent : affluent des Martinettes (Carte 18).

### 8.2.8.2.1. La Comteau : affluent du Bois Rond (Carte 18).

1<sup>er</sup> tronçon : De la route jusqu'à la confluence avec le Bois Rond : fossé de drainage (770 mL).

Lit mineur	Traverse milieux naturels boisés et longe route. Largeur : 120 centimètres en moyenne. Tracé recalibré et rectifié. A nu sous couvert végétal et envahi par les graminées le long de la route.
Berges	Hauteur : 80 centimètres en moyenne. Bonne tenue de manière générale.
Ripisylve :	Ripisylve herbacée rase, le long de la route, qui est constituée en milieu boisé d'arbres isolés de type chênes, acacias et châtaigniers auxquels s'ajoute ponctuellement ronces et ajoncs.



**La Comteau : Tronçon avec une ripisylve herbacée rase, le long de la route (photo 3) et qui, en milieu boisé, est constituée d'arbres isolés de type chênes, acacias et châtaigniers auxquels s'ajoute ponctuellement ronces et ajoncs, (photos 1 et 2).**

### 8.2.8.2.2. Le Bois Rond : affluent des Martinettes (Carte 18).

1<sup>er</sup> tronçon : Du quartier Bel Air jusqu'au quartier Bois rond : fossé de drainage (1600 mL).

Lit mineur	Traverse prairies, milieux naturels, terrain de cross et longe chemin. Largeur : 100 centimètres en moyenne. Tracé recalibré et rectifié. A nu (sans végétation) en amont de la route départementale 18 et colonisé par les graminées, les roseaux et les ronces à l'aval de cette même route. Présence de plusieurs embâcles qui d'amont en aval sont : deux troncs de peupliers, des palettes et une buse dans le lit mineur. Ces derniers non naturels peuvent provoquer une gêne dans l'écoulement naturel des eaux.
Berges	Hauteur : 50 à 160 centimètres en moyenne. Présence de nombreuses zones d'érosion sur l'ensemble de la partie bordant le circuit de cross, participant au comblement du lit mineur.
Ripisylve :	Ripisylve herbacée majoritaire associée à la présence de chênes soit isolés soit regroupés sous forme de bois et associés à la présence de châtaigniers de manière discontinue.



**Le Bois rond : tronçon avec une ripisylve herbacée majoritaire (photos 3, 4 et 5) associée à la présence de chênes soit isolés (photos 2 et 3) soit regroupés sous forme de bois et associés à la présence de châtaigniers de manière discontinue (photos 1 et 6), sur lequel on trouve quelques embâcles (photo 2).**

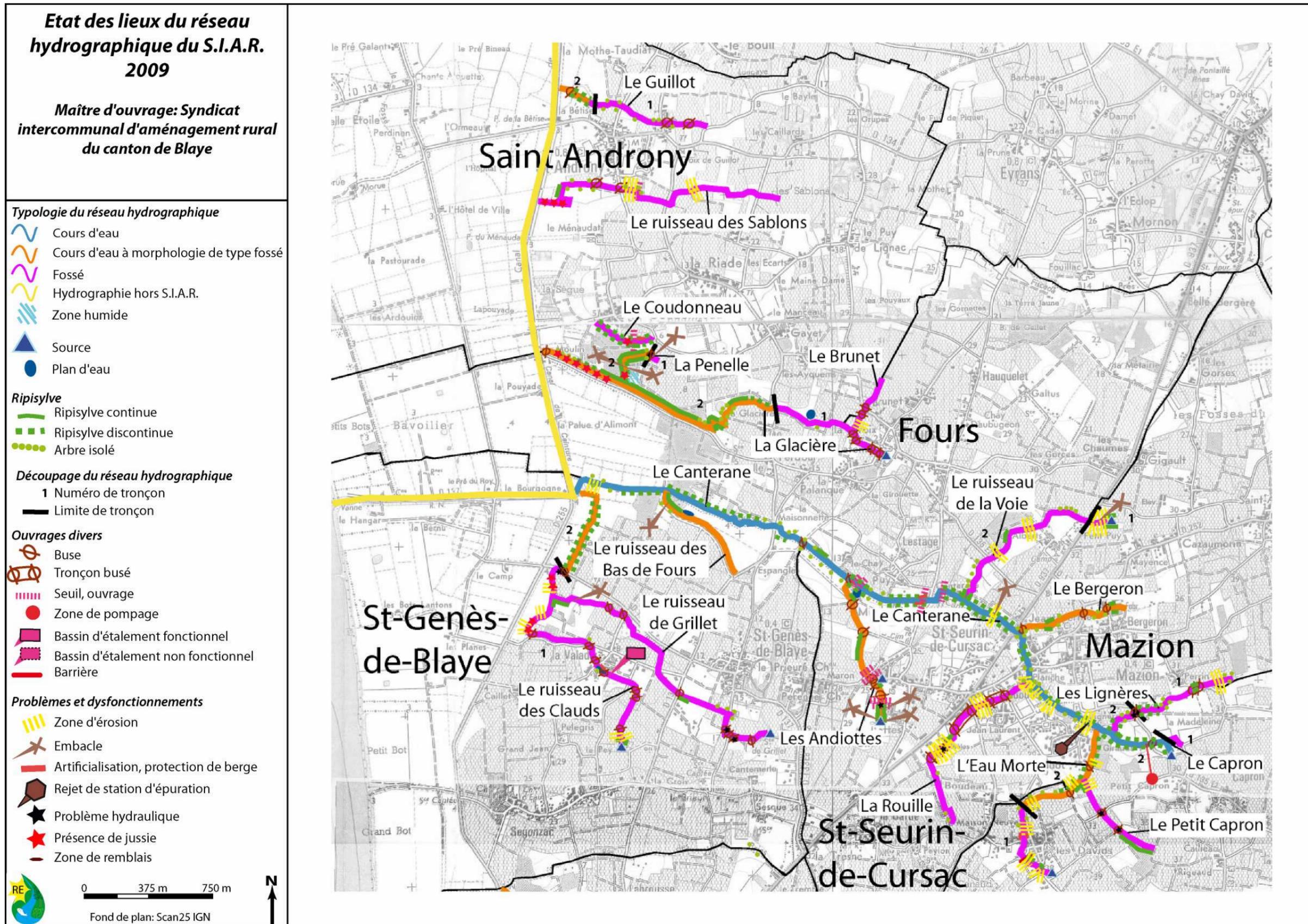
2<sup>ème</sup> tronçon : Du quartier Bois rond jusqu'à la confluence avec les Martinettes : fossé de drainage (1050 mL).

Lit mineur	Traverse milieux naturels boisés, prairies et zones de cultures. Largeur : 100 centimètres en moyenne. Alternance entre secteurs à nu et secteurs envahis par les ronces. Présence de nombreux arbres en travers du cours d'eau non gênants pour l'écoulement naturel des eaux.
Berges	Hauteur : 50 à 160 centimètres en moyenne. Présence de nombreuses zones d'érosion due à la constitution sableuse des berges de manière générale et plus particulièrement à la divagation du bétail au niveau des prairies. Ces phénomènes participent au comblement progressif du lit mineur.
Ripisylve :	Ripisylve discontinue composée essentiellement de chênes, châtaigniers, aubépines, aulnes et saules sous forme de zones boisées ou sous forme de haies, alternant avec des secteurs plus ouverts associés à la présence d'individus isolés. La strate arborée est complétée par la présence de fougères, ronces, orties et lierres sur l'ensemble du linéaire.



**Le Bois rond : tronçon avec une ripisylve variée, étagée et discontinue matérialisée sous forme de boisement ou de haie (photos 1, 3, 5) associée à la présence de secteurs plus ouverts à arbres isolés (photos 2 et 6), sur lequel on retrouve quelques embâcles (photo 4).**

Carte 10 : Bassin versant du canal de ceinture



**Etat des lieux du réseau hydrographique du S.I.A.R. 2009**

**Maître d'ouvrage: Syndicat intercommunal d'aménagement rural du canton de Blaye**

**Typologie du réseau hydrographique**

-  Cours d'eau
-  Cours d'eau à morphologie de type fossé
-  Fossé
-  Hydrographie hors S.I.A.R.
-  Zone humide
-  Source
-  Plan d'eau

**Ripisylve**

-  Ripisylve continue
-  Ripisylve discontinue
-  Arbre isolé

**Découpage du réseau hydrographique**

- 1** Numéro de tronçon
-  Limite de tronçon

**Ouvrages divers**

-  Buse
-  Tronçon busé
-  Seuil, ouvrage
-  Zone de pompage
-  Bassin d'étalement fonctionnel
-  Bassin d'étalement non fonctionnel
-  Barrière

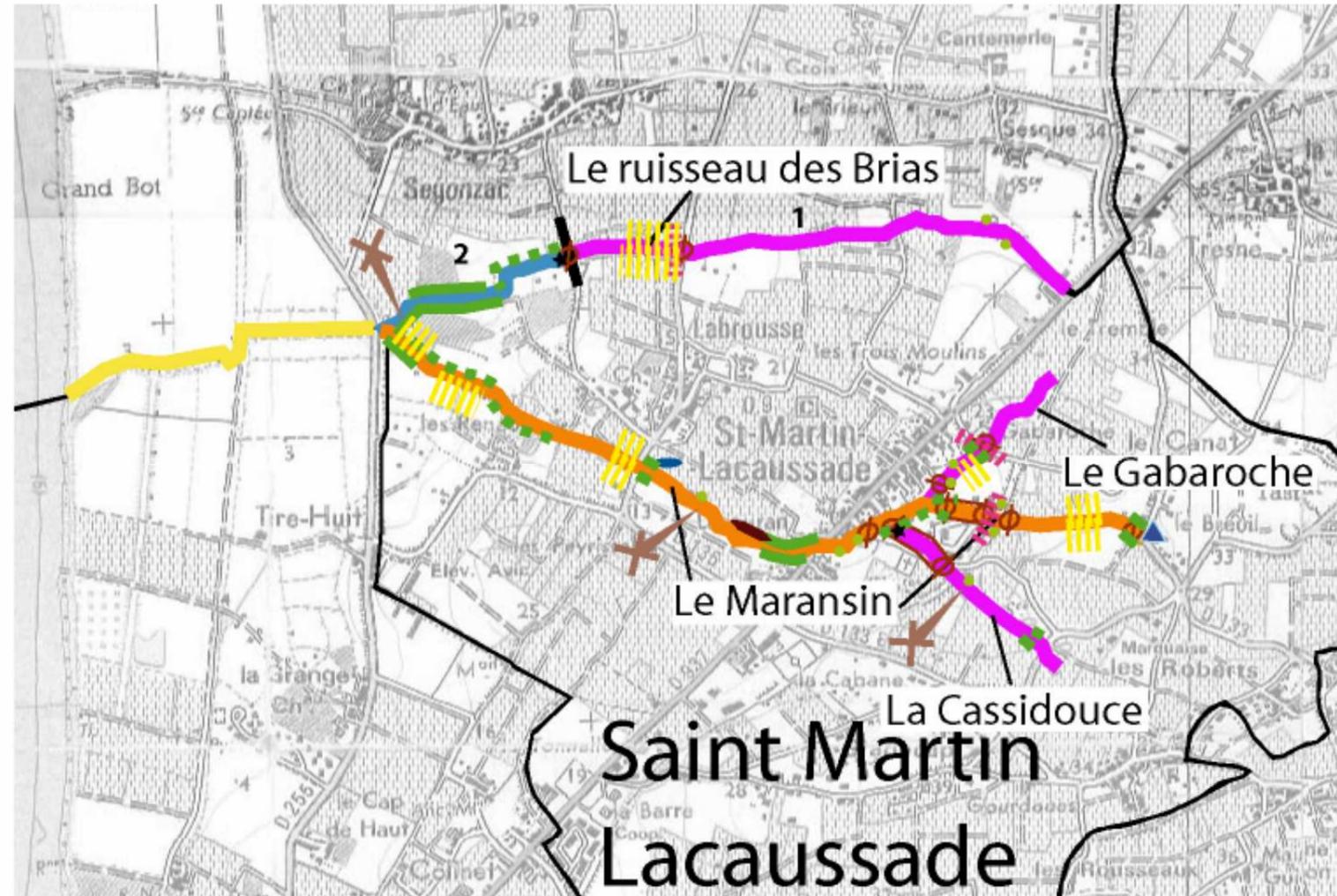
**Problèmes et dysfonctionnements**

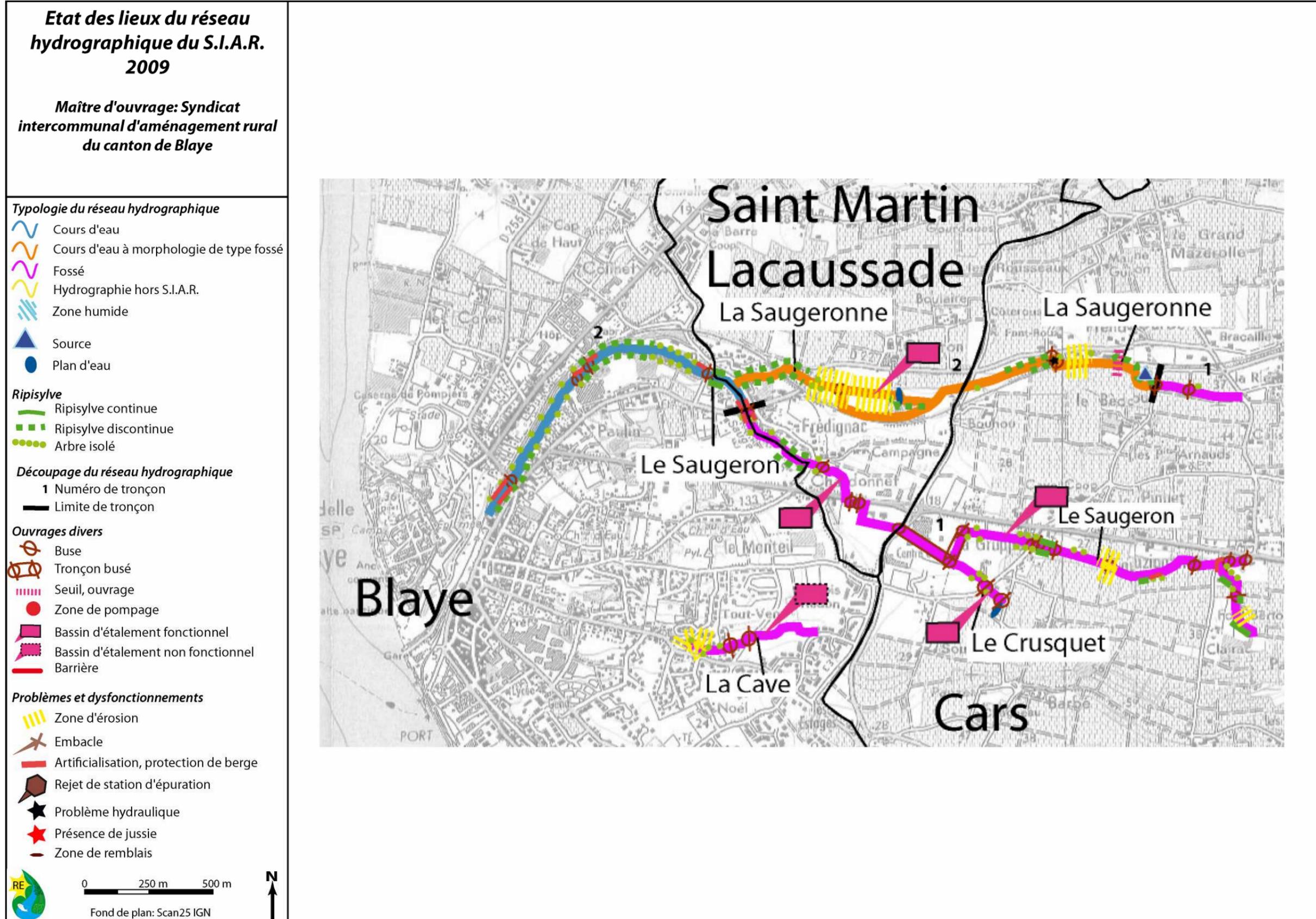
-  Zone d'érosion
-  Embacle
-  Artificialisation, protection de berge
-  Rejet de station d'épuration
-  Problème hydraulique
-  Présence de jussie
-  Zone de remblais

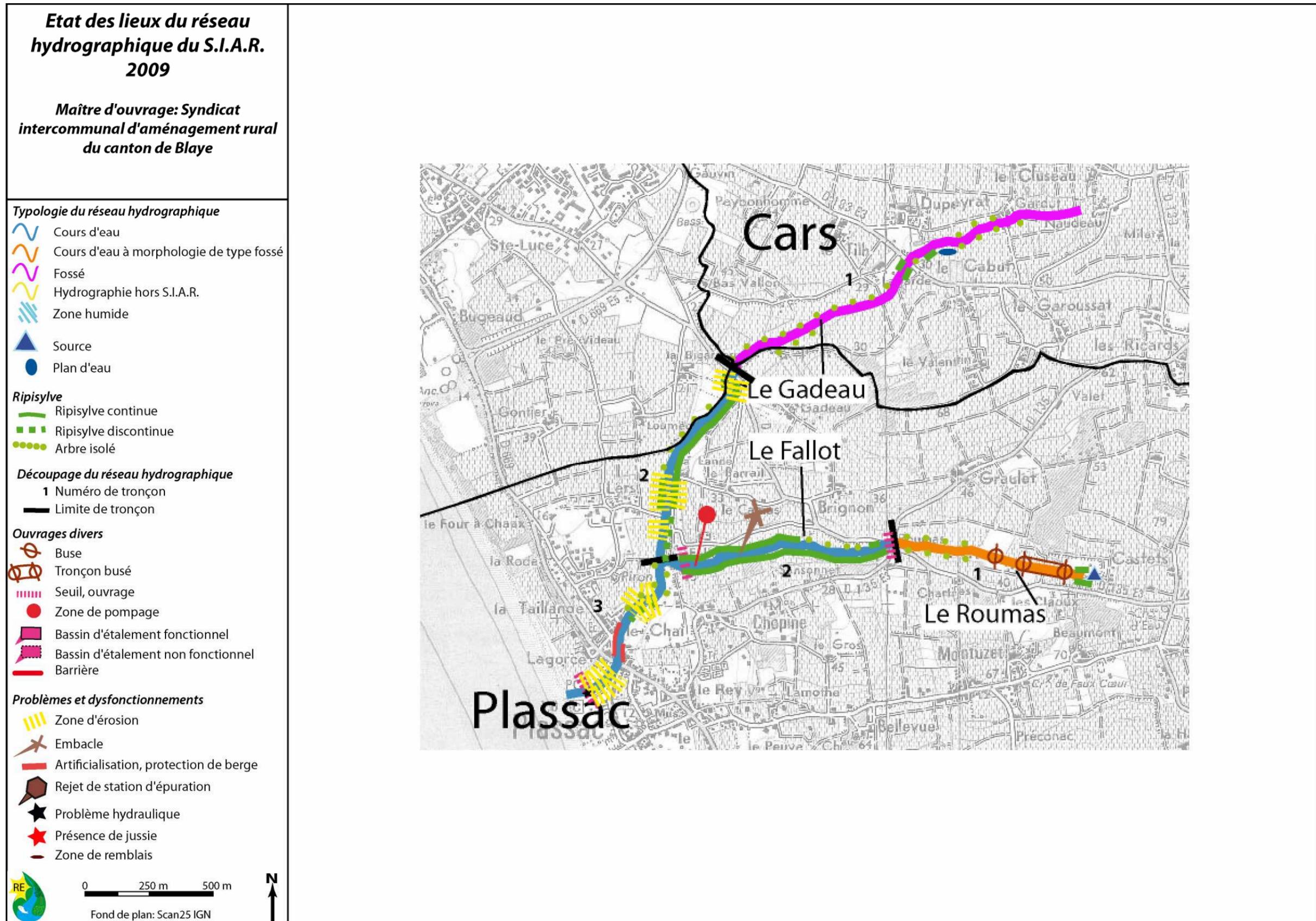


0 250 m 500 m

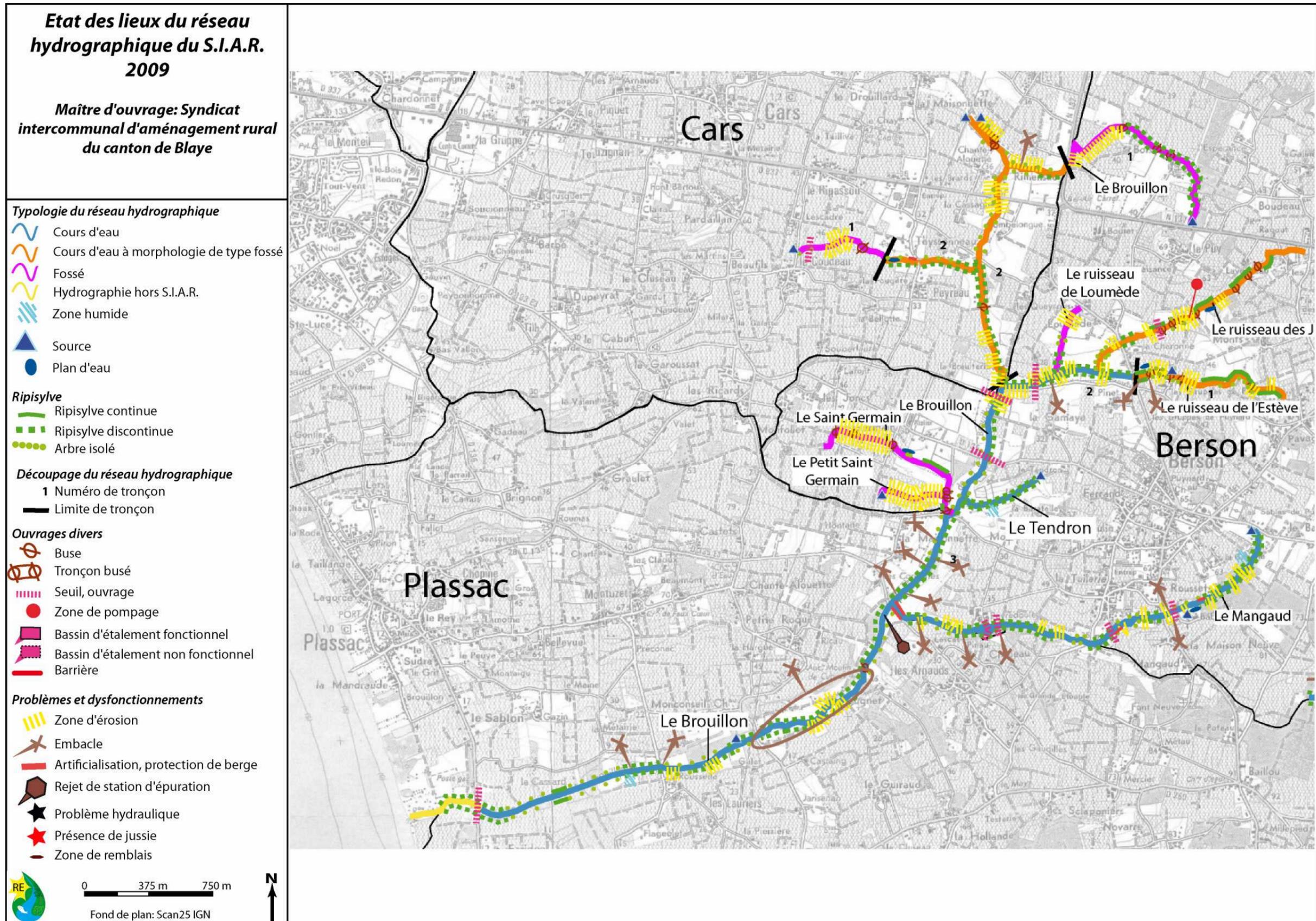
Fond de plan: Scan25 IGN

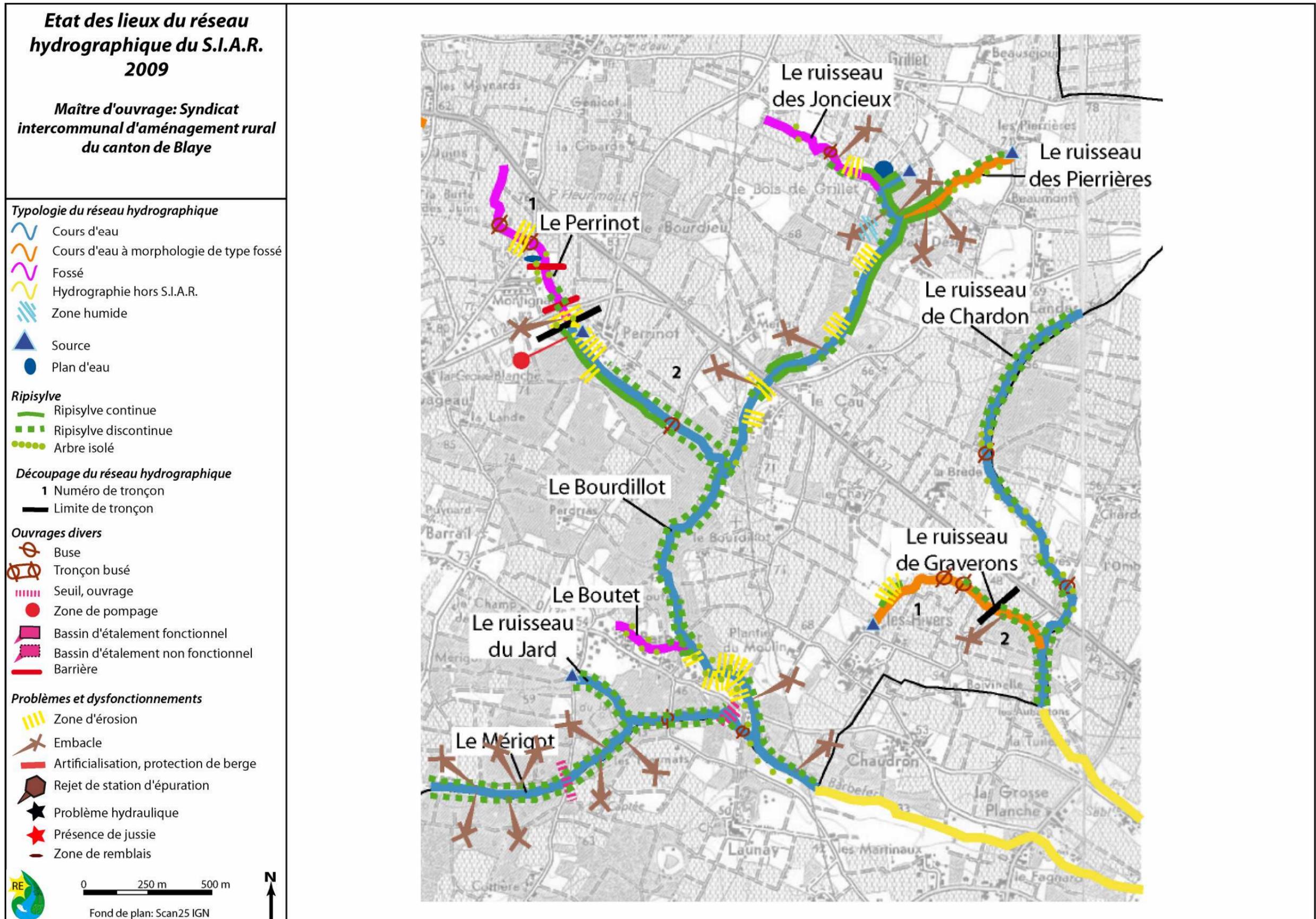




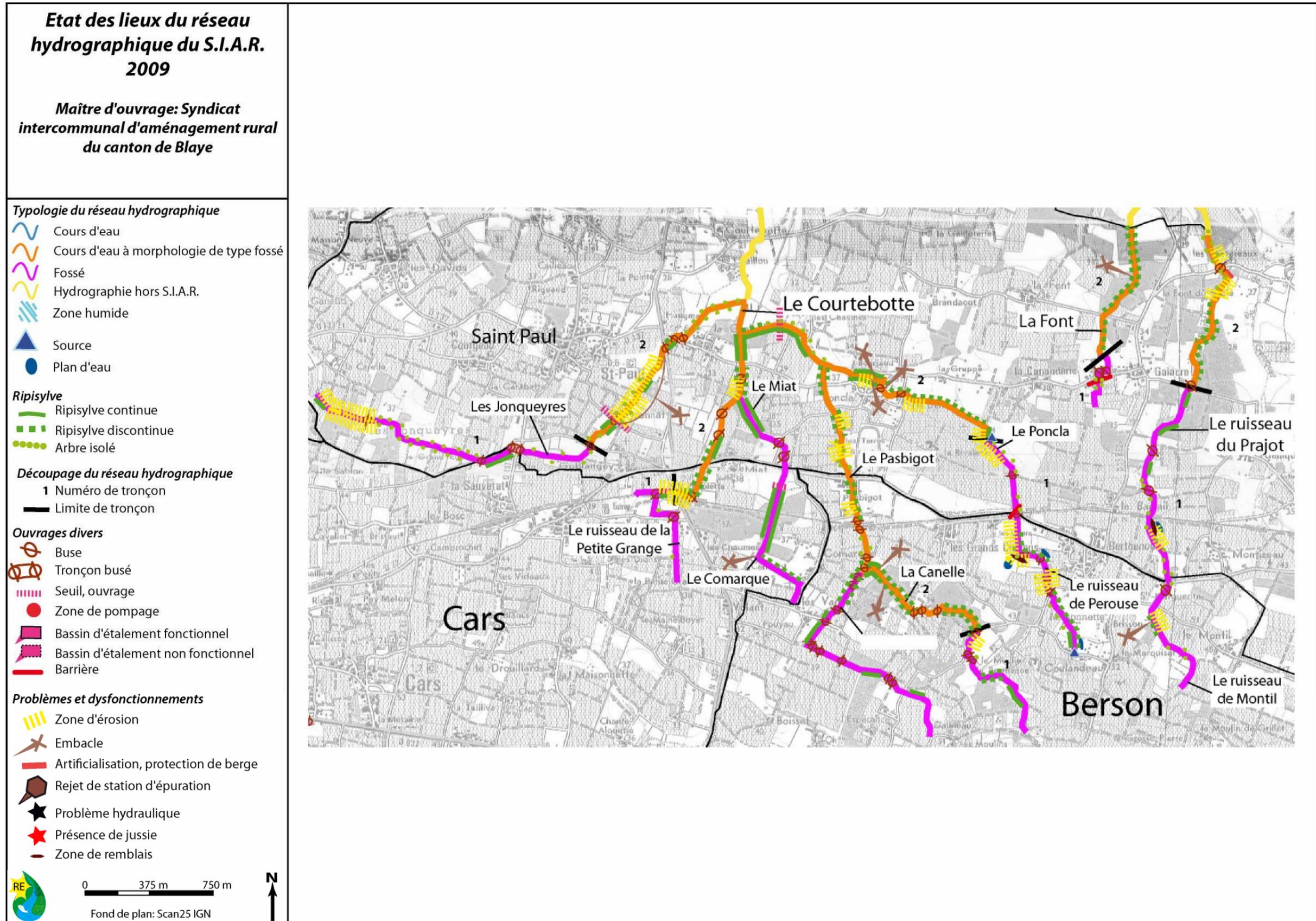


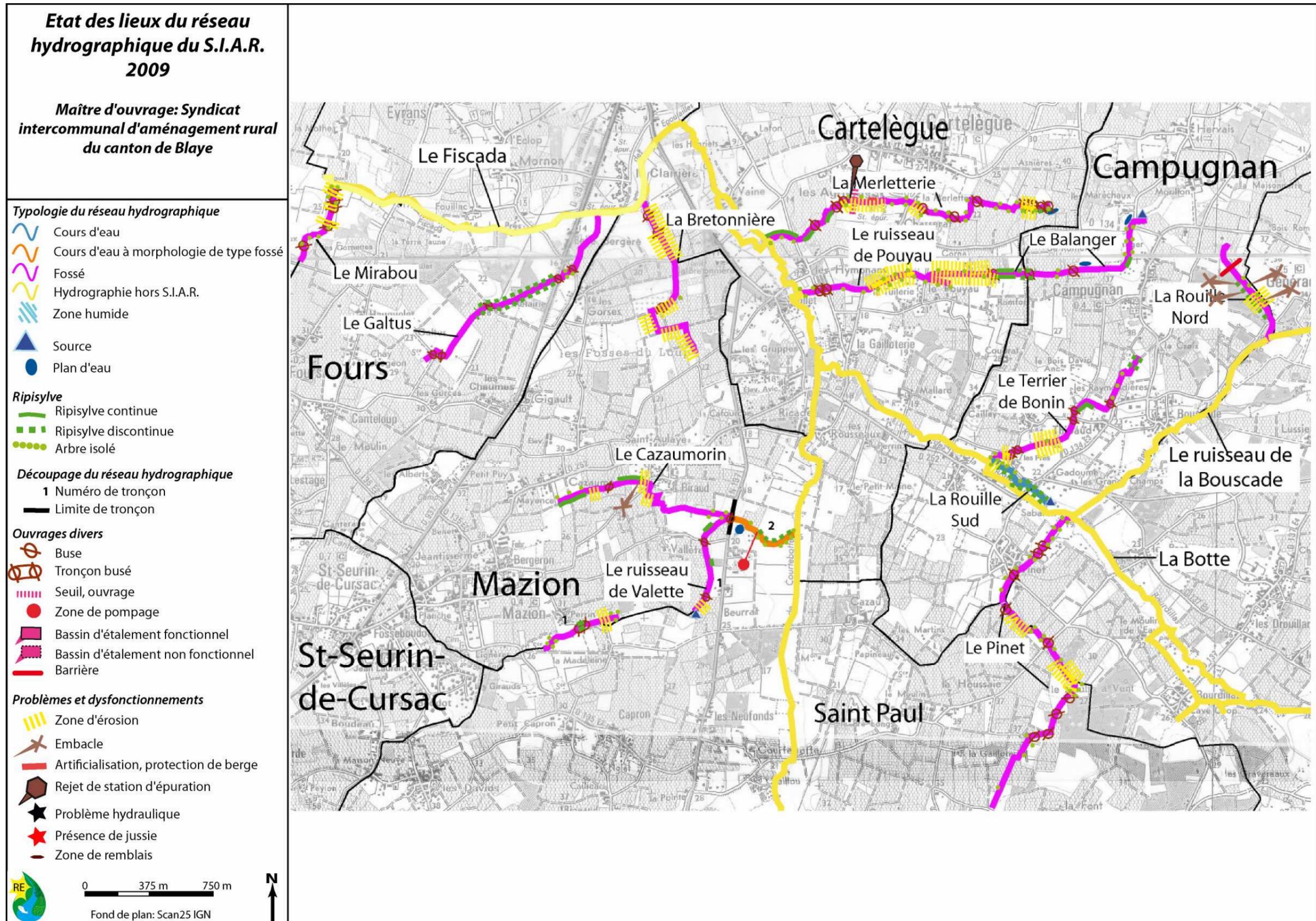
Carte 14 : Bassin versant du Brouillon

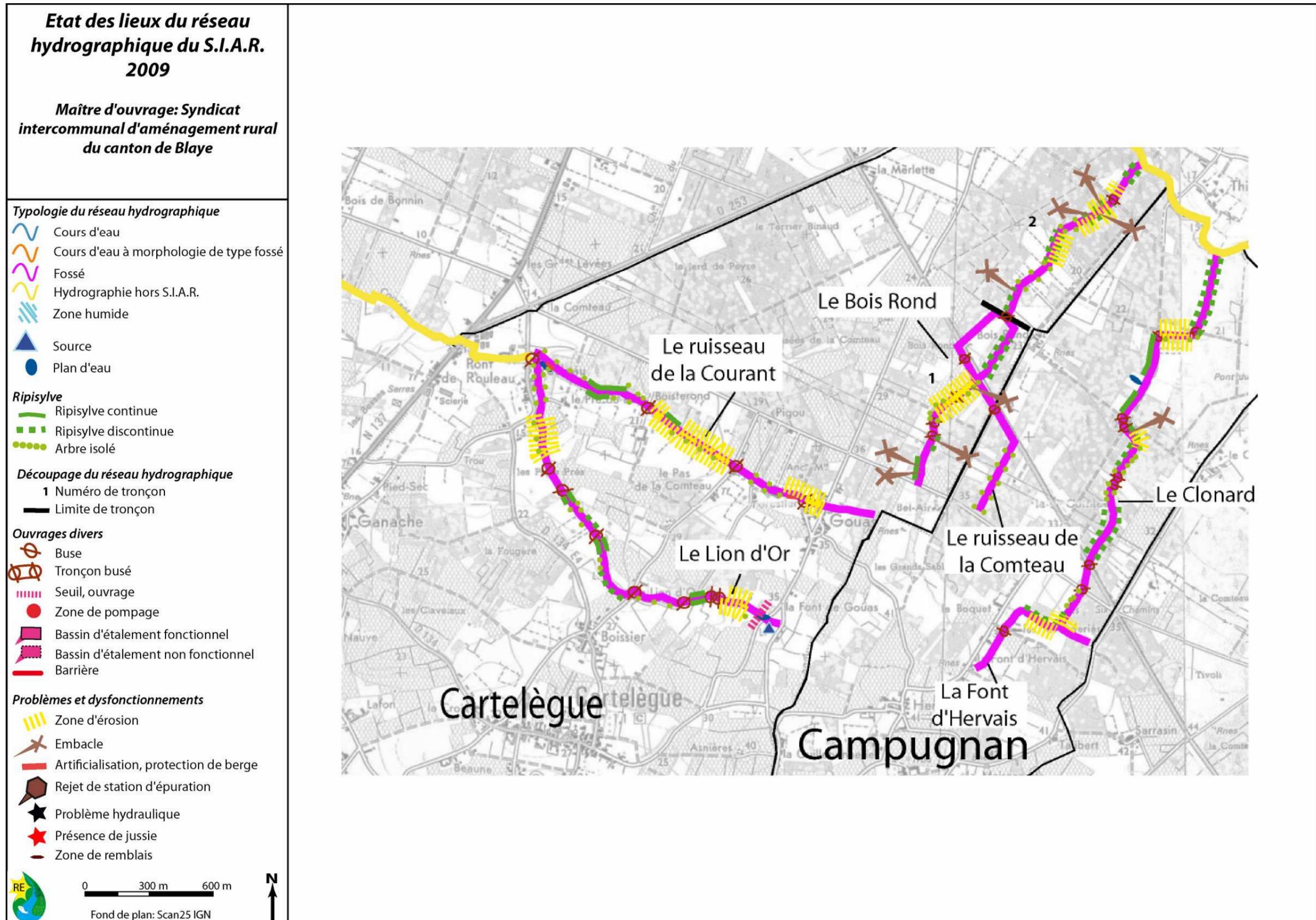




Carte 16: Bassin versant du Courtebotte (secteur amont)







## 9. BILAN

### 9.1 Eléments importants révélés par le diagnostic

#### 9.1.1. Rappels sur la consistance du réseau hydrographique sur lequel le Siar exerce sa compétence

##### 9.1.1.1. Typologie

Les inventaires terrain ont permis d'identifier 3 catégories : les fossés, les fossés qui pourraient revenir dans la typologie « cours d'eau », et les cours d'eau ; ce classement étant basé sur le degré d'artificialisation et donc sur le différentiel entre la réalité du terrain et le bon état écologique exigé par la DCE (Directive Cadre européenne).

On distingue:

- les fossés : anciens cours d'eau ayant fait l'objet de recalibrage, busage, suppression de la végétation sur les berges, .... ; souvent entretenus par le passé à la pelle mécanique.



Photos : Exemples de fossés présents sur le territoire de compétence du Siar

- les fossés qui pourraient revenir dans la typologie « cours d'eau » à condition que les modes de gestion évoluent vers une meilleure prise en compte de l'écosystème dans toutes ses composantes tant physiques que biologiques.



Photos : Exemples de fossés présents sur le territoire de compétence du Siar et pouvant redevenir des cours d'eau.

- les cours d'eau ; ils n'ont pas été artificialisés ; la végétation sur les berges a été conservée ; elle est diversifiée. Ce réseau hydrographique présente un intérêt paysager et joue un rôle majeur dans les corridors écologiques (trame verte et trame bleue du Grenelle de l'Environnement).



Photos : Exemples de cours d'eau présents sur le territoire de compétence du Siar.

Les tableaux suivants synthétisent ces données.

➤ **Les cours d'eau.**

Le tableau suivant présente les linéaires de cours d'eau, constituant la partie du réseau hydrographique la plus préservée, ayant un intérêt par rapport à la biodiversité.

Nom du cours d'eau	Communes concernées	Linéaire de berge (mL)
Le Capron/La Magdeleine/Le Canterane	Saint Paul, Mazion, Saint Seurin de Coursac, Fours, Saint Genès de Blaye	8 570
Le Gadeau aval	Plassac	2 700
Le Fallot / Roumas aval	Plassac	2 200
Le Brouillon aval	Berson, Plassac	6 310 (+ 3 250)*
Le Mangaud	Berson	4 300 (+ 1 300)*
Le Tendron	Berson	1 040
r. de l'Estève aval	Berson	1 720
Le Mérigot	Berson	1 550 (+ 1 550)*
r. du Jard	Berson	700
Le Grillet / Bourdillot / Berbefer	Berson	6 480 (+ 320)*
Le Perrinot aval	Berson	1 800
r. des Chardons / r. des Graves	Berson	1 850 (+ 1 850)*
r. de Graverons aval	Berson	560
r. des Brias	Saint Genès de Blaye, Saint Martin Lacaussade	1 100
Le Saugeron aval	Saint Martin Lacaussade, Blaye	2 800
La Rouille Sud	Campugnan	1 000

\* : mL de berge présent sur communes non adhérentes au SIAR (hors compétence SIAR)

- Ci-dessous les fossés qui pourraient revenir dans la typologie « cours d'eau » moyennant des techniques de gestion adaptées qui permettraient en particulier à la végétation de berge de se développer ainsi que la suppression d'apports polluants

Nom du cours d'eau	Communes concernées	Linéaire de berge (mL)
Le Guillot	Saint Androny	600
La Penelle	Saint Androny	700
La Glacière aval	Saint Androny, Fours,	3 240
L'Eau morte	Saint Paul, Saint Seurin de Cursac	1 400
Le Bergeron	Mazion	1 340
Les Andiottes	Saint Seurin de Cursac	2 040
r.des Bas de Fours	Saint Genès de Blaye	1 440
r.des Clauds aval	Saint Genès de Blaye	1 300
Le Maransin	Saint Martin Lacaussade	4 500
La Saugeronne aval	Cars, Saint Martin Lacaussade	4 020
Le Fallot / Roumas amont	Plassac	1 700
Le Brouillon amont	Cars	5 100
Le Teyssonneau aval	Cars	1 160
r. des Juins	Berson	3 200
r. de l'Estève amont	Berson	2 160
r. de Graverons amont	Berson	1 300
r. des Pierrières	Berson	1 100
r. de Prajot aval / Le Montil aval	Saint Paul	2 100
La Font aval	Saint Paul	1 740
r. de Perouse aval / Le Poncla aval	Saint Paul	3 700
Le Pasbigot	Berson / Saint Paul	2 600
La Canelle aval	Berson	1 840
Le Courtebotte aval	Cars, Saint Paul	2 440
Les Jonqueyres aval	Saint Paul	2 780
r.de Valette aval	Mazion	1 000

➤ les fossés

Nom du fossé	Communes concernées	Linéaire de berge (mL)
Le Guillot	Saint Androny	1360
Les Sablons	Saint Androny	3560
Le Coudonneau	Saint Androny	900
La Penelle	Saint Androny	300
Le Brunet	Saint Androny, Fours	580
Le Mirabou	Saint Androny, Fours	860
La Glacière	Saint Androny, Fours	1660
Le Galtus	Fours	3100
La Rouille	Saint Seurin de Cursac	2400
r. de Grillet	Saint Genès de Blaye	2 900
r. des Clauds amont	Saint Genès de Blaye	3 500
r. des Brias amont	Saint Genès de Blaye, Saint Martin	2 700
Gabaroche	Saint Martin Lacaussade	700
Cassidouce	Saint Martin Lacaussade	1 100
Le Saugeron amont	Cars, Saint Martin Lacaussade, Blaye	4 900
La Cave	Blaye	1 100
Le Crusquet	Cars	600

Nom du fossé	Communes concernées	Linéaire de berge (mL)
La Saugeronne	Cars	720
Le Gadeau amont	Cars	3 200
Le Teyssonneau amont	Cars	1 180
La Petite Grange	Cars	1 420
Le Courtebotte	Cars	300
Le Comarque / Le Miat	Cars, Saint Paul	3 240
Les Jonqueyres amont	Saint Paul, Cars	4 240
r. des Joncieux	Berson	1 140
Le Perrinot amont	Berson	1 480
Le Boutet	Berson	700
Le Loumède	Berson	900
Le Petit Saint Germain	Berson	960
Le Saint Germain	Berson	2 500
Le Brouillon amont	Berson	2 800
Le Galineau	Berson	3 300
La Canelle amont	Berson	1 760
r. de Perouse amont / Poncla amont	Berson, Saint Paul	3 100
Le Montil amont / Le Prajot amont	Berson, Saint Paul	4 460
Le Petit Capron	Saint Paul	1 220
L'Eau Morte	Saint Paul	1 020
Le Capron/La Magdeleine/Le Canterane	Saint Paul	300
La Font	Saint Paul	840
Le Pinet	Saint Paul, Campugnan	3 920 (+ 700)*
r. de Valette	Saint Paul, Mazion	1 500
Les Lignères	Saint Paul, Mazion	1 480
r. de la Voie	Mazion, Fours	2600
Le Cazaumorin	Mazion	2 700
La Bretonnière	Mazion, Cartelègue	3 200
Le Bois Rond	Cartelègue	5 300
r. de la Courant	Cartelègue	3 700
Le Lion d'Or	Cartelègue	4 400
La Merletterie	Cartelègue	4 100
r. de Pouyau	Cartelègue	2 000
La Comteau	Cartelègue, Campugnan	1 540
Le Balanger	Cartelègue, Campugnan	3 140
La Font d'Hervais	Campugnan	1 200
Le Clonard	Campugnan	5 000
La Rouille Nord	Campugnan	1 200
Le Terrier de Bonin	Campugnan	2 800

\* : mL de berge présent sur communes non adhérentes au SIAR (hors compétence SIAR)

### 9.1.1.2. Compétences

Suite à ce classement, il a été demandé à chaque commune de se positionner par rapport au choix relatif à la compétence au niveau de la gestion.

Plusieurs cas de figures peuvent exister : réseau hydrographique sous compétence du SIAR, sous compétence de la commune, d'un autre syndicat,...

Les tableaux ainsi que la carte présentée ci-après permettent de synthétiser cette donnée.

Tableau : Résumé des compétences exercées par le SIAR sur les cours d'eau.

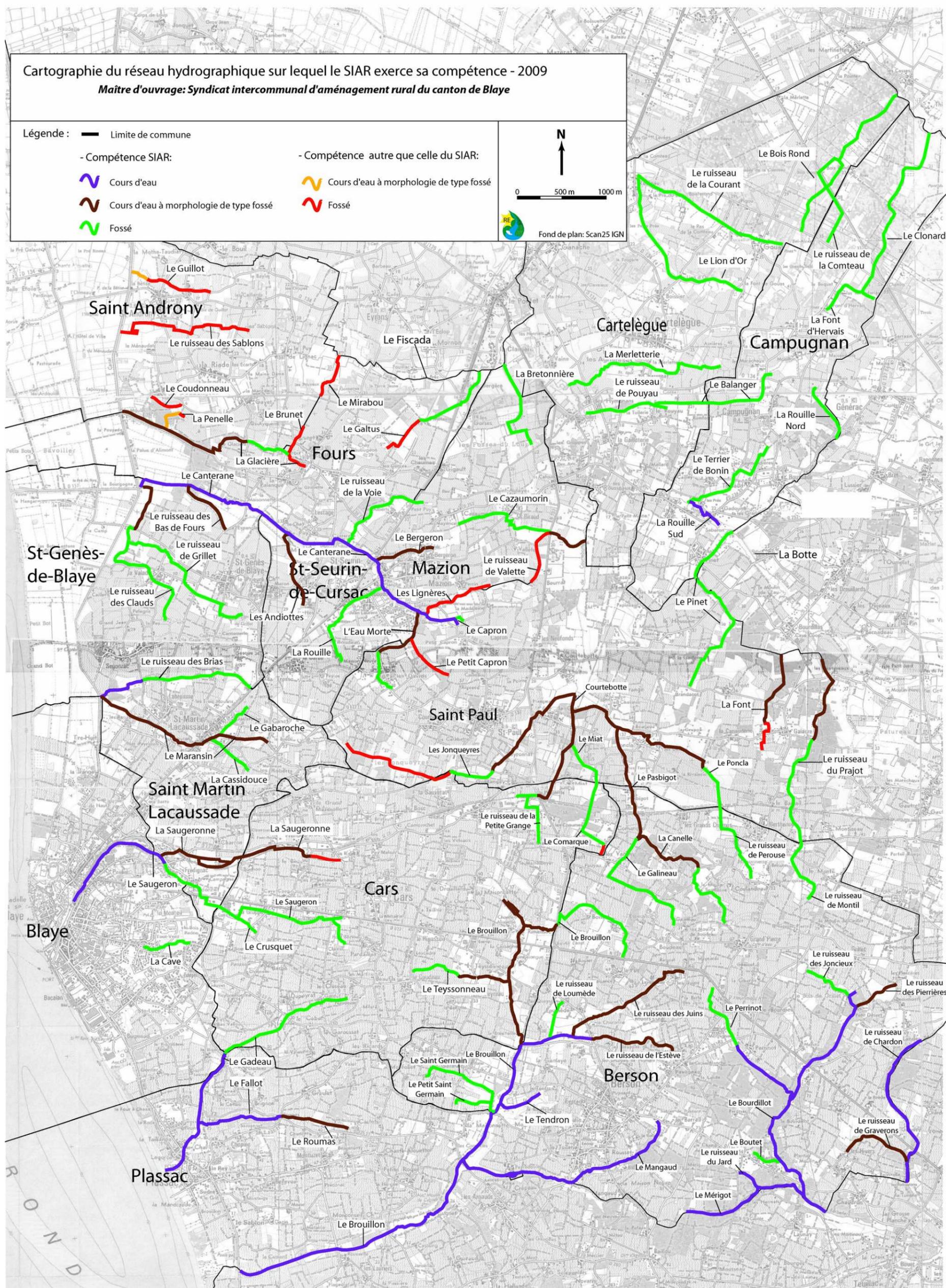
Nom du cours d'eau	Communes concernées	Linéaire de berge (mL)
Le Capron/La Magdeleine/Le Canterane	Saint Paul, Mazion, Saint Seurin de Coursac, Fours, Saint Genès de Blaye	8 570
Le Gadeau aval	Plassac	2 700
Le FalLOT / Roumas aval	Plassac	2 200
Le Brouillon aval	Berson, Plassac	9560 (dont 3 250 mL de berge gérée par convention avec les communes non adhérentes)
Le Mangaud	Berson	5 600 (dont 1 300 mL de berge gérée par convention avec les communes non adhérentes)
Le Tendron	Berson	1 040
r. de l'Estève aval	Berson	1 720
Le Mérigot	Berson	3 100 (dont 1 550 mL de berge gérée par convention avec les communes non adhérentes)
r. du Jard	Berson	700
Le Grillet / Bourdillot / Berbefer	Berson	7 160 (dont 320 mL de berge gérée par convention avec les communes non adhérentes)
Le Perrinot aval	Berson	1 800
r. des Chardons / r. des Graves	Berson	3 700 (dont 1 850 mL de berge gérée par convention avec les communes non adhérentes)
r. de Graverons aval	Berson	560
r. des Brias	Saint Genès de Blaye, Saint Martin Lacaussade	1 100
Le Saugeron aval	Saint Martin Lacaussade, Blaye	2 800
La Rouille Sud	Campugnan	1 000

Tableau : Résumé des compétences exercées par le SIAR sur les fossés qui pourraient revenir dans la typologie « cours d'eau ».

Nom du cours d'eau	Communes concernées	Linéaire de berge (mL)
La Glacière aval	Fours	1 620 (rive gauche)
L'Eau morte	Saint Paul, Saint Seurin de Cursac	1 400
Le Bergeron	Mazion	1 340
Les Andiottes	Saint Seurin de Cursac	2 040
r.des Bas de Fours	Saint Genès de Blaye	1 440
r.des Clauds aval	Saint Genès de Blaye	1 300
Le Maransin	Saint Martin Lacaussade	4 500
La Saugeronne aval	Cars, Saint Martin Lacaussade	4 020
Le Fallot / Roumas amont	Plassac	1 700
Le Brouillon amont	Cars	5 100
Le Teyssonneau aval	Cars	1 160
r. des Juins	Berson	3 200
r. de l'Estève amont	Berson	2 160
r. de Graverons amont	Berson	1 300
r. des Pierrières	Berson	1 100
r. de Prajot aval / Le Montil aval	Saint Paul	2 100
La Font aval	Saint Paul	1 740
r. de Perouse aval / Le Poncla aval	Saint Paul	3 700
Le Pasbigot	Berson / Saint Paul	2 600
La Canelle aval	Berson	1 840
Le Courtebotte aval	Cars, Saint Paul	2 440
Les Jonqueyres aval	Saint Paul	2 780
r.de Valette aval	Mazion	1 000

Tableau : Résumé des compétences exercées par le SIAR sur les fossés

Nom du fossé	Communes concernées	Linéaire de berge (mL)
La Glacière	Fours	680 (dont 580 en rive gauche et 100 en rive droite)
Le Galtus	Fours	1 800
La Rouille	Saint Seurin de Coursac	2 400
r. de Grillet	Saint Genès de Blaye	2 900
r. des Clauds amont	Saint Genès de Blaye	3 500
r. des Brias amont	Saint Genès de Blaye, Saint Martin	2 700
Gabaroche	Saint Martin Lacaussade	700
Cassidouce	Saint Martin Lacaussade	1 100
Le Saugeron amont	Cars, Saint Martin Lacaussade, Blaye	4 900
La Cave	Blaye	1 100
Le Crusquet	Cars	600
Le Gadeau amont	Cars	3 200
Le Teyssonneau amont	Cars	1 180
La Petite Grange	Cars	1 420
Le Courtebotte	Cars	300
Le Comarque / Le Miat	Cars, Saint Paul	3 240
Les Jonqueyres amont	Saint Paul, Cars	1 340
r. des Joncieux	Berson	1 140
Le Perrinot amont	Berson	1 480
Le Boutet	Berson	700
Le Loumède	Berson	900
Le Petit Saint Germain	Berson	960
Le Saint Germain	Berson	2 500
Le Brouillon amont	Berson	2 800
Le Galineau	Berson	3 300
La Canelle amont	Berson	1 760
r. de Perouse amont / Poncla amont	Berson, Saint Paul	3 100
Le Montil amont / Le Prajot amont	Berson, Saint Paul	4 460
L'Eau Morte	Saint Paul	1 020
Le Capron/La Magdeleine/Le Canterane	Saint Paul	300
Le Pinet	Saint Paul, Campugnan	4 620 (dont 700 mL de berge gérée par convention avec les communes non adhérentes)
r. de la Voie	Mazion, Fours	2600
Le Cazaumorin	Mazion	2 700
La Bretonnière	Mazion, Cartelègue	3 200
Le Bois Rond	Cartelègue	5 300
r. de la Courant	Cartelègue	3 700
Le Lion d'Or	Cartelègue	4 400
La Merletterie	Cartelègue	4 100
r. de Pouyau	Cartelègue	2 000
La Comteau	Cartelègue, Campugnan	1 540
Le Balanger	Cartelègue, Campugnan	3 140
La Font d'Hervais	Campugnan	1 200
Le Clonard	Campugnan	5 000
La Rouille Nord	Campugnan	1 200
Le Terrier de Bonin	Campugnan	2 800



## 9.2. Bilan de l'état des lieux et hiérarchisation des actions à mener.

### 9.2.1. Bilan de l'état des lieux

Le réseau hydrographique du SIAR est essentiellement composé de fossés et cours d'eau à morphologie de type fossé associé à de rares cours d'eau naturels.

De manière générale, on observe :

#### **1/ Des interventions souvent lourdes, peu respectueuses du milieu et inadaptées à sa sensibilité, voire hors la loi :**

- La présence de dépôts d'ordures, d'encombrants, de remblais, de déchets divers et de barrière dans le lit mineur, impactant la circulation des eaux ou la qualité du milieu.

- L'élargissement et l'approfondissement du lit mineur ou la mise en place de barrages et seuils afin de constituer des zones de pompage ou de réserve en eau, modifiant les systèmes d'écoulement naturels, impactant les ressources (qualité et quantité) ainsi que la continuité écologique (migration piscicole et transfert de sédiments).

- Le curage et le débroussaillage jusqu'au ras du lit mineur, transformant le milieu en des secteurs morphologiquement discontinus, défrichés, rectilignes et uniformes, n'assurant qu'un rôle d'évacuation des eaux et entraînant une augmentation des problèmes d'érosion et d'effondrement des berges et donc de comblement du lit mineur et de risque de déstabilisation des ouvrages (ponts et buses).

- La présence de drains au niveau des parcelles culturales, de quelques rejets domestiques (stations d'épuration) entachant la qualité des eaux et dont le phénomène est aggravé par l'absence d'une barrière végétale développée permettant la rétention des sédiments et des matières azotées et phosphorées.

#### **2/ Des problèmes d'érosion et d'effondrement en berges d'origines différentes en fonction des secteurs :**

- Au Sud du territoire (communes de Berson et Plassac), ces phénomènes sont plus particulièrement à relier à la présence de forte pente, à la nature du substrat et au possible changement morphologique faisant suite à d'anciennes pratiques : phénomène d'érosion régressive (retour du lit mineur à un profil d'équilibre naturel par érosion de l'aval vers l'amont) du à l'extraction de granulats ou à l'arasement et la destruction d'ouvrages.

- Au Nord plus particulièrement et sur les secteurs de prairies et de vignes de manière générale, ces phénomènes sont principalement liés :
  - au pâturage entraînant la dégradation des berges par piétinement du bétail ;
  - à l'agriculture entraînant la fragilisation des berges par un entretien trop drastique (curage et débroussaillage) facilitant leur décrochement.

En général, ces phénomènes d'érosion, à mettre en relation avec une tendance à l'ensablement et au comblement du lit mineur, sont peu gênants car souvent localisés en secteurs de prairies et cultures et donc peu liés à la présence d'enjeux liés à la sécurité des biens et des personnes. Néanmoins, il est important de prendre en compte l'existence de phénomènes plus localisés, directement concernés par ce genre d'enjeux.

A ce titre, on notera donc plus particulièrement les phénomènes d'érosion situés au niveau de certains axes routiers, qu'il est important de surveiller car ils peuvent entraîner la déstabilisation des ouvrages et des infrastructures routières. Pour ces zones particulières en plus des causes évoquées précédemment, il est important de rajouter l'existence de fossés drainant les bords de route qui entraîne la destruction des berges en se déversant dans les cours d'eau. Sont concernés par ce constat :

- Le Brouillon, au niveau de la route départementale 937.
- Le Juins, à l'aval immédiat de la route départementale 251.

- Le Mangaud, au niveau de la route départementale 251.
- Le Maranssin à l'aval de la route départementale 135
- Le Perrinot, au niveau des routes départementales 251 E1 et 251 E2.

De même certains secteurs de traversée de lotissement ou de zones urbanisées sont concernés. On notera plus particulièrement :

- L'Eau morte en secteur amont de traversée des différentes habitations.
- Le Canterane et la Rouille, sur les habitations situées au niveau de la confluence entre les deux.
- Le Gabaroché en aval du lieu dit Gabaroché et traversée de jardins.
- La Saugeronne, sur l'habitation située entre le bassin d'étalement et la route départementale 22.
- Le Grillet / Bourdillot / Barbefier, sur les habitations situées entre la confluence avec le Boutet et la route départementale 135.

**3/ Le manque fréquent d'une végétation développée, variée et étagée en berge sur de nombreux secteurs**, entraînant d'une part, l'explosion d'une végétation basse dans le lit mineur et sur les berges de part l'absence d'ombre (ronces, orties et graminées) et d'autre part, favorisant la destruction des berges par ruissellement lors des épisodes pluvieux.

**4/ La présence de cours d'eau peu valorisés et peu intégrés dans le paysage avec une ripisylve souvent discontinue et parfois vieillissante entrecoupée de secteurs défrichés avec une forte tendance au développement des ronces**. Mais présentant tout de même une diversité en habitats aquatiques correcte de part la présence d'un substrat plus ou moins différencié et de zones d'abris sous berges et sur lesquels, on observe parfois la présence de gros ouvrages impactant la continuité écologique (transfert de sédiment et migration piscicole) de manière néfaste (cas des ouvrages situés à l'aval du Mangaud, du Mériquot et du Canteranne).

**5/ La présence d'embâcles**, le plus souvent peu gênants de part leur localisation en secteurs boisés et amont, permet de diversifier les habitats et de réguler les régimes d'écoulement en favorisant les débordements en amont et limitant les risques d'inondations sur le secteur aval (cas du Mériquot et du Bourdillot amont). Sur ces secteurs, la présence d'embâcle peut néanmoins augmenter l'érodabilité des berges ou entraîner la déstabilisation des ouvrages. Il sera donc nécessaire de porter une attention toute particulière à leur accumulation au niveau de ces ouvrages.

Concernant les embâcles situés sur les tronçons aval ou à proximité de secteurs habités, il sera nécessaire d'effectuer une surveillance assidue de l'accumulation de ces derniers pouvant engendrer une déstabilisation des ouvrages et des débordements en secteurs habités. A ce sujet, on notera l'accumulation de nombreux branchages au niveau du pont de la Rousselle sur le Brouillon et la nécessité de surveiller les ouvrages sur les secteurs fournis en embâcles tels que l'aval du Mangaud et l'aval du Brouillon.

**6/ La présence sur certains secteurs**, localisés sur les communes de Saint Androny, Fours et Saint Genès de Blaye, **de plantes envahissantes, de type jussie**, remplaçant peu à peu toutes les espèces autochtones en banalisant le milieu et diminuant la diversité naturelle du milieu. De même, au niveau des espèces animales envahissantes, la présence du ragondin, responsable du creusement de galeries provoquant la déstabilisation des berges, a été observée sur les bassins versants du Courtebotte, du Saugeron et des Brias.

**7/ La présence de quelques problèmes hydrauliques liés à l'existence de buses mal calées ou bouchées** (cas du Petit Capron, des Lignères, de la Cassidouce, des Juins, du ruisseau des Clauds et du Grillet), de buses cassées (cas de la Rouille et des Brias) d'ouvrages sous dimensionnés assurant un trop faible débit (cas du Gadeau, des Andiottes, de la Saugeronne, du Comarque, et du Canterane).

### 9.3 Bilan des points forts et points faibles révélés

Les atouts et points faibles révélés par le diagnostic sur le réseau hydrographique du canton de Blaye sont résumés dans le tableau suivant.

Thématiques	Points forts	Points faibles
<b>Organisation de la gestion des cours d'eau</b>	Evolution vers de pratiques respectueuses des milieux	Périmètre d'action sans logique de gestion par bassin versant Intervention de plusieurs syndicats sur un même bassin versant Absence de technicien rivière
<b>fonctionnement des cours d'eau</b>	Problèmes d'érosion de berge généralement sans enjeux vis-à-vis de la sécurité des biens et des personnes sauf exceptions (bords de route et habitations)	Problèmes d'inondation en aval Ouvrages hydrauliques défectueux sur le plan hydraulique et de la continuité écologique
<b>Ressource en eau</b>	Présence de quelques zones humides associées aux cours d'eau	Prélèvements notables Assecs fréquents Absence de suivi
<b>Qualité des eaux</b>	Peu de rejets domestiques non traités Relevés ponctuels révélant peu de déclassement (sauf phosphore) et une qualité d'eau correcte au vu du contexte	Absence de suivi Activité viti-vinicole importante Rejets de STEP
<b>Patrimoine naturel et état des cours d'eau</b>	Sites Natura 2000 proches Présence de secteurs boisés de vallée	Potentialité piscicoles globalement faibles Ripisylves dégradées ou absentes Espèces invasives Berges souvent verticales du fait de recalibrages Dépôts sauvages de déchets
<b>Loisirs</b>	Absence d'activités de loisirs liées aux cours d'eau	

## 9.4 Les enjeux et objectifs d'actions dégagés sur le réseau hydrographique du SIAR

### 9.4.1 Les enjeux globaux

Le diagnostic réalisé fait ressortir plusieurs enjeux importants tant à l'échelle d'action du SIAR du canton de Blaye qu'à l'échelle des bassins versants auxquels sont rattachés les cours d'eau sous compétence du syndicat.

Nous pouvons exposer comme suit les enjeux retenus :

<b>Enjeux hydrauliques / de prévention des risques</b>
Améliorer les écoulements en crue et les régulariser dans le cadre d'une solidarité de gestion amont-aval. L'enjeu repose sur la sécurité des biens et des personnes : limiter les débordements en secteur sensible (urbanisé).
Pallier aux phénomènes d'érosion en secteurs sensibles (proximité d'ouvrages d'art et d'habitations)

<b>Enjeux écologiques</b>
Enjeu global : Améliorer les potentialités écologiques du réseau hydrographique dans son ensemble dans le cadre de la législation existante (DCE, nouveau SDAGE, SAGE estuaire).
Gérer les boisements rivulaires comme des boisements forestiers structurés et diversifiés en terme de strate et d'espèce aptes à remplir des fonctions spécifiques notamment biologiques (habitats naturels, maintien des berges, ombrage, auto épuration des polluants, ...).
Préserver et mettre en valeur les habitats piscicoles et plus largement les habitats de la faune aquatique par une gestion sélective du bois mort et des embâcles.
L'optique de reconquête d'un état correct du milieu marquant le passage d'un état « cours d'eau à morphologie de type fossé » à un état « cours d'eau » devra impérativement passer par une généralisation de techniques d'entretien raisonnées suivant une logique de respect des fonctionnalités de l'espace rivière et par la fin des interventions lourdes inadaptées qui ont pu être menées par le passé. L'entretien des fossés n'est pas à négliger. De part leur position en tête de bassin versants, leur qualité influence directement celle des cours d'eau exutoires

<b>Enjeux paysagers</b>
Améliorer la mise en valeur de la rivière et de ses abords et donc la mise en valeur du territoire.
Entretien et développer des axes structurants linéaires du paysage rural bocager qui contraste avec la plaine agricole ouverte par une bonne gestion de la végétation rivulaire des cours d'eau.

### 9.4.2 Les objectifs globaux

Le SIAR du Canton de Blaye a défini les objectifs concernant la réalisation des travaux d'entretien de son réseau hydrographique. Ils seront ainsi destinés à :

- Assurer une gestion pérenne et cohérente de la rivière
- Assurer de bonnes conditions d'écoulement notamment en période de crue
- Assurer la sécurité des biens et des personnes
- Restaurer les phénomènes naturels de régulation et de dynamique fluviale
- Améliorer les potentialités piscicoles
- Participer à l'aménagement du territoire et à sa valorisation
- Limiter les interventions lourdes et coûteuses
- Réhabiliter ou préserver le rôle d'autoépuration de la rivière
- Permettre à la bande boisée (ripisylve) de jouer pleinement l'ensemble de ses fonctions :
  - Stabilisation des berges,
  - Frein hydraulique en période de crue,
  - Habitat pour la faune piscicole et riveraine,
  - Hydrologique (rétention et restitution d'eau en période de sécheresse),
  - Filtre vis-à-vis des pollutions diffuses,
  - Paysagère et brise vent.
- Lutter contre les espèces envahissantes

Concernant la Jussie, espèce végétale envahissante, la mise en place d'un plan de lutte nous semble à ce jour inutile tant qu'aucune mesure n'est prise de façon concertée avec les autres syndicats gestionnaires intervenants sur les bassins versants du canton de Blaye.

## 10. PROGRAMME D'INTERVENTION

### 10.1 Hiérarchisation des actions à mener

La responsabilité du SIAR est de mettre en œuvre des actions qui soient d'intérêt général.

Seules ces actions pourront bénéficier de subventions publiques à condition que la collectivité ait élaboré au préalable un dossier de DIG (déclaration d'intérêt général) qui ait été soumis à enquête publique et validé par un arrêté préfectoral.

Deux degrés de priorité ont été donnés :

- l'urgence pour ce qui concerne la sécurité des personnes et des biens
- le court et moyen terme pour tout ce qui concerne la gestion du réseau et l'information des riverains

#### 10.1.1. Actions urgentes à mettre en œuvre : sécurité des personnes et des biens

Deux causes principales par rapport à cette problématique :

##### 10.1.1.1 les problèmes liés aux inondations.

Suite à une réunion en sous-préfecture de Blaye et à la demande des élus concernés et de M. le Sous-Préfet, sur les communes de : Plassac, Cars, St Martin la Caussade, Blaye et St Genès de Blaye, des réunions complémentaires spécifiques ont eu lieu sur le terrain et avec les délégués afin d'analyser les problèmes et les conséquences engendrés par les problèmes d'inondation.

Un rapport spécifique a été rédigé sur cette problématique inondation ; il est annexé au présent rapport (Annexe 1).

Les contacts pris avec le Conseil général de la Gironde (Direction de l'Aménagement du Territoire- Bureau ressource en eau) indiquent qu'il y a des financements possibles par rapport à la construction de bassins d'étalement (ou autre solution technique permettant de résoudre ces problèmes) à condition qu'il y ait une étude hydraulique récente sur les bassins versants et sous-bassins versants qui permette de prendre en compte les impacts actuels et futurs de l'urbanisation et de l'agriculture sur l'imperméabilisation et les ruissellements. Les bassins versants concernés sont ceux du Gadeau et du Saugeron, ainsi que les sous-bassins de la Cave, du Crusquet, du ruisseau des Clauds.

##### 10.1.1.2 les problèmes causés par des phénomènes d'érosion

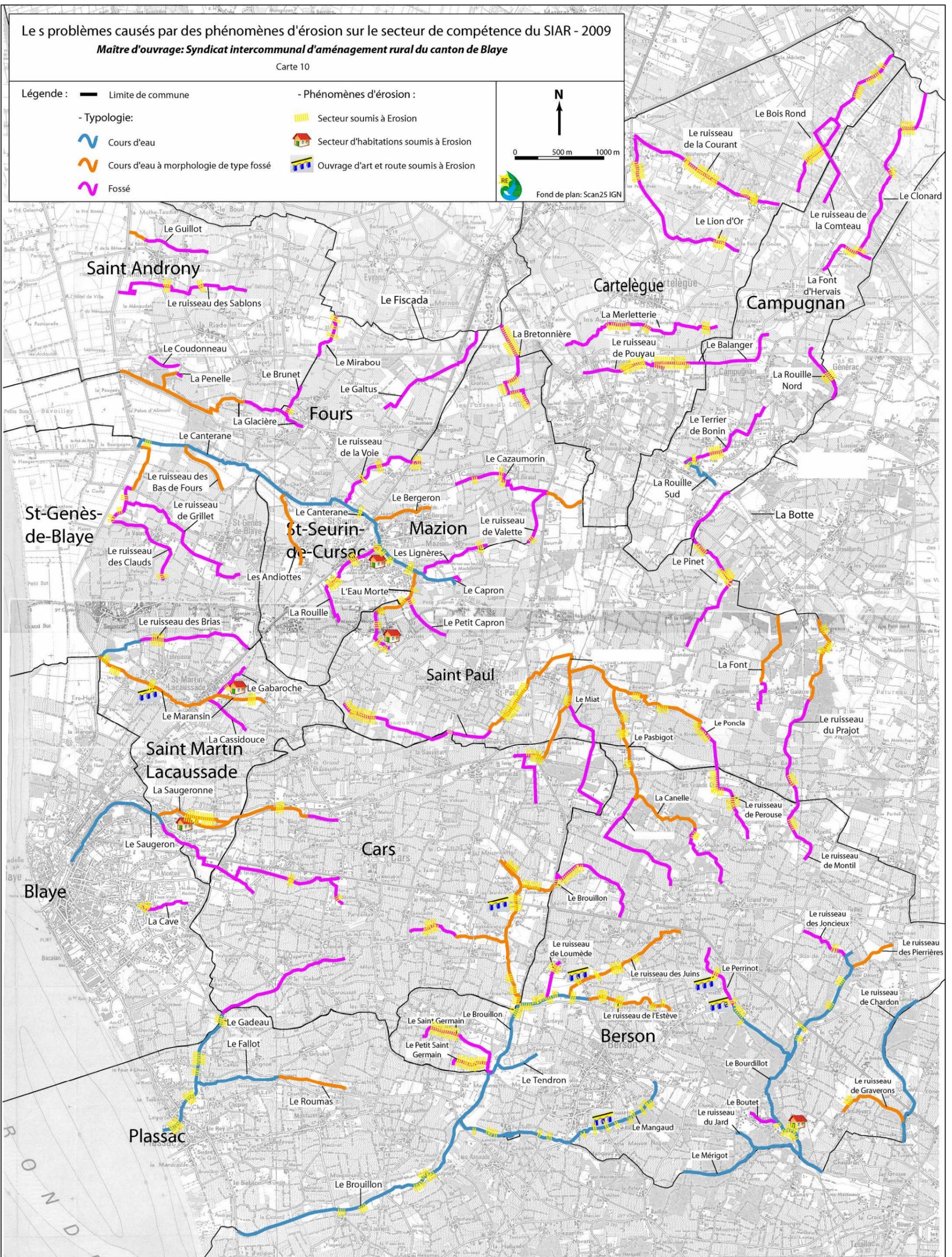
Ces phénomènes ont été décrits et localisés précédemment. La carte suivante (Carte 20) permet de synthétiser ces données. Face à ces problèmes, différentes solutions techniques sont à envisager (cf. fiches techniques 1 à 11(\*)).

Des travaux de plantation seront à mettre en place dans le cadre de l'entretien régulier, afin de permettre une stabilisation des berges, sur l'ensemble des secteurs concernant les érosions de berges proches d'habitations (fiches techniques 1 à 5) ainsi que sur certains secteurs de proximité des ouvrages d'arts (fiches techniques 6 à 8)

Des techniques de génie végétal seront à mettre en place dans le cadre de travaux de restauration sur les secteurs plus sensibles où l'érosion des berges déjà importante risque de déstabiliser les ouvrages d'arts en place (fiches 9 à 11).

(\*) Remarque : certaines de ces actions ne nous paraissent pas forcément devoir être réalisées dans l'urgence et sont programmées en fin de délai de la DIG. Elles sont toutefois présentées et classées parmi les actions urgentes de restauration de berge mettant en jeu la sécurité des personnes et des biens pour plus de logique de présentation.

Carte 20 : Localisation des phénomènes d'érosion sur le secteur de compétence SIAR du canton de Blaye



## Fiche technique n° 1

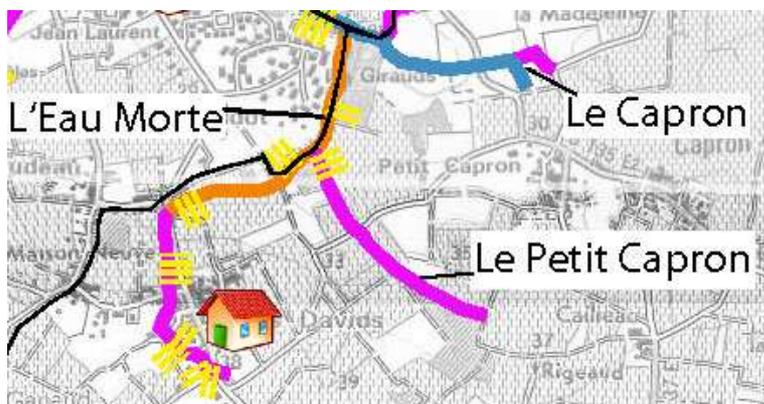
**Urgence Faible : Intervention à prévoir à partir de 2013.**

Problèmes causés par des phénomènes d'érosion au niveau de zones habitées sur l'Eau Morte.

### Localisation

#### Description du secteur :

Au niveau du quartier Les Davids, sur la commune de Saint Paul, à la traversée de plusieurs jardins habités.



### Illustrations des phénomènes d'érosion



### Description générale

L'absence de végétation en berge au niveau des jardins et bordures d'habitations ne permet pas leur maintien. En effet, lors de fort épisode pluvieux, les écoulements et le ruissellement entraînent l'arrachage des berges.

### Solution technique préconisée

Favoriser le développement naturel de la végétation sur les berges en arrêtant les coupes systématiques. Planter des essences adaptées au milieu en mélangeant arbres et arbustes (saule, frêne, aune, noisetier, sureau, ...) afin de constituer une ripisylve permettant le maintien des berges et la limitation des phénomènes d'érosion. Proscrire les méthodes d'entretien actuel. Prévoir un écartement entre les sujets de 3 à 5 mètres et une protection contre le gibier.

### Evaluation financière

Coût unitaire : 20 Euros HT par arbre de 1,60 à 2,00 mètres fourniture et pose comprise.  
Soit pour 40 sujets, un coût = 800 Euros HT

## Fiche technique n° 2

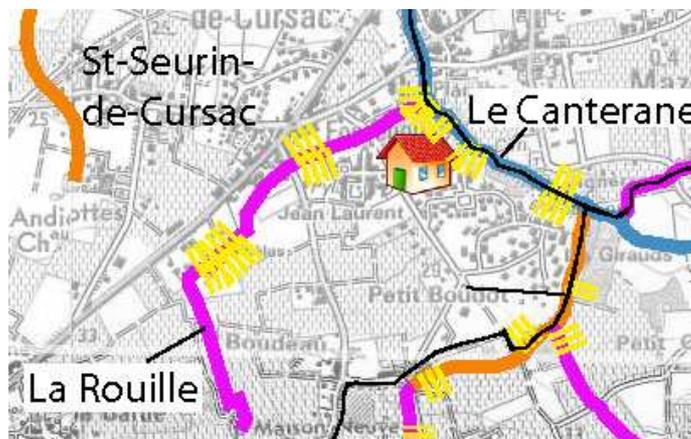
**Urgence Faible : Intervention à prévoir à partir de 2013.**

Problèmes causés par des phénomènes d'érosion au niveau de zones habitées sur le Canterane.

### Localisation

#### Description du secteur :

Jardins habités situés à la confluence du Canterane et de la Rouille, sur la commune de Saint Seurin de Coursac, au lieu dit Fosseboudot.



### Illustrations des phénomènes d'érosion



### Description générale

L'absence de végétation en berge au niveau des jardins et bordures d'habitations ne permet pas leur maintien. En outre les berges sont particulièrement abruptes sur la Rouille (conséquence d'un entretien inadapté). De ce fait, lors de fort épisode pluvieux, les écoulements et le ruissellement entraînent l'arrachage des berges.

### Solution technique préconisée

Favoriser le développement naturel de la végétation sur les berges en arrêtant les coupes systématiques. Planter des essences adaptées au milieu en mélangeant arbres et arbustes (saule, frêne, aulne, noisetier, sureau, ...) afin de constituer une ripisylve permettant le maintien des berges et la limitation des phénomènes d'érosion. Proscrire les méthodes d'entretien actuel. Prévoir un écartement entre les sujets de 3 à 5 mètres et une protection contre le gibier.

### Evaluation financière

Coût unitaire : 20 Euros HT par arbre de 1,60 à 2,00 mètres fourniture et pose comprise.  
Soit pour 30 sujets, un coût = 600 Euros HT

## Fiche technique n° 3

**Urgence Faible : Intervention à prévoir à partir de 2013.**

Problèmes causés par des phénomènes d'érosion au niveau de zones habitées sur le Gabaroché.

### Localisation

#### Description du secteur :

Traversée de jardins habités sur la commune de Saint Martin Lacaussade, en aval de la route et du lieu dit "Gabaroché"



### Illustrations des phénomènes d'érosion



### Description générale

L'absence de végétation en berge au niveau des jardins et bordures d'habitations ne permet pas leur maintien. De ce fait, lors de fort épisode pluvieux, les écoulements et le ruissellement entraînent l'arrachage des berges.

### Solution technique préconisée

Favoriser le développement naturel de la végétation sur les berges en arrêtant les coupes systématiques. Planter des essences adaptées au milieu en mélangeant arbres et arbustes (saule, frêne, aulne, noisetier, sureau, ...) afin de constituer une ripisylve permettant le maintien des berges et la limitation des phénomènes d'érosion. Proscrire les méthodes d'entretien actuel. Prévoir un écartement entre les sujets de 3 à 5 mètres et une protection contre le gibier.

### Evaluation financière

Coût unitaire : 20 Euros HT par arbre de 1,60 à 2,00 mètres fourniture et pose comprise.  
Soit pour 50 sujets, un coût = 1 000 Euros HT

## Fiche technique n° 4

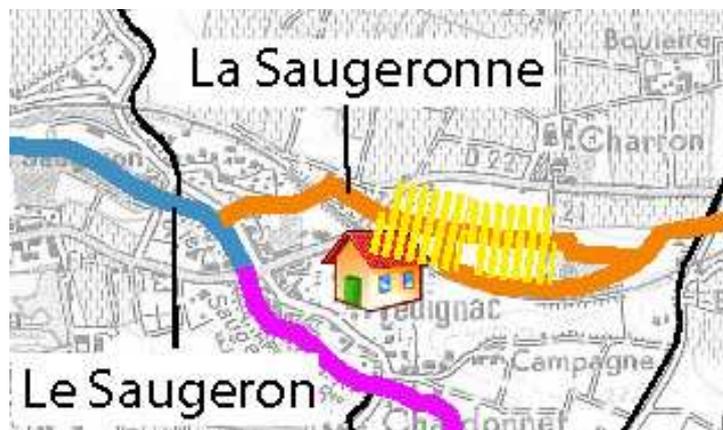
**Urgence Faible : Intervention à prévoir à partir de 2013.**

Problèmes causés par des phénomènes d'érosion au niveau de zones habitées sur la Saugeronne

### Localisation

#### Description du secteur :

Habitation située entre le bassin d'étalement et la route départementale 22, sur la commune de Saint Martin Lacaussade.



### Illustrations des phénomènes d'érosion



### Description générale

L'absence de végétation en berge au niveau du jardin ne permet pas leur maintien. De ce fait, lors de fort épisode pluvieux, les écoulements et le ruissellement entraînent l'arrachage des berges.

### Solution technique préconisée

Favoriser le développement naturel de la végétation sur les berges en arrêtant les coupes systématiques. Planter des essences adaptées au milieu en mélangeant arbres et arbustes (saule, frêne, aulne, noisetier, sureau, ...) afin de constituer une ripisylve permettant le maintien des berges et la limitation des phénomènes d'érosion. Proscrire les méthodes d'entretien actuel. Prévoir un écartement entre les sujets de 3 à 5 mètres et une protection contre le gibier.

### Evaluation financière

Coût unitaire : 20 Euros HT par arbre de 1,60 à 2,00 mètres fourniture et pose comprise.  
Soit pour 20 sujets, un coût = 400 Euros HT

## Fiche technique n° 5

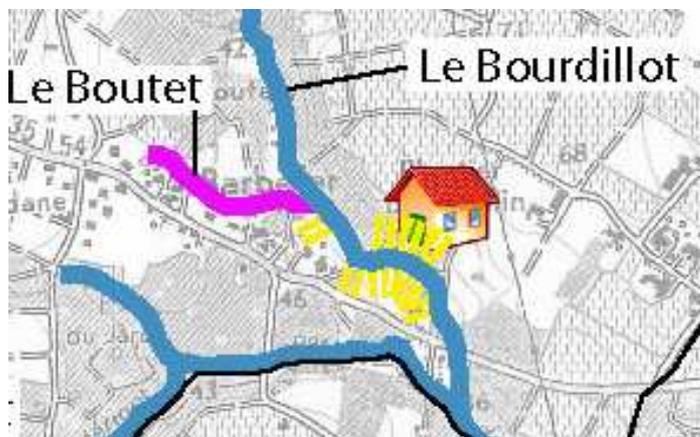
Urgence Faible : Intervention à prévoir à partir de 2013.

Problèmes causés par des phénomènes d'érosion au niveau de zones habitées sur le Grillet / Bourdillot / Barbefer.

### Localisation

#### Description du secteur :

Habitations situées entre la confluence avec le Boutet et la route départementale 135, sur la commune de Berson.



### Illustrations des phénomènes d'érosion



### Description générale

L'absence de végétation en berge au niveau des jardins ne permet pas leur maintien. En outre sur ce secteur, les berges sont très abruptes. De ce fait, lors de fort épisode pluvieux, les écoulements et le ruissellement entraînent l'arrachage des berges.

### Solution technique préconisée

Favoriser le développement naturel de la végétation sur les berges en arrêtant les coupes systématiques. Planter des essences adaptées au milieu en mélangeant arbres et arbustes (saule, frêne, aulne, noisetier, sureau, ...) afin de constituer une ripisylve permettant le maintien des berges et la limitation des phénomènes d'érosion. Proscrire les méthodes d'entretien actuel. Prévoir un écartement entre les sujets de 3 à 5 mètres et une protection contre le gibier.

### Evaluation financière

Coût unitaire : 20 Euros HT par arbre de 1,60 à 2,00 mètres fourniture et pose comprise.  
Soit pour 40 sujets, un coût = 800 Euros HT

## Fiche technique n° 6

**Urgence Moyenne : Intervention à prévoir en 2011 - 2012.**

Problèmes causés par des phénomènes d'érosion au niveau des ouvrages d'art et de la route sur le ruisseau des Juins.

### Localisation

#### Description du secteur :

Ouvrage situé à l'aval immédiat de la route départementale 251, sur la commune de Berson.



### Illustrations des phénomènes d'érosion



### Description générale

L'absence de végétation en berge au niveau du jardin ne permet pas leur maintien. De ce fait, lors de fort épisode pluvieux, les écoulements et le ruissellement entraînent l'arrachage des berges.

### Solution technique préconisée

Favoriser le développement naturel de la végétation sur les berges en arrêtant les coupes systématiques. Planter des essences adaptées au milieu en mélangeant arbres et arbustes (saule, frêne, aulne, noisetier, sureau, ...) afin de constituer une ripisylve permettant le maintien des berges et la limitation des phénomènes d'érosion. Proscrire les méthodes d'entretien actuel. Prévoir un écartement entre les sujets de 3 à 5 mètres et une protection contre le gibier.

### Evaluation financière

Coût unitaire : 20 Euros HT par arbre de 1,60 à 2,00 mètres fourniture et pose comprise.  
Soit pour 30 sujets, un coût = 600 Euros HT

## Fiche technique n° 7

**Urgence Moyenne : Intervention à prévoir en 2011 - 2012.**

Problèmes causés par des phénomènes d'érosion au niveau des ouvrages d'art et de la route sur le Maransin.

### Localisation

#### Description du secteur :

Erosion à l'aval de l'ouvrage situé sur la route départementale 135, sur la commune de Saint Martin Lacaussade.



### Illustrations des phénomènes d'érosion



### Description générale

Les écoulements provenant du Maransin participent à l'érosion des berges situées à l'aval immédiat de l'ouvrage de traversée du réseau hydrographique, risquant à long terme de le déstabiliser. On observe déjà un effondrement de la structure en béton maintenant l'ouvrage. L'absence de végétation en berge accélère le phénomène d'érosion

### Solution technique préconisée

- 1 / Profilage des berges pour diminuer la pente du talus.
- 2 / Pose d'un géotextile de type toile de coco.
- 3 / Enherbement et plantation d'essences adaptées au milieu en mélangeant arbres et arbustes (saule, frêne, aulne, noisetier, sureau, ...). Prévoir un écartement entre les sujets de 3 à 5 mètres et une protection contre le gibier.

### Evaluation financière

Compter 250 Euros HT/mL de berge.  
Soit pour 4 mètres en rive droite : un coût = 1 000 Euros HT

## Fiche technique n° 8

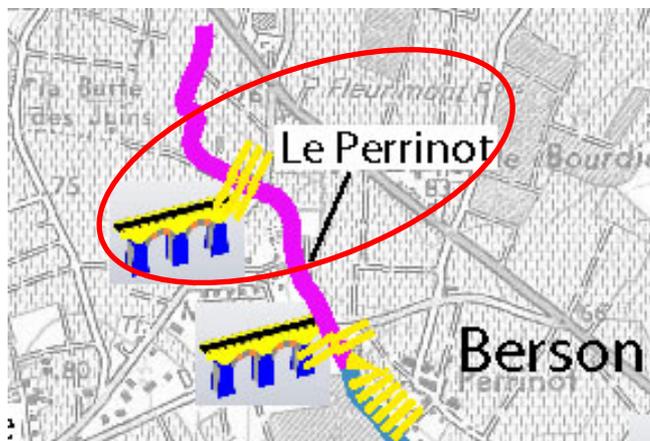
**Urgence Moyenne : Intervention à prévoir en 2011 - 2012.**

Problèmes causés par des phénomènes d'érosion au niveau des ouvrages d'art et de la route sur le Perrinot

### Localisation

#### Description du secteur :

Ouvrage situé au niveau de la route départementale 251 E1, sur la commune de Berson



### Illustrations des phénomènes d'érosion



### Description générale

Les écoulements provenant du Perrinot et des fossés adjacents à la route participent à l'érosion des berges situées à l'amont immédiat de l'ouvrage de traversée du réseau hydrographique, risquant à long terme de le déstabiliser. La pente abrupte des berges accélère le phénomène d'érosion.

### Solution technique préconisée

- 1 / Profilage des berges pour diminuer la pente du talus.
- 2 / Pose d'un géotextile de type toile de coco.
- 3 / Enherbement et plantation d'essences adaptées au milieu en mélangeant arbres et arbustes (saule, frêne, aulne, noisetier, sureau, ...). Prévoir un écartement entre les sujets de 3 à 5 mètres et une protection contre le gibier.

### Evaluation financière

Compter 250 Euros HT/mL de berge.  
Soit pour 4 mètres en rive droite : un coût = 1 000 Euros HT.  
Soit pour 4 mètres en rive gauche : un coût = 1 000 Euros HT.  
Soit un coût total = 2 000 Euros HT.

## Fiche technique n° 9

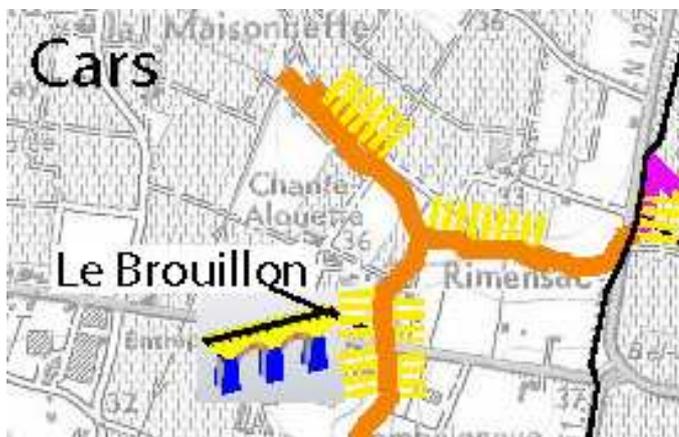
**Urgence Moyenne : Intervention à prévoir en 2011 - 2012.**

Problèmes causés par des phénomènes d'érosion au niveau des ouvrages d'art et de la route sur le Brouillon.

### Localisation

#### Description du secteur :

Ouvrage situé sur la route D 937, sur la commune de Cars.



### Illustrations des phénomènes d'érosion



### Description générale

Les écoulements provenant du Brouillon participent à l'érosion des berges situées à l'aval immédiat de l'ouvrage de traversée du réseau hydrographique. L'érosion a déjà commencé à fragiliser la structure béton de l'ouvrage en rive droite et risque à long terme de déstabiliser l'ouvrage d'art servant à la traversée du réseau hydrographique.

### Solution technique préconisée

- 1 / Pose d'une protection de berge en génie végétal sur l'ensemble du tronçon soumis à érosion avec buses intégrées permettant l'écoulement des eaux provenant des fossés de bord de route.
- 2 / Mise en place de remblais (grave calcaire sur la base et matériaux plus fin en finition séparé par un géotextile) en arrière de la protection de berge, afin de combler l'espace vide.

### Evaluation financière

Compter 200 Euros HT/mL de berge.  
Soit pour 5 mètres en rive droite : un coût = 1 000 Euros HT

## Fiche technique n° 10

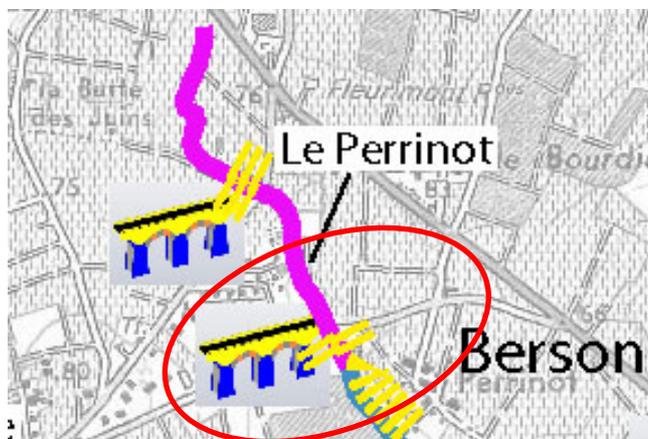
**Urgence Forte : Intervention à prévoir en 2010**

Problèmes causés par des phénomènes d'érosion au niveau des ouvrages d'art et de la route sur le Perrinot

### Localisation

#### Description du secteur :

Ouvrage situé au niveau de la route départementale 251 E2, sur la commune de Berson



### Illustrations des phénomènes d'érosion



### Description générale

Les écoulements provenant du Perrinot et des fossés adjacents à la route participent à l'érosion des berges situées à l'aval immédiat de l'ouvrage de traversée du réseau hydrographique, sur lequel se trouve déjà une protection de berge de type enrochement. L'érosion commence à déstabiliser l'enrochement en place en arrachant les matériaux par l'arrière, risquant à long terme de déstabiliser l'ouvrage d'art.

### Solution technique préconisée

- 1 / Défaire l'enrochement existant, retaluter pour donner une pente plus douce à la berge.
- 2 / Réalisation d'une protection de berge en génie végétal sur l'ensemble du tronçon soumis à érosion avec buses intégrées permettant l'écoulement des eaux provenant des fossés de bord de route. Création d'un système à deux terrasses (pour atténuer la pente).
- 3 / Mise en place de remblais (grave calcaire sur la base et matériaux plus fin en finition séparé par un géotextile) en arrière de la protection de berge, afin de combler l'espace vide.

### Evaluation financière

Compter 400 Euros HT/mL de berge.  
Soit pour 18 mètres en rive droite : un coût = 8 200 Euros HT

## Fiche technique n° 11

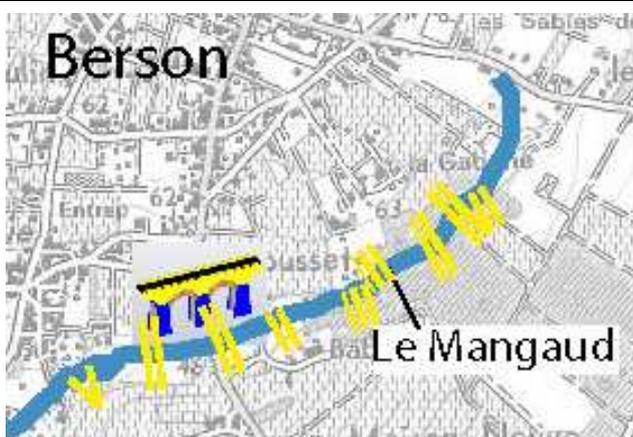
**Urgence Forte : Intervention à prévoir en 2010.**

Problèmes causés par des phénomènes d'érosion au niveau des ouvrages d'art et de la route sur le Mangaud.

### Localisation

#### Description du secteur :

Ouvrages situés au droit de la route départementale 251, sur la commune de Berson.



### Illustrations des phénomènes d'érosion



### Description générale

Les écoulements provenant du Mangaud et des fossés adjacents à la route participent à l'érosion des berges situées à l'aval immédiat de l'ouvrage de traversée du cours d'eau. L'érosion a déjà commencer à fragiliser la structure béton de l'ouvrage situé sur l'un des fossés de bord de route et risque à long terme de déstabiliser l'ouvrage d'art servant à la traversée du cours d'eau.

### Solution technique préconisée

- 1 / Réalisation d'une protection de berge en génie végétal sur l'ensemble du tronçon soumis à érosion avec buses intégrées permettant l'écoulement des eaux provenant des fossés de bord de route.
- 2 / Mise en place de remblais (grave calcaire sur la base et matériaux plus fin en finition séparé par un géotextile) en arrière de la protection de berge, afin de combler l'espace vide.

### Evaluation financière

Compter 200 Euros HT/mL de berge.  
Soit pour 7 mètres en rive droite : un coût = 1 400 Euros HT  
Soit pour 7 mètres en rive gauche : un coût = 1 400 Euros HT  
Soit un coût total = 2 800 Euros HT

## 10.1.2. Actions à mettre en œuvre à court et moyen terme : gestion du réseau hydrographique et information des riverains.

### 10.1.2.1 Gestion du réseau hydrographique

#### ➤ Travaux d'entretien régulier du lit et des berges

La collectivité réalise déjà depuis de nombreuses années un entretien régulier ; cette action sera à poursuivre. La programmation détaillée par cours d'eau est précisée dans le paragraphe suivant.

- sur les cours d'eau, ces actions vont concerner l'entretien du lit mineur avec la suppression des branchages dérivants, le nettoyage léger du lit mineur permettant d'écouler les eaux tout en conservant le maximum d'habitats. Un travail de gestion sélective doit également être réalisé dans la végétation qui se développe sur les talus et en haut de berge de façon à conserver le maximum de diversité, de préserver les paysages et de prévenir les risques de chute d'arbres ou de branches dans le lit mineur.

- sur les fossés qui pourraient revenir dans la typologie « cours d'eau », il s'agit d'une part de réaliser ce travail minutieux de gestion du lit mineur et des berges, mais surtout de mettre en place toute une démarche de plantation en haut de berge afin de recréer une ripisylve, trame verte diversifiée d'une largeur minimale de 5 m, indispensable au niveau de la biodiversité et de la protection du réseau hydrographique contre les intrants chimiques (cf? paragraphe suivant).

- sur le réseau de fossés : procéder à un entretien manuel en suivant les mêmes méthodes que pour les cours d'eau ; essayer, à chaque fois que cela est possible, de laisser des arbres en berge ou de planter des boutures de saule. En effet, ces derniers étant souvent des affluents des cours d'eau et/ou fossé pouvant devenir des cours d'eau, leur qualité impacte directement sur celle des réseaux hydrographiques qu'ils alimentent.

#### ➤ Travaux de restauration de ripisylve

On plantera des essences adaptées au milieu en mélangeant arbres et arbustes (saule, frêne, aulne, noisetier, sureau, ...) afin de constituer une ripisylve permettant le maintien des berges et la limitation des phénomènes d'érosion. Proscrire les méthodes d'entretien actuel. Prévoir un écartement entre les sujets de 3 à 5 mètres et une protection contre le gibier.

### 10.1.2.2 Information des riverains

L'information des riverains peut être faite de différentes façons :

- sur le terrain, à l'occasion de la réalisation des chantiers d'entretien, en expliquant le pourquoi des méthodes utilisées et les problèmes posés par la pollution chimique, les déchets jetés dans les cours d'eau, les busages inadéquats, ...
- dans les bulletins municipaux pour expliquer le rôle du Siar et quels sont les droits et devoirs des riverains.
- par le biais d'une plaquette d'information qui expliquerait le rôle du Siar et un code de bonnes conduites ; on parlerait de cas très concrets d'actions à faire et à ne pas faire ; avec un rappel sur la loi sur l'eau et les amendes en cas d'infraction.

### 10.1.3 Programmation relative à l'entretien régulier sur 5 ans.

Les tableaux suivants permettent de préciser par type de réseau hydrographique, les linéaires qui seront à traiter chaque année.

Tableau : Travaux d'entretien régulier – Programmation sur les cours d'eau.

Nom du cours d'eau	Communes concernées	Linéaire total de réseau hydrographique sous compétence du SIAR (en mètre)	Travaux à réaliser en mètres linéaires de réseau hydrographique avec précision sur secteur concerné (limite amont-aval)				
			2010	2011	2012	2013	2014
Brouillon, Mangaud, Mérigot, Grillet /Bourdillot /Barbefer,			Enlever les embâcles situés 100 mètres de part et d'autre des ponts.				
Le Perrinot aval	Berson	900	900 mL : de la source (mare située 100 mètres en aval de la RD 251 E2) jusqu'à la confluence avec le Bourdillot.				
r. des Brias aval	Saint Genès de Blaye, Saint Martin Lacaussade	550	250 mL : en aval de la VC 201.				
la Rouille Sud	Campugnan	500	100 mL : de la source jusqu'à la RD 134 E3.	400 mL : de la RD 134 E3 jusqu'à la confluence avec la Botte.			
Le Brouillon	Berson, Plassac	4 780 (dont 3250 mL de berge gérée par convention avec communes non adhérentes au SIAR)	450 mL : de la confluence avec le r. de l'Estève jusqu'à la RD 135.	410 mL : de la RD 135 jusqu'à la confluence avec le Saint Germain.	650 mL : de la confluence avec le Saint Germain jusqu'à la RD 135 E3	600 mL : de la RD 135 E3 jusqu'au pont en bois du lieu dit Cugnet.	700 mL : du pont en bois du lieu dit Cugnet jusqu'à la RD 133.
Le Saugeron	Saint Martin Lacaussade, Blaye	1400		890 mL de la RD 22 jusqu'à chez Perollo			
Le Grillet / Bourdillot / Barbefer	Berson	3 400 (dont 320 mL de berge gérée par convention avec commune non adhérente au SIAR)			1050 mL : de source jusqu'à route N 137	400 mL : de route N 137 jusqu'à la confluence avec le Perrinot.	
r. des Chardons / r. des Graves	Berson	1 850 (dont 1850 mL de berge gérée par convention avec communes non adhérentes au SIAR)				700 mL : du quartier Les Landes jusqu'au chemin rural menant au lieu dit Chardon.	
r. de l'Estève aval	Berson	860					250 mL : du chemin rural de la piste de cross jusqu'à la confluence avec le Brouillon
Le Capron / Magdeleine / Canterane	Saint Paul, Mazion, Saint Seurin de Coursac, Fours, Saint Genès de Blaye	4 285					750 mL : de la RD 135 jusqu'au chemin rural situé en aval de la confluence avec le r. des Bas de Fours.

Tableau : Travaux d'entretien régulier – Programmation sur les Fossés pouvant évoluer en Cours d'eau.

Nom du cours d'eau	Communes concernées	Linéaire total de réseau hydrographique sous compétence du SIAR (en mètre)	Travaux à réaliser en mètres linéaires de réseau hydrographique avec précision sur secteur concerné (limite amont-aval)				
			2010	2011	2012	2013	2014
L'Eau Morte	Saint Paul, Saint Seurin de Coursac	700	400 mL : de RD 137 à confluence avec le Petit Capron.	300 mL : de confluence avec le Petit Capron jusqu'à la confluence avec la Magdeleine.			
r. des Bas de Fours	Saint Genès de Blaye	720	400 mL : de la RD 135 jusqu'au chemin rural menant au lieu dit Décroix	320 mL : du chemin rural menant au lieu dit Décroix jusqu'à la confluence avec le Canterane			
Le Teyssonneau	Cars	580	200 mL : en amont de la route menant au quartier Peyrau.	380 mL : de la route menant au quartier Peyrau jusqu'à la confluence avec le Brouillon.			
Le Pasbigot	Berson, Saint Paul	1 300	600 mL : de la confluence avec la Canelle jusqu'à la RD 22.	700 mL : de la RD 22 jusqu'à la confluence avec le Poncla.			
Courtebotte	Cars, Saint Paul	1 220	100 mL : de la confluence avec le Poncla jusqu'à la confluence avec les Jonqueyres.				
La Saugeronne	Cars, Saint Martin Lacaussade	2 010			350 mL : de la RD 22 jusqu'à la confluence avec le Saugeron.	450 mL : du pont de l'ancien tracé jusqu'à la route symbolisant la limite de commune avec Saint Martin Lacaussade.	
Le Fallot / Roumas amont	Plassac	850			850 mL : de la source jusqu'à la RD 135		
r. de Valette	Mazion	500			500 mL : de la RN 137 jusqu'à la confluence avec le Courtebotte.		
r. des Clauds aval	Saint Genès de Blaye	650				650 mL : de la RD 134 jusqu'à la confluence avec le Canterane.	
La Font aval	Saint Paul	870				600 mL : de la route menant au quartier Lafont jusqu'à la limite de commune.	
Les Pierrières	Berson	550					550 mL : de la source jusqu'à la confluence avec le Grillet
r. des Juins	Berson	1600					350 mL : de 50 mètres avant la RD251 jusqu'à la confluence avec le ruisseau de l'Estève.
La Perouse / Le Poncla amont	Saint Paul	1 850					800 mL : de la source (quartier la Rivalerie) jusqu'à la route menant au quartier Poncla

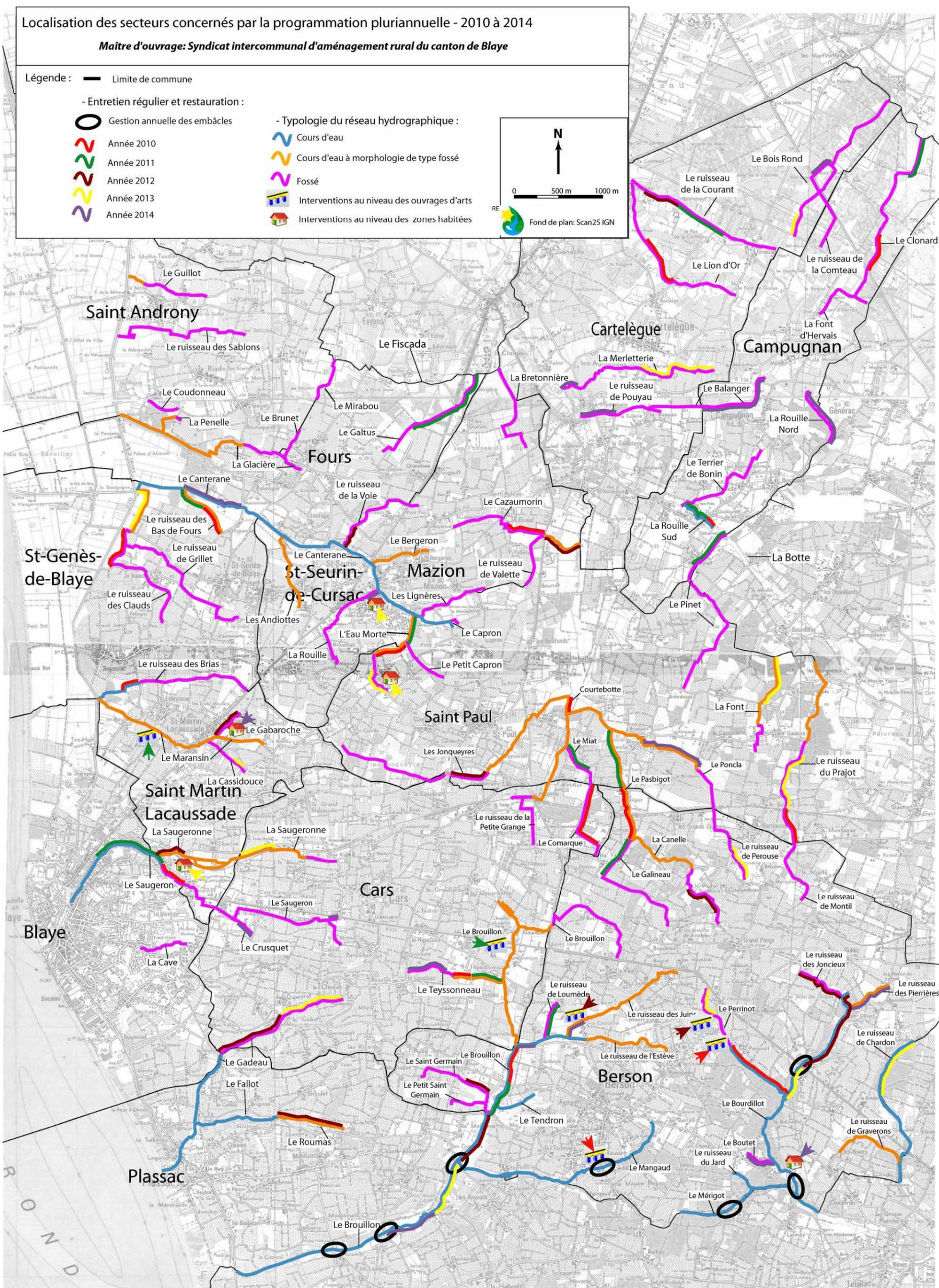
Tableau : Travaux d'entretien régulier – Programmation sur les Fossés.

Nom du Fossé	Communes concernées	Linéaire total de réseau hydrographique sous compétence du SIAR (en mètre)	Travaux à réaliser en mètres linéaires de réseau hydrographique avec précision sur secteur concerné (limite amont-aval)				
			2010	2011	2012	2013	2014
Le Saugeron amont	Cars, Saint Martin Lacaussade, Blaye	2 450	400 mL : de RD 133 E2 jusqu'à la RD22.				140 mL : de la RD 937 jusqu'à la route menant à le Cluseau
Le ruisseau des Clauds	Saint Genès de Blaye	1750	570 mL : de la VC 7 (VC de la valade) jusqu'à la RD 134				
Le Cazaumorin	Mazion	1 350	450 mètres : en amont de la RN 137				
Le Lion d'Or	Cartelègue	2 200	650 mL : de la route menant au quartier Boissier jusqu'aux vignes où la végétation devient rase				
Le Montil / Le Prajot	Berson, Saint Paul	2 230	460 mL : de la RD 22 jusqu'à la voie ferrée			700 mL : de voie ferrée jusqu'à la ligne électrique	
Le Comarque / Le Miat	Cars, Saint Paul	1 620	970 mL : de la maison attenante à la VC 122 jusqu'à la RD 22.	420 mL : de la route menant au quartier Poncla jusqu'à la confluence avec le Courtebotte.			
Le Clonard	Campugnan	2 500	500 mL : de la RD 18 jusqu'aux 2 buses situées au niveau de la prairie	500 mL : de 100 mètres en amont du sentier forestier jusqu'à la confluence avec les Martinettes.			
Le Galtus	Fours	900		900 mL : de 50 mètres avant la piste cyclable jusqu'à la confluence avec le Fiscada			
Le Loumède	Berson	450		450 mL : de la source jusqu'à la confluence avec l'Estève			
Le Galineau	Berson	1 650		590 ml : du chemin rural traversant les vignes en amont des Vanlins jusqu'à la confluence avec la Canelle			
Le Pinet	Saint Paul, Campugnan	2 310 (dont 700 mL de berge gérée par convention avec commune non adhérente au SIAR)		530 mL : de la route menant au quartier Pinet jusqu'à la confluence avec le Bourdillas			
La Courant	Cartelègue	1 850		610 mL : du chemin rural menant au lieu dit Forestier jusqu'à la route du quartier Boisferond	460 mL : de la route du quartier Boisferond jusqu'à 200 mètres en amont de la confluence avec le Lion d'Or.		
Les Jonqueyres	Saint Paul, Cars	670			570 mL : de la RD 137 E1 jusqu'à la route de la déchetterie.		

Tableau : Travaux d'entretien régulier – Programmation sur les Fossés suite.

Nom du Fossé	Communes concernées	Linéaire total de réseau hydrographique sous compétence du SIAR (en mètre)	Travaux à réaliser en mètres linéaires de réseau hydrographique avec précision sur secteur concerné (limite amont-aval)				
			2010	2011	2012	2013	2014
Le Gabaroche	Saint Martin Lacaussade	350			350 mL : de la source jusqu'à la confluence avec le Maransin		
Les Joncieux	Berson	570			570 mL : de la source jusqu'à la confluence avec le Grillet		
Le Saint Germain	Berson	1 250			300 mL : du début de l'étang situé en rive gauche jusqu'à la route		
La Canelle	Berson	880			500 mL : de 200 mètres en aval de la source jusqu'à 100 mètre en amont de la route		
r. de la Voie	Fours, Mazion	1 300			350 mL : de la RD 135 E2 jusqu'à la confluence avec le Canterane		
Le Gadeau	Cars	1 600			900 mL : de la RD 133 E jusqu'à la RD 135	700 mL : de la source jusqu'à la RD 133 E.	
La Perouse / Le Poncla	Berson, Saint Paul	1 550				450 mL : de la source jusqu'à la première route	
L'Eau Morte	Saint Paul	510				300 mL : de la RD 137 jusqu'à la route menant au quartier La Maison Neuve	
La Cassidouce	Saint Martin Lacaussade	550				170 mL : du lavoir jusqu'à la fin du bosquet.	
Le Perrinot amont	Berson	740				380 mL : de source jusqu'à la RD 251 E1	
Le Bois Rond	Cartelègue	2 650				200 mL : de la source jusqu'à la prairie située en aval du Bicross.	380 mL sur la bras gauche : de la RD 18 jusqu'à la confluence avec le bras droit du Bois Rond
La Merletterie	Cartelègue	2 050				1100 mL : de la source jusqu'à la RD 134 E2 (quartier Merletterie)	250 mL : de la route menant au quartier les Hymonans jusqu'à la confluence avec le Courtebotte.
Le Pouyau	Cartelègue	1 000					430 mL : de la RD 134 E2 jusqu'à la confluence avec le Courtebotte
La rouille Nord	Campugnan	600					600 mL : de la source jusqu'à la confluence avec la Bouscade
Le Crusquet	Cars	300					300 mL : de la VC 8 jusqu'au centre commercial
Le Teyssonneau	Cars	590					500 mL : de la source jusqu'à l'étang (quartier le Coudeau)
Le Boutet	Berson	350					350 mL : de la source jusqu' à la confluence avec le Bourdillot.
La Rouille	Saint Seurin de Coursac	1 200					150 mL : de la sortie de la buse jusqu'à la confluence avec le Canteranne
Le Balanger	Cartelègue, Campugnan	1 570					900 mL : de la source jusqu'à la limite de commune avec Cartelègue

Carte 21 : Schématisation du programme pluriannuel de travaux 2010-2014



#### 10.1.4 Programmation relative à l'entretien régulier à partir de 2015.

Afin de garder une cohérence quant à l'entretien à mener suite à la programmation quinquennale (2010 – 2014) voici les grandes orientations prioritaires à mettre en œuvre de 2015 à 2019 :

➤ Entretien des cours d'eau :

Les secteurs suivants (en totalité ou en partie) seront à prendre en compte en priorité dans les tranches suivantes d'entretien régulier :

- Le Canterane : entretien de la source jusqu'à la RD 135 et du chemin rural situé en aval de la confluence avec le r. des Bas de Fours jusqu'à la RD 255 : soit 3535 mL
- Le Bourdillot : de la confluence avec le Perrinot jusqu'à la limite de commune de Berson (fin du linéaire sous compétence du SIAR) : soit 1950 mL.
- Le Brouillon secteur aval : de la RD 133 jusqu'à la RD 669 (fin du linéaire sous compétence du SIAR) soit 1970 mL.
- Le Gadeau : l'ensemble du linéaire présent sur Plassac soit 1350 mL de cours d'eau.

Le Mangaud, le ruisseau de l'Estève, le ruisseau des Brias et le Fallot, seront peut être a intégré dans une des tranches de travaux sur cette période, en fonction de l'évolution des secteurs et des enjeux.

Le ruisseau du Jard et du Mérigot, non proposés entre 2010 et 2014 ne sont pas des secteurs prioritaires d'intervention. Leur localisation en secteur boisé, ne révèle pas d'enjeux en terme de sécurité des biens et des personnes et leur confère une forte potentialité en terme de biodiversité qu'il est important de préserver. Un entretien sera tout de même à mettre en œuvre, mais ne sera fait qu'une fois les secteurs à enjeux de sécurité seront effectués.

➤ Entretien des fossés pouvant redevenir des cours d'eau :

Les secteurs suivants (en totalité ou en partie) seront à prendre en compte en priorité dans les tranches suivantes d'entretien régulier :

- Le Poncla aval : De la route menant au quartier Poncla jusqu'à la confluence avec le Courtebotte 1150 mL
- Le Brouillon amont : l'ensemble du linéaire sous compétence du SIAR, soit 2550 mL
- Le ruisseau des Juins : de la source jusqu'à 50 mètres avant la RD251, soit 1250 mL.
- Les Andiottes : la totalité du linéaire sous compétence du SIAR, soit 1020 mL
- Le Bergeron : la totalité du linéaire sous compétence du SIAR, soit 670 mL.
- Le ruisseau de l'Estève : la totalité du linéaire sous compétence du SIAR, soit 1080 mL.
- Le ruisseau du Prajot : la totalité du linéaire sous compétence du SIAR, soit 1050 mL.

La Glacière, les Jonqueyres, le Maransin, le Courtebotte et la Saugeronne seront peut être a intégré dans une des tranches de travaux sur cette période, en fonction de l'évolution des secteurs et des enjeux.

Le ruisseau des Graverons et la Canelle sont situés sur des secteurs peu impactant vis-à-vis de la sécurité des biens et des personnes. Situés en plein milieu de zones naturelles boisées, leur entretien n'est pas prioritaire pour les mêmes raisons que celles expliquées pour les cours d'eau.

Remarque : La gestion des embâcles devra être maintenue. Une surveillance sera nécessaire auprès des ouvrages sensibles après les gros épisodes pluvieux entraînant de forte crue.

➤ Entretien des fossés :

Les secteurs suivants (en totalité ou en partie) seront à prendre en compte en priorité dans les tranches suivantes d'entretien régulier :

- Le Galineau : de la source jusqu'à du chemin rural traversant les vignes en amont des Vanlins, soit 1060 mL.
- Le ruisseau des Grillet : l'ensemble du linéaire sous compétence du SIAR, soit 1450 mL.
- Le ruisseau des Clauds : en amont de la VC 7 (VC de la valade), soit 1180 mL.
- Le Saugeron : Du deuxième bras de la source jusqu'à la limite de commune avec Blaye, soit 1910 mL.
- Le Cazaumorin amont : secteur aval de RN 137, soit 900 mL.
- Le lion d'Or : en amont de la route menant au quartier Boissier, soit 950 mL
- Le ruisseau de la Courant : en amont du chemin rural menant au lieu dit Forestier , soit 650 mL
- Le ruisseau des Brias : l'ensemble du linéaire sous compétence du SIAR, soit 1350 mL.

Concernant les autres linéaires sous compétence du syndicat, a savoir le Saint Germain, le Petit Saint Germain, la Cave, la Rouille, le ruisseau de la Petite Grange, le Balanger, le Terrier de Bonin, la Bretonnière, le Pinet, le Perrinot, le Brouillon amont, le Montil / Prajot, la Perouse / le Poncla, la Cassidouce, le Pinet et la Font d'Hervais, ils seront peut être a intégré dans une des tranches de travaux sur cette période, en fonction de l'évolution des secteurs et des enjeux.

Le Bois Rond, le Clonard, qui traversent principalement des milieux boisés sans enjeux vis-à-vis de la sécurité des biens et des personnes, ne sont pas prioritaire quant à la mise en place des futures tranches d'entretien.

## 10.2 Evaluation financière pour une programmation quinquennale des interventions

Le tableau ci-après permet de synthétiser l'ensemble des données ; en sachant que le coût pour l'entretien régulier a été évalué à 5 Euros TTC par mètre linéaire de réseau hydrographique sur 2010 et 2011 et de 5, 50 Euros TTC à partir de 2012.

Année	Actions à mettre en œuvre	Coût par action		Montant annuel des dépenses	
		en € HT	en € TTC	en € HT	en € TTC
2010	- étude hydraulique	20 000,00	23 920,00	64 445,00	77 076,22
	Travaux d'entretien sur les cours d'eau	6 940,00	8 300,24		
	Travaux d'entretien sur les fossés pouvant évoluer en cours d'eau	6 940,00	8 300,24		
	Plantation pour récréation de ripisylve	2 508,00	2 999,57		
	Travaux d'entretien sur les fossés	17 057,00	20 400,17		
	Restauration des berges soumises à érosion sur le Mangaud	2 800,00	3 348,80		
	Restauration des berges soumises à érosion sur le Périnot RD 251 E2	8 200,00	9 807,20		
2011	Travaux d'entretien sur les cours d'eau	6 940,00	8 300,24	35 445,00	42 392,22
	Travaux d'entretien sur les fossés pouvant évoluer en cours d'eau	6 940,00	8 300,24		
	Plantation pour récréation de ripisylve	2 508,00	2 999,57		
	Plantation sur les berges de fossés pouvant devenir des cours d'eau et soumises à érosion : le Maransin	1 000,00	1 196,00		
	Travaux d'entretien sur les fossés	17 057,00	20 400,17		
	Restauration des berges soumises à érosion sur le Brouillon	1 000,00	1 196,00		
2012	Travaux d'entretien sur les cours d'eau	7 634,00	9 130,26	38 863,00	46 480,15
	Travaux d'entretien sur les fossés pouvant évoluer en cours d'eau	7 634,00	9 130,26		
	Plantation pour récréation de ripisylve	2 600,00	3 109,60		
	Plantation sur les berges de fossés pouvant évoluer en cours d'eau et soumises à érosion : le ruisseau des Juins	600,00	717,60		
	Travaux d'entretien sur les fossés	18 395,00	22 000,42		
	Plantation sur les berges de fossés soumises à érosion : le Périnot RD 251 E1	2 000,00	2 392,00		

Année	Actions à mettre en œuvre	Coût par action		Montant annuel des dépenses	
		en € HT	en € TTC	en € HT	en € TTC
2013	Travaux d'entretien sur les cours d'eau	7 634,00	9 130,264	38 063,00	45 523,35
	Travaux d'entretien sur les fossés pouvant évoluer en cours d'eau	7 634,00	9 130,264		
	Plantation pour récréation de ripisylve	2 600,00	3 109,6		
	Plantation sur les berges de cours d'eau soumises à érosion : le Canterane	600,00	717,60		
	Plantation sur les berges de fossés pouvant évoluer en cours d'eau et soumises à érosion : l'Eau Morte	800,00	956,80		
	Plantation sur les berges de fossés pouvant évoluer en cours d'eau et soumises à érosion : la Saugeronne	400,00	478,40		
	Travaux d'entretien sur les fossés	18 395,00	22 000,42		
2014	Travaux d'entretien sur les cours d'eau	7 634,00	9 130,26	38 063,00	45 523,35
	Travaux d'entretien sur les fossés pouvant évoluer en cours d'eau	7 634,00	9 130,26		
	Plantation pour récréation de ripisylve	2 600,00	3 109,60		
	Plantation sur les berges de cours d'eau soumises à érosion : le Barbefer	800,00	956,80		
	Travaux d'entretien sur les fossés	18 395,00	22 000,42		
	Plantation sur les berges de fossés soumises à érosion : le Gabaroche	1 000,00	1 196,00		

➤ Evaluation financière de la création d'un poste de technicien rivière

La collectivité a le choix de créer un poste de technicien Rivière, qu'elle peut ou non partager avec d'autres collectivités. Le technicien rivière.

Le technicien de rivière est chargé d'assister les élus dans la définition et l'élaboration de la politique de gestion des milieux aquatiques. Il constitue le relais entre les partenaires institutionnels et financiers, les élus locaux, les usagers et les riverains.

Le technicien de rivière :

- est chargé de définir un programme d'entretien de cours d'eau ;
- est chargé de la mise en œuvre et du suivi de ce programme ;
- peut être amené à définir et à assurer la réalisation de travaux d'aménagement ;
- organise et anime les réunions avec les différents acteurs concernés ;
- effectue les démarches administratives nécessaires à la réalisation des travaux et à la passation des marchés ;
- peut être amené à encadrer les gardes-rivières.

La création d'un poste de technicien rivière est aidée à ce jour à 80% par les partenaires financiers : Agence de l'eau Adour Garonne, Conseil Général 33 et Conseil Régional d'Aquitaine). Le Coût moyen et prévisionnel de la création d'un poste de technicien rivière est résumé ci-dessous.

<b>Coût prévisionnel pour un poste de technicien rivière (en Euros TTC)</b>				
Année	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Coût pour le Syndicat
1	40 000,00	25 000,00	65 000,00	13 000,00
2	42 000,00	10 000,00	52 000,00	10 400,00
3	44 000,00	10 000,00	54 000,00	10 800,00
4	46 000,00	10 000,00	56 000,00	11 200,00
5	48 000,00	10 000,00	58 000,00	11 600,00

En outre la création de ce poste ouvre des possibilités de financement pour les travaux de restauration végétale et d'entretien, à un taux cumulé de tous les partenaires financiers de 80 %. Sans technicien rivière, les mêmes travaux de restauration sont aidés à 45 % et ceux liés à l'entretien à 70 %.

Les tableaux suivants font une synthèse de toutes les actions à mener. Ils répartissent les actions entre fonctionnement (entretien régulier y compris plantation) et investissement (restauration). Ils montrent le coût global par actions et ce qui est à prévoir en autofinancement sur le budget du SIAR.

- Evaluation financière quant au choix pour le SIAR de prendre un maître d'œuvre.

La solution consistant à prendre un maître d'œuvre est aidée à ce jour à 70 % par les partenaires financiers : Conseil Régional d'Aquitaine et Conseil Général de la Gironde. Le coût moyen et prévisionnel de la prise d'un maître d'œuvre est résumé ci-dessous.

<b>Coût prévisionnel pour un maître d'oeuvre (en Euros TTC)</b>		
Année	Coût total	Part d'autofinancement pour le SIAR
2010	11 960,00	3 588,00
2011	6 578,00	1 973,40
2012	9 568,00	2 870,40
2013	9 568,00	2 870,40
2014	9 568,00	2 870,40

En outre ce choix offre des possibilités de financement pour les travaux de restauration végétale à un taux cumulé de 45 % auprès de l'ensemble des financeurs. Concernant les travaux d'entretien régulier ce taux est actuellement de 70 %.

Tableau : Synthèse des actions à mettre en œuvre et de leurs coûts

Année	Travaux	Actions à mettre en œuvre	Coût global		Part d'autofinancement par action pour le syndicat		
			en € HT	en € TTC	Avec technicien rivière	Sans technicien rivière	
					en € TTC	en € TTC	
2010	AUTRE	Etude hydraulique	20 000,00	23 920,00	23 920,00 <sup>(1)</sup>		
		<b>TOTAL ETUDE</b>	<b>20 000,00</b>	<b>23 920,00</b>	<b>23 920,00</b>		
	ENTRETIEN REGULIER	Travaux d'entretien sur les cours d'eau	6 940,00	8 300,24	1 660,05	2 490,07	
		Travaux d'entretien sur les fossés pouvant évoluer en cours d'eau	6 940,00	8 300,24	1 660,05	2 490,07	
		Plantation pour récréation de ripisylve	2 508,00	2 999,57	599,91	899,87	
		Travaux d'entretien sur les fossés	17 057,00	20 400,17	20 400,17		
		<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>33 445,00</b>	<b>40 000,22</b>	<b>24 320,18</b>	<b>26 280,18</b>	
	RESTAURATION	Restauration des berges soumises à érosion sur le Manguaud et Le Perinot RD 251 E2	11 000,00	13 156,00	13 156,00 <sup>(1)</sup>		
		<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>11 000,00</b>	<b>13 156,00</b>	<b>13 156,00</b>		
		<b>BILAN</b>	<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>64 445,00</b>	<b>77 076,22</b>	<b>61 396,18</b>	<b>63 356,18</b>
2011	ENTRETIEN REGULIER	Travaux d'entretien sur les cours d'eau	6 940,00	8 300,24	1 660,05	2 490,07	
		Travaux d'entretien sur les fossés pouvant évoluer en cours d'eau	6 940,00	8 300,24	1 660,05	2 490,07	
		Plantation pour récréation de ripisylve	2 508,00	2 999,57	599,91	899,87	
		Plantation sur les berges de fossés pouvant évoluer en cours d'eau et soumises à érosion : le Maransin	1 000,00	1 196,00	239,20	358,80	
		Travaux d'entretien sur les fossés	17 057,00	20 400,17	20 400,17		
		<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>34 445,00</b>	<b>41 196,22</b>	<b>24 559,38</b>	<b>26 638,98</b>	
	RESTAURATION	Restauration des berges soumises à érosion sur le Brouillon	1 000,00	1 196,00	1 196,00 <sup>(1)</sup>		
		<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 196,00</b>	<b>1 196,00</b>		
		<b>BILAN</b>	<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>35 445,00</b>	<b>42 392,22</b>	<b>25 755,38</b>	<b>27 834,98</b>
	2012	ENTRETIEN REGULIER	Travaux d'entretien sur les cours d'eau	7 634,00	9 130,26	1 826,05	2 739,08
Travaux d'entretien sur les fossés pouvant évoluer en cours d'eau			7 634,00	9 130,26	1 826,05	2 739,08	
Plantation pour récréation de ripisylve			2 600,00	3 109,60	621,92	932,88	
Plantation sur les berges de fossés pouvant évoluer en cours d'eau et soumises à érosion : le ruisseau des Juins			600,00	717,60	143,52	215,28	
Travaux d'entretien sur les fossés			18 395,00	22 000,42	22 000,42		
Plantation sur les berges de fossés soumises à érosion : le Périnot RD 251 E1			2 000,00	2 392,00	2 392,00		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>			<b>38 863,00</b>	<b>46 480,15</b>	<b>28 809,97</b>	<b>31 018,74</b>	
		<b>BILAN</b>	<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>38 863,00</b>	<b>46 480,15</b>	<b>28 809,97</b>	<b>31 018,74</b>
2013	ENTRETIEN REGULIER	Travaux d'entretien sur les cours d'eau	7 634,00	9 130,264	1 826,05	2 739,08	
		Travaux d'entretien sur les fossés pouvant évoluer en cours d'eau	7 634,00	9 130,264	1 826,05	2 739,08	
		Plantation pour récréation de ripisylve	2 600,00	3 109,6	621,92	932,88	
		Plantation sur les berges de cours d'eau soumises à érosion : le Canterane	600,00	717,60	143,52	215,28	
		Plantation sur les berges de fossés pouvant évoluer en cours d'eau et soumises à érosion : l'Eau Morte et la Saugeronne	1 200,00	1 435,20	287,04	430,56	
		Travaux d'entretien sur les fossés	18 395,00	22 000,42	22 000,42		
		<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>38 063,00</b>	<b>45 523,35</b>	<b>26 705,01</b>	<b>29 057,30</b>	
		<b>BILAN</b>	<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>38 063,00</b>	<b>45 523,35</b>	<b>26 705,01</b>	<b>29 057,30</b>
2014	ENTRETIEN REGULIER	Travaux d'entretien sur les cours d'eau	7 634,00	9 130,26	1 826,05	2 739,08	
		Travaux d'entretien sur les fossés pouvant évoluer en cours d'eau	7 634,00	9 130,26	1 826,05	2 739,08	
		Plantation pour récréation de ripisylve	2 600,00	3 109,60	621,92	932,88	
		Plantation sur les berges de cours d'eau soumises à érosion : le Barbefer	800,00	956,80	191,36	287,04	
		Travaux d'entretien sur les fossés	18 395,00	22 000,42	22 000,42		
		Plantation sur les berges de fossés soumises à érosion : le Gabaroché	1 000,00	1 196,00	1 196,00		
		<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>38 063,00</b>	<b>45 523,35</b>	<b>27 661,81</b>	<b>29 894,50</b>	
		<b>BILAN</b>	<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>38 063,00</b>	<b>45 523,35</b>	<b>27 661,81</b>	<b>29 894,50</b>
<b>Coût total des travaux sur les 5 ans</b>			<b>214 879,00</b>	<b>256 995,28</b>	<b>170 328,34</b>	<b>181 161,70</b>	

(1) : Actuellement, ces travaux de restauration ne sont plus subventionnés. Il sera nécessaire de suivre l'évolution de ces financements dans les prochains mois auprès des financeurs.

## 10.3 Modalités d'intervention

### 10.3.1. Méthodes d'intervention

#### 10.3.1.1 Principes généraux

Les méthodes d'intervention devront se baser sur un respect du milieu naturel ; avec enlèvement uniquement de ce qui est strictement nécessaire ; coupes sélectives, élagages.

Des prescriptions précises seront données dans chaque CCTP (cahier des charges détaillant les travaux à réaliser) pour chaque tranche de réalisation.

Les travaux seront réalisés manuellement par des équipes à pied équipés d'outils adaptés en prenant en compte le potentiel environnemental et le rôle majeur que joue la végétation dans le contrôle physique du ruissellement.

Les travaux seront exécutés de l'amont vers l'aval pour un même tronçon d'interventions.

Si plusieurs secteurs d'interventions concernent un même cours d'eau, il est préférable d'intervenir depuis l'aval vers l'amont.

Dans tous les cas, toutes les dispositions devront être prises de façon à piéger les déchets et détritiques de toute nature pouvant se retrouver dans l'eau au moment du chantier. Cette rétention sera faite en aval immédiat du secteur d'intervention tout en assurant un libre écoulement des eaux.

Les rémanents seront broyés pour la restitution de la matière organique au milieu, nécessitera la présence d'une broyeuse.

#### 10.3.1.2 Face aux problèmes d'encombrement du lit

Il n'est pas envisagé de supprimer tous les encombres présents dans les cours d'eau.

Certains peuvent être bénéfiques pour le milieu (caches pour les poissons, frein naturel à un écoulement trop rapide des eaux...), notamment dans les parties amont des cours d'eau.

Sur les cours d'eau, la seule intervention systématique consistera à enlever les embâcles localisés dans un rayon de 100 m de part et d'autre d'ouvrages hydrauliques (ponts, buses).

En dehors de ce cas de figure, une surveillance préventive sera menée pour n'enlever que les embâcles susceptibles de venir s'accumuler sur les ouvrages hydrauliques et de créer ainsi des débordements.

#### 10.3.1.3 Face aux problèmes d'érosion

Dans ce cas de figure également, l'intervention sera érigée en exception.

L'érosion des berges est en effet un phénomène naturel qui participe à l'équilibre morphodynamique des rivières. Stabiliser les berges n'est donc pas sans effet sur le milieu puisque le cours d'eau cherche ensuite à dissiper son énergie en érodant plus en amont, plus en aval ou encore en surcreusant son lit.

Les confortements de berge seront exclusivement entrepris sur les secteurs où des enjeux forts auront été identifiés et aucune alternative trouvée (bordure de route et propriétés habitées).

Ces actions s'accompagneront d'un volet préventif consistant à préserver une ripisylve structurée pérenne aux abords des cours d'eau et à recréer de la ripisylve lorsque cela est possible sur les secteurs qui en sont dépourvus afin, entre autres, de maintenir les berges.

En cas de nécessité d'intervention, les opérations de restauration seront réalisées selon des procédés de génie végétal ou techniques mixtes dans un souci de préservation du patrimoine naturel et de non artificialisation des cours d'eau.

### **10.3.2 Périodes d'intervention**

Les travaux seront réalisés de façon à perturber le moins possible les cycles biologiques ; la période la plus favorable se situe en septembre-octobre, mais on tiendra compte de la climatologie parfois exceptionnelle, en hiver, qui certaines années permet de rentrer sur les terrains sans les abîmer.

Quoi qu'il en soit, la réalisation des travaux d'entretien et de restauration de berge (en technique végétale) sera menée principalement durant l'automne, période généralement de basses eaux. La sensibilité écologique du milieu est faible à cette période (période de nidification achevée pour l'avifaune, hors période de fraie des poissons, repos végétatif de la ripisylve,...).

### **10.3.3 Démarche auprès des riverains**

Les propriétaires riverains seront informés, en plus de l'enquête publique nécessaire à l'instauration de la DIG, préalablement à la réalisation des travaux sur leur terrain par courrier.

### **10.3.4 Destination des bois coupés**

Les bois coupés restent la propriété des propriétaires riverains, sauf lorsque le propriétaire avertit préalablement qu'il ne souhaite pas les garder.

Ils sont empilés en dehors du lit mineur par l'entrepreneur à proximité des voies d'accès. Afin de ne pas créer des embâcles lors des crues, les propriétaires doivent les évacuer sous un mois à compter de la fin des travaux sur la parcelle.

Les rémanents seront broyés sur place en fins copeaux.

### **10.3.5 Remise en état des parcelles**

La remise en état des parcelles est prévue dans le cahier des charges de l'entrepreneur qui réalisera les travaux lorsque cela s'avère nécessaire (clôture à réinstaller, nivellement des ornières suite au passage des engins,...).

Il faut noter que les engins n'auront pas accès au lit mineur.

### **10.3.6 Organisation et suivi du chantier**

Au moment de la programmation annuelle des travaux, une reconnaissance de terrain sera systématiquement organisée par le maître d'oeuvre (ou le technicien de rivière) en présence du maître d'ouvrage.

Lors de cette visite, les dispositions précises concernant la réalisation des travaux seront arrêtées (accès, zones de stationnement et d'évolution des engins, calendrier et modalités d'exécution des travaux).

Un marquage des arbres sur le terrain des arbres à abattre, à élaguer, à alléger, les encombres à supprimer : cette opération sera réalisée par le maître d'oeuvre (ou technicien rivière) en charge de l'organisation et du suivi des travaux.

Un suivi régulier du chantier devra ensuite être assuré de façon à recadrer si besoin l'intervention.

Les services de la police de l'eau seront préalablement informés des travaux à réaliser lors de la définition de chaque tranche annuelle afin de vérifier la conformité des opérations à la loi sur l'eau.

# 11. JUSTIFICATION DE L'INTERET GENERAL

## 11.1 Rappel des interventions passées du SIAR du canton de Blaye

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Rural du Canton de Blaye assure la gestion du réseau hydrographique sous sa compétence depuis 1979, date de sa création. Les interventions menées visaient essentiellement à assurer le bon écoulement des eaux et le drainage des terres agricoles.

Certaines interventions, assez lourdes, ont profondément marqué le réseau hydrographique constitué de fossés et de petits cours d'eau, les opérations n'étant généralement pas adaptées ni à la sensibilité des milieux, ni aux réels besoins d'exploitation (des usagers ou des riverains). Les interventions réalisées à l'aide d'engins mécaniques ont souvent conduit à des rectifications, des élargissements et des approfondissements drastiques du lit, à un défrichage radical de la végétation riveraine, qui ont sérieusement affecté la diversité des fonds et la stabilité des berges et ont parfois pu également dénaturer des cours d'eau en les transformant en de simples fossés de drainage.

Peu à peu, les opérations se sont plus orientées vers un entretien du réseau hydrographique. En 2003, une première étude préalable fut réalisée dans le cadre d'une demande de déclaration d'Intérêt Général relative au programme pluriannuel d'intervention sur les cours d'eau et fossés du SIAR. Le contexte local viticole n'a toutefois pas permis de sortir de la logique d'entretien exclusivement tournée vers un objectif d'évacuation des eaux et de drainage des terres.

La programmation proposée dans la DIG n'a pas vraiment été respectée ; les premières tranches de travaux ayant été plus réalisées en fonction d'une demande locale qu'en suivant la programmation établie. En outre, les techniques de restauration et d'entretien raisonnées n'ont pas été réellement utilisées jusqu'en 2006.

Suite à une demande de changement de pratique de la police de l'eau, le SIAR du canton de Blaye s'est orienté depuis 2007 vers une logique d'entretien plus raisonnée, plus adaptée aux particularités du réseau hydrographique et plus tournée vers une logique intégrée de gestion amont/aval tenant compte des impératifs environnementaux. Les opérations d'entretien courant sont depuis réalisées manuellement et sont ainsi moins traumatisantes pour le milieu. Par exemple, en 2008, le SIAR est intervenu sur les fossés lorsqu'était en jeu l'intérêt général lié à des problèmes d'inondation en secteur habité.

Les interventions ont consisté à dégager le lit mineur pour que la section d'écoulement puisse être au maximum fonctionnelle ; et à faire un travail de coupe sélective des arbres développés dans le talus et en haut de berge.

Sur le réseau hydrographique qui a un écoulement permanent et qui présente déjà (ou qui a du potentiel pour) une biodiversité intéressante, deux cas de figures ont été distingués :

- les cours d'eau où se posaient des problèmes de salubrité et où d'inondation sur lesquels la logique poursuivie a été celle de la restauration de la section d'écoulement ; c'est le cas de la Merletterie sur la commune de Cartelègue sur 1000 m.
- Les cours d'eau où il fut décidé qu'une gestion raisonnée soit suivie afin de recréer progressivement une ripisylve. C'est le cas de :
  - le Canterane (communes de Mazion, St Seurin de Coursac, St Genès de Blaye et Fours) sur 1 300 m ;
  - le Bergeron (commune de Mazion) sur 700 m ;
  - le Brouillon sur 1 750 m, le Roumas sur 950 m et le Fallot sur 750 m (commune de Plassac) ;
  - le Mangot sur 2 000 m, le Jard sur 500 m et le Mérigot sur 400 m (commune de Berson) ;

Les photographies ci-après permettent d'illustrer les interventions.



## 11.2 Justification de l'intérêt général

### 11.2.1 Cadre général

→ **Des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau menés dans une optique d'amélioration de l'état des rivières (ressource en eau et milieu aquatique).**

L'article L. 210-1 du code de l'environnement définit l'intérêt général en matière de gestion de l'eau (qualité, quantité, milieux aquatiques,...).

Il énonce que « *L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.*

*Dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis, l'usage de l'eau appartient à tous et chaque personne physique (...) a le droit d'accéder à l'eau potable (...)* ».

Ainsi fixé, l'intérêt général relatif au milieu physique eau se décline en grands principes énumérés à l'article L. 211-1 du code de l'environnement.

Il y est mentionné que la politique d'intérêt général en matière de gestion de l'eau a pour objet une « *gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ; cette gestion prend en compte les adaptations nécessaires au changement climatique et vise à assurer notamment :*

*1° La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides (...);*

*2° La protection des eaux et la lutte contre toute pollution par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matières de toute nature et plus généralement par tout fait susceptible de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux en modifiant leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques, qu'il s'agisse des eaux superficielles, souterraines ou des eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales ;*

*II. - La gestion équilibrée doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population. Elle doit également permettre de satisfaire ou concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences :*

*1° De la vie biologique du milieu récepteur, et spécialement de la faune piscicole et conchylicole ;*

*2° De la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations ;*

*3° De l'agriculture, des pêches et des cultures marines, de la pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie, en particulier pour assurer la sécurité du système électrique, des transports, du tourisme, de la protection des sites, des loisirs et des sports nautiques ainsi que de toutes autres activités humaines légalement exercées ».*

Les travaux de restauration et d'entretien menés par le SIAR du canton de Blaye demeurent exécutés dans le but d'assurer l'application effective des principes énoncés à l'article L. 211-1 du code de l'environnement tels que la préservation et la gestion de la ressource en eau, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, la protection des eaux et la lutte contre les pollutions ou la valorisation de l'eau comme ressource économique. Ils sont donc, à ce titre, d'intérêt général.

→ **Des travaux nécessaires à la mise en œuvre de l'obligation légale d'entretien régulier de la rivière par les riverains.**

Les cours d'eau présents sur les 13 communes adhérentes au syndicat sont des cours d'eau non domaniaux et les riverains ont donc obligation d'en assurer l'entretien régulier afin de les « *maintenir dans leur profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer au bon état écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives* » (article L. 215-14 du code de l'environnement).

Cependant, cette obligation d'entretien n'est pas toujours assurée et lorsqu'elle l'est, c'est parfois en méconnaissance des principes de bonne gestion de l'écosystème.

En outre, certains de ces travaux nécessitent un investissement important et des connaissances spécifiques qui nécessitent que le syndicat se substitue aux riverains.

En cas de carences des propriétaires, la collectivité publique peut se substituer à eux par le biais d'un programme de restauration et/ou d'entretien régulier sous réserve du caractère général ou d'urgence de l'opération permettant de justifier la dépense d'argent public. C'est l'optique suivie par le SIAR du canton de Blaye.

Rappelons toutefois que si le SIAR se substitue aux riverains dans leur obligation légale d'entretien raisonné de la rivière, cette dernière demeure et la responsabilité des riverains peut être engagée en cas de faute de leur part se traduisant par un dommage pour un tiers.

→ **Des travaux de mise en application des recommandations du SDAGE Adour-Garonne et du SAGE estuaire de la Gironde et milieux associés (cf. paragraphe 12.3).**

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour-Garonne est l'outil de planification à l'échelle des grands bassins hydrographiques de la mise en place des principes émis à l'article L. 211-1 du code de l'environnement guidant les choix en matière de politique de l'eau. Il est décliné au plan local par le SAGE estuaire de la Gironde et milieux associés en cours d'élaboration.

Ce document, doté d'une portée normative, émet des recommandations vis-à-vis de la gestion et de la protection des milieux aquatiques. Cette politique peut s'appuyer sur une planification pluriannuelle, adaptée aux caractéristiques hydrographiques des bassins : priorités d'intervention, contenus, modalités, coûts des travaux et mode de financement.

Ces principes confirment qu'un entretien régulier de l'espace rivière réalisé dans le respect des équilibres biologiques s'avère indispensable pour améliorer la qualité biologique et hydraulique des cours d'eau du canton de Blaye et ainsi assurer l'intérêt général.

Un des grands objectifs du SDAGE, décliné dans le SAGE estuaire de la Gironde, concerne la conservation ou la restauration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau. Cela induit le recours à des techniques de restauration végétale des berges lorsqu'une intervention est nécessaire et l'arrêt des enrochements ou autres techniques minérales. Dans le cadre de la DIG demandée, le maître d'ouvrage exclut le recours aux techniques minérales sauf en cas d'impossibilité de mettre en œuvre une restauration végétale.

### **11.2.2 Explications de certains enjeux transversaux**

Ces enjeux, diagnostiqués sur le réseau hydrographique, sont dits transversaux car ils impliquent à la fois des incidences sur les fonctionnalités hydrauliques et environnementales du réseau hydrographique, ainsi que sur les aspects paysagers.

#### **➤ Les enjeux liés à la gestion de la ripisylve**

De nombreux secteurs de berges sont dépourvus de végétation ligneuse. Le rôle écologique de la ripisylve ne peut donc plus s'exercer (corridor écologique, maintien des berges, habitats piscicoles, filtration des polluants).

Sur certains secteurs, les cours d'eau sont dissimulés sous un amas impénétrable de ronce du fait de l'absence de végétation ligneuse limitant les potentialités écologiques et hydrauliques.

Le vieillissement et le dépérissement des arbres, la présence d'une seule classe d'âge, le développement de maladies et de parasites des végétaux conduisent à l'appauvrissement de la ripisylve en terme de biodiversité faunistique et floristique, tout comme la plantation par les riverains d'espèces invasives ou non adaptés au milieu (platanes par exemple).

Un peuplement mono-spécifique ne sera pas adapté au cours d'eau et aux fonctions écologiques que doit jouer la végétation rivulaire d'un cours d'eau (épuration par filtration des eaux, maintien des berges, corridors écologiques, habitats racinaires pour la faune aquatique,...). Le risque de développement d'espèces invasives peut également apparaître en cas de banalisation de la ripisylve.

La diversité de strates et d'espèces de la ripisylve sera créatrice d'autant de diversité faunistique, la faune y trouvant un habitat favorable.

La gestion de la bande boisée rivulaire doit donc être particulière fine et réfléchie et se faire selon des techniques d'entretien léger, précédée s'il y a lieu de travaux de restauration.

#### **➤ Les enjeux liés à la gestion des embâcles**

Les embâcles, constitués notamment de chutes d'arbres et/ou de branches constituant la ripisylve peuvent provoquer des bouchons hydrauliques et des envasements / ensablement du substrat. Rappelons que des phénomènes d'inondation sont régulièrement constatés en zone urbaine sur les communes de Plassac, St Martin Laccaussade, Blaye et St Genès de Blaye.

Il y a donc lieu par le biais d'un entretien régulier du réseau hydrographique de prévenir les potentiels futurs embâcles (arbres dépérissant ou menaçant de tomber dans le cours d'eau à la prochaine crue) et d'éliminer ceux existants.

L'enlèvement des embâcles dans le lit mineur se fera manuellement sans aucune pénétration d'engins mécaniques dans le lit du cours d'eau.

Les embâcles doivent toutefois être gérés de manière ponctuelle jouant également un rôle dans la diversification de l'habitat piscicole (certains pourront être laissés s'ils sont dans le sens du courant pour servir d'habitat à la faune aquatique).

De même, des embâcles positionnés à l'amont d'un bras mort de la rivière et ayant pour effet d'empêcher les relations hydrauliques et piscicoles entre le bras mort et la rivière seront éliminés pour conserver la valeur écologique de ces bras morts (zone humide,...).

Le dégagement des embâcles encombrant les cours d'eau permet également de débarrasser ces derniers des déchets flottants qui souillent temporairement les rivières avant de polluer l'océan. Ces déchets seront collectés et acheminés dans des centres de tri conformément à la législation en vigueur.

Il va donc s'agir dans le programme d'actions proposé de procéder à des coupes sélectives d'arbres constituant ou menaçant de constituer des embâcles et de replanter avec des espèces locales les secteurs dépourvus de ripisylve lorsque cela est possible (accord du propriétaire).

#### ➤ **Les enjeux liés à la restauration de berge en technique végétale**

La restauration de berge par des techniques végétales revêt des enjeux écologiques certains en ce qui concerne la morphodynamique de la rivière, le maintien ou la restauration de la biodiversité du corridor écologique que constitue la ripisylve des cours d'eau, la création d'habitats piscicoles, la qualité de l'eau par la filtration de polluants.

### **11.2.3 Cadre juridique de la procédure de DIG**

Les travaux faisant l'objet de la présente DIG entrent dans le cadre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement qui habilite le SIAR du canton de Blaye à utiliser les articles L. 151-36 à L. 151-40 du code rural pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence et visant notamment :

*« 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau ;*

*(...)*

*7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;*

*8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ».*

La présente demande de DIG vise ces thèmes en particulier.

L'article L. 215-15 du code de l'environnement énonce que les opérations d'entretien groupé d'un cours d'eau ou d'une partie de celui-ci assurées par la collectivité publique en substitution des propriétaires riverains auxquels incombe théoriquement l'entretien régulier du cours d'eau en vertu de l'article L. 214-15 du code de l'environnement doivent être menées dans le cadre d'un plan de gestion compatible avec les objectifs du schéma d'aménagement et de gestion des eaux lorsqu'il existe.

Le programme pluriannuel de travaux présenté dans ce dossier fait office de plan de gestion.

Ce plan peut faire l'objet d'adaptations lorsque des interventions ponctuelles non prévisibles sont rendues nécessaires suite à une crue par exemple ou à tout autre évènement naturel majeur.

Par ailleurs, les articles R. 214-88 et suivants du code de l'environnement fixent le cadre applicable à la demande de DIG ainsi que les éléments que doit contenir le dossier soumis à enquête publique (éléments repris dans le présent dossier).

Les travaux de restauration et d'entretien prévus rendent nécessaires une DIG pour légitimer l'intervention du SIAR du canton de Blaye sur des terrains privés.

#### 11.2.4 Justification et contenu de la demande de DIG

La DIG permet de donner à une collectivité maître d'ouvrage utilisant des investissements publics la compétence d'intervenir sur des parcelles privées pour la réalisation de tous travaux de restauration et/ou d'entretien.

Seuls l'intérêt général ou l'urgence permettent aux maîtres d'ouvrages publics d'intervenir en matière d'aménagement et de gestion de la ressource en eau sur des propriétés privées.

La DIG assure donc la légitimité de la collectivité à intervenir dans l'intérêt général en utilisant des fonds publics sur des terrains privés.

Il est à noter qu'une seule DIG suffit pour mener des travaux pluriannuels. Il est donc nécessaire de préciser sa durée de validité et de joindre le programme pluriannuel des travaux.

##### 11.2.4.1 Durée de la DIG demandée

Conformément à l'article R. 215-5 du code de l'environnement qui fixe à 5 ans au moins la durée de validité de la DIG lorsque les collectivités locales prennent en charge l'entretien groupé de cours d'eau, **la DIG est demandée pour une période de 5 ans allant de 2010 à 2014.**

##### 11.2.4.2 Justification de la demande de DIG

La présente DIG est demandée par le SIAR du canton de Blaye pour assurer :

1. La restauration (plantation) et l'entretien de la végétation de berge de son réseau hydrographique ;
2. La restauration des berges en technique végétale sur les secteurs à enjeux qui le nécessitent ;
3. L'entretien régulier du lit des cours d'eau et fossés sous sa compétence par enlèvement manuel sélectif des éventuels embâcles.

Des actions de restauration qui seraient rendues nécessaires pendant la période de validité de la DIG sont également susceptibles d'être mises en œuvre dans le cadre de la DIG.

Les techniques de restauration végétale seront exclusivement employées sauf en cas d'impossibilité technique de les mettre en œuvre. Les services de la police de l'eau seront préalablement avertis de toute restauration de berge en technique minérale, dans le cas où seul ce procédé s'avèrerait répondre au besoin.

La présente demande de DIG porte sur le domaine privé des cours d'eau sous compétence du SIAR du canton de Blaye.

## 12. CADRE JURIDIQUE A RESPECTER DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS

Sont ici rappelées les principales dispositions juridiques à respecter dans la mise en œuvre du programme d'actions de gestion du réseau hydrographique tant par la collectivité maître d'ouvrage que par les riverains des cours d'eau et fossés.

On rappellera en introduction le fondement de la loi sur l'eau codifiée :

« *L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général* » (Art. L.210-1 alinéa 1 du Code de l'Environnement introduisant le titre Ier du livre II sur l'eau et les milieux aquatiques).

### 12.1 Droit et devoirs des propriétaires riverains

#### 12.1.1 Les droits du propriétaire riverain<sup>3</sup>

##### ➤ Droit de propriété et d'usage

La DIG n'a pas vocation à déposséder le propriétaire riverain de ses droits, mais présente pour lui l'avantage de ne plus avoir à réaliser l'entretien du cours d'eau et de ses berges, puisque le SIAR du canton de Blaye se substitue à lui dans cette tâche.

Le riverain reste donc propriétaire des berges du cours d'eau et de la moitié du lit (lorsque le cours d'eau fait office de délimitation entre deux propriétés) conformément à l'article L. 215-2 du Code de l'Environnement.

Il conserve le droit d'user de l'eau courante qui borde ou qui traverse son fond dans les limites déterminées par la loi. Il est tenu de se conformer, dans l'exercice de ce droit, aux dispositions des règlements et des autorisations émanant de l'administration conformément à l'article L. 215-1 du code de l'environnement.

Ainsi, l'article L 215-2 ajoute que « *chaque riverain a le droit de prendre, dans la partie du lit qui lui appartient, tous les produits naturels et d'en extraire de la vase, du sable et des pierres, à la condition de ne pas modifier l'équilibre des eaux et d'en exécuter le curage conformément à l'article L215-14 du code de l'Environnement (...).* »

##### ➤ Droit de pêche<sup>4</sup>

Malgré le faible potentiel piscicole du réseau hydrographique du canton de Blaye et le peu d'intérêt manifesté par les pêcheurs sur ces cours d'eau, il est important de faire un point sur le droit de pêche pendant la durée de validité de la DIG.

En effet, l'article R214-91 du code de l'environnement prévoit que dans le cas où la demande de DIG porte sur l'entretien d'un cours d'eau non domanial ou d'une section de celui-ci, le dossier de l'enquête publique rappelle les obligations des propriétaires riverains titulaires du droit de pêche fixées par les articles L. 432-1 et L. 433-3, reproduit les dispositions des articles L. 435-5 et R. 435-34 à R. 435-39 et précise la part prise par les fonds publics dans le financement.

Les propriétaires riverains ont droit de pêche, accessoire de leur droit de propriété, sur le lit de la rivière.

Selon les dispositions de l'article L. 435-5 du code de l'environnement, lorsque l'entretien d'un cours d'eau non domanial est financé majoritairement par des fonds publics comme c'est le cas en l'espèce, le droit de pêche du propriétaire riverain est exercé, hors les cours attenantes aux habitations et les jardins, gratuitement, pour une durée de cinq ans, par l'association de pêche et de protection du milieu aquatique agréée pour cette section de cours d'eau ou, à défaut, par la fédération départementale ou interdépartementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique.

<sup>3</sup> Les droits des riverains de cours d'eau sont énumérés aux articles L. 215-1 et suivants et R. 215-1 et suivants du code de l'environnement.

<sup>4</sup> Le droit de pêche des propriétaires riverains est détaillé aux articles L. 435-4 et suivants et R. 435-34 à 39 du code de l'environnement.

Sur le canton de Blaye, le diagnostic a révélé qu'il n'existait pas d'AAPPMA. Le droit de pêche serait donc légalement transféré à la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique sauf si celle-ci le refuse.

Pendant la période d'exercice gratuit du droit de pêche, le propriétaire conserve le droit d'exercer la pêche pour lui-même, son conjoint, ses ascendants et ses descendants. Le droit de pêche devient donc partagé.

Rappelons que le SIAR du canton de Blaye s'est substitué aux riverains dans la gestion du réseau hydrographique dans le cadre d'une DIG en 2004. La législation relative au transfert du droit de pêche date de la loi sur l'eau du 31/12/2006 et de ses décrets d'application. Le transfert du droit de pêche n'a donc jusqu'à maintenant certainement jamais été proposé à la fédération départementale de pêche.

### 12.1.2 Les devoirs du propriétaire riverain

#### ➤ **Respect de la réglementation dans la jouissance des droits des propriétaires riverains**

Le propriétaire riverain est en principe tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.

Pendant la durée de la DIG, cette obligation est prise en charge par le syndicat. Toutefois, la responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée en cas d'action d'entretien mal réalisée se traduisant par un dommage pour un tiers.

Le droit de propriété n'exonère pas le riverain du respect des dispositions réglementaires et notamment du régime de protection des eaux et du milieu aquatique institué par la loi sur l'eau qui instaure un régime d'autorisation préalable pour tout projet ou travaux mentionné à la « nomenclature eau » codifiée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement (prélèvements, rejets, ouvrages dans le lit mineur, travaux en lit mineur,...).

Rappelons enfin que dans l'hypothèse où les propriétaires riverains conserveraient l'exercice du droit de pêche, cela emporterait pour eux l'obligation de gestion des ressources piscicoles (art. L 433-3 du code de l'environnement).

#### ➤ **Servitude de passage en berge**

En vertu de l'article L. 215-18 du code de l'environnement, pendant la durée de la programmation pluriannuelle des travaux de gestion du réseau hydrographique objet de la présente demande de déclaration d'intérêt général, les propriétaires sont tenus de laisser passer sur leurs terrains les fonctionnaires et les agents chargés de la surveillance, les entrepreneurs ou ouvriers, ainsi que les engins mécaniques strictement nécessaires à la réalisation de travaux, **dans la limite d'une largeur de six mètres à partir du haut de la berge.**

Les terrains bâtis ou clos de murs à la date du 3 février 1995 ainsi que les cours et jardins attenants aux habitations sont exempts de la servitude en ce qui concerne le passage des engins.

## 12.2 Conformité du programme d'actions avec les dispositions relative à la police des eaux

Il existe une police administrative spéciale régissant les activités potentiellement impactantes sur la ressource en eau et les milieux aquatiques en général prévue aux articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement.

A ce stade de la programmation (programme d'interventions élaboré sur une durée de 5 ans), il est difficile d'appréhender le cadre réglementaire dans lequel s'inscrira chaque intervention prévue.

Pour le moment, la nature du programme d'interventions tel qu'il a été défini dans le chapitre précédent ne paraît pas entrer dans le cadre de la « nomenclature eau » annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement qui régit les opérations susceptibles d'être soumises à autorisation ou déclaration préalables en fonction de leur effet supposé sur le milieu :

Par exemple, les opérations de restauration de berge en technique minérale, de modification du lit (curage, élargissement, intervention en lit mineur,...), de pose de buse ou de radier sont soumises à procédure loi sur l'eau lorsqu'un seuil de linéaire (propre à chaque type de travaux) est dépassé.

Toutefois, en fonction des besoins qui pourraient découler d'aléas naturels (crues violentes, tempête,...), le syndicat est susceptible de réaliser des opérations non prévues actuellement dans la demande de DIG, telles que restauration de berge en technique minérale dans le cas où la configuration du site l'imposerait (milieu urbain de forte sensibilité par exemple).

Par sécurité, en préparation de chaque programme annuel d'interventions, un porter à connaissance sera réalisé auprès du service chargé de la Police de l'eau. Une note décrivant l'objectif et la nature exacte de chaque opération, ainsi que la localisation et le linéaire de l'intervention sera fournie de façon à ce que les éventuels besoins complémentaires en terme de dossiers réglementaires soient clairement notifiés au maître d'ouvrage.

⇒ En outre, l'étude hydraulique qui sera lancée en 2010 et dont l'objectif est de lutter contre les phénomènes d'inondation en zone urbaine se traduira probablement par des préconisations relatives à la création de bassins de stockage

Ces derniers devront préalablement faire l'objet d'une déclaration ou d'une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau en fonction de leurs caractéristiques.

Les principales rubriques de la nomenclature eau susceptibles d'être concernées sont déclinées dans le tableau suivant :

Rubriques	Activités concernées
3.1.1.0	Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant : 1° Un obstacle à l'écoulement des crues (Autorisation) ; 2° Un obstacle à la continuité écologique : a) Entraînant une différence de niveau supérieure ou égale à 50 cm, pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation (Autorisation) ; b) Entraînant une différence de niveau supérieure à 20 cm mais inférieure à 50 cm pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation (Déclaration). Au sens de la présente rubrique, la continuité écologique des cours d'eau se définit par la libre circulation des espèces biologiques et par le bon déroulement du transport naturel des sédiments.
3.1.2.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau : 1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (Autorisation) ; 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (Déclaration). Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.
3.1.4.0	Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes : 1° Sur une longueur supérieure ou égale à 200 m (Autorisation) ; 2° Sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 m (Déclaration).
3.1.5.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens : 1° Destruction de plus de 200 m <sup>2</sup> de frayères (Autorisation) ; 2° Dans les autres cas (Déclaration).

Rubriques	Activités concernées
3.2.3.0	Plans d'eau permanents ou non : 1° Dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha (Autorisation) 2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha (Déclaration)
3.2.2.0	Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau : 1° Surface soustraite supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> (Autorisation) ; 2° Surface soustraite supérieure à 400 m <sup>2</sup> et inférieure à 10 000 m <sup>2</sup> (Déclaration). Le lit mineur d'un cours d'eau est la zone naturellement inondable par la plus forte crue connue ou la crue centennale si celle-ci est supérieure.

### 12.3 Compatibilité du programme d'actions avec le SDAGE Adour Garonne

*Cf. paragraphe 3.4 pour la présentation du SDAGE Adour Garonne*

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour-Garonne est l'outil de planification à l'échelle des grands bassins hydrographiques de la mise en place de la politique de l'eau et intégrant les objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau de 2000 qui vise à l'atteinte du bon état des milieux aquatiques en 2015<sup>5</sup>.

Ce document, doté d'une portée normative, émet des recommandations et orientations vis-à-vis de la gestion et de la protection des milieux aquatiques.

Les travaux doivent être compatibles avec les objectifs du SDAGE.

Le SDAGE est constitué d'un ensemble de mesures regroupées sous six thématiques :

- Créer les conditions favorables à une bonne gouvernance (orientation A et mesures A1 à A46).
- Réduire l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques (orientation B et mesures B1 à B51).
- Gérer durablement les eaux souterraines, préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides (orientation C et mesures C1 à C59).
- Assurer une eau de qualité pour les activités et usages respectueux des milieux aquatiques (orientation D et mesures D1 à D16).
- Maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique (orientation E et mesures E1 à E35).
- Privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire (orientation F et mesures F1 à F25).

Le programme d'actions 2010-2015 du SDAGE doit permettre d'atteindre les objectifs de qualité assignés à chaque masse d'eau superficielle et souterraine.

La nature du programme d'actions envisagé dans la présente DIG ne va pas à l'encontre du bon état écologique, chimique et global attribué aux différentes masses d'eau (à l'horizon 2015, 2021 ou 2027 en fonction des masses d'eau). Il doit contribuer au contraire à améliorer la qualité des cours d'eau par un entretien raisonné régulier des berges et du lit de ces derniers.

<sup>5</sup> Le SDAGE fixe en réalité un objectif de bon état de 60% des masses d'eau à l'horizon 2015, les 40% restants devant atteindre le bon état global (écologique et chimique) en 2021 ou 2027 au plus tard par le jeu des dérogations prévues par la directive cadre pour les masses d'eau les plus dégradées .

Le tableau suivant rappelle les objectifs attribués par le SDAGE aux masses d'eau sous compétence du SIAR.

Masses d'eau	Cours d'eau	Masse d'eau principale de rattachement	Objectif global SDAGE	Objectif écologique	Objectif chimique
FR555-1	Le Bardefer	Le Moron du confluent du Soptier à la Gironde (FR 555)	Bon état en 2021	Bon état en 2021	Bon état en 2015
FR287-1	Les Martinettes (ou Le Cap d'Avias)	La Livenne du confluent des Martinette à la Gironde (FR287)	Bon état en 2015	Bon état en 2015	Bon état en 2015
FR287-2	La Moulinade (ou ruisseau du Moulin)	La Livenne du confluent des Martinette à la Gironde (FR287)	Bon état en 2015	Bon état en 2015	Bon état en 2015
FR35-2	le Brouillon	Gironde amont (FT35)	Bon état en 2021	Bon état en 2021	Bon état en 2015

Source : SDAGE Adour Garonne (annexe 3 du chapitre 4)  
Agence de l'eau Adour Garonne

Le tableau suivant reprend les principales préconisations du SDAGE sur les thèmes en lien avec la demande de DIG. La compatibilité du projet est jugée pour chacune des mesures visées. Les orientations A, B, D et F ne nous paraissent pas correspondre au programme de travaux d'entretien des cours d'eau objet de la demande de DIG, c'est pourquoi nous nous attacherons à l'analyse des orientations C et E.

Orientations du SDAGE	Mesures	Interventions en rapport avec la mesure	Niveau de compatibilité
Gérer durablement les cours d'eau en respectant la dynamique fluviale, les équilibres écologiques et les fonctionnalités naturelles.	<b>C16</b> Etablir et mettre en œuvre les plans de gestion des cours d'eau	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de gestion des cours d'eau.	Satisfaisant
	<b>C17</b> Mettre en cohérence les autorisations administratives et les aides publiques	Définition d'un programme de travaux financé par des fonds publics respectant les impératifs réglementaires de préservation du milieu aquatique.	Satisfaisant
Restaurer une variabilité hydrologique plus naturelle et favoriser le transport solide.	<b>C25</b> Gérer les déchets flottants	Les interventions d'entretien sur le réseau hydrographique incluront la collecte des déchets flottants et leur valorisation.	Satisfaisant

Orientations du SDAGE	Mesures	Interventions en rapport avec la mesure	Niveau de compatibilité
Stopper la dégradation des zones humides et intégrer leur préservation dans les politiques de développement public.	<p><b>C44</b> Cartographier les zones humides</p>	Le diagnostic établi recense et cartographie les zones humides principales en lien avec le réseau hydrographique sous compétence du SIAR.	Satisfaisant
	<p><b>C46</b> Eviter, ou à défaut, compenser, l'atteinte grave aux fonctions des zones humides</p>	Le programme d'actions préserve les zones humides de toute action destructrice directe ou indirecte.	Satisfaisant
Améliorer la connaissance, la diffusion et la mise à disposition des informations et développer une culture du risque.	<p><b>E26</b> Engager des actions de prévention sur les secteurs à risque</p>	Une étude hydraulique à l'échelle du SIAR est programmée et budgétisée dans le programme d'actions afin de comprendre et gérer les phénomènes d'inondation.	Satisfaisant

## 12.4 Compatibilité du programme d'actions avec l'article L414-4 du code de l'environnement

L'article L 414-4 du code de l'environnement soumet les programmes ou projets de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative à évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site Natura 2000 lorsque leur réalisation est de nature à affecter de façon notable ce site.

Nous avons identifié dans le diagnostic les sites Natura 2000 les plus proches du réseau hydrographique sous compétence du canton de Blaye :

- **Le site Natura 2000 FR7200677 « Estuaire de la Gironde » (ZSC);**
- **Le site Natura 2000 FR7212014 « Estuaire de la Gironde : Marais du Blayais » (ZPS);**
- **Le site Natura 2000 FR7200685 « vallée et les palus du Moron» (ZSC).**

Si le site FR7212014 « Estuaire de la Gironde : Marais du Blayais » inclus les communes de Blaye et St Genès de Blaye sur la zone des marais estuariens, la limite est du site est matérialisé par la RD 9 reliant Blaye à St Ciers sur Gironde, infrastructure matérialisant également la limite du territoire de compétence du SIAR.

Le canal de ceinture sous compétence du SIAR est donc limitrophe au site « Estuaire de la Gironde : Marais du Blayais ».

**Le reste du réseau hydrographique sous compétence du SIAR est hors secteur Natura 2000 qu'il s'agisse des sites « Estuaire de la Gironde » (ZSC), « Estuaire de la Gironde : Marais du Blayais », « Vallée et les palus du Moron» (ZSC).**

Les travaux projetés (coupe sélective et plantation de végétation, entretien du lit et des berges) ne sont pas de nature à se répercuter sur les espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de ces sites au titre des directives « Habitats » et « Oiseaux » que ce soit de manière directe ou indirecte.

Il ne s'agit pas de travaux lourds ayant de potentielles incidences sur les espèces (oiseaux pour le site « Estuaire de la Gironde : Marais du Blayais ») ou habitats naturels d'intérêt communautaires.

Il n'y a donc pas lieu de réaliser une étude d'incidences Natura 2000 et ce, conformément aux dispositions du code de l'environnement.

Dans le cas où une extension des périmètres des sites Natura 2000 était effectuée dans le cadre de la réalisation des documents d'objectifs ou que le syndicat venait à accroître son périmètre de compétence sur des portions de cours d'eau concernées par Natura 2000 ou bien encore que le syndicat était amené à réaliser des travaux soumis à autorisation administrative et susceptible d'impacter les sites Natura 2000 voisins, une étude d'incidences au titre de l'article L. 414-4 du code de l'environnement pourrait être demandée.

Par sécurité, le SIAR du canton de Blaye informera les services de la police de l'eau et des milieux aquatiques en cas de besoin de réalisation de travaux non prévus au programme déclaré d'intérêt général afin de s'assurer de la marche à suivre.

## 12.5 Compatibilité du programme d'actions avec les dispositions légales issues du Grenelle de l'environnement

En 2007, le Grenelle de l'environnement a introduit la notion de restauration et protection d'une trame bleue à l'échelle du territoire national, formée des cours d'eau et des bandes végétalisées riveraines.

La loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement a introduit la notion de trame bleue dans la législation. Ainsi, l'article 24 de la loi énonce : « *L'Etat se fixe comme objectif la création, d'ici à 2012, d'une trame verte constituée (...) des espaces protégés en application du droit de l'environnement et des territoires assurant leur connexion et le fonctionnement global de la biodiversité, et d'une trame bleue, son équivalent pour les eaux de surfaces continentales et leurs écosystèmes associés.*

*Leur élaboration associera l'Etat, les collectivités territoriales et les parties concernées sur une base contractuelle. L'élaboration de la trame bleue s'effectuera en cohérence avec les travaux menés par les commissions locales de l'eau.*

*Leur pilotage s'effectuera dans chaque région en association étroite avec les collectivités territoriales et en concertation avec les acteurs de terrain dans un cadre cohérent garanti par l'Etat.*

*Les modalités de leur prise en compte par les documents d'urbanisme, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les schémas d'infrastructures, la fiscalité locale et les concours financiers de l'Etat seront précisées (...) ».*

La trame bleue constitue l'un des moyens d'une reconquête environnementale effective participant à l'atteinte du « bon état écologique » des masses d'eau en 2015. La trame bleue concerne directement l'eau et les zones humides et a vocation à devenir un des outils majeurs de conservation de la nature sur le territoire français.

Le programme d'actions ici présenté est compatible avec la restauration/préservation des trames bleues du fait qu'il ait pour vocation d'entretenir, préserver et développer les ripisylves de bordure de cours d'eau, ainsi que les zones humides liées au réseau hydrographique dans le respect des fonctionnalités écologiques de l'espace rivière.

## **ANNEXE 1 : Dossier spécifique lié aux inondations**

## Maître d'ouvrage :

Syndicat Intercommunal d'Aménagement rural du  
Canton de Blaye – 33390 Berson.

Etude préalable permettant de définir le programme d'actions  
pluriannuel sur le réseau hydrographique et d'établir le dossier  
de DIG (Déclaration d'Intérêt Général)



Rapport 1<sup>ère</sup> phase – novembre 2009 :  
Etat des lieux du réseau  
hydrographique et définition des enjeux

Dossier spécifique relatif  
aux inondations

Chargé d'étude :  
**SARL RIVIERE – ENVIRONNEMENT**  
32 rue du Prêche – 33130 Bègles  
Tél : 05.56.49.59.78 / Fax : 05.56.49.6839





## Table des matières

A. COMMUNE DE PLASSAC.....	229
<b>1. Constat des problèmes. ....</b>	<b>229</b>
B. COMMUNES DE SAINT MARTIN LACAUSSADE et DE CARS.....	234
<b>1. bassin de Campagne sur le Saugeron .....</b>	<b>234</b>
<b>2. Bassin de la Groupe sur le cours du Saugeron (commune de Cars).....</b>	<b>238</b>
<b>3. bassin du Crusquet sur le cours du ruisseau « le Crusquet » (commune de Cars). ....</b>	<b>239</b>
C. COMMUNE DE BLAYE.....	240
<b>1. Constat des problèmes.....</b>	<b>240</b>
D. COMMUNE DE SAINT GENES DE BLAYE.....	244
<b>1. Constat des problèmes.....</b>	<b>244</b>
E. CONCLUSION.....	245

Ce rapport, s'inscrit dans le cadre de l'étude globale préalable à la définition d'un programme d'actions pluriannuel sur le réseau hydrographique et à l'établissement d'un dossier de déclaration d'intérêt général (DIG), qui permettra, au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Rural (SIAR) du Canton de Blaye, d'avoir la légitimité pour intervenir sur le réseau hydrographique non domanial avec des crédits publics.

Ce rapport traite plus particulièrement les aspects liés aux problèmes d'inondations que rencontrent certaines communes du SIAR telles que Plassac, Saint Martin Lacaussade, Cars, Blaye et Saint Genès de Blaye. Après concertation avec les représentants de chaque commune et une visite de terrain sur chaque secteur concerné, ce rapport dresse un bilan par commune des principaux constats effectués sur le terrain et lors des réunions avec les représentants de chaque commune.

## A. COMMUNE DE PLASSAC

(Compte-rendu de la réunion du 28.09.09 + compléments terrain et analyse de cadastres anciens le 2.10.09). Présents : Mme Goutte ; M.Rivière ; M. Renou.

### 1. Constat des problèmes.

Ce constat ne concerne que les inondations provoquées par les eaux de ruissellement et non pas celles qui sont engendrées par les marées (cf sur ce sujet particulier le PPRI estuaire de la Gironde. Secteur du Blayais entre Gauriac et St Ciers/Gironde. Rapport de présentation approuvé par arrêté préfectoral du 17.12.2001).

A chaque fois qu'il a des pluies d'intensité forte, des problèmes d'inondation se produisent au niveau du pont de la départementale et au niveau du restaurant. En juin 2008, c'était la neuvième fois que le restaurant était impacté par la montée des eaux.

restaurant

pont

portail



Rue en fortes pentes ; le restaurant est situé dans le creux, à proximité immédiate du pont.



En période de forte pluie, l'eau qui ruisselle sur la route s'engouffre par le petit portail en face du restaurant : autrefois, il y avait des fossés de chaque côté de la route.

L'eau venant de la route vient recouvrir la rive droite du Gadeau, en aval du pont de la RD.





Vue aval de la buse sous la RD.

Diamètre : 2100 mm.

A moitié envasée.



Vue amont de la même buse passant sous le RD.



Aval de la RD, le Gadeau à marée montante.

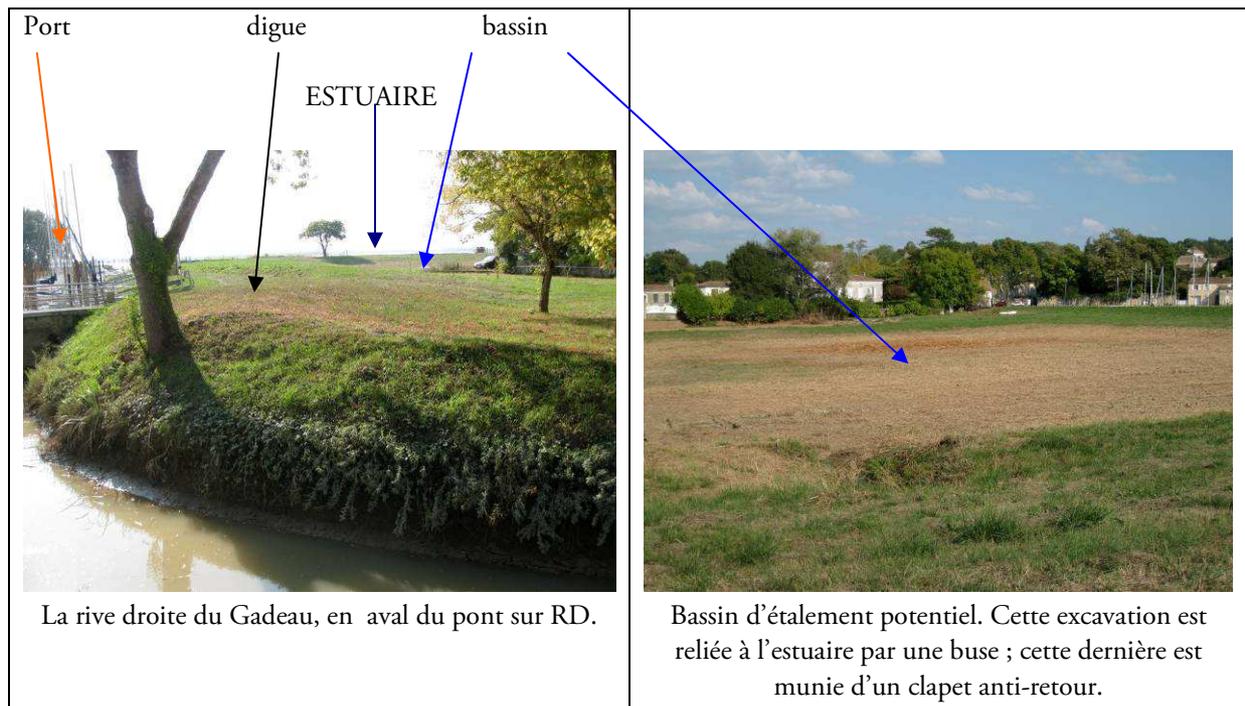


Ouvrage aval avant le port : 10 mètres de large sur environ 2,35 mètres de haut.

Une pelle à crémaillère de taille :  
810 X 1200 mm

Deux ouvertures dans l'ouvrage :  
à gauche : 660 X 3430 mm  
à droite : 430 X 1540 mm

La pelle est manœuvrée par les gestionnaires du port.

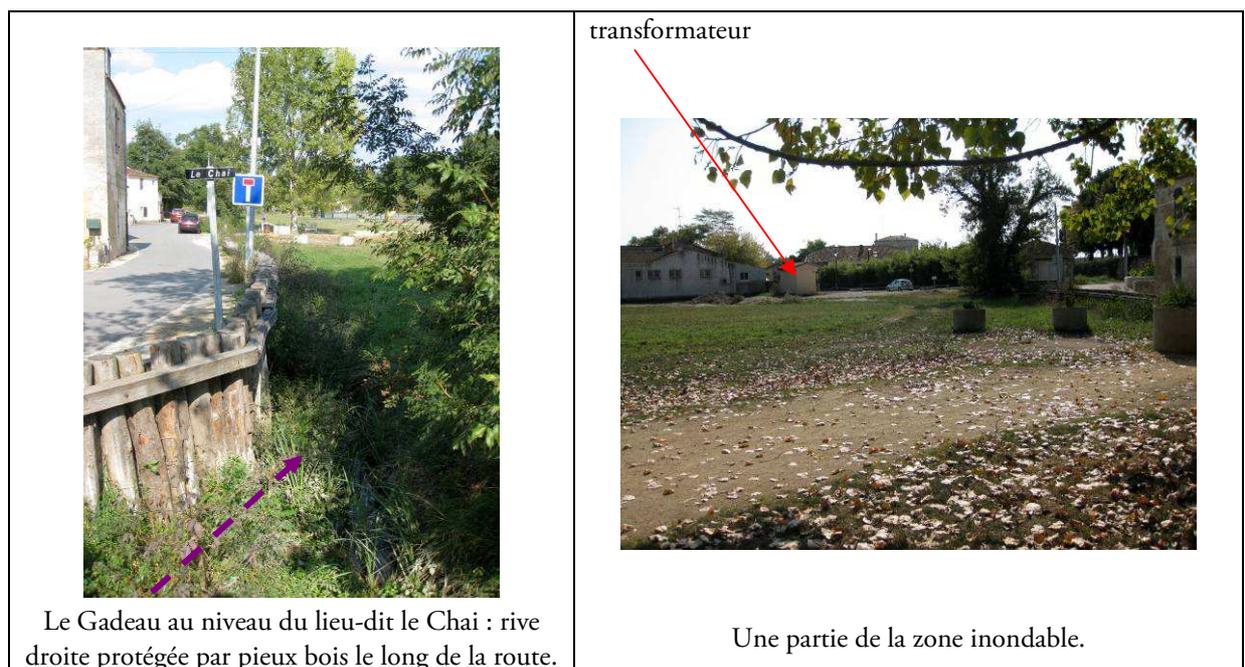


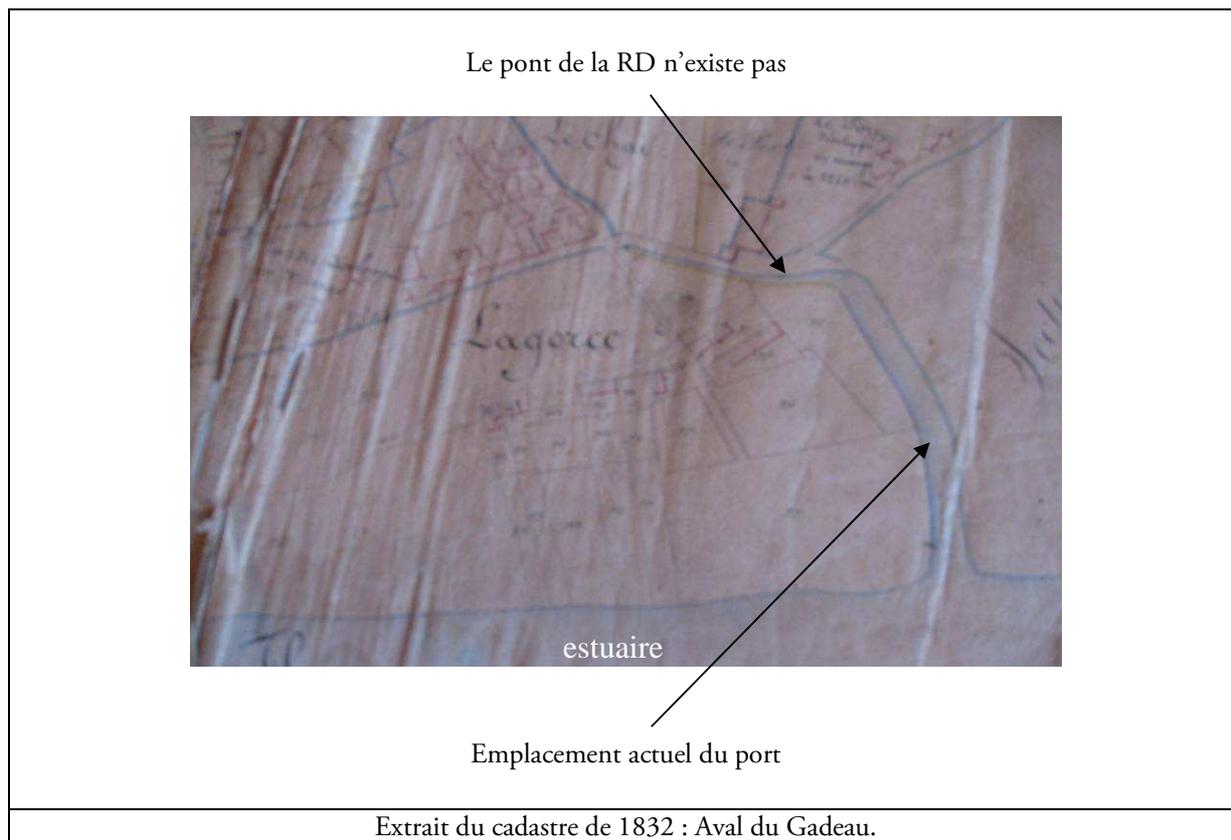
Le pont de la route départementale est situé dans un point bas où se concentrent les eaux :

- venant du bassin versant du Gadeau (source sur la commune de Cars).
- venant des rues du secteur est (c'est-à-dire l'ensemble du bourg).
- venant de l'est : avec des rues à forte pente ; et imperméabilisation importante. Les eaux pluviales de la cité EDF viennent dans une buse au quartier de La Taillande, puis ces eaux passent sous la rue de la Taillande et se jettent dans le Gadeau au niveau du quartier « Le Chai ».

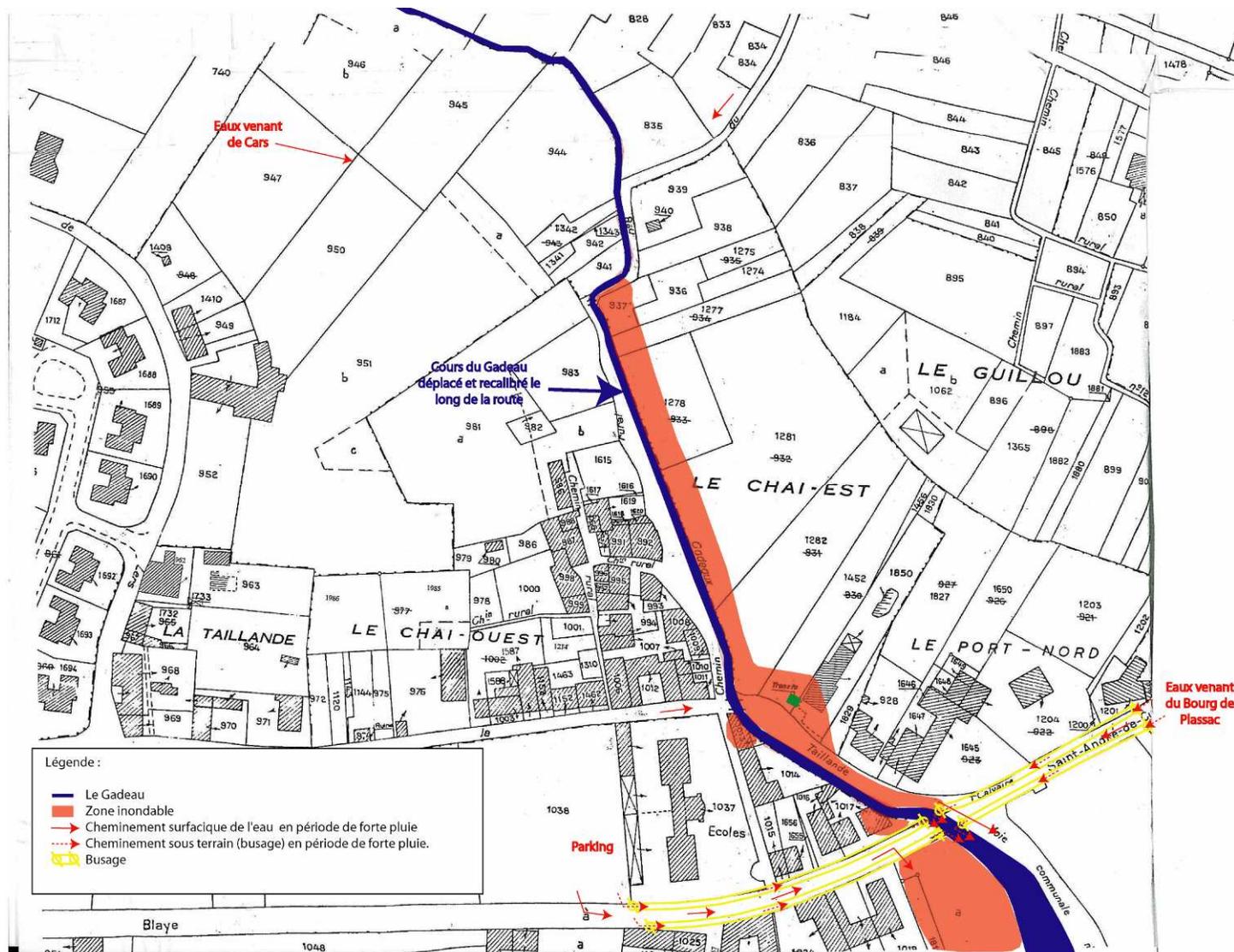
Plus en amont, sur la rive gauche du Gadeau (terrains de sport), le lieu-dit « le Chai est » est régulièrement inondé ; la commune est en train d'acquérir progressivement ces terrains soumis à inondation.

Mais actuellement, un problème se pose en particulier sur ce secteur : l'implantation d'un transformateur dans cette zone inondable.





Voir ci-après extrait cadastral actuel localisant la zone inondable (Carte 1).



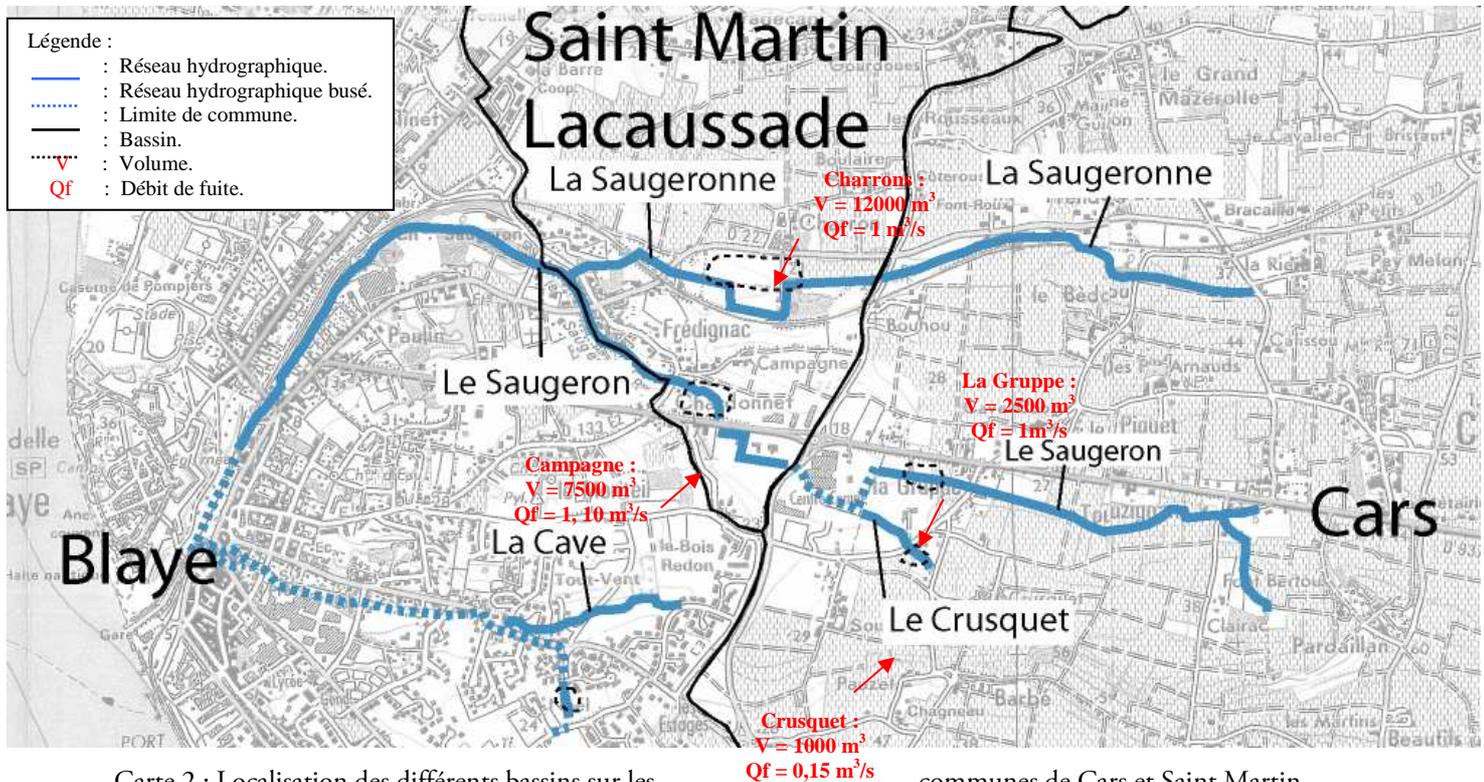
Carte 1 : Localisation de la zone inondable et schéma de principe des principaux écoulements.

## B. COMMUNES DE SAINT MARTIN LACAUSSADE et DE CARS

(Compte-rendu réunion du 02.10.09 – sur terrain puis en mairie de St Martin L.)

Présents : M. Ferrer (président du Siar), M. Trinque (délégué St Martin), M. Jourdan (délégué Cars)

Voir sur carte 2 la localisation des différents bassins.



Carte 2 : Localisation des différents bassins sur les communes de Cars et Saint Martin Lacaussade.

Carte 2 : Localisation des différents bassins sur les communes de Cars et Saint Martin Lacaussade.

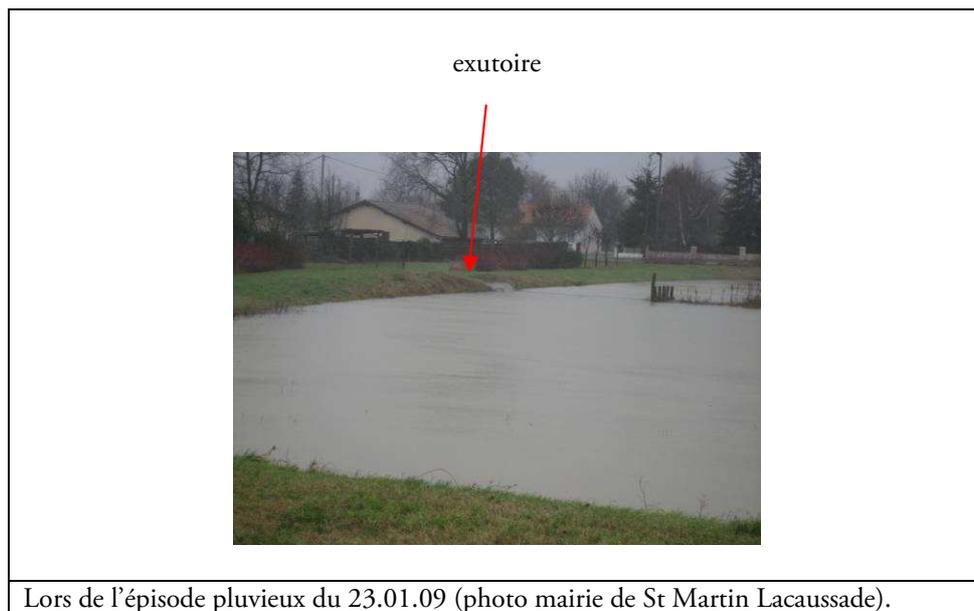
### 1. bassin de Campagne sur le Saugeron

Volume = 7500 m<sup>3</sup> ; situé à l'aval de plusieurs zones commerciales, le long de la D937. Il reçoit les eaux de la commune de Cars via le Saugeron et le Crusquet.

L'entretien est réalisé par la commune de St Martin Lacaussade : fauchage 2 fois par an. Ce bassin a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Siar, avec une maîtrise d'œuvre : DDAF33 ; entreprise ayant réalisé les travaux : les Pierres de Frontenac. Une étude préalable avait été réalisée par le CETE en décembre 1999 (commune de St Martin Lacaussade. Etude complémentaire des zones inondables pour les crues centennales).

Quelques vues de l'état du bassin de Campagne en octobre 2009.

	
<p>Vue générale sur le bassin, depuis l'aval.</p>	<p>Le Saugeron, à l'intérieur du bassin ; au fond la RD937 + centre commercial.</p>
	
<p>Le Saugeron arrive dans le bassin par une buse de 1450 mm.</p>	<p>Exutoire du bassin ; buse de 600 mm Puis, cours calibré = 150 larg X 180 haut</p>



Lors d'épisodes pluvieux importants, le bassin de Campagne joue son rôle de stockage ; mais il reste peu de marge pour stocker d'éventuels volumes d'eau supplémentaires qui pourraient provenir des zones amont de plus en plus imperméabilisées au niveau des zones commerciales de l'autre côté de la départementale.

Par ailleurs, ce dispositif de stockage n'empêche des maisons à l'aval d'être inondées.

L'étude du CETE de 1999 soulignait, qu'avant création du bassin de Campagne, il y avait submersion du chemin de Frédignac, et qu'après travaux : « Le bassin d'étalement recueillera la majeure partie des débordements. La surverse du bassin entraînera les débordements vers le chemin de Frédignac qui continuera à être submergé. Le temps de submersion sera sensiblement réduit par rapport à la situation de 1999. »

A l'aval du bassin de Campagne, après un premier groupe de maisons, se trouve le chemin de Frédignac. Celui-ci est pentu ; il y a quelques avaloirs sur son parcours des deux côtés de la voie. Mais en période de fortes pluies, ils ne peuvent pas capter tous les ruissellements. Une partie des eaux ruisselées partent dans le Saugeron, le reste s'engouffre par le portail de la maison riveraine qui se trouve très régulièrement inondée.

Ce phénomène risque d'aller en s'accroissant car sur le sous-bassin amont (déjà imperméabilisé) il est prévu d'autres aménagements impactants. Et, il est également prévu la création d'un rond-point au carrefour de la RD937 avec le chemin de Frédignac qui comporterait un bassin de rétention sous-terrain.

Et lorsqu'on longe le CD 937 (côté commerces), on s'aperçoit que le fossé est encombré par beaucoup de débris et qu'il y a peu de cohérence entre les diamètres des différentes buses placées sous les franchissements permettant d'aller dans les différents commerces et le calibre même du fossé.

*Il serait indispensable qu'une nouvelle étude hydraulique soit réalisée prenant en compte l'existant et le développement futur de toute cette zone afin que les problèmes d'inondation en secteur habité soient traités.*

Pont sur Saugeron



Portail



Chemin de Frédignac - vue vers RD937  
Forte pente depuis RD937

Chemin de Frédignac : Localisation du portail par où  
s'engouffrent les eaux de ruissellement.



emplacement du futur rond-point sur RD937



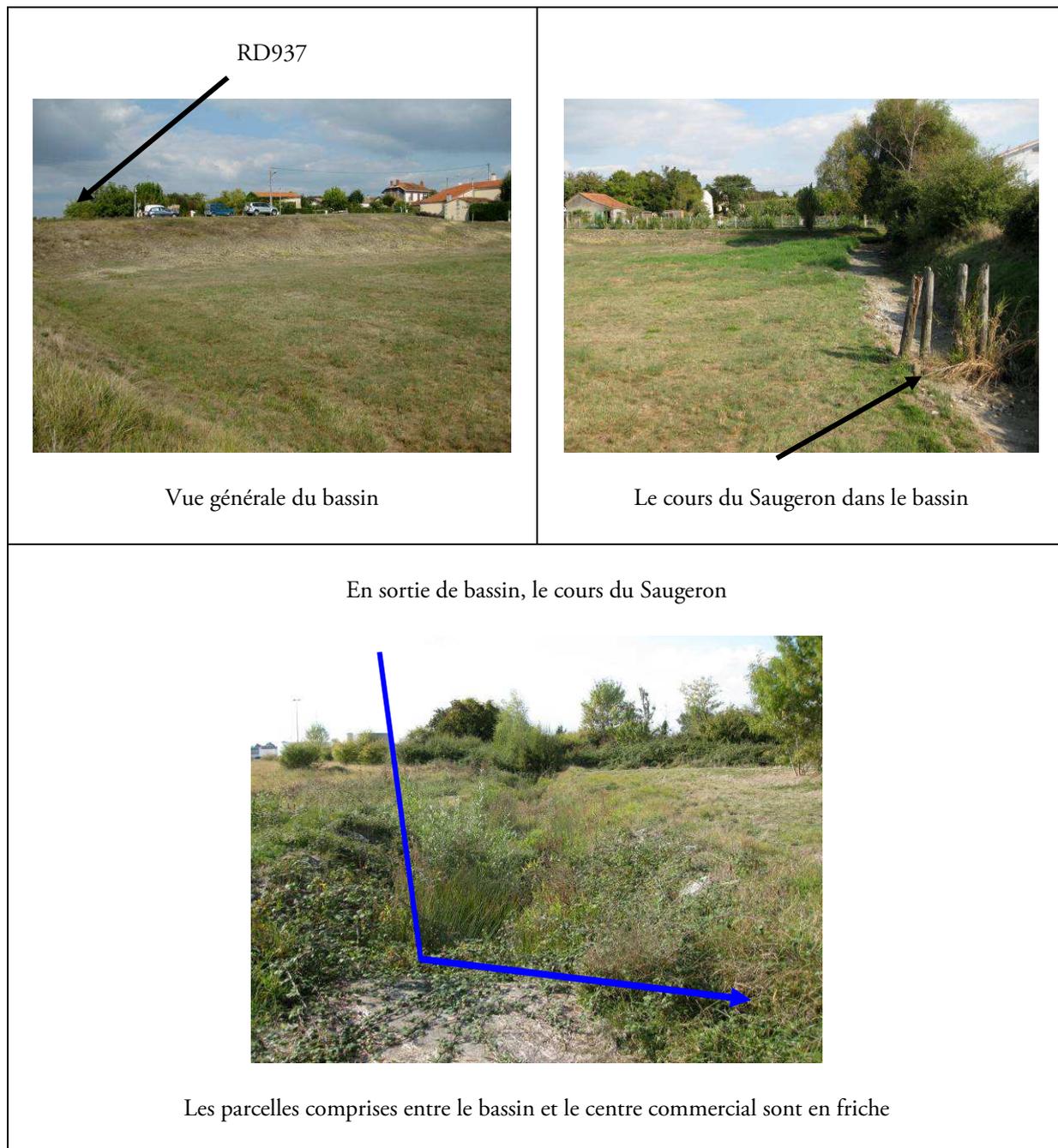
Fossé le long du RD avec nombreux déchets divers et arrivées de buses issues des zones commerciales.

## 2. Bassin de la Groupe sur le cours du Saugeron (commune de Cars)

Volume = 1200 m<sup>3</sup> ; situé à l'amont de plusieurs zones commerciales, le long de la D937 (cf localisation sur carte 2). Il reçoit les eaux de la commune de Cars.

A l'exutoire, une buse de 600 mm.

Fonctionne correctement.



### 3. bassin du Crusquet sur le cours du ruisseau « le Crusquet » (commune de Cars).

Volume = 700 m<sup>3</sup>. Situé en amont du centre commercial. Reçoit les eaux de la commune de Cars. A l'entrée du bassin une buse en 800 mm et à la sortie une buse de 180 mm.



Centre commercial situé en aval des deux bassins Crusquet et la Gruppe.



Vue globale du bassin :  
Il longe une route ; est entouré de vignes sur 2 côtés, et d'une parcelle avec une maison sur le 3ème côté.



Vue globale du bassin,  
en période de hautes eaux. 23 01 09.  
(photo mairie de St Martin Lacaussade)



A l'exutoire, en période de hautes eaux, l'eau passe en surverse. 23 01 09.  
(photo mairie de St Martin Lacaussade).

Dans le cadre d'une réflexion globale sur les possibilités de stockage d'eau en amont du centre commercial, il serait intéressant d'étudier les possibilités éventuelles d'agrandissement des bassins de la Gruppe et du Crusquet.

## C. COMMUNE DE BLAYE.

(Compte-rendu de la réunion du 05.11.09 en mairie et sur terrain).

Présents : M. Grenier; Mme. Merchadou.

### 1. Constat des problèmes

Suite à la forte urbanisation du centre de Blaye depuis ces 50 dernières années associée au busage du principal collecteur (La Cave) dans les années 80, Blaye connaît des problèmes d'inondations localisés aux alentours du ruisseau de la Cave. Les forts épisodes pluvieux, associés à une forte imperméabilisation du secteur, engendrent d'importants ruissellements, principale cause de ces inondations, auxquels s'ajoute des facteurs aggravants.

Le ruissellement emprunte la voirie et conflue vers les points bas que représente le tracé du ruisseau de la Cave, en s'engouffrant par le biais de collecteurs, placés des deux côtés des voies, pour rejoindre la partie busée du ruisseau. Les débits importants engendrés par ces ruissellements s'écoulent au niveau du ruisseau dans un système de buses de différentes tailles et sous dimensionnées, provoquant la saturation du réseau et donc la stagnation des eaux au niveau des routes. A ces phénomènes peuvent s'ajouter celui de la marée, créant un frein à l'écoulement naturel des eaux au niveau de l'exutoire.



Tracé du ruisseau de la Cave busé sous la route et rejoignant l'exutoire.



Rue Sainte Marguerite (à gauche) et rue du Docteur Boutin (à droite) : forte pente participant au ruissellement vers le réseau collecteur alimentant la Cave.

En effet, on notera que l'ouvrage de régulation des marées située au niveau du Chenal, auparavant gérée en fonction des épisodes pluvieux et des marées et servant à chasser la vase s'accumulant dans le chenal, est depuis 2 à 3 ans constamment ouvert. Il n'est plus géré par personne.



Un ouvrage de 9 mètres de large sur 4,30 mètres environ équipé d'une pelle à crémaillère de taille : 2,65 mètres de haut sur 1 mètre de large.

La pelle n'est plus manoeuvrée depuis 2 à 3 ans et reste constamment ouverte (position de la photo) sur une largeur de 1 mètre par 1 mètre de haut.



Chenal en aval de l'ouvrage.

En résumé, la commune connaît des inondations principalement localisés en secteur extrême aval, lieu de confluence des ruissellement provenant de la Cité Patton (rive droite du ruisseau de la Voie) et des routes longeant le Collège et le LEP (Cf Carte 3).

La zone amont n'en est pas moins épargnée. En effet, la route traversant les différents lotissements alentours (principales sources de ruissellement) se retrouve parfois inondé en période de pluies de fortes intensités. La présence d'un bassin d'étalement non fonctionnel sur ce secteur pourrait servir de zone tampon et de régulation des flux.



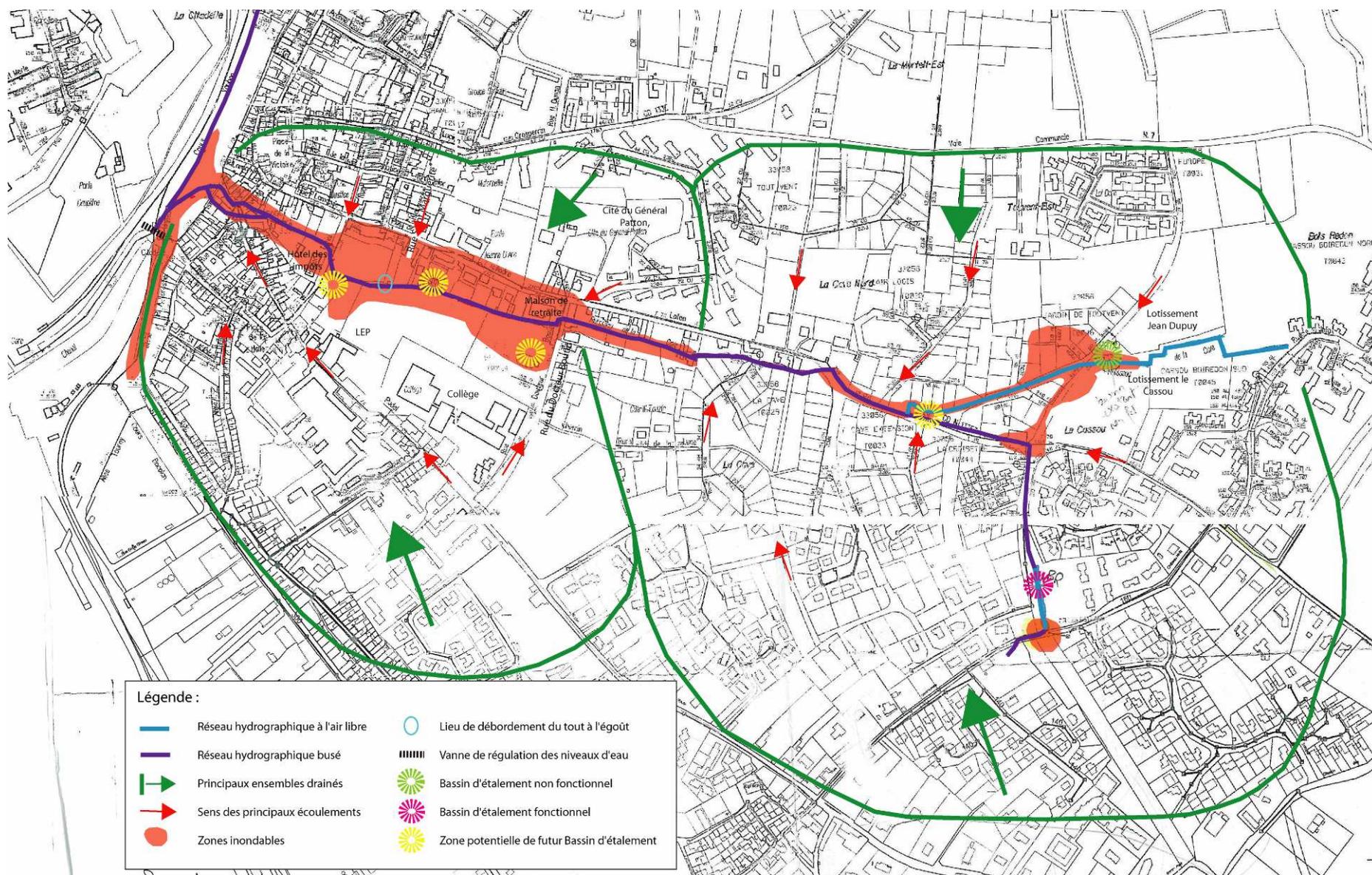
Bassin d'étalement non fonctionnel, situé entre le lotissement Jean Dupuy (à droite) et le lotissement le Cassou (à gauche).

Il est important de préciser que ces problèmes risquent de s'aggraver suite au projet de construction d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) sur le secteur amont (lieu dit "Cassou Boisredon Nord), néanmoins associée à la construction d'un bassin d'étalement.

Il est à noter la présence d'un bassin d'étalement fonctionnel sur le secteur amont de la Cave (Cf Carte 3) et d'un autre bassin non fonctionnel au niveau du lotissement le Cassou. Ce dernier pourrait être utilisé de manière à limiter les flux vers l'aval.

En outre, plusieurs secteurs pourraient être utilisés pour construire des bassins de rétention (Cf Carte 3), soit sur le secteur amont soit sur le secteur aval. Certains propriétaires étant prêts à vendre leur parcelle à la mairie pour faire aboutir le projet (cas de la parcelle située entre le LEP et l'hôtel des impôts). Leur rôle serait de canaliser les principaux flux d'eaux de ruissellement et ainsi d'éviter la saturation du réseau.

Dans tous les cas, une étude complémentaire devra être réalisée, afin de déterminer l'ampleur des problèmes (volume et flux) et de voir quelles solutions sont à envisagées : réflexion concernant le positionnement et le dimensionnement des futurs bassins d'étalement à construire ou réflexion sur la mise en place d'un bras de décharge permettant une division des flux.



Carte 3 : Schéma de principe des principaux écoulements et localisation de la zone inondable

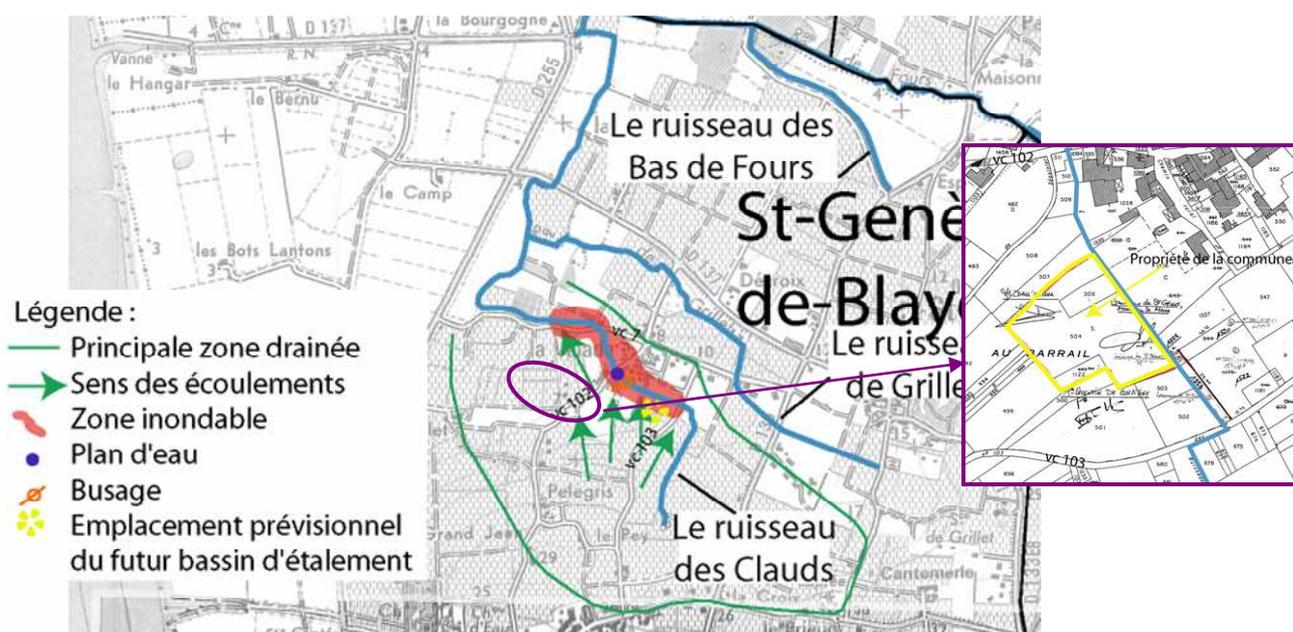
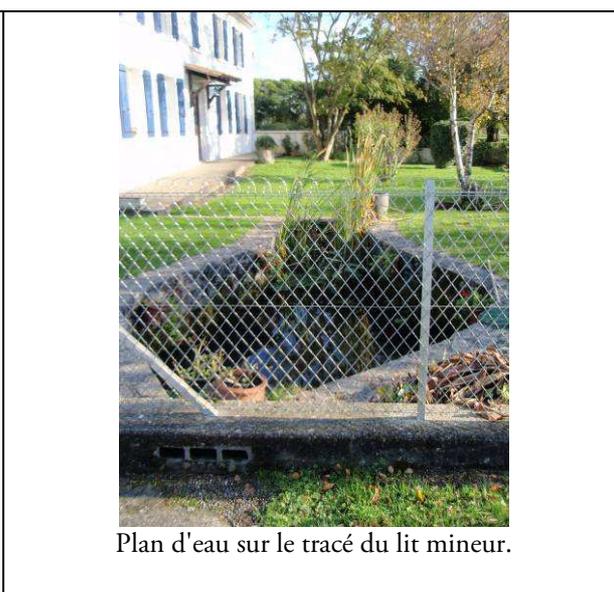
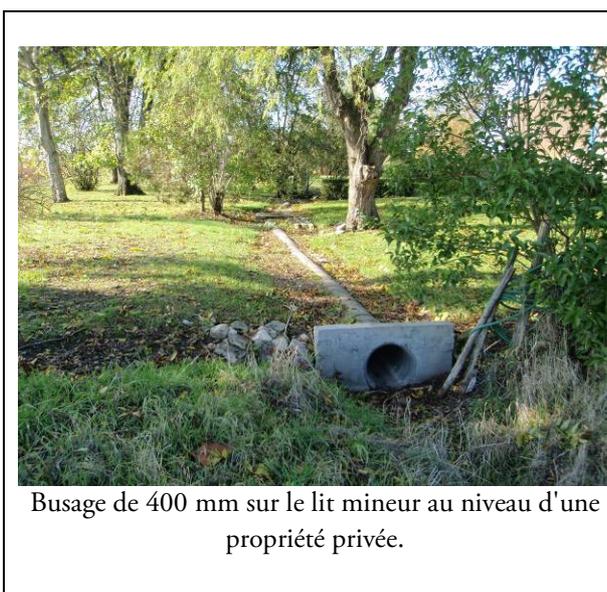
## D. COMMUNE DE SAINT GENES DE BLAYE.

(Compte-rendu de la réunion du 09.11.09 en mairie et sur terrain).

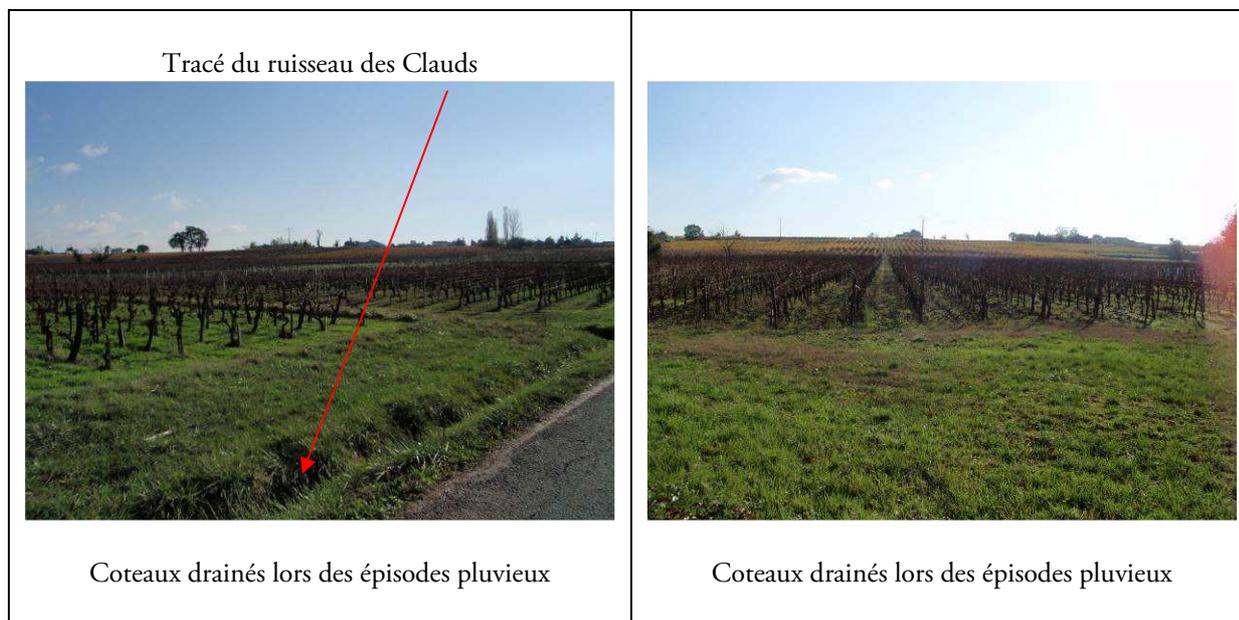
Présents : M. Collard.

### 1. Constat des problèmes

Les inondations concernent sur la commune le ruisseau des Clauds de manière générale et plus précisément le secteur compris entre la voie communale 103 et la voie communale 7. Lors d'épisode pluvieux de forte intensité, les eaux ruissellent vers le point bas que constitue le ruisseau des Clauds, provoquant le débordement sur les routes (voies communales 103 et 102) et la montée de celles-ci au niveau du quartier la Valade et de ses habitations (Cf Carte 4). On notera la présence sur le ruisseau d'un busage de 400 mm et d'un bassin (plan d'eau) rétrécissant la section d'écoulement au niveau de propriétés privées.



Les flux de ruissellement, provenant principalement des coteaux alentours, engendrent un volume trop important par rapport à la capacité de drainage du ruisseau des Clauds. De ce fait la mairie s'est rendue propriétaire d'une parcelle située à l'aval de la voie communale n°103 avec pour projet d'y construire un bassin de rétention permettant de réguler ces flux (Cf Carte 4).



Il est important de préciser que de nouvelles habitations seront construites à l'aval de la voie communale 103 (en rive droite et en rive gauche du ruisseau des Clauds) et que l'imperméabilisation de ces surfaces pourrait aggraver la situation.

Une étude complémentaire devra permettre de déterminer le volume nécessaire au bassin de rétention pour absorber le trop plein et le relâcher progressivement.

## E. CONCLUSION.

Ce rapport dresse un constat global des problèmes d'inondations que peuvent rencontrer certaines communes cotisant pour le SIAR. Ces inondations touchent directement les habitations et remettent donc en cause la sécurité des personnes et des biens. De ce fait il est impératif de trouver rapidement des solutions adaptées à chacune des situations rencontrées.

Aux vues de la spécificité de chaque situation, la mise en place d'études complémentaires (hydrologique et hydraulique) permettant de déterminer les solutions à envisager, demeure une nécessité.